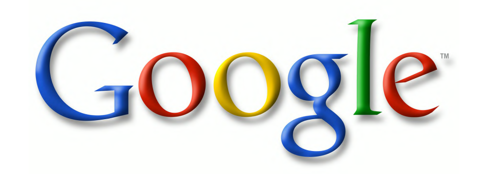


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

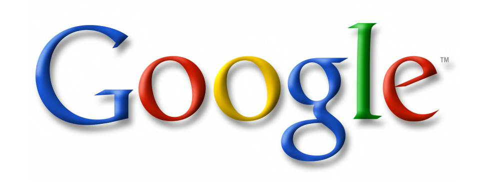
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

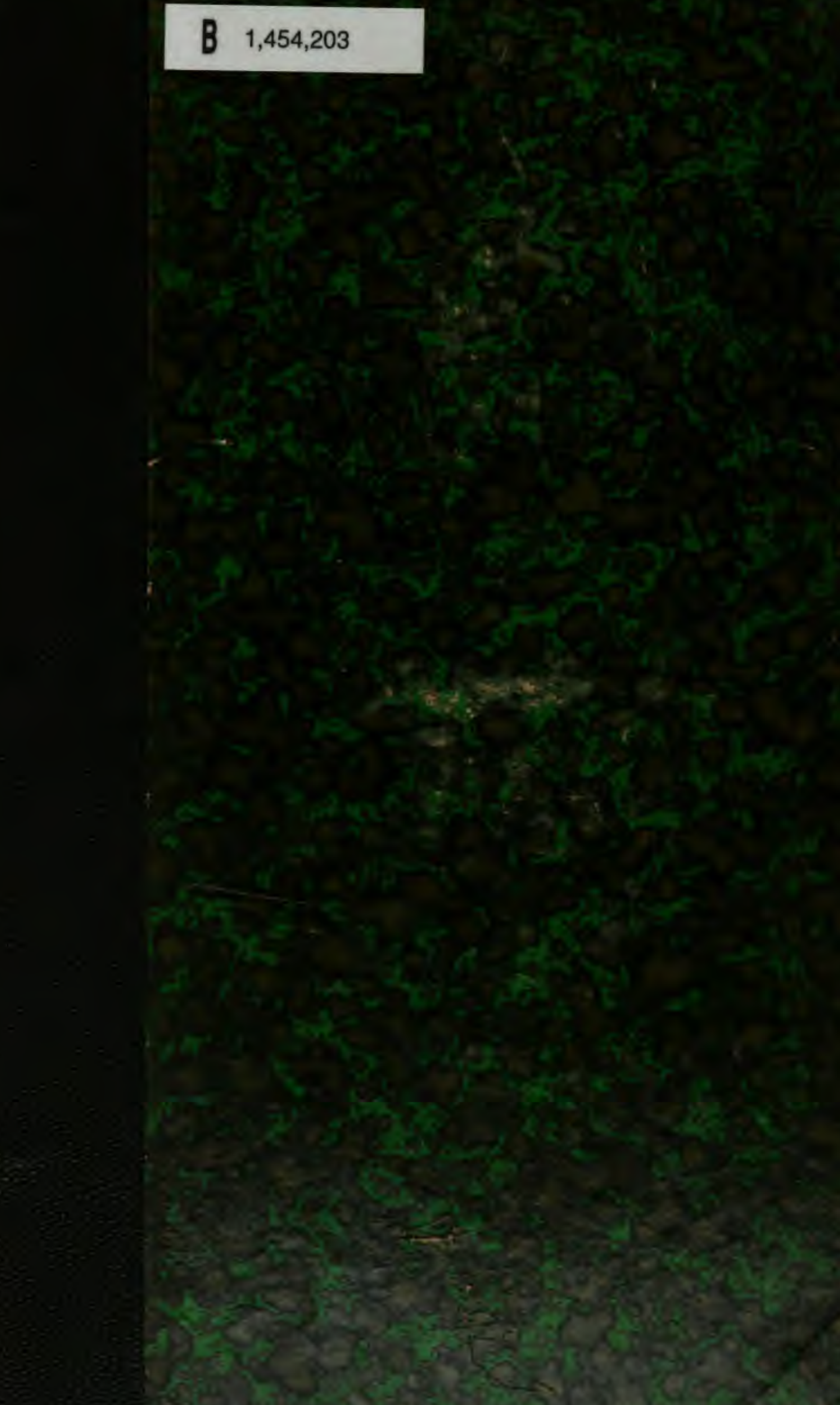
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

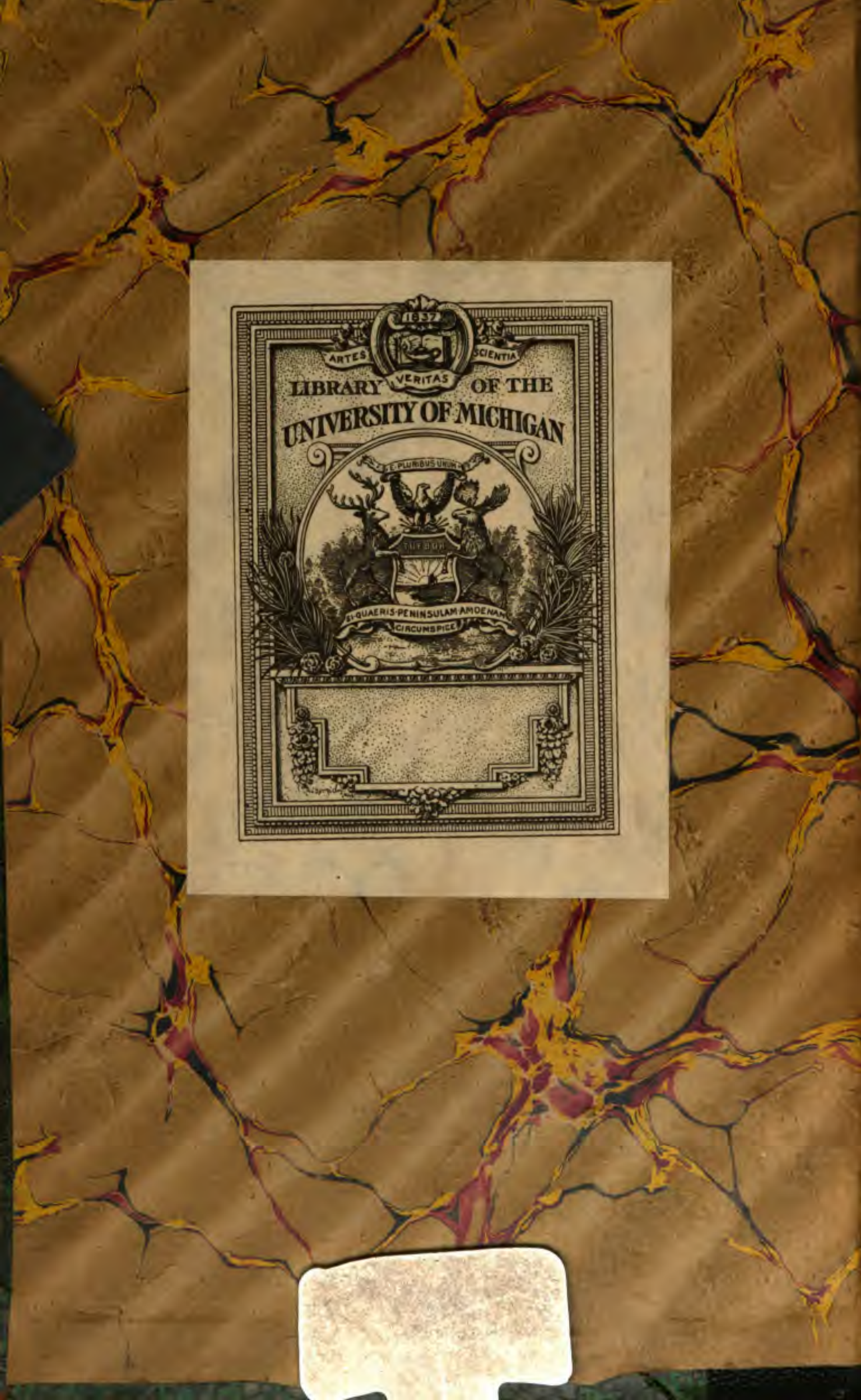
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

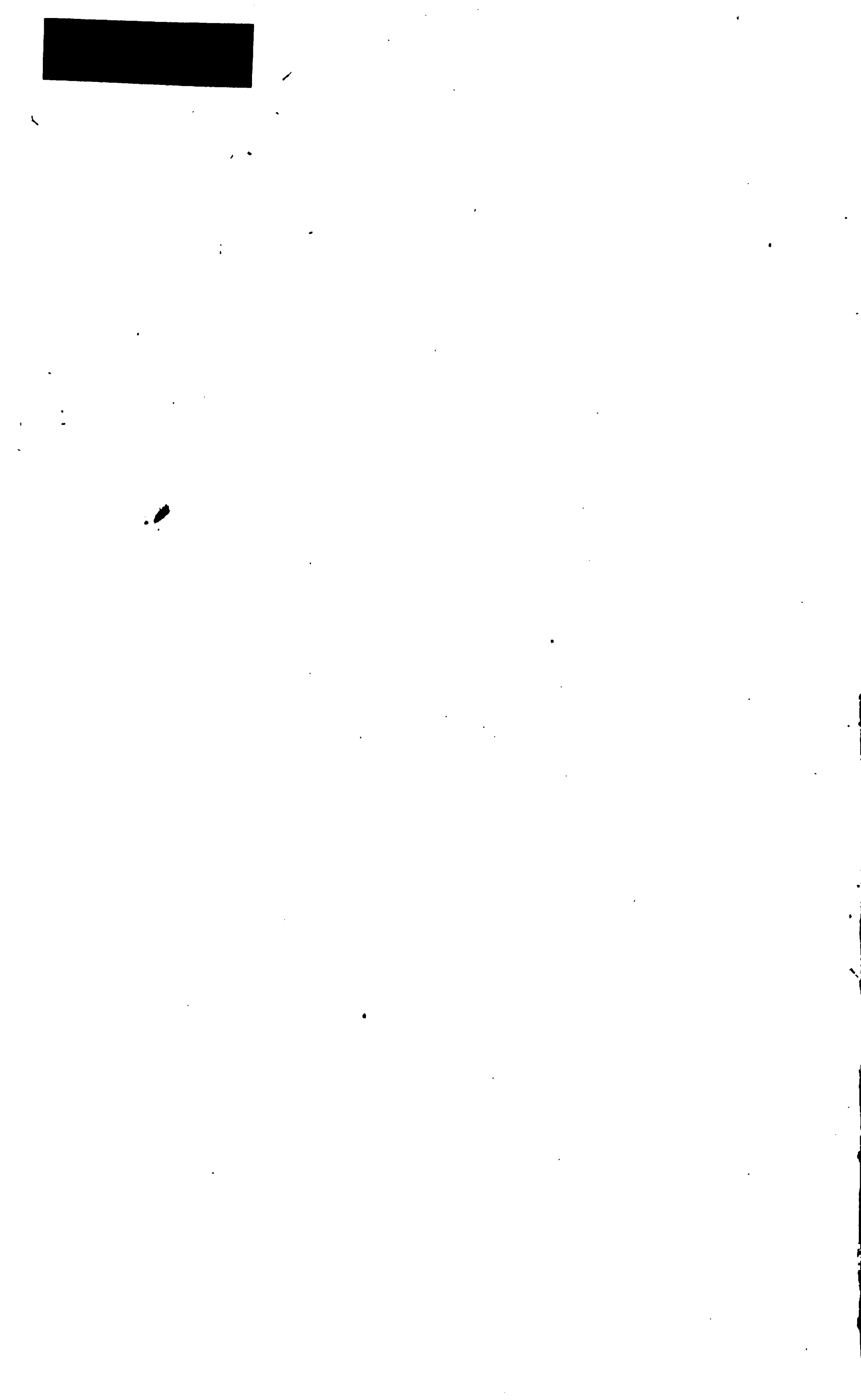
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


B 1,454,203



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





N
6841
.A67

ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME II



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1908

LETTRES SUR LES SALONS

DE 1773, 1777 ET 1779

ADRESSÉES PAR DU PONT DE NEMOURS

A LA MARGRAVE CAROLINE-LOUISE DE BADE.

Pierre-Samuel Du Pont[1] nous est connu comme économiste et comme homme d'État. L'excellent ouvrage de M. G. Schelle[2] a eu le mérite d'assigner à l'élève de Quesnay, au champion ardent de la doctrine physiocratique, au collaborateur et à l'ami très cher de Turgot, la place qui lui convient dans l'histoire de son temps. Nous savons également que, malgré l'activité déployée en ces domaines de l'économie politique et de la vie publique, Du Pont sut trouver des loisirs pour suivre ses penchants littéraires, s'essayant dans plusieurs œuvres poétiques, dans le drame aussi bien que dans l'épopée[3]. Mais

1. Du Pont ne fut désigné sous le nom de Du Pont de Nemours qu'à partir de 1789. Né à Paris le 18 décembre 1739, il mourut aux États-Unis, dans le Delaware, le 7 août 1817.

2. *Du Pont de Nemours et l'École physiocratique*. Paris, Guillaumin, 1888, in-8°.

3. Voir, sur ces essais, le livre de G. Schelle aux p. 200-201, 370-371, et la *bibliographie*. Du Pont publia en 1779 quelques poésies, en 1781 un essai de traduction en vers du Ier chant du *Roland furieux*, dont les chants II et III ne devaient paraître qu'en 1812. Dans les *Éphémérides du citoyen*, il écrivit plusieurs articles de critique littéraire (sur Marmontel, les *Saisons* de Saint-Lambert, etc.), mais il ne paraît pas avoir publié de morceaux de critique d'art; M. Schelle ne cite que quelques articles dispersés (p. 431) en des recueils où collabora le fécond publiciste, ainsi sur *Les manufactures de porcelaine*, *La porcelaine de Delft*. Toute la littérature de Du Pont sent l'apprêt et

253098

il nous apparaît ici pour la première fois sous un aspect ignoré. Ses lettres sur les Salons parisiens des années 1773, 1777 et 1779, que nous avons recueillies dans les Archives de la Maison grand-ducale à Karlsruhe, révèlent chez l'économiste un goût d'amateur et de critique d'art.

Ces écrits, adressés particulièrement à la Margrave Caroline-Louise, se trouvent parmi les documents provenant de cette princesse, que le Margrave Charles-Frédéric de Bade, qui contribua d'une façon si remarquable au développement économique et intellectuel de son pays, épousa en premier mariage.

Aucun doute ne peut subsister sur l'auteur de ces lettres : les deux premières portent la signature de Du Pont, et si la troisième, il est vrai, est dépourvue de signature, une autre lettre adressée à Caroline-Louise qui l'accompagne montre qu'elle est bien rédigée par le même écrivain.

Comment ces lettres sont-elles parvenues à Karlsruhe? A quelle occasion ont-elles été écrites? Qu'on nous permette quelques simples remarques pour répondre à ces questions qui s'imposent immédiatement à l'esprit du lecteur.

Quiconque est un peu initié à l'histoire de l'école physiocratique française se rappellera que le Margrave Charles-Frédéric de Bade fut un des plus zélés et des plus convaincus parmi les adeptes et les pionniers de la doctrine nouvelle à l'étranger et qu'il entretint des correspondances très nombreuses, actives et animées aussi bien avec les chefs de l'école qu'avec les personnages secondaires. Ce fut l'intérêt pris par le prince à la doctrine physiocratique qui le mit en relation avec l'éditeur des *Éphémérides du citoyen* et qui le décida à demander à Du Pont d'initier le prince héritier aux éléments de l'économie politique[1].

le bon style du parfait élève qu'il avait été. Il jugeait bien d'ailleurs quand il déclarait que l'école des physiocrates n'avait renfermé aucun écrivain et que, traçant les portraits des économistes, il disait de lui-même qu' « il ne manquait pas d'une sorte de verve..., mais n'atteignait jamais cette correction sans laquelle aucun écrit ne demeure. » Schelle, p. 183.

1. Voir quelques détails complémentaires sur les rapports du Margrave et de Du Pont dans Schelle, p. 154, 161-162.

Une correspondance très suivie, dont nous devons la publication à la *Commission historique badoise*[1], commence en l'année 1771 pour se terminer seulement vers l'époque du premier Empire, lors de l'embarquement de Du Pont pour le Nouveau-Monde. Des entrevues fréquentes, des visites du Margrave à Paris et des séjours passagers de Du Pont à la cour badoise en 1775 et 1777 établirent aussi entre ces deux hommes des relations personnelles plus étroites et contribuèrent à augmenter leur mutuelle estime[2].

Ce fut pendant la présence de Charles-Frédéric à Paris[3], à l'automne de l'année 1771, que Du Pont fit la connaissance de la femme du prince. C'est une figure remarquable dans le milieu princier de son époque que « cette Badoise qui sait beaucoup et qui demande beaucoup » (« Vielwisserin und Vielfragerin von Baden »), comme Lavater la désigne d'une façon si caractéristique, dans une lettre adressée à Gœthe.

Douée d'une énergie virile et d'aspirations élevées, distinguée par la variété de ses talents et l'étendue de son savoir, experte dans les belles-lettres, admiratrice de Voltaire, — qui avait trouvé auprès d'elle un accueil plein d'amicale sympathie[4], — et non moins amie des sciences et des arts qui prospéraient par ses soins éclairés, Caroline-Louise unissait ses efforts à ceux du Margrave pour former de cette petite cour badoise un foyer de culture, et ce centre eut une réelle influence sur le développement intellectuel de l'Allemagne au cours du XVIII[e] siècle.

Ce fut également la soif de science et d'art qui attira sans cesse la Margrave vers les rives de la Seine et détermina ses rela-

1. K. Knies, *Karl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 2 vol. Heidelberg, Winter, 1892.

2. Du Pont fut nommé par le Margrave conseiller aulique le 31 décembre 1772; le 27 mars 1774, conseiller intime de légation et remplit, depuis le 28 avril 1783, les fonctions d'un chargé d'affaires de Bade à Paris.

3. Le Margrave assistait avec sa famille, le 31 août 1771, à la séance de l'Académie de Peinture. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 84, et *Mémoires de J.-G. Wille*, t. I, p. 487.

4. Voir K. Obser, *Voltaires Beziehungen zu der Markgräfin Karoline Luise von Baden-Durlach und dem Karlsruher Hofe*. Heidelberg, Winter, 1903.

tions avec la capitale française. Des architectes et des artistes français prêtèrent leur concours pour embellir la nouvelle résidence tandis que des acquisitions faites dans les ateliers parisiens[1] et des achats effectués dans cette ville par ses agents Eberts et Fleischmann contribuèrent à enrichir la galerie de tableaux, modeste peut-être, mais formée avec un goût délicat grâce à l'amour de la princesse pour l'art, et qui constitua le fond précieux de la galerie de peinture actuelle de Karlsruhe.

Des portraits au pastel que nous possédons exécutés de la main de la Margrave nous révèlent en cette princesse collectionneuse une artiste « pratiquante » et témoignent d'une netteté de conception et d'une puissance bien au-dessus du simple dilettantisme.

C'est à cette curiosité ardente avec laquelle Caroline-Louise s'intéressait à tout ce qui se passait dans le domaine de l'art que les comptes-rendus que nous publions doivent leur naissance. Du Pont, appréciant et partageant cet intérêt, crut rendre un service à la princesse en lui faisant connaître les œuvres les plus récentes et les plus remarquables exposées aux Salons parisiens.

Le premier de ces comptes-rendus fut composé sur le désir personnel de la Margrave, ainsi que les phrases d'introduction l'indiquent, et cela probablement au printemps de l'année 1773. Le second date de l'époque des loisirs forcés de Du Pont, à la suite de la chute de Turgot et après sa propre révocation[2].

« Monseigneur le Margrave, écrit-il sur un ton résigné[3], vous dira que je suis un soldat réformé de la politique, qui a les bras et les jambes cassés : je ne vaux plus rien pour lui, mais le goût des arts me reste et je passe tout entier dans le département de V. A. S. »

1. Pour plus de détails, cf. K. Obser, *Zur Geschichte der Karlsruhes Gemäldegalerie. François Boucher und Markgräfin Karoline Luise* (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, t. XIII, p. 331 à 339).

2. Du Pont fut entraîné dans la chute de Turgot, qui l'avait nommé inspecteur général des Manufactures; Maurepas lui donna l'ordre de se retirer à Chevannes et voulut même lui enlever son poste; Du Pont rentra en grâce auprès de Necker.

3. Lettre à Caroline-Louise du 7 février 1777.

Le compte-rendu de l'exposition de 1779 eut une histoire particulière. Il était à moitié écrit au mois de septembre de cette année, mais les charges pressantes que Du Pont eut à remplir pour le ministère Necker et ses soins pour Turgot malade au chevet de qui il passa, garde fidèle, toutes ses heures libres, retardèrent l'achèvement de ce travail, de sorte qu'il ne fut adressé à la Margrave qu'au milieu de février 1780. Il atteignit certainement son but, la réponse de la princesse en fait foi : Caroline-Louise se hâta à ce moment d'exprimer sa plus chaleureuse reconnaissance à l'auteur de ces propos d'art spirituels qu'elle avait lus avec joie. « Vous y parlez partout, Monsieur, en connaisseur, en homme de goût et en homme de bien... C'est vous qui êtes peintre, votre introduction est le plus beau tableau que l'on saurait faire...[1]. »

Les trois comptes-rendus publiés ici sont inédits[2]. Des copies de ces lettres furent jadis exécutées. Anatole de Montaiglon cite dans sa bibliographie des Salons[3] « *Les trois Salons de*

1. Minute sans date. Archives de Karlsruhe.
2. M. Schelle fait allusion à trois critiques de Salons faites pour la Margrave sans désigner leurs dates (p. 204, note). Des copies circulèrent parmi les amis de l'économiste; Mirabeau en parle dans les *Lettres écrites du donjon de Vincennes;* son jugement mérite même d'être cité, bien qu'il ne s'applique qu'à un Salon, celui de 1779. Du Pont devait lui faire parvenir les deux premiers, mais il ne semble pas que cette promesse ait été tenue, si tant est qu'on puisse se fier au texte publié par P. Manuel. « Je t'envoie, écrit Mirabeau à Sophie (t. IV, p. 266), mes troisième et quatrième volumes de *Boccace*... et un petit manuscrit de Du Pont : c'est un compte-rendu du dernier Salon à Mme la Margrave régnante de Baauden (*sic*). Tu me le renverras; je lui ai demandé les deux premiers morceaux qu'il a fait en ce genre, afin que tu en eusses la collection », et, le 11 septembre 1780, il dit : « Le Sallon de D. P. est joli, cependant son style a un peu d'afféterie. »
3. *Le livret de l'exposition faite en 1673 dans la cour du Palays-Royal*, réimprimé avec des notes par M. Anatole de Montaiglon et suivi d'un essai de bibliographie des livrets et des critiques des Salons depuis 1673 jusqu'en 1851. Paris, Dumoulin, 1852. — Dans sa réimpression des livrets des Salons de 1773, 1775 et 1779, M. J.-J. Guiffrey a repris l'indication donnée par Montaiglon.

1773, 1777 et 1779. Lettres à Madame la Margrave régnante de Bade. In-8°, 194 p. Vente de la bibliothèque de M. Jules Goddé. N° 830 du Catalogue. » Ce manuscrit fut acquis à la vente de J. Goddé (1850) par M. Walferdin, mais depuis l'on ignore le sort du volume, qui ne s'est pas retrouvé à la vente du célèbre collectionneur.

Le manuscrit ainsi signalé ne pouvait contenir que les comptes-rendus écrits par Du Pont, non seulement à cause de la concordance des dates, mais aussi parce que dans les manuscrits faisant partie de l'héritage de la Margrave on ne trouve nulle trace d'autres comptes-rendus de Salons parisiens.

Je suis heureux d'avoir pu soumettre ces écrits, grâce à l'aimable intervention de M. Pierre Caron, à la Société de l'histoire de l'Art français, qui les jugea dignes d'être publiés dans ses *Archives*, car ils forment une intéressante contribution à l'histoire artistique du XVIIIe siècle.

MM. Maurice Tourneux et Gaston Brière ont eu l'obligeance de les munir du commentaire nécessaire pour lequel les ressources bibliographiques me faisaient défaut[1].

Dr Karl OBSER.

Karlsruhe.

1. On a cherché dans les notes qui accompagnent le texte à fournir les indications nécessaires à sa parfaite intelligence. En conséquence, les mentions des catalogues des Salons ont été reproduites intégralement ou en partie. Il était impossible de faire l'historique de chaque œuvre d'art jugée par le critique, on n'a pu désigner l'emplacement actuel que d'un petit nombre de peintures ou de sculptures conservées pour la plupart en des galeries publiques. C'est, en effet, sur des œuvres d'art commandées ou acquises par la Couronne que l'on trouvera quelques renseignements, par suite des ressources documentaires qu'offrent les archives de la Maison du Roi, rendues utilisables par les publications de MM. Fernand Engerand, *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roi (1709-1792)*, Paris, Leroux, 1901, in-8°, et Furcy-Raynaud, *Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre* (*Nouvelles Archives de l'Art français*), 2 vol. in-8°, Paris, Schemit, 1906-1907.

I.

[SALON DE 1773.]

A Son Altesse Sérénissime Madame la Margrave régnante de Bade.

[Sans date (1773).]

Madame,

V. A. S. veut donc savoir ce qu'ont fait nos artistes dont les ouvrages ont été exposés cette année au Salon du Louvre. Vous êtes curieuse de connaître leurs succès. Ils auraient été plus grands s'il y avait entr'eux plus d'union, plus de communication, plus de conseils réciproques, s'ils avaient été guidés par un génie supérieur qui sût classer leurs divers talents, profiter de leur diversité même, éclairer leur goût, combiner leurs efforts, juger leurs travaux et leur donner au besoin l'exemple et le précepte à la fois, s'ils avaient travaillé sous les yeux de V. A. S.

Dix d'entr'eux ont concouru pour peindre l'histoire de saint Louis, et c'est peut-être une idée assez heureuse que d'avoir cherché à exciter l'émulation par ce concours entre les premiers artistes[1]. Il y avait lieu

1. Les tableaux commandés pour la décoration de la chapelle de l'École Royale Militaire passèrent à la Révolution au dépôt des Petits-Augustins au nombre de onze; A. Lenoir marque leur entrée pendant le mois d'avril 1794 (*Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 150 et 296). Nous perdons leur trace jusqu'au jour où ils furent concédés, sauf trois, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1850. Ils ornent actuellement les murs de la chapelle. Les trois tableaux qui manquent à la collection sont ceux de *Taraval*, *Lépi-*

de croire que, dans le désir de se surpasser les uns les autres, chacun d'eux se surpasserait lui-même et que l'on aurait une collection de tableaux meilleure que si l'on n'employait qu'un seul talent. Rien de cela pourtant n'est arrivé. Pourquoi? Parce qu'il aurait fallu pour produire cet effet utile : 1° que nous eussions dix peintres de force à peu près égale; 2° que le directeur général de l'entreprise eût eu lui-même un projet assez bien conçu et assez bien arrêté dans sa tête pour en pouvoir distribuer les parties à chacun des concurrents convenablement au talent qui leur est propre; 3° que les petites amitiés, les prédilections de société, le commérage enfin n'eussent pas fait admettre au concours des hommes absolument incapables de s'en tirer avec quelque honneur. Il est possible d'être à la tête de l'Académie et de mériter à peine d'être admis à la suite des peintres dignes d'avoir quelque réputation. C'est précisément ce qui est arrivé à M. *Hallé*, dont le tableau est le premier du catalogue et le dernier du Salon. J'ignore si on lui a donné le sujet ou s'il l'a choisi lui-même. Il y a certainement dans la vie de saint Louis un grand nombre de traits plus beaux que celui de porter en procession la prétendue couronne de Jésus-Christ[1].

cié et *Doyen*. Par contre, le tableau de *Restout* fils : *Saint Louis débarquant en Égypte*, daté de 1774 et non exposé au Salon, se trouve à Saint-Cyr, soit au total huit peintures. Elles sont assez bien conservées et l'on peut contrôler la véracité des descriptions du critique.

1. Par *Noël Hallé*, n° 1 : « Saint Louis portant en procession, de Vincennes à Paris, la sainte Couronne d'épines.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds de large, est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. »

[Le tableau se trouve actuellement dans la chapelle de l'École militaire de Saint-Cyr (voir la note précédente). Cf. Estournet,

Un roi de France soutenant presque seul à la tête du pont de Taillebourg les efforts de l'armée anglaise et donnant à sa gendarmerie le temps de passer aurait offert un tableau bien plus propre à exalter l'âme et le courage des élèves de l'École Royale Militaire et à déployer les talents d'un grand peintre qu'il ne l'est marchant nuds pieds et souriant d'un air niais derrière le plus sot des archevêques, accompagné du plus laid des enfants de chœur, le tout agencé dans les proportions les plus mesquines et colorié comme des découpures qu'on aurait collées sur du papier bleu.

C'est une chose étrange que saint Louis, ayant été lui-même un très grand homme de guerre, on n'ait dans les dix tableaux de sa vie destinés pour de jeunes guerriers choisi aucun sujet militaire. V. A. S. en serait plus surprise si, assistant aux leçons que l'on donne à cette pépinière de héros, Elle n'avait pas entendu qu'on leur demandait ce qu'il faut faire avant, pendant et après la tentation. Si ces principes d'éducation ne Vous paraissent point une raison suffisante, Madame, pour que le combat de Taillebourg n'ait pas remplacé cette *Procession de Vincennes*, je Vous dirai que *Casanove* n'a point été choisi pour concourir à peindre les actions remarquables de notre grand roi, que *Loutherbourg* est en Angleterre, que *Doyen* craint de hasarder sa brillante réputation dans des batailles et que *Vien*, à la fois délicat, voluptueux et sage, peut soulever le voile des Grâces et non manier le sabre de Bellone.

La famille des Hallé, *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1905, p. 201-202.]

Hallé avait exposé au n° 2 « autres ouvrages sous le même numéro ».

Le tableau de ce dernier, où *Le jeune roi remet la régence à sa mère*[1], est le moins mauvais des tableaux de saint Louis. La reine y est bien vêtue d'une robe de satin blanc, l'attitude du prince est respectueuse et noble, le costume est mieux observé que dans les autres, mais le légat du pape a beaucoup trop l'air de prescrire au roi ce qu'il doit faire; une espèce de bâton fleurdelisé sur lequel il faut être prévenu que c'est un gouvernail que le roi remet à sa mère forme une allégorie mince et de mauvais goût, un rideau au-dessus duquel on voit passer deux ou trois têtes qui représentent le peuple est l'unique fonds du tableau.

Cette petite et stérile invention de former le fonds du tableau avec un rideau pour épargner au peintre la peine d'y placer une foule de personnages groupés et variés a été adoptée par M. *Amédée Vanloo* dans le tableau du *Couronnement du Roi*[2] et par M. *Tara-*

1. Par *Vien*, n° 3 : « Saint Louis à son avènement à la couronne remet à la reine Blanche de Castille, sa mère, la régence du royaume, en présence du Cardinal romain, légat du Saint-Siège.

« La Reine, vêtue de blanc, est en deuil de Louis VIII, son époux; la couleur blanche était alors en usage pour le deuil; le Cardinal est en violet, la pourpre ne distinguait point encore les cardinaux; le chapeau rouge ne leur fut donné qu'au concile de Lyon, vers l'an 1246.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Amédée Van Loo*, n° 23 : « Saint Louis, âgé de douze ans, présenté par la reine Blanche, sa mère, pour être sacré.

« Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, fait la fonction, le siège de Reims étant vacant; le duc de Bourgogne porte la couronne, l'évêque de Laon tient la Sainte-Ampoule, le sceptre est tenu par l'évêque de Langres; derrière le duc de Bourgogne sont les comtesses de Flandre et de Champagne, repré-

val dans celui de son *Mariage*[1]. Ils y forment le contresens le plus ridicule, car, lorsque les rois se marient ou se font sacrer, c'est en public et non derrière un mauvais rideau bleu dont on ne peut même discerner l'étoffe et qui ne sert qu'à cacher le peuple et montrer la paresse de l'artiste. Le tableau du *Couronnement* qui sur le catalogue annonce dix personnages, n'en montre que quatre. Celui du *Mariage* qui lui est beaucoup inférieur encore et dans lequel les reines sont coiffées comme nos comédiennes d'aujourd'hui, en laisse voir quatre et demi. Celui de *Saint Louis rendant la justice à son peuple dans le parc de Vincennes*[2], et qui n'est remarquable que par une belle expression dans la tête du roi, est composé de cinq figures, d'un gros tronc d'arbre que Joinville et le catalogue nous apprennent être un chêne et d'un petit

sentant leurs maris absents; dans le fond sont le Chancelier et le Cardinal de Saint-Ange.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

1. Par *Taraval*, n° 104 : « Le roi saint Louis, âgé de dix-neuf ans, épouse Marguerite, fille de Raimond Berenger, comte de Provence. Cette princesse est dans sa quatorzième année; la cérémonie se fait dans l'église de Sens par Gauthier, archevêque de cette ville. Au bas des marches de l'autel, à droite, sur un prie-Dieu, est Blanche de Castille, mère du Roi; le cardinal romain de Saint-Ange, légat du pape, est près d'elle et lui adresse la parole. A gauche, on voit les seigneurs et dames du cortège, et, dans les travées du fond de l'église, le peuple que la curiosité amène.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut, est destiné à la décoration de la chapelle de l'École Royale Militaire. »

2. Par *Lépicié*, n° 27 : « Saint Louis rendant la justice sous un chêne à Vincennes.

« Tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. »

vilain buisson tels que l'on les peint sur les paravents.

Restent : 1° l'*Entrevue avec le pape*[1], qui eût été plus intéressante si M. *de La Grenée* y eût représenté saint Louis défendant les libertés de son peuple contre les prétentions de la cour de Rome, mais qui, au lieu de ce beau moment de la vie du bon roi, n'offre qu'un baiser que le catalogue dit affectueux et qui semble froid au public, une couleur blafarde, une mauvaise reine mère et un soldat que le peintre a voulu faire à genoux, mais dont la posture est si singulière qu'il a l'air d'être en faction assis et appuyé sur sa hache d'armes, tandis que le Pape et le Roi qu'il regarde sont debout.

2° La *Réception des envoyés du prince des Assassins*, par M. *Brenet*[2], tableau dans lequel le Roi ne paraît pas digne des ambassadeurs, car ceux-ci sont fort beaux et dans lequel encore les grands officiers de la couronne ont l'air le plus froid, le plus ignoble, le plus bête qu'il soit possible d'imaginer.

1. Par *De La Grenée*, n° 8 : « L'entrevue de saint Louis et du pape Innocent IV.

« Lyon fut le lieu indiqué pour cette entrevue; le Pape s'y rendit le premier, accompagné de l'Empereur de Constantinople, de plusieurs patriarches, évêques et cardinaux; aussitôt que le pontife sut que le Roi arrivait, accompagné de la reine Blanche, sa mère, de son frère et de leur cour, il fut au-devant de lui et l'embrassa affectueusement.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Brenet*, n° 103 : « Les Tartares et le Vieux de la Montagne, Prince des Assassins, ayant fait une irruption dans l'Asie méridionale, ils envoyèrent en 1238 des ambassadeurs à la cour de France pour demander du secours à saint Louis; leur réception est le sujet de ce tableau.

« Il a 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de largeur et est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

3° *Le Roi lavant les pieds aux pauvres*[1]. Malgré l'énorme colonne qui fait le fonds du tableau, on trouve la toile assez remplie, les groupes bien entendus et un bon ton de couleur.

Je ne Vous parlerai point du *Roi malade donnant des instructions à son fils*[2]. Vous connaissez la jolie gravure de *Cochin* représentant le *Testament de Louis VIII* dans l'*Histoire de France* du président Henault et après l'avoir vue, Vous ne pourriez regarder l'ouvrage de M. *Beaufort*, quoiqu'il eût donné, il y a deux ans, un très beau tableau de *Brutus et Collatinus tenant conseil pour chasser les Tarquins après la mort de Lucrèce*[3].

Quant à M. *Doyen*, qui surpasse autant ses confrères dans l'essor poétique et dans la bonne opinion qu'il a de lui-même, que dans la grandeur de son tableau[4],

1. Par *Du Rameau*, n° 162 : « Saint Louis lavant les pieds aux pauvres.

« Tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds de large, destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Beaufort*, n° 145 : « Saint Louis, roi de France, étant près de Tunis pour en faire le siège, est attaqué de la peste, et, prévoyant qu'il en mourrait, remet à son fils, qui lui succéda, les instructions d'un grand roi, d'un digne père et d'un saint.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

3. Salon de 1771, n° 152.

4. Par *Doyen*, n° 25 : « Saint Louis est attaqué de la maladie épidémique qui régnait dans son camp de Tunis, occasionnée par les sables brûlants que les Sarrasins remuaient avec des machines sur le haut des montagnes et que les vents poussaient sur les chrétiens. Il demande le Saint-Viatique, qui lui fut apporté par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce saint Roi était si faible qu'il ne pouvait se soutenir; mais sa ferveur et son profond respect

lequel est environ le double des leurs, il a véritablement mis beaucoup d'expression dans l'attitude du Roi mourant, dans la noble douleur de Philippe le Hardi, dans la piété attendrie du confesseur qui donne l'Eucharistie, mais nulle perspective, tous les personnages entassés et de la même taille, une couleur jaune et rouge détestable; on ne dira pas que ce soit l'ouvrage d'un écolier de grande espérance, mais bien celui d'un grand maître gâté par la présomption.

De tout cela résulte un poème en dix chants, la plupart froids, n'ayant aucune unité ni dans les personnages, ni dans le costume; dix rois différents, cinq ou six reines, des anachronismes grossiers, au total, une entreprise manquée. Il était pourtant bien facile de faire choisir les sujets par l'Académie française, fixer les costumes par l'Académie des Inscriptions, élire les peintres au scrutin par l'Académie de Peinture, ensuite de les asservir tous à faire les têtes des mêmes personnages ressemblantes et les figures dans les mêmes proportions et enfin exposer les esquisses en public avant d'exécuter les tableaux. C'est ainsi que Vous auriez fait, Madame, c'est ainsi que l'on ferait partout où l'on voudrait éle-

pour le Roi des Rois le soutinrent; il se jeta au bas de son lit; Philippe, son fils, et ceux qui entouraient le Roi le couvrent de son manteau royal; il reçoit à genoux le sacrement de l'Eucharistie, avec la dévotion la plus exemplaire, et recommande à son fils sa famille, dont une partie était présente. On fut ensuite obligé de le reporter sur son lit. Il mourut sur le rivage de Tunis, près de Carthage, le 25 août 1270, âgé de cinquante-six ans. Ce tableau, de 17 pieds de haut sur 10 pieds de large, est destiné à décorer le maître-autel de la chapelle de l'École Royale Militaire. » [Aujourd'hui à l'église Saint-Louis-en-l'Ile, au-dessus de la porte d'entrée.]

ver des monuments durables à la gloire d'un grand prince dans un lieu destiné à l'éducation de la jeunesse. C'est ainsi que l'on ferait, si l'on pouvait avoir une volonté suivie et raisonnée dans ce que l'on entreprend. Mais on a des parcelles de volonté confuse. On ordonne en baîllant; on est servi par des subalternes engourdis; on a des artistes qui s'endorment et l'on est tout surpris que la critique soit éveillée.

Voilà, Madame, presque tout ce qu'offre le Salon en tableaux d'histoire. Je pourrais cependant Vous parler encore d'un *Saint Pierre guérissant les malades par son ombre*, grand tableau de quatorze pieds de haut sur dix de large par M. *Robin*[1], où le personnage principal, dessiné d'une manière noble et pure, élève en l'air un très beau bras, mais le saint, l'ombre, la lumière, les colonnes, les malades et les habits sont tellement de la même couleur et d'une couleur si sale que ce tableau, quoique très bien dessiné, ne fait aucun effet.

Il y en a un autre plus petit de M. *Jollain*, un peu, mais de très peu, moins mal colorié qui est intéressant par le sujet et par l'expression des têtes; c'est celui de *Caïus-Furius Cresinus* montrant à l'édile sa femme, sa fille, ses bœufs et sa charrue comme le sortilège qui lui faisait avoir des récoltes abondantes[2].

1. Par *Robin*, n° 194 : « Saint Pierre, dans Jérusalem, guérit les malades par son ombre.
« Tableau de 14 pieds de haut sur 10 de large. »

2. Par *Jollain*, n° 153 : « Cayus-Furius Cresinus, ayant été cité devant un édile pour se disculper d'une accusation de sorcellerie, fondée sur les récoltes abondantes qu'il faisait dans un petit champ, tandis que ses voisins n'en tiraient que des médiocres de terres beaucoup plus étendues, montre des instruments d'agriculture en bon état, une ménagère intelli-

Je me garderai de Vous arrêter au *Baptême de Jésus-Christ* et à la *Défaite des mauvais anges* peints par le jeune *La Grenée*[1]; la [physionomie] de saint Michel qui ne vaut pas le Diable est trop commune. L'auteur a d'ailleurs besoin d'apprendre à dessiner et d'étudier moins le coloris de son frère. Il a pourtant fait une très jolie chose, c'est la *Tentation de saint Antoine*[2], composée de deux figures, dont l'une est le bon hermite fort ému et l'autre une jeune femme charmante étalant un sein et des bras qui séduiraient les élus même, s'il était possible. Ce tableau est de la couleur la plus fraîche, de beaucoup préférable à tous ceux du même maître et même à ceux de son frère qui dessine moins mal, mais qui n'a pas tant d'expression.

M. *de La Grenée* l'aîné est un peintre qui n'a point de génie, qui est seulement attentif à ramasser les bons conseils des gens de lettres et qui les gâte souvent dans des tableaux relevés par un coloris flatteur pour les nudités. Dans le dernier Salon[3], il avait gâté

gente et sa fille. Il s'écria alors : « O Romains, voilà mes sor-« tilèges! Mais je ne puis vous montrer mes soins, mes fatigues « et mes veilles » (Pline, *Histoire naturelle*, livre XVIII, chap. IV).

« Tableau de 4 pieds 2 pouces de large sur 2 pieds 8 pouces de haut. »

1. Par *La Grenée* le jeune, n° 175 : « Saint Michel terrassant le diable »; n° 176 : « Le baptême de Jésus-Christ. »

« Ces deux tableaux, de 7 pieds 6 pouces de haut sur 5 pieds de large, sont pour l'église cathédrale d'Auxerre. » [Les deux toiles se trouvent toujours au-dessus d'autels à la cathédrale.]

2. Les deux tableaux : n° 180 : « Tentation de saint Antoine », avec le n° 179 : « Saint Jean dans l'île de Pathmos », de 16 pouces de haut sur 12 pouces de large, sont du cabinet de M. Vassal de Saint-Hubert. »

3. Salon de 1771, n° 11 : « Mars et Vénus, allégorie sur la paix. »

la charmante idée de M. Diderot des pigeons de Vénus qui font leur nid dans le casque de Mars[1]; au lieu de jeter ce casque avec les autres armes dans un coin de l'appartement, M. *de La Grenée* l'avait placé sous le lit, de manière à représenter parfaitement un vase qui ne doit jamais entrer dans une composition héroïque. Il a dans celui-ci très médiocrement exécuté l'idée d'un autre homme d'esprit qui est de représenter la statue de *Pygmalion*[2] à demi animée, déjà femme par

1. Aucun des Salons de Diderot n'a été imprimé de son vivant, mais il en circulait des copies complètes ou fragmentaires, et Du Pont avait fort bien pu en avoir connaissance. Le passage auquel il fait allusion se trouve dans le *Salon de 1767* (éd. Assézat, t. XI, p. 347); il s'agit d'un tableau de *Vien* à qui Diderot avait indiqué ce sujet et qu'il peignait pour Catherine II; mais, du propre aveu du philosophe (*Salon de 1769*, Ibid., p. 398), l'œuvre fit *fiasco* à Saint-Pétersbourg. Diderot a dit quelques mots du tableau de *La Grenée* en 1771 (Ibid., p. 471) et son jugement est non moins sévère que celui de Du Pont.

Achetée 1,200 livres par le comte Jean Du Barry, l'allégorie de *La Grenée* se vendit en 1774 1,450 livres à la vente du beau-frère de la favorite et fut acquise par le prince de Conti, chez qui elle se revendit en 1777 2,001 livres; on la retrouve en 1812 à la vente Clos, où elle tombait à 460 fr. (Ch. Blanc, *Le Trésor de la curiosité*, t. II, p. 291-296; E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, éd. Charpentier, 1878, p. 343).

2. N° 16 : « La sculpture. Pygmalion amoureux de sa statue; Vénus l'anime. »

Ce tableau fait partie d'une suite de quatre, n°s 13 à 16 : « Les quatre arts, représentés par divers sujets de l'histoire ancienne : la Poésie; Anacréon caressé par les Muses; la Peinture; Appellès amoureux de la maîtresse d'Alexandre, ce prince la lui cède; la Musique; Orphée; Pluton lui rend Euridice, son épouse. »

La Grenée avait exposé en outre à ce Salon les tableaux suivants d'après le livret, n° 9 : « Les trois Grâces au bain (tableau appartenant à M. le marquis de Marigny); » n° 10 : « Une femme endormie sur un lit parsemé de roses (tableau appartenant au duc de Chartres); » n°s 11 et 12 : « L'Éducation de la Vierge et la sainte Vierge promenant l'Enfant

le haut du corps et de marbre encore par le bas. Servile imitateur de la nature qu'il voit et ne pouvant s'élever jusqu'à la hauteur du beau idéal qu'il ne voit pas, cet artiste laisse remarquer que tous ses modèles ont trop de gorge, s'étranglent la taille avec des corps et se gâtent les genoux par des jarretières. Il s'ensuit qu'en voyant l'amour de Pygmalion, on trouve assez généralement qu'il n'y a pas de quoi être tant épris, et ce sentiment répété au sujet de toutes les femmes dont M. *de La Grenée* prodigue les attraits, fait oublier le mérite qui peut exister dans les autres parties de ses tableaux.

Oh! que ce n'est point ainsi que *Vien* peint une femme nue! Il n'en a mis qu'une[1] au Salon, mais les trente ou quarante des deux *La Grenée* ne sauraient lutter contre elle un instant. On tourne, on va, on revient, on se retrouve toujours vis-à-vis de la belle *Grecque*, à laquelle il fait faire un songe si voluptueux. On emporte avec soi cette image qui fait si bien sentir tout le prix de ce don du ciel appelé la beauté. Et, quand on est philosophe, on rêve aux moyens qu'on pourrait employer dans les sociétés pour qu'elle devînt toujours la récompense de la vertu, pour qu'elle en fût elle-même ani-

Jésus sur un mouton (tableaux appartenant à Mme Geoffrin); » n° 17 : « Bacchus nourri par les déesses de la terre (tableau appartenant au baron de Breteuil); » n° 18 : « David et Bethsabée (tableau appartenant au duc de Grammont); » nos 19 et 20 : « Vénus noue le bandeau à l'Amour et Diane au bain se fait rapporter son arc par un chien (tableaux ovales appartenant à M. Moreau des Isles); » n° 21 : « Le nymphe Salmacis (tableau sur cuivre de 14 pouces de haut sur 11 pouces de large); » enfin « plusieurs tableaux » sous le n° 22.

1. N° 7 : « Une jeune Grecque endormie.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds de haut. Il appartient à M. le baron de Bezenval. »

mée, pour que tous les hommes fussent excités à faire le bien de leurs frères et par les plaisirs de l'âme et par ceux des sens; pour que toutes les facultés dont l'Être suprême a doué notre espèce concourussent à nous faire aimer ses justes et bienfaisantes lois. Il n'est pas impossible, Madame, et V. A. S. le conçoit bien, il n'est pas absolument impossible d'arriver un jour à ce but si vivement désiré par la sensibilité, par le patriotisme, par la sagesse, par la raison. Mais Dieu! combien nous en sommes loin encore!

Je viens de m'arrêter sur le plus beau morceau de peinture du Salon. Il est petit, mais il est parfait. C'est avec bien du regret que je le quitte. Il faut pourtant rendre justice au tableau nº 4 qui représente *Diane faisant distribuer au peuple le gibier de sa chasse*[1]. C'est une pastorale parfaitement bien entendue. Le paysage a de l'agrément sans prétention. L'air est léger et suave, l'œil tourne autour des figures qui ont de la dignité, des grâces, de l'action, une expression qui inspire une douce joie.

Il n'en est pas de même des *Jeunes Grecques* que présentent les tableaux nos 5 et 6[2]. Le nº 5 surtout qui

1. Nº 4 : « Diane, accompagnée de ses nymphes, au retour de la chasse, ordonne de distribuer le gibier aux bergers des environs.

« Ce tableau appartient au Roi et est destiné pour Trianon. »

[Ce tableau était destiné à la décoration de la salle à manger du Petit-Trianon. Les sujets à traiter : la Pêche, la Chasse, la Moisson, la Vendange étaient commandés en 1768 et distribués aux artistes. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 162-163, 512-513. Ces peintures furent remplacées par d'autres sur l'ordre de Marie-Antoinette. On ignore le sort de l'œuvre de *Vien*.]

2. Nº 5 : « Deux jeunes Grecques font serment de ne jamais aimer et se jurent un attachement éternel sur l'autel de l'Amitié; le Temps endormi et sa faux brisée, dont les débris servent à entretenir le feu qui brûle sur l'autel, indiquent que leur

porte sur une idée très ingénieuse et qui, à en lire la description dans le catalogue, paraît devoir être charmant, n'est que froid et guindé. M. *Vien*, trop exercé à dessiner d'après les anciens sculpteurs de la Grèce, se permet quelquefois ces femmes longues, un peu maigres, froides et dont les jambes sont toutes posées de la même façon que l'on trouve souvent dans leurs bas-reliefs. Son ouvrage en a l'air plus antique, mais il y perd beaucoup d'expression.

Oh! pour le coup, voilà l'histoire finie. Il faut baisser d'un genre. Mais est-ce baisser que d'arriver à *Vernet*[1]*?* Est-il vrai que le peintre des tempêtes, du

union sera durable; mais l'Amour, qui se rit de pareils serments et qui favorise les vœux du jeune homme qu'on aperçoit dans le fond du tableau, profite du sommeil du Temps pour allumer son flambeau à l'autel même de l'Amitié. »

N° 6 : « De jeunes Grecques rencontrent l'Amour endormi dans un jardin; elles s'en approchent sans le connaître et s'amusent à le parer de guirlandes de fleurs.

« Ces deux tableaux, l'un de 10 pieds de haut sur 7 pieds 6 pouces de large, l'autre de 10 pieds de haut sur 6 pieds 9 pouces de large, appartiennent à Mme la comtesse du Barry et sont destinés pour Lucienne.

« Le dernier ne pourra être exposé que dans le courant du Salon. »

[Ces deux tableaux, complétés par deux autres sur le thème général : « Les progrès de l'amour dans le cœur des jeunes filles », ornèrent le Salon de Louveciennes, dont la décoration avait été primitivement (en 1771) commandée à *Fragonard*, qui exécuta alors les tableaux célèbres conservés longtemps à Grasse, passés aujourd'hui dans la collection de M. Pierpont-Morgan. Cf. Claude Saint-André, *Mme du Barry*. Paris, Émile-Paul, 1908, in-4°, p. 178-179.]

1. L'exposition de *Joseph Vernet* est ainsi donnée par le livret :

N° 39. « Quatre tableaux, paysages et marines, représentant les Quatre parties du jour.

« Ces tableaux ont chacun 5 pieds de large sur 3 pieds de haut. »

calme, du matin, du soir, du midi, de toutes les heures, de la nature enfin, soit au-dessous des peintres des passions? En vérité, Madame, je l'ignore et je ne voudrais pas le savoir. Rien de si beau que son tableau n° 40 qui représente une *Fête donnée vers les bords de la Méditerranée*. Rien de si beau que le *Clair de lune* et la *Tempête* qu'il expose, si ce ne sont peut-être les clairs de lune et les tempêtes qu'il nous a fait déjà voir. Il est vrai qu'il nous a donné cette année un paysage sans marine qui est terriblement verd et bleu. Mais faut-il en vouloir au vieux courtisan de Neptune si, sans cesse accoutumé au balancement des ondes, il ne pose pas un pied parfaitement sûr en terre ferme?

Immédiatement au-dessous de *Vernet*, Madame, Vous attendiez sans doute *Loutherbourg*, plus chaud, plus varié, moins correct, poète ardent et coloriste peu sage. Il est à Londres, il a besoin d'argent; il travaille pour des lords qui lui disent qu'importe et le paient fort cher. Nous n'avons rien de lui que quelques figures, quelques animaux et quelques rayons de soleil couchant dans un tableau d'architecture de *de Machy*[1] (n° 66). Il n'a que posé la main sur ce tableau, mais en le voyant on dit comme Thé-

N° 40 : « Marine et paysage sur les bords de la Méditerranée.

« Tableau de 8 pieds de large sur 5 pieds de haut. »

N° 41 : « Plusieurs tableaux sous le même numéro. »

1. N° 66. « Un tableau d'architecture, orné de figures et d'un embarquement d'animaux, éclairé du soleil couchant.

« Il est peint par MM. *de Machy* et *Loutherbourg*. Il a 29 pouces de large sur 23 pouces de haut. »

(Appartenant, avec le n° 67, autre tableau de ruines d'architecture, au duc de Grammont.)

sée considérant la trace du pied d'Hercule : il a passé par ici un héros.

Loutherbourg absent, le champ reste absolument libre à M. *Le Prince*[1], auquel le public donne le titre

1. Par *Le Prince*, n° 47 : « Une Sainte-Famille.

« Ce tableau, de 17 pouces de haut sur 10 pouces de large, appartient à M. de la Ferté, contrôleur des Menus-Plaisirs du Roi. »

N° 48 : « Une jeune fille, qui se croit malade, consulte un vieux médecin, qui, en lui tâtant le pouls, lui apprend que la maladie est dans son cœur. »

N° 49 : « Une jeune femme fait essayer à son époux des lunettes qu'un jeune marchand vient lui offrir.

« Ces deux tableaux, de 20 pouces de haut sur 17 pouces de large, appartiennent à Mgr le duc de Chartres. »

N° 50 : « Une femme qui, en donnant à têter à son enfant, écoute une vieille qui fait une lecture. »

N° 51 : « Un homme au cabaret présente de l'argent à une jeune fille.

« Ces deux tableaux, de 9 pouces de haut sur 7 pouces de large, appartiennent à M. le comte Stroganoff. »

N° 52 : « Une femme se reposant sur un canapé.

« Ce tableau, de 2 pieds 7 pouces de large sur 2 pieds 7 pouces de haut, appartient à M. le comte de Bezenval. »

N° 53 : « Une femme endormie qu'un jeune homme veut éveiller au son de sa guitare.

« Tableau de 2 pieds 3 pouces de haut sur 23 pouces de large. »

N° 54 : « Une mère, ayant surpris une cassette qui renfermait un portrait, des lettres et des bijoux, fait les plus vifs reproches à sa fille, qui, malgré l'apparence de son repentir, reçoit encore une lettre qu'une servante lui donne en cachette; le père cherche à lire les sentiments de sa fille dans ses yeux, tandis que la grand'mère lit une de ces lettres.

« Tableau, de 2 pieds 9 pouces de large sur 2 pieds 3 pouces de haut, du cabinet de M. le duc de Praslin. »

N° 55 : « Un peintre commence, d'après nature, un tableau qui doit représenter les Grâces; derrière son fauteuil est un amateur, qui observe les beautés de la nature; la vieille gouvernante apporte le déjeuner.

« Ce tableau, de 2 pieds 7 pouces de large sur 2 pieds 3 pouces de haut, appartient à M. le baron de Breteuil, ambassadeur de France à Naples. »

N° 56 : « Un paysage d'après nature.

de premier peintre de l'Impératrice de Russie, parce que tous ses visages, hommes, femmes, vieillards, enfants, nobles, paysans, soldats, pêcheurs, sont russes. Parmi ces Russes, il y en a de fort beaux et ils sont tous si bien vêtus, placés dans des chambres si belles, dans des paysages si riches, dans des attitudes si heureuses qu'on leur pardonne d'être du même pays et de la même famille. Son paysage n° 56 est un morceau superbe qui ne le cède à personne, qui surpasse même de beaucoup ce paysage verd et bleu de *Vernet* dont je Vous ai parlé avec douleur.

Dans ses autres compositions, il a déployé un genre de poésie qui n'est pas de très bonnes mœurs, mais qui n'est point trop mal au ton du siècle. *Greuze* (ah! pourquoi son nom vient-il nous rappeler qu'il a la faiblesse de bouder le public et ses confrères, de cacher ses travaux, d'ensevelir une partie de son talent!) *Greuze* nous a peint des contes moraux faits pour inspirer la vertu. Ce *Loutherbourg*, que nous regrettons aussi, a jeté sur la toile des poèmes pleins d'âme, d'honnêteté, de sentiment et de force. *Le Prince* imagine des contes de La Fontaine. Son tableau du *Marchand de lunettes* (n° 49) et celui de la *Jeune fille qui feint le repentir et reçoit une lettre sous les yeux de ses parents* sont pétillants

« Ce tableau, de 6 pieds de large sur 4 pieds de haut, appartient à M. le comte de Choiseul-Gouffier. »

N° 57 : « Une femme asiatique méditant sur sa lecture.

« Tableau de 7 pouces de large sur 5 pieds de haut. »

N° 58 : « Un vieillard tenant une cruche et une pipe. »

N° 59 : « Un corps de garde et plusieurs petits tableaux de paysages sous le même numéro. »

N° 60 : « Plusieurs portraits et études sous le même numéro. »

d'esprit, mais au nombre de ces choses beaucoup plus licencieuses que des nudités et qui ne sont pas bonnes à exposer en public. « Grand peintre », lui dirais-je, « redoute un talent séducteur. Nous savons aussi bien que toi les petites scènes qui se passent quelquefois dans l'intérieur des familles, mais n'expose pas au grand jour ce que chacun veut faire en cachette. Ne lève point le rideau qu'abbaisse une inquiète pudeur et n'ouvre pas nos portes quand nous fermons les verroux. Tu peux émouvoir, regarde la *Jeune femme* (n° 50) *qui donne à têter à son enfant*, regarde celle (n° 53) que son amant éveille respectueusement en pinçant sa guitarre. Voilà le penchant qu'il faut suivre. Apprends à ne chérir, à ne traiter que des sujets honnêtes et quand tu peux imiter Gessner, ne te fais pas disciple de Vergier. »

Avant de quitter le genre de *Le Prince*, il faut, Madame, que je Vous dise un mot de deux petits tableaux de *L'Épicié*[1], composés chacun d'un chien et d'un Savoyard, dont l'un, qui a pour titre *La Politesse intéressée*, représente le chien faisant la révérence pour un morceau de pain; l'autre, le chien rap-

1. Par *Lépicié*, n° 29 : « La vigilance domestique.
« Tableau peint sur cuivre de 15 pouces et demi de haut sur 12 pouces de large. »
N° 30 : « La politesse intéressée.
« Tableau peint sur bois de 15 pouces de haut sur 11 pouces et demi de large. »
N° 31 : « Le chien obéissant.
« Tableau de 22 pouces de large sur 20 pouces de haut. »
N° 32 : « Le voyageur de campagne.
« Tableau de 10 pouces et demi de haut sur 8 pouces de large. »
N° 33 : « Le petit dessinateur.
« Tableau de 15 pouces de haut sur 1 pied de large. »
N° 34 : « L'élève curieux.
« De même grandeur que le précédent. »

porte le chapeau déchiré de son maître. Ces quatre personnages, les deux Savoyards et les deux chiens, ont un air de bonté et de vérité très intéressant. J'ai eu tort cependant en disant à V. A. S. que je ne quittais pas le genre de *Le Prince*. Car *Le Prince* a toujours une très belle et très riche couleur, et *L'Épicié* n'a qu'une espèce de grisaille qui fait paraître ses tableaux lavés.

La *Vigilance domestique* du même auteur est une femme d'environ trente ans, laide, maigre et fâchée qui paraît tenir un livre de compte. Ce n'est point ainsi que la vigilance domestique doit être peinte. Il y faudrait une femme belle, douce, noble, riante, occupée, qui eût l'air de mener en se jouant une foule d'enfants, d'ouvriers, de serviteurs. Si l'on s'arrêtait à celle de *L'Épicié*, on dirait que les vertus de ce siècle sont bien mesquines. Au reste, cette femme, *Le voyageur de campagne*, *Le petit dessinateur*, *L'élève curieux* qui vaut mieux que les trois autres, sont non seulement de la même famille, mais ont précisément la même tête adaptée sur des corps différents et sous des coiffures diverses.

V. A. veut-Elle que je lui parle d'une cuisinière assez vraie, mais fort sale, et d'une tête d'étude qui a un beau caractère, par M. *Chardin*[1] ?

N'est-Elle pas d'avis que nous passions plutôt aux peintres de portraits? Il y en a deux et qui tous deux ont un si grand mérite que je ne sais lequel nommer

1. Par *Chardin,* n° 36 : « Une femme qui tire de l'eau à une fontaine.

« Ce tableau appartient à M. Sylvestre, maître à dessiner des enfants de France. C'est la répétition d'un tableau qui appartient à la reine douairière de Suède. »

N° 37 : « Une tête d'étude au pastel. »

le premier. Suivons l'ordre qu'indique le rang qu'ils tiennent dans l'Académie.

Le premier donc est M. *Roslin*[1], chevalier de l'ordre de Wasa, qui a fait trois portraits admirables, celui du *Roi de Suède*, celui du *Duc d'Ostrogothie* et celui du *Comte Stroganoff*.

Le second, M. *Duplessis*[2], simple agréé de l'Académie, donne ceux de *Feue Madame la Duchesse* et de M. le *Duc d'Aiguillon*, mais surtout celui de M. l'*Abbé le Bossut*, de manière à ne laisser personne devant lui.

Un peu après sont quelques pastels de M. *Péronneau*[3] et presque sur la même ligne Mlle *Va-*

1. Par *Roslin*, n° 42 : « Le portrait, en buste, de S. M. le roi de Suède [Gustave III], dans l'uniforme des gardes du corps, tel qu'au jour de la Révolution, 19 août 1772, où le Roi avait donné pour signal à ceux qui lui étaient attachés un mouchoir blanc au bras. »

N° 43 : « Le portrait de S. A. R. le duc d'Ostrogothie. »

N° 44 : « Le portrait de M. le baron de Blôme, envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Dannemark auprès de S. M. T. C. »

N° 45 : « Le portrait de M. le comte Stroganoff, dans son cabinet d'étude. »

N° 46 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

2. Par *Du Plessis*, n° 169 : « Un tableau, portrait de famille, où l'on voit feue Mme la duchesse d'Aiguillon à l'âge de trente-deux ans et M. le duc d'Aiguillon, son fils, à l'âge de quatorze ans.

« Tableau de 7 pieds 6 pouces de large sur 5 pieds 6 pouces de haut.

« Les têtes sont peintes d'après M. *Nattier*. »

N° 170 : « Le portrait de M. Roux, secrétaire du Roi, correspondant de l'Académie royale d'architecture. »

N° 171 : « Le portrait de M. l'abbé Bossut, de l'Académie royale des sciences. »

N° 172 : « Plusieurs portraits, sous le même numéro. »

3. Par M. *Peronneau*, n° 62 : « Le portrait de M. V[an] R[obais] (?).

« Tableau en pastel de 27 pouces sur 22. »

N° 63 : « Le portrait de M. Duperel.

layer[1], qui a fait le portrait de Mme sa sœur avec une vérité, une naïveté, une simplicité, une grâce charmante. Elle est de plus incomparablement la première pour les choses inanimées, les raisins, les pêches, les prunes, les groupes d'instruments de musique, etc. Car, pour M. *Huès*[2], qui peint une ferme avec

« Tableau à l'huile de 27 pouces sur 22. »

N° 64 : « Le portrait d'un vieillard âgé de quatre-vingt-trois ans.

« Tableau ovale de 23 pouces sur 19. »

N° 65 : « Autres portraits sous le même numéro. »

1. Par Mlle *Valayer*, n° 139 : « Un bureau chargé d'une figure de marbre et de différents attributs de Musique et de Géographie.

« Tableau de 5 pieds de haut sur 4 pieds de large. »

N° 140 : « Le portrait de Mme B***. »

N° 141 : « Un panier de raisins.

— : « Un panier de pêches.

« Tableaux ovales de 2 pieds de large sur 1 pied 8 pouces de haut. »

N° 142 : « Un déjeuner.

— : « Un saladier rempli de pommes.

« Tableaux de 19 pouces de large sur 16 pouces de haut. »

N° 143 : « Un panier de prunes.

« Tableau de 17 pouces de large sur 14 pouces de haut. »

N° 144 : « Un petit bas-relief d'après M. *De La Rue*.

« De 1 pied de large sur 8 pouces de haut. »

2. Par M. *Huet* [*Jean-Baptiste*], n° 113 : « Un vase de fleurs. »

N° 114 : « Des fleurs et des fruits.

« Ces deux tableaux, chacun de 8 pieds 9 pouces de haut sur 5 pieds 3 pouces de large, sont destinés pour la salle à manger de M. de Senac. »

N° 115 : « L'Europe.

— : « L'Asie.

« Ces deux tableaux, de 4 pieds 6 pouces de large sur 3 pieds de haut, sont pour le Roi. » [Destinés aux Petits appartements du Roi à Versailles. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 234-235, tableaux disparus.]

N° 116 : « La Ferme.

« Tableau de 3 pieds de large sur 1 pied 10 pouces de haut. »

N° 117 : « La Solitude.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces de haut sur 2 pieds de large. »

mignardise en prodiguant le rose et le bleu jusque sur le mâtin qui garde la cour et pour son rival, M. *Bellengé*[1], qui jette à pleines mains ainsi que lui les fleurs de porcelaine, ils seraient tous deux bien heureux que Mlle *Valayer* voulût leur donner un déjeuner. Il ne me reste plus qu'une *Démolition du château de Clagny*[2] par M. *de Machy*, dans laquelle je soupçonnerais que *Loutherbourg* a pu toucher

N° 118 : « La Fidélité déchirant le bandeau de l'Amour et foulant ses attributs.

« Tableau de 2 pieds de large sur 1 pied de haut. Il appartient à Mme la comtesse de Brionne. »

N° 119 : « Le Matin.

N° 120 : « Le Midi.

N° 121 : « L'Après-dînée.

N° 122 : « Le Soir.

« Ces quatre tableaux ovales ont 1 pied de large sur 9 pouces de haut. »

N° 123 : « Différents animaux et paysages », peints à la gouache.

N° 124 : « Un trophée de piverts, peint à l'huile sur papier. »

N° 125 : « Plusieurs dessins, caravanes, paysages et animaux sous le même numéro. »

1. Par M. *Bellengé*, n° 83 : « Une table chargée de fruits.

« Tableau de 3 pieds 4 pouces de haut sur 3 pieds 1 pouce de large. »

N° 84 : « Un tableau de fleurs.

« De 24 pouces de haut sur 14 pouces de large; du cabinet de M. Aillet de Counom [Haillet de Couronne], lieutenant civil et criminel du bailliage de Rouen, de l'Académie des sciences de cette même ville. »

N° 85 : « Tableau de fleurs et de fruits.

« De même grandeur que le précédent; du cabinet de M. Brochant, ancien conseiller au Parlement de Rouen. »

N° 86. Deux petits tableaux pendants, l'un « un Laque à ouvrages et des fleurs », l'autre « un Déjeuner ».

« Le premier est du cabinet de M. d'Embourney, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture et membre de celle des sciences et arts de Rouen. »

N° 87 : « Plusieurs tableaux de fleurs et de fruits sous le même numéro. »

2. Par *De Machy*, nos 66 et 67. Voir plus haut, p. 21.

encore un peu les figures, et quelques vues de ruines d'Italie par M. *Robert* qui sont d'un grand mérite[1].

N° 68 : « Une vue de la démolition du château de Clagny, près Versailles.

« Tableau, de 2 pieds 2 pouces de large sur 1 pied 10 pouces de haut, du cabinet de M. Vassal de Saint-Hubert. »

[La démolition de l'œuvre de J. Hardouin-Mansart, laissée à l'abandon depuis longtemps, fut ordonnée par arrêt du Conseil le 12 avril 1769; l'adjudicataire devait terminer le travail en quatre années; la démolition s'achevait donc en 1773.]

N° 69 : « Vue du dessous du nouveau passage du Louvre, du côté du quai.

« Tableau de 19 pouces de haut sur 16 pouces de large. »

N° 70 : « Une ruine du vestibule du château de Clagny.

« Tableau de 18 pouces de haut sur 14 pouces de large. »

N° 71 : « Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine aux Tuileries allant vers le pont tournant le 23 juin 1773.

« Tableau de 2 pieds 5 pouces de large sur 18 pouces de haut. »

N° 72 : « La colonnade du Louvre avec ses environs et dans le fond une partie de l'extérieur du collège des Quatre-Nations. »

N° 73 : « Le portail de Saint-Sulpice et une partie de la place.

« Ces deux dessins à la gouache, de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut, sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »

N° 74 : « L'extérieur du palais du Luxembourg, du côté de la rue de Tournon.

« Dessin à la gouache de 20 pouces de large sur 14 pouces de haut. »

N° 75 : « La fontaine qui est dans le jardin du Luxembourg.

« Dessin de 14 pouces de haut sur 12 pouces de large. »

N° 76 : « Ruines d'architecture.

« Dessin ovale de 15 pouces de large sur 13 pouces de haut. »

1. Par *Hubert Robert*, n° 90 : « Vue d'une partie de l'ancien palais des ducs de Toscane à Florence.

« Tableau, de 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 3 pouces de large, du cabinet de M. le baron de Bezenval. »

N° 91 : « Vue levée sur un ancien plan du palais de Titus à Rome.

« Tableau, de 3 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut, du cabinet de M. Watelet. »

N° 92 : « Vue du Casin Mathei, près de Rome.

« Tableau de 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds de large. »

N° 93 : « La grande pièce d'eau et les bosquets des jardins Conti, à Frascati.

Et là, Madame, je finis l'article des peintures; car il est trop vrai que

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé ».

Des sculptures.

En commençant l'article de la sculpture, permettez-moi, Madame, de m'instruire auprès de V. A. S. qui fait pratiquer ces beaux arts que je ne connais qu'en amateur sensible. Par quelle raison nos sculpteurs sont-ils si fort au-dessus de nos peintres? Est-il donc plus aisé d'animer le marbre que la toile? Serait-ce que l'habitude de tourner autour de la nature pour en observer tous les sites et tous les aspects en imprime plus fortement l'idée dans le cerveau d'un artiste? Serait-ce que le danger de tout gâter par un coup malheureux nécessite un degré d'attention plus soutenu et le fait passer en habitude? Serait-ce que le travail du sculpteur, étant plus lent

« Tableau de 3 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »
N° 94 : « Vue des environs de Tivoli.
« Tableau de 18 pouces de large sur 13 pouces de haut; il appartient à M. le comte Stroganoff. »
N° 95 : « Ruines du Campo Vacino à Rome.
N° 96 : « Un escalier du Casin Albani.
« Ces deux tableaux ovales ont 18 pouces de haut sur 13 de large; ils sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »
N° 97 : « Un temple grec avec la colonnade de Saint-Pierre.
N° 98 : « Une partie des jardins Borghèse à Rome.
« Ces deux tableaux, de 18 pouces de large sur 13 pouces de haut, sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »
N° 99 : « Une petite fille récitant sa leçon devant sa mère. »
N° 100 : « Un enfant que sa bonne fait déjeuner.
« Tableau ovale de 12 pouces de large sur 8 pouces de haut. »
N° 101 : « Plusieurs tableaux de diverses grandeurs représentant des vues et monuments des environs de Rome. »
N° 102 : « Plusieurs dessins coloriés de différents édifices antiques de France et d'Italie. »

et moins propre, obligerait ceux qui s'y livrent à vivre plus retirés, à fuir les sociétés, les compagnies brillantes que recherchent trop nos peintres et qui donnant la vanité, inspirent la paresse et diminuent le talent en accroissant le goût pour la dépense, l'avidité du gain, la précipitation du travail? Serait-ce enfin que la décoration actuelle de nos appartements ne laisse point de place pour les tableaux et que celle de nos jardins, de nos escaliers, de nos portiques en donne beaucoup aux statues?

Ce qu'il y a de constant est que notre École de peinture dégénère tandis que celle de sculpture fait les plus grands progrès.

Il n'y a pas un seul des marbres, plâtres, terres cuites exposés au Salon que l'on puisse appeler mauvais. Il y en a un très grand nombre qui sont superbes.

Mrs *Pajou*, *Huès*, *Mouchy* et *Le Comte* ont concouru pour les portraits en pied de M. de *Turenne*, du *Grand Condé*, du *Maréchal de Luxembourg*, du *Maréchal de Saxe*[1]. Ces quatre statues destinées pour

1. Par *Pajou*, n° 199 : « Un modèle de la statue du vicomte de Turenne.

« Cette figure doit être exécutée en grand pour l'École Royale Militaire ; »

Par *D'Huès*, n° 206 : « Le Maréchal de Saxe.

« Modèle, de 2 pieds 4 pouces de proportion, destiné à être exécuté en grand à l'École Royale Militaire; »

Par *Mouchy*, n° 207 : « Le Maréchal de Luxembourg.

« Modèle en plâtre destiné à être exécuté en grand pour l'École Royale Militaire; »

Par M. *Lecomte*, n° 218 : « Le Grand Condé.

« Modèle de 2 pieds 6 pouces de haut. Il doit être exécuté en pierre de 7 pieds de proportion et est destiné à orner une des niches de l'escalier de l'École Royale Militaire. »

[Les quatre statues furent brisées lors du pillage des appartements de M. de Timbrune, gouverneur de l'École, le 19 août 1792, et précipitées dans l'escalier.]

l'École Royale Militaire sont chacune en particulier très belles. Mais comme s'il y avait une fatalité sur les travaux entrepris pour la décoration de cette École, il se trouve que, faute de s'être consultés, ces divers artistes ont fait les figures dans des proportions très différentes et très peu conformes à la réalité. Le Grand Condé, qui était d'une très petite taille, le maréchal de Luxembourg, qui était petit et bossu, et M. de Turenne, qui n'était que de la taille ordinaire, sont dans des proportions gigantesques qui indiquent plus de six pieds et demi de haut, et le maréchal de Saxe, qui était plus grand qu'eux tous et dans des proportions herculéennes, n'est que d'une taille et d'une corpulence très ordinaires. Avec cette négligence, on n'a pas la véritable idée des héros qu'on veut représenter. Ce sont leurs têtes sur d'autres corps; et plût à Dieu qu'on pût les y faire passer en effet comme dans le marbre ou le plâtre! On ne verrait pas tant de bévues militaires, nous n'aurions pas tant de livres sur la tactique qui prouvent que les éléments de la science de la guerre sont très peu connus; on saurait combattre avec de plus petites armées à beaucoup moins de frais, avec beaucoup plus de lumières, et si la politique était en même temps perfectionnée, on pourrait espérer un système de guerre défensive qui, sans épuiser les nations, en imposerait à tous les conquérants.

Laissons les héros, Madame, courons à des figures plus belles, plus touchantes, plus intéressantes. Je ne sais à laquelle m'arrêter.

Ah! que je voudrais voir dans vos bosquets le bon et joli petit *Enfant qui regarde son oiseau mort* et qui

se livre aux gémissements[1]. Il semble qu'on entende ses cris. On le voit palpiter, il y a de la physionomie jusqu'au bout des pieds. Il n'y a pas un de ses petits muscles qui, quoique couverts de la chair la plus potelée, n'exprime une douleur enfantine également honnête et vive. Je n'ai pu m'empêcher de baiser ce charmant enfant. J'ai voulu le consoler. Hélas! il pleure encore, et je suis forcé de le quitter.

Que rencontré-je? *L'Amitié confiante embrassant l'Amour*[2] qu'elle ne connaît pas et blessée par ce perfide au moment où elle craint le moins de l'être. Je la regarde et je soupire. Enfant! Enfant! qui pleurais

1. Par *Le Comte*, sous le n° 219 : « Un enfant qui pleure son oiseau.

« Marbre de grandeur naturelle. »

Le reste de l'envoi de l'artiste comprenait :

N° 215 : « Une jeune fille qui tient une corne d'abondance remplie de fleurs.

« Figure en marbre de 4 pieds 6 pouces de hauteur. C'est une des torchères destinées à décorer le pavillon de Lucienne. » [Voir le dessin de *Moreau* le jeune du Musée du Louvre où se voient ces figures.]

N° 216 : « Un bas-relief des armes de Mme la comtesse du Barry.

« Modèle de 2 pieds 6 pouces de haut. Il doit être exécuté en pierre, et les figures auront 6 pieds de proportion. »

N° 217. Deux figures représentant la « Justice » et la « Paix ».

« Modèle en talc de 2 pieds 6 pouces de haut. Ces figures doivent être exécutées en pierre, de 6 pieds de proportion, pour l'Hôtel des Monnaies. » [Statues exécutées et se trouvant actuellement à la façade du palais.]

N° 218 : « Le Grand Condé » (voir ci-dessus).

N° 220 : « Une figure de l'Égalité et une d'une Bacchante dansant et portant des cymbales.

« Esquisse. »

2. Par *J.-J. Caffieri*, n° 202 : « L'Amitié surprise par l'Amour, ne le connaissant pas, elle l'embrasse avec confiance; cet enfant la caresse et saisit le moment de la blesser d'un de ses traits.

« Groupe en plâtre de 5 pieds 6 pouces de proportion. »

ton oiseau, tu me faisais compatir à ta douleur! Elle sera passagère. Rien n'est durable à ton âge. Ce sont les peines du nôtre qui sont cruelles! — Qu'elle est belle l'Amitié, qu'elle est noble! Quelle sérénité, quelle candeur brillent sur son visage et dans son geste! Combien est caressant, séducteur et rusé le traître par lequel elle est blessée! Que le philosophe détourne les yeux et qu'il apprenne à craindre toujours le danger.

Que vois-je un peu plus loin? Quelle est cette belle femme qui déploie le bras avec tant de grâce, dont le sourire est si affectueux et si tendre? Cinq ou six enfants de différents âges l'entourent et semblent l'appeler maman. Que porte-t-elle dans la draperie légère dont elle est vêtue? Que tient-elle à la main? Ce sont des pierres. C'est *Pyrrha* qui repeuple le monde. L'amour maternel respire dans tous ses traits, les sentiments les plus doux paraissent échauffer son cœur. Chacun lui crie avec l'aîné des aimables enfants qui la retiennent et qui l'environnent : « Arrête, mère adorable, prends soin de cette famille qui t'es si chère; ce n'est pas ainsi qu'il faut la multiplier. »

Elle n'est point sur le catalogue, cette intéressante *Pyrrha* de M. *Tassaert*[1]. Elle n'y est pas; non plus qu'un superbe *Méléagre* de M. *Boizot*[2], portant sans

1. En effet, le livret ne contient pas le nom de *Tassaert*.

2. En marbre au Salon de 1779, cf. ci-dessous, p. 120. L'envoi de *Boizot*, d'après le livret, comprenait :

N° 237 : « La statue pédestre du Roi. » [Suit une description.] « Ce modèle, de 4 pieds 6 pouces de haut, doit être exécuté en marbre, sur 18 pieds de haut, pour être placé à Brest, par MM. les officiers de la marine de ce département. »

N° 238 : « Une nymphe qui éprouve avec surprise le danger des traits de l'Amour.

effort, avec légèreté, avec noblesse, avec la plus imposante vigueur, la tête du sanglier dont il vient de triompher; non plus qu'un bas-relief de M. *Clodion*[1] *Michel* qui représente deux jeunes filles qu'un Satyre moqueur aide à relever la statue thermale du dieu Pan.

« Terre cuite de 2 pieds de haut. »

N° 239 : « Un groupe représentant un sujet de Bacchanale.

« Terre cuite de 15 pouces de haut. »

N° 240. Deux groupes, l'un de « l'Amour et l'Amitié », l'autre « Zéphire et Flore ».

« Ces deux groupes, de 18 pouces de haut, sont destinés à être exécutés en argent. »

N° 241 : « Plusieurs portraits, têtes d'étude et quelques bas-reliefs sous le même numéro. »

1. D'après cette description, l'on reconnaît le sujet en un petit bas-relief souvent reproduit par le moulage et dont un exemplaire en terre cuite existe au Musée céramique de Sèvres. Cf. Émile Bourgeois, *Le Biscuit de Sèvres au XVIII*e *siècle*. Paris, Manzi, 1908, in-4°, p. 185 et pl. 86.

L'envoi de *Clodion* est ainsi désigné au livret :

N° 242 : « Un Jupiter prêt à lancer la foudre.

« Modèle en plâtre de 3 pieds 6 pouces de haut. »

N° 243 : « Le Fleuve Scamandre desséché par les feux de Vulcain implorant le secours des dieux.

« Modèle en plâtre de 2 pieds 8 pouces de haut. »

N° 244 : « Hercule qui se repose.

« Modèle en plâtre de 18 pouces de haut. »

N° 245 : « Le Fleuve du Rhin séparant ses eaux.

« Esquisse en terre cuite de 16 pouces de large. »

N° 246. Deux vases ornés de bas-reliefs : l'un représente une « Offrande à l'Amour » et l'autre une « Offrande au dieu Pan.

« Ces morceaux en terre cuite ont 8 pouces de haut. »

N° 247 : « Autre vase où l'on voit une Bacchanale d'enfants.

« Sa hauteur est de 10 pouces. »

N° 248 : « Un satyre enfant tenant un hibou entre ses bras.

« En marbre, de 1 pied de haut. »

N° 249. Deux bas-reliefs sous le même numéro : l'un un « Sacrifice à l'Amour », l'autre une « Marchande d'Amours ».

« Ils ont chacun 1 pied de large sur 10 pouces de haut. »

N° 250 : « Une femme qui, en expirant, montre à son époux le fils qu'elle lui laisse; l'époux tâche de repousser la mort.

« Sujet destiné pour un tombeau.

« Bas-relief de 18 pouces de large sur 10 pouces de haut. »

Ce qui y est et ce qu'on ne se lasse point de voir, ce sont les vases et les autres bas-reliefs du même auteur; son *Jupiter prêt à lancer la foudre;* le *Fleuve du Rhin séparant ses eaux*, auquel des barbares ont cassé un bras dans le Salon même. C'est un petit *Satyre* en marbre portant un hibou dans ses bras. C'est un groupe délicieux encore de *Boizot* représentant un sujet de *Bacchanale*[1] où l'on voit la Nymphe la plus belle et la plus légère, le Satyre le plus ardent et l'enfant le plus gourmand que l'on puisse imaginer. Chacun de ces trois personnages liés ensemble avec le plus grand art et animé d'une passion diverse. La Nymphe danse, le Satyre est occupé d'autre chose et l'enfant porté sur les épaules de son père dévore à deux mains une grosse grappe de raisin.

Ce qu'on y voit encore est un *Saint Bruno en prière* dont l'attitude vaut mieux qu'un sermon[2]. C'est un *Martyre de saint Barthélemi*, morceau de réception de M. *Bridan*[3], où le saint plein de douceur et de résignation est garrotté par un bourreau féroce qui, les deux mains occupées à serrer les liens du martyr, tient entre les dents le large couteau préparé pour son supplice.

Après ces grands sujets, on voit des portraits d'une rare perfection : celui de *Mme du Barry*, qui n'est pas infiniment ressemblant, mais qui est un modèle

1. Sans doute le n° 239 (voir ci-dessus).
2. Par M. *Gois*, n° 212 : « Saint Bruno en prière.
« Ce modèle, de 6 pieds de proportion, doit être exécuté pour la Chartreuse de Gaillon. »
3. Par *Bridan*, n° 221 : « Le Martyre de saint Barthélemy. »
« Groupe en marbre de 3 pieds de haut. C'est le morceau de réception de l'auteur à l'Académie. » [Au Musée du Louvre, non porté au *Catalogue des sculptures modernes*.]

de beauté, par M. *Pajou;* celui de *M. de Buffon*, du même auteur[1]; celui de l'*Impératrice de Russie*, par M. *Houdon*[2]; ceux de *M. Helvétius*[3], de *Diderot*, de *M. de La Lande*, par *Caffieri*[4].

Si je ne vous parle point des autres morceaux, Madame, ce n'est pas que la plupart ne soient très beaux; mais c'est qu'après avoir indiqué les plus frappants, je crains de fatiguer V. A. S. par une répétition d'éloges qui, quoique justes, pourraient être un peu moins mérités.

1. N° 197 : « Le portrait de Mme la comtesse du Barry.
« Buste en marbre. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue*, n° 774.]
N° 198 : « Le portrait de M. le comte de Buffon.
« Buste en marbre. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue*, n° 773.]
N° 200 : « Une femme qui tient une corne d'abondance.
« Figure de marbre, de 4 pieds 8 pouces de haut, destinée à orner le pavillon de Lucienne. »

2. Par *Houdon*, n° 231 : « L'Impératrice de Russie [Catherine II].
« Buste en marbre. » [A Saint-Pétersbourg, Musée de l'Ermitage.]
Houdon avait exposé en outre, cette année, les maquettes de deux monuments au prince Michel Michailowitsch Gallitzin et au prince Alexis de Métricewistch [Démitrievich] Gallitzin (n°s 229 et 230) [aujourd'hui à Moscou, église Notre-Dame de Cazan, couvent de l'Apparition]; puis les portraits de feu Frédéric III, duc de Saxe-Gotha et d'Altembourg (n° 232); du duc régnant Ernest-Louis (n° 233); de Marie-Charlotte de Saxe-Meiningen, épouse du duc régnant (n° 234); de Frédéric-Louise, sœur du duc régnant (n° 235); une tête de vieillard aveugle représentant Bélisaire (n° 236) [une épreuve en terre cuite est au Musée de Toulouse].

3. Par *J.-J. Caffieri*, n° 204 : « Portrait de feu M. Helvétius.
« Buste en marbre. » [Aujourd'hui à M. le marquis de Balleroy; un plâtre de plus petite dimension est au Musée de Versailles. Cf. J.-J. Marquet de Vasselot, *Trois œuvres inconnues de Mazière, J.-J. Caffieri et C.-A. Bridan au Musée de Versailles*, *Revue de l'histoire de Versailles*, 1901, p. 202-206.]

4. Ces deux bustes sont inscrits comme anonymes sur le livret sous le n° 205 : « Deux portraits sous le même numéro. » Leur sort est inconnu.

Des gravures et des dessins.

Que vous dirai-je des graveurs, Madame? V. A. S. connaît *Le Bas*[1]. Elle connaît *De Marteau*[2]. Elle connaît *Flipart*[3], *L'Empereur*[4], *Alliamet*[5]. Elle ne connaît peut-être pas *Le Vasseur*[6], dont le coup de burin est un peu court, un peu sec, mais qui cependant a de beaux effets de lumière et rend assez le coloris du maître qu'il copie.

1. ***Le Bas*** exposait du n° 251 au n° 258 : « Achille reconnu par Ulysse, d'après ***Téniers*** », « Un paysage, d'après ***Pinnaker*** », « la Sainte-Famille, d'après ***Rembrandt*** », « les trois Moulins et la Route de Flandres, d'après ***Breughels de Velours*** », « les Satyres et les Driades, d'après ***Berghem*** », « un Taureau, d'après ***P. Potter*** », « le Marché conclu, la cinquième, la sixième et la septième Fête de village, d'après ***Téniers*** ».

2. ***Demarteau*** exposait (n°s 261 à 266) : « Une Descente de croix, d'après une esquisse de ***Pierre*** », « un Groupe d'académie, d'après ***Carle Vanloo*** », « Deux enfants jouant avec un chien, d'après ***Boucher*** », « trois sujets de femmes et d'enfants, d'après ***Boucher***, gravés à plusieurs crayons », « un Portrait, d'après ***Vandick***, à l'imitation du crayon noir et du lavé », « la Laitière, à plusieurs crayons, d'après ***Huet*** ».

3. ***Flipart***, n° 271 : « Une Tempête au clair de lune, d'après ***Vernet*** »; n° 272 : « Une Chasse aux tigres, d'après le tableau de ***F. Boucher*** du Cabinet du Roi. »

4. ***L'Empereur***, n°s 273 à 275 : « Le Festin espagnol, d'après ***Palamède Stevens*** », « les Serments du berger, d'après ***Pierre*** », « les Présents du berger, d'après ***F. Boucher*** ».

5. ***Aliamet***, n° 283 : « La Bergère prévoyante, d'après ***F. Boucher.*** »

6. ***Levasseur*** exposait du n°s 267 à 270 : « La Confiance d'Alexandre en Philippe, son médecin, d'après le tableau de ***J. Restout*** du Cabinet du Roi », « Glaucias, roi d'Illyrie, prend Pirrhus sous sa protection, d'après le tableau de ***Colin de Vermont*** du Cabinet du Roi », « l'Enlèvement de Proserpine, d'après ***De Troy*** le fils », « les Plaisirs des Satyres, d'après ***Corneille Poëlembourg*** ».

Les beaux dessins de *Cochin*[1], destinés au *Télémaque* et à l'*Histoire de France*, plairaient davantage à V. A. S. C'est bien ce maître-là qui entend la composition d'un tableau, l'art d'y jeter une foule de personnages, en général très variés et qui ne font pas confusion.

Dans un genre tout différent, je crois que Vous ne verriez pas non plus sans plaisir les dessins léchés à la mine de plomb que *Beauvarlet*[2] expose comme les préparatifs de ses estampes que l'on prendrait pour les estampes mêmes ou plutôt que les estampes ne pourront jamais égaler, quelque talent qu'ait l'auteur.

Je ne puis m'empêcher de terminer cette notice des travaux de nos artistes comme je l'ai commencée, en regrettant, Madame, qu'il n'y ait pas plus d'union entre ces grands hommes, que l'on ne puisse pas ou diminuer la jalousie qui les divise ou l'employer d'une manière plus avantageuse aux progrès de l'art et aux bons effets qu'il pourrait produire pour l'instruction générale et pour l'amélioration des mœurs.

1. *Cochin*, n° 259 : « Plusieurs dessins des Aventures de Télémaque, destinés à une édition in-8° de ce livre » ; n° 260 : « Deux dessins allégoriques sur l'histoire de France. Continuation de la suite destinée à orner l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* par feu M. le président Hénault. »

2. *Beauvarlet*. Dessins destinés à être gravés : n° 279 : « Les Couseuses, d'après le tableau du *Guide*. »

N° 280 : « Télémaque racontant ses aventures à Calypso, d'après le tableau de *Raoux*. »

N° 281 : « Le Médecin aux urines. »

N° 282 : « La Marchande de gibier. Ces deux dessins sont d'après les tableaux de *Gerard d'Ow*. »

Beauvarlet avait aussi exposé (n° 276 à 278), le portrait du marquis de Pombal, d'après *L.-M. Vanloo;* le portrait de Molière, d'après *Bourdon*, et « la Lecture espagnole », d'après *Carle Vanloo*.

Il en est de nos artistes comme de nos gens de lettres, comme de nos négociants et même comme de nos grands propriétaires. On trouve assez de talents séparés, assez de lumières isolées, trop peu de secours mutuels, presque point d'esprit public. Chacun s'élance de son côté sans projet suivi, sans règle sûre, au gré de son caprice, sans objet général de ralliement (faut-il le dire?), sans une instruction suffisante sur ce qui est réellement beau et conforme au bon goût. Il est constamment vrai que tous les arts faits pour parler à l'âme, il n'y a de bien beau que ce qui réveille chez elle des sentiments honnêtes ou des idées utiles. Il est constamment vrai que l'homme de goût ne peut être que l'homme très sensible, éclairé par la connaissance de ce qui est bon et agréable aux autres hommes et soutenu par une sorte d'amour fraternel qui lui fait attacher un grand prix à tout ce qui peut leur plaire ou les servir. On ne peut là-dessus augmenter les connaissances humaines sans rendre le goût plus délicat et plus sûr et par conséquence sans perfectionner infiniment tous les arts dont il est le guide et le juge suprême. C'est ce qui fait qu'un bon gouvernement qui multiplierait les richesses, qui ferait respecter la justice et le droit de chacun dans les lois relatives à leur distribution, à leur partage, à leur reproduction et qui instituerait une bonne éducation morale et politique, porterait naturellement les arts à un degré de supériorité dont le vulgaire même des gens d'esprit n'a point d'idée et qui ne peut être deviné que par quelques philosophes et par les souverains bienfaisants.

Daignez agréer, Madame, les assurances du plus profond respect et de la vive reconnaissance avec les-

quels j'aurai toujours l'honneur d'être de Votre Altesse Sérénissime le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et conseiller aulique.

Du Pont.

Signé par Du Pont, avec des corrections de sa main. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVI.

II.

[Salon de 1777.]

Au bois des Fossés[1], près Chevannes,
par Nemours, 24 octobre 1777.

Madame,

Je me flatte que V. A. S. attendait de mon zèle un meilleur service que celui dont je puis m'acquitter relativement à l'exposition des peintures et sculptures au Salon du Louvre. En effet, Madame, si Vous rendez quelque justice à tous les sentiments de reconnaissance et de respect qui m'attachent pour jamais à V. A. et à toute votre auguste Maison, Vous pouvez penser que lorsque je ne me hâterai pas de faire ce que je croirai Vous être agréable, je serai mort ou bien peu s'en faudra. Hélas! bien peu s'en est fallu; depuis dix-huit mois, je n'ai que des lueurs de convalescence suivies de promptes rechutes. J'ai traîné ma mauvaise santé de Paris à la campagne et de la campagne à Paris, cherchant à profiter des moments où je me croyais mieux pour Vous offrir quelques tributs de mon zèle. C'est dans cette vue que j'avais été visiter le cabinet de feu M. Randon de Boissette et que j'avais jeté à la hâte quelques notes sur son catalogue[2].

1. Propriété acquise par Du Pont en 1775, située dans le bailliage de Nemours, non loin du château du Bignon, où habitaient les Mirabeau. La maison existe encore; la commune de Chevannes fait aujourd'hui partie du canton de Ferrières-Gâtinais, dans le Loiret.

2. La vente de la collection Randon de Boisset eut lieu le 27 février 1777 et les jours suivants. Les notes annoncées ne se trouvent plus aux archives de Karlsruhe.

J'ai appris par M. le baron d'Edelsheim[1] que, malgré la prière que j'avais fait faire à M. Maelrondt[2] d'envoyer promptement ce paquet à V. A. S., il ne Vous était parvenu que par la poste aux colimaçons, c'est-à-dire un temps infini après celui où Vous auriez dû le recevoir, de sorte que si Vous eussiez jugé à propos de me donner quelques ordres, il aurait été trop tard pour les exécuter.

J'ai passé presque tout l'été dans une situation déplorable. Me trouvant mieux vers la fin d'août, j'ai couru à Paris pour voir le Salon et Vous en rendre compte. Je n'ai pu y aller que quatre fois et je me suis vu forcé de retourner aux champs chercher l'air pur et le lait qui ne viennent que de me rétablir imparfaitement.

Il ne me reste donc de ressource que de Vous envoyer bien tard avec le livre du Salon la moins mauvaise brochure dont il ait été l'occasion[3]. Vous y trouverez quelques lumières et beaucoup de prétention. Ses jugements ne sont pas mauvais, mais un peu flattés. Mon travail se bornera à Vous indiquer en quoi ils me paraissent susceptibles de réforme.

V. A. S. est plus en état que moi, Madame, d'évaluer la théorie que déploie l'auteur dans sa première

1. Guillaume, baron d'Edelsheim, ministre du Margrave.

2. Maelrondt était un commerçant établi à Paris, rue Saint-Honoré, qui était agent d'affaires du Margrave.

3. Quelle était, au jugement de Du Pont, la « moins mauvaise » des brochures (peu nombreuses d'ailleurs) provoquées par ce Salon? Sans doute les *Lettres pittoresques à l'occasion des tableaux exposés au Salon de 1777* (in-12, 48 p.). L'auteur inconnu dit en effet (p. 46), à propos des statues commandées par M. d'Angiviller : « On peut louer celle de Sully, qui est de M. *Mouchy*, pour un certain air de simplicité intéressante qui la distingue. »

partie et l'opinion qu'il a des diverses écoles. Je passe par dessus ce préliminaire pour arriver avec lui au Salon ou plutôt dans la cour du Salon où il regarde en passant les statues de *Sully*, de *Descartes*, de *Fénelon* et du *chancelier de l'Hôpital*, auxquelles il revient sur la fin de son ouvrage.

C'est une belle idée dont la nation française aura obligation à M. le comte d'Angivillers[1] que celle de faire faire successivement aux frais du Roi les statues de nos grands hommes et des tableaux sur les points les plus intéressants de notre histoire. Si l'on continue à ne décerner cet honneur qu'à des gens morts depuis un siècle ou deux, on perdra quelque chose de leur ressemblance dans les monuments faits pour les représenter, mais on gagnera de ne point avilir la plus grande marque de distinction qui puisse être reçue en s'assurant de ne la point prodiguer. Il y a toujours à se défier des statues faites aux contemporains. Les Romains et les Athéniens même semblaient n'en élever que pour les renverser. Autant en feront toujours les peuples peu instruits, remués alternativement par une intrigue ou par une autre. C'est un inconvénient assez sérieux cependant que celui de faire d'idée la statue d'un héros. Ce serait le cas de

1. Sur cette série de statues de grands hommes qui devaient orner le Museum projeté au Louvre, consulter l'article de M. J.-J. Guiffrey : *Les marbres du palais de l'Institut*, dans le *Journal des Savants*, 1904, p. 690-696. — Les œuvres commandées sont aujourd'hui dispersées entre l'Institut (écrivains) et le Musée de Versailles (hommes de guerre); deux statues figurent au Palais de Compiègne. Pour la direction artistique du comte d'Angiviller, consulter sa *Correspondance avec Pierre*, publiée par M. Furcy-Raynaud, et l'*Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roi (1709-1792)*, constitué par F. Engerand, qui a singulièrement aidé notre tâche dans l'annotation.

s'assujettir à la ressemblance la plus exacte. Une collection des portraits fidèles des hommes illustres comparée avec leurs actions aiderait beaucoup à reconnaître ces traits souvent peu sensibles qui impriment sur le visage le caractère de l'âme. La science des physionomies, science si nécessaire aux souverains à qui l'on ne montre guère que cela et qui sur cela sont obligés de se décider dans des choix importants, cette science qui n'est pas dénuée de fondement, mais qui est trop ignorée et peut-être encore trop conjecturale deviendrait un recueil d'observations certaines contrôlé sans cesse par l'histoire.

Entre les deux dangers d'avoir des statues de héros qui ne leur ressemblent point, ou d'élever des statues à qui n'en est pas digne, il y aurait un milieu, qui serait de faire dans les familles une espèce de devoir filial d'avoir et de conserver les portraits de ses ancêtres, et quand la postérité aurait jugé qu'un homme a été digne de l'hommage public d'une statue, on irait chez ses parents chercher quels traits lui donner et de l'oratoire de la famille le grand homme passerait par cette espèce d'apothéose dans le temple de la société.

On avait, pour les grands hommes à qui M. d'Angivillers vient de faire décerner cet honneur insigne, l'avantage d'avoir de leurs portraits. Il existait même de *Sully* une assez bonne statue[1]. Il en est d'autant

1. Du Pont fait probablement allusion à la statue tombale de Sully, qui se trouve encore à Nogent-le-Rotrou, œuvre de Barthélemy Boudin en 1642 (cf. Paul Vitry, *Le tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXVI (1895), p. 145-159, et J.-J. Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'Art français* [*Revue de l'Art français ancien et moderne*], 1895, p. 361-366).

plus surprenant que celle qu'a faite M. *Mouchy*[1] ne ressemble point à l'ami de Henri IV. Sully avait la figure grave, noble, imposante, un peu rébarbative avec un front négatif, disait Pimentel au Roi en lui racontant comment il en avait été reçu. La statue actuelle a en effet de la simplicité, comme le remarque l'auteur anonyme de la critique du Salon, mais elle n'a aucune noblesse, ce qui est à tous égards un défaut capital. On peut y en remarquer un autre dans le costume. Sully y est vêtu à la mode de son temps, avec la fraise, le pourpoint et le haut de chausses tailladé. Voilà qui est bien; mais par-dessus cet attirail, il porte une épée romaine longue de vingt-deux pouces sans garde et avec la poignée en simple croix; c'est là l'épée de Marcellus, de Scipion, de Sertorius ou de Pompée, ce n'est pas celle de Sully qui pourtant en valait bien une autre. La sienne était une grande épée de cavalier, fort longue et fort large, avec une garde qui couvrait toute la main, comme celle qu'a son maître dans la statue équestre du Pont-Neuf.

La statue de *M. de Fénelon*[2] a plus d'élégance. La draperie en est superbe. Un défaut dans le marbre dépare malheureusement le visage. Cependant, cette figure ne mériterait que des éloges sans deux fautes de convenance, dont l'une est une méprise dans le plan

1. Par *Mouchy*, n° 229 : « Sully. Figure de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement conservée au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

2. Par *Le Comte*, n° 232 : « Fénelon en habit épiscopal, tenant le livre de Télémaque. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

et l'autre décèle quelque stérilité dans l'imagination de l'artiste.

Fénelon était archevêque et Fénelon a composé *Télémaque*. On a cru faire merveille de le mettre en habits pontificaux avec *Télémaque* sous le bras. Mais ce n'est pas comme évêque que Fénelon nous a laissé ce... ce poème, car c'en est un, quoi qu'on dise, et qui mérite d'être placé bien près de l'*Odyssée* dont il est imité; c'est comme homme de lettres d'un goût très délicat et d'une âme très tendre, chargé de l'éducation du prince héritier d'une couronne. Le philosophe éclairé et sensible a eu beaucoup de part à cet ouvrage; le théologien et le prêtre n'y en ont eu aucune. Il est vraisemblable que l'archevêque de Cambrai, quand il prenait ses habits pontificaux, portait ou se faisait porter un livre d'église, mais qu'alors il ne pensait point à *Télémaque* et ne s'occupait pas des amours de la belle Eucharis. Il est certain qu'il n'était pas ainsi vêtu lorsqu'il a donné cet ouvrage à son élève. Si c'est le prélat dont on a voulu conserver la mémoire, comme son habit semblerait le dire, il ne fallait l'occuper que des fonctions de son ministère. Si c'est l'homme cher à la nation et à l'Europe, l'auteur de *Télémaque*, le précepteur du duc de Bourgogne, il fallait le représenter dans l'habillement qu'il portait en donnant des leçons à ce prince, n'ayant de marque de sa dignité que la simple croix épiscopale.

Le second défaut de convenance, moins grave pour celui qui a conçu le plan, plus sérieux pour l'artiste, est dans la manière dont Fénelon paraît prendre *Télémaque* pour l'offrir à son élève. Il y porte le bout des doigts qu'il paraît agiter sur le bord des feuillets.

M. *Le Comte* a cru mieux faire d'étaler ainsi les doigts de son héros et de ployer sous eux quelques pages du livre. Cela lui a semblé plus pittoresque. Mais peindre ou sculpter, ce n'est pas simplement imiter des effets variés et possibles de la nature, c'est représenter ce qu'on veut exprimer. Or dans cette attitude, on ne sait ce que Fénelon fait de son livre; il a l'air de jouer niaisement avec et d'en rouler les pages, comme font quelquefois les écoliers.

J'aimerais mieux le *Descartes* de M. *Pajou*[1]. Il ressemble aux portraits que nous avons de ce grand homme, de la physionomie sans beauté, l'air penseur, un peu dédaigneux, l'air de Descartes. Mais j'avouerai à V. A. qu'il avait besoin de son visage pour être reconnu. Croiriez-Vous, Madame, qu'on avait mis au bas : René Descartes, seigneur du Perron? Quand j'ai vu cette seigneurie, j'ai cru qu'il s'agissait d'un autre Descartes qu'on distinguait par sa terre, pour empêcher qu'on ne le confondît avec le philosophe si distingué par son génie. Se pourrait-il qu'on eût cru ajouter à la considération que mérite le restaurateur de la philosophie en gravant sur le marbre qu'il avait un petit fief en Touraine?

Je passe au *Chancelier de l'Hôpital*[2]. C'est vraiment

1. Par *Pajou*, n° 214 : « René Descartes. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

Pajou exposait en outre cette année (du n° 211 au n° 215) des bustes, dont celui de Louis XVI, une figure de Mercure, deux dessins et, « ajoute le livret, on voit du même artiste, au Cabinet d'histoire naturelle, au Jardin du Roi, la statue de M. de Buffon, exécutée en marbre, aux dépens de S. M. » [Cette statue se trouve toujours au Museum d'histoire naturelle, dans l'un des vestibules des galeries de zoologie.]

2. Par *Gois*, n° 223 : « Le chancelier de l'Hôpital. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi.

la première des quatre statues. Elle a beaucoup de dignité et d'expression. La draperie, si l'on ne s'arrête point à l'uniformité trop grande des plis occasionnés par les boutons de la simarre, est très belle. Le caractère de tête inspire le plus grand respect. L'auteur a voulu exprimer l'ordre donné par l'Hôpital d'ouvrir aux meurtriers envoyés pour l'assassiner. Le seul tort qu'il ait eu dans cette occasion est de lui avoir mis son bonnet qu'on appelle mortier à la main. Ce n'est pas le cas de saluer. Un grand homme proscrit et sans défense laisse enlever sa tête par les satellites, mais ne leur ôte pas son bonnet.

Encore une remarque sur ces statues que je crois avoir déjà eu l'honneur de faire à V. A. dans une autre occasion. Elles sont toutes les quatre de six pieds de proportion. Cela ôte de la vérité. Il faudrait se conformer à la taille connue des personnages. Tous les grands hommes n'ont pas six pieds de haut; et leurs dispositions naturelles percent davantage dans les traits qui ennoblissent une taille médiocre. C'est l'homme tel qu'il était qu'il importe de voir. Nos peintres et nos sculpteurs ne s'attachent qu'aux visages; mais la physionomie s'étend plus loin. Une partie du caractère d'Hercule est dans ses épaules. Il

« Ce chancelier, exilé dans son château, apprenant par ses domestiques que ses ennemis venaient pour l'assassiner, loin de s'émouvoir, commanda d'ouvrir toutes les portes. Ce trait de fermeté a déterminé l'artiste à donner ce caractère à son attitude et à l'expression de son visage. »

[La statue de l'Hôpital, après avoir figuré dans la salle des Maréchaux au Palais des Tuileries, a été transportée au Palais de Compiègne et se trouve à l'entrée de l'escalier d'honneur.]

Gois avait envoyé au Salon, en outre, un buste de femme (nº 222) et une série de dessins (nºs 224 à 228).

ferait beau voir Ésope ou même Socrate de six pieds de proportion. La grosseur et la forme du col, celle des reins et la position des hanches désignent certaines qualités de l'âme. Et celui qui étudie la nature, surtout la nature dans les hommes illustres, doit l'observer de la tête aux pieds et se bien garder de poser toutes ses têtes sur le même mannequin.

Je finirai ici l'article des sculptures et je ne dirai pas un mot à V. A. de celles qui étaient dans l'intérieur du Salon; car j'ai été si scandalisé d'y trouver le buste de M. *Turgot* affadi par *Houdon*[1] et avec toutes les formes arrondies que pourrait avoir Mme sa sœur, si elle lui ressemblait, que l'humeur m'a empêché de regarder avec attention les autres sculptures où, dans un coup d'œil rapide, rien ne m'a paru très frappant.

Une chose singulière est que les meilleurs tableaux d'histoire du Salon, ou du moins que ceux qui décèlent le talent le plus fait pour les grandes choses, sont de jeunes gens à peine agréés à l'Académie. La *Polixène* de M. *Ménageot*[2], le *Saint Jérôme* de

1. Par *Houdon*, n° 241 : « Portrait de M. Turgot, ancien contrôleur général, honoraire-associé libre de l'Académie. Buste marbre. » [Ce buste, signé *Houdon f. 1778*, appartient aujourd'hui à M. Dubois de l'Estang. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1908, p. 168.]

Houdon avait cependant envoyé à ce Salon une série considérable de sculptures (n°s 233 à 256); des bustes, parmi lesquels ceux du comte et de la comtesse de Provence, de Mmes Adélaïde et Victoire, de la comtesse de Cayla, de la comtesse de Jaucourt, de Gluck; un buste de Diane, une Naïade, une Vestale, Morphée et deux esquisses de tombeaux.

2. Par *Ménageot*, n° 202 : « Les adieux de Polixène à Hécube au moment où cette jeune princesse est arrachée des bras de sa mère pour être immolée aux mânes d'Achille. Hécube tombe

M. *Vincent*[1], les *Bourgeois de Calais* de M. *Berthélemy*[2] sont ceux qui méritent le mieux les éloges que l'auteur se plaît à donner. Il y faut ajouter l'*Agriculteur romain* de M. *Brenet*[3], ou peut-être faut-il le

évanouie de douleur en recevant les derniers adieux de sa fille, qu'Ulysse entraîne à la mort.

« Tableau de 15 pieds de large sur 10 de haut. »

Du même, n°s 203 et 204 : « Un gladiateur » et « Un vieillard qui écrit. Tête d'étude ».

1. Par *Vincent*, n° 191 : « Saint Jérôme, retiré dans les déserts, entend l'Ange de la Mort qui lui annonce le Jugement dernier.

« Tableau de 7 pieds et demi de large sur 5 pieds et demi de haut. »

Vincent exposait en outre aux n°s 189 à 201 : « Bélisaire, réduit à la mendicité, secouru par un officier des troupes de l'empereur Justinien ; » « Alcibiade recevant des leçons de Socrate ; » plusieurs portraits, de M. *Bergeret*, *Berthellemy*, peintre, *Rousseau*, architecte ; « les pèlerins d'Emmaüs, » une « leçon de dessin », des « têtes d'études ».

2. Par *Berthellemy*, n° 205 : « Siège de Calais. Édouard, roi d'Angleterre, irrité de la longue résistance des habitants de Calais, ne voulut entendre à aucune composition si on ne lui livrait six des principaux d'entre eux pour en faire ce qu'il lui plairait. Eustache de Saint-Pierre et cinq autres se dévouèrent et lui portèrent les clefs, tête et pieds nus et la corde au col. Édouard, déterminé à les faire mourir, n'accorda leur grâce qu'aux prières de son fils et de la Reine.

« Tableau de 9 pieds de haut sur 12 pieds et demi de large. »

[Le peintre reçut la commande pour le Roi d'une nouvelle toile d'après le même sujet qu'il exposa au Salon de 1779, ce second tableau se trouve actuellement au Musée de Laon. Voir ci-dessous, p. 82, note 2.]

Berthellemy avait exposé en outre (n°s 206 à 209) : « Un gladiateur expirant, » « Saint Sébastien, » « plusieurs têtes » et deux dessins.

3. Par *Brenet*, n° 19 : « L'agriculteur romain Cayus Furius Cressinus, affranchi, cité devant un édile pour se disculper d'une accusation de magie, fondée sur les récoltes abondantes qu'il faisait dans un champ d'une petite étendue, montre des instruments d'agriculture en bon état, sa femme, sa fille et des bœufs gras et vigoureux. Alors, s'adressant au peuple assemblé : « O Romains, s'écria-t-il, voilà mes sortilèges,

mettre avant eux, comme montrant avec à peu près autant d'éclat un talent plus consommé et plus maître de lui-même. La *Mort de Duguesclin*[1] mérite aussi d'être distinguée. Mais je supplie V. A. de ne pas croire un mot du bien que l'auteur dit quoique modérément du *Bayard* de M. *du Rameau*[2], ni du

« mais je ne puis apporter avec moi, dans la place publique, « mes soins, mes fatigues et mes veilles. » (Pline, *Histoire naturelle*, livre XVIII, ch. VI.)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. »

[Ce « trait d'encouragement au travail chez les Romains » fut en effet payé par le service des Bâtiments. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 65. En 1794, lors du classement des modèles aux Gobelins, la toile fut rejetée « sous le rapport de l'art, quoique le sujet en fût vraiment philosophique et républicain ».]

1. Par *Brenet*, n° 18 : « Honneurs rendus au Connétable du Guesclin. L'an 1380, sous le règne de Charles V, du Guesclin assiégeant le Château-Neuf de Randon, situé dans le Gévaudan, entre les sources du Lot et de l'Allier, fut attaqué de la maladie dont il mourut. Les ennemis eux-mêmes, admirateurs de son courage, ne purent s'empêcher de rendre justice à sa mémoire. Les Anglais assiégés avaient promis de se rendre au Connétable s'ils n'étaient pas secourus à certain jour indiqué; quoiqu'il fût mort, ils ne se crurent pas dispensés de lui tenir parole. Le commandant ennemi, suivi de sa garnison, se rendit à la tente du défunt : là, se prosternant au pied de son lit, il déposa les clefs de la place. Villaret, *Histoire de France*, t. XI. L'artiste a peint Olivier de Clisson, frère d'armes de du Guesclin, debout et plongé dans la plus grande tristesse, montrant son ami mort. Derrière lui on voit, aussi debout, le maréchal de Sancerre, chargé du commandement de l'armée par la mort de du Guesclin, et qui depuis fut Connétable.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 7 pieds de large, est un de ceux de l'Histoire de France commandés pour le Roi. »

[Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 65. Ce tableau est aujourd'hui au Musée de Versailles, *Catalogue*, n° 26. Il a été reproduit en tapisserie par les Gobelins.]

2. Par *Du Rameau*, n° 22 : « La continence de Bayard. Bayard étant à Grenoble au milieu de sa famille, après une longue maladie, suite de ses blessures et de ses fatigues militaires, eut une tentation dont ne sont pas exempts les Héros.

Fabricius[1], ni de l'*Albinus* de *La Grenée*[2], ni même de

Un jour, il ordonna à son valet de chambre de lui chercher compagnie pour la nuit suivante. Le soir, rentré chez lui, au sortir d'une de ces fêtes qu'il recevait ou rendait aux Dames de la ville, son valet lui présente une jeune fille d'une beauté éblouissante. Il en fut frappé, mais apercevant ses yeux encore rouges de larmes : « Qu'avez-vous, la belle enfant, lui dit « Bayard ? — De la vertu et de la naissance, s'écrie-t-elle en « tombant à ses genoux et en versant un nouveau torrent de « pleurs. La misère, dont ma mère est sur le point d'expirer, « me met aujourd'hui à votre discrétion. Que la mort n'a- « t-elle prévenu mon déshonneur ! » Bayard, attendri, la relève en lui disant : « Rassurez-vous, je suis incapable de combattre « de si beaux sentiments; j'ai toujours respecté la vertu et la « noblesse : vous avez l'une et l'autre, ornées de la beauté; je « veux vous mettre en sûreté et contre moi et contre le soup- « çon : venez passer la nuit chez ma parente, qui loge près « d'ici. » Sur-le-champ, il prend un flambeau et l'y conduit lui-même. Le lendemain, il manda la mère, à qui il fit les plus vifs reproches, en s'informant si aucun époux ne s'était présenté pour sa fille. Sur ce qu'elle l'assura qu'un de ses voisins l'aurait prise avec six cents florins, il fit apporter de l'argent et lui en fit compter douze cents, tant pour la dot que pour le trousseau. Trois jours après, le mariage fut fait. L'artiste a choisi l'instant où Bayard dote la jeune fille.

« Ce tableau est un de ceux de l'Histoire de France commandés pour le Roi. Il a 10 pieds de haut sur 7 pieds de large. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 185-186. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Grenoble.]

1. Par *de la Grenée* l'aîné, n° 2 : « Fabricius, accompagné de sa famille, refuse les présents que Pyrrhus lui envoie.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 pieds de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 251-252. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Libourne.]

De la Grenée exposait, du n° 3 au n° 7, plusieurs autres tableaux et dessins.

2. Par *de la Grenée* le jeune, n° 24 : « Albinus, s'enfuyant de Rome, offre son char aux Vestales, qu'il rencontre chargées des vases sacrés.

« Ce tableau est pour le Roi. Il a 10 pieds quarrés. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 258-259. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lorient.]

De la Grenée le jeune exposait une longue suite de tableaux (n°s 25 à 41, et des dessins, n°s 42 à 48).

la *Porcie* de *L'Épicié*[1], qu'il a groupée avec une troupe de femmes qui ont l'air de s'empresser autour d'une malade qu'on vient de soigner, tandis que le sujet ne pourrait renfermer avec quelque noblesse que *Porcie* et *Brutus* seuls; si tant est qu'une femme qui montre une blessure à sa cuisse puisse jamais inspirer dans un tableau le sentiment de respect que mérite en elle-même l'action de Porcie. Croyez encore moins les compliments à M. *Hallé*[2] qui continue de coller des découpures mesquines sur du papier bleu et d'appeler cela des tableaux et de les exposer au Salon et d'être hardiment à la tête du catalogue et de l'Académie. Au reste, l'exécution de son tableau répond au sujet qui est très ridicule. Un père de famille qui ferait clore son héritage aurait quelque chose d'inté-

1. Par *Lépicié*, n° 11 : « Courage de Porcia, fille de Caton, femme de Brutus.

« Cette Romaine, d'un courage au-dessus de son sexe, ayant découvert, la nuit même qui précéda l'assassinat de César, le dessin de Brutus son époux, demanda, dès que Brutus fut sorti le matin de son appartement, un rasoir, sous prétexte de se couper les ongles, et s'en blessa, comme lui étant échappé par mégarde. Aux cris de ses femmes, Brutus, étant rentré, lui reprocha son imprudence à se servir d'un pareil instrument. « Non, non, lui dit tout bas Porcia, ceci n'est « point une imprudence; mais, dans notre position, c'est le « témoignage le plus certain de mon amour pour toi. J'ai « voulu essayer, si tu échouais dans ton entreprise, avec quelle « fermeté je me donnerais la mort. » (*Valère-Maxime.*)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 pieds de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 287. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lille.]

[Pour la suite des envois de l'artiste, voir ci-dessous, p. 58.]

2. Par *Noël Hallé*, n° 1 : « Cimon l'Athénien, ayant fait abattre les murs de ses possessions, invite le peuple à entrer librement dans ses jardins et à prendre les fruits.

« Ce tableau, de 10 pieds 4 pouces quarrés, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 232. Le tableau se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 404.]

ressant; mais un flagorneur de populace qui fait abattre ses murs pour donner ses poires aux polissons, ce qu'il eût pu faire avec plus de profit pour eux et pour lui à sa porte, ne paraît qu'un fol ou plutôt qu'un charlatan fripon. Mais je suppose que V. A. a déjà laissé là M. *Hallé*.

Passez vite aussi pour cette fois par-dessus *Doyen*[1], qui est rabaissé dans son ex-voto presque au niveau du sot et du poltron qu'il a peint et de la chapelle duquel le tableau ne devait jamais sortir. Passez même sur *Amédée Vanloo*[2]. Jetez un coup d'œil à *Robin*[3] et courez à *Vernet*.

1. Par *Doyen*, n° 10 : « Un particulier, traversant la forêt de Gros-Bois, près des Camaldules, tombe de cheval, la jambe embarrassée dans l'étrier, le bras droit pris avec son fouet dans une haie, l'autre main tenant la bride. Étant près de périr, dans cette situation, il se recommande à la Vierge, à sainte Geneviève et à saint Denys. Dans le moment, le Ciel vient à son secours, et il fut délivré.

« Ce particulier a voulu rendre publique, par l'exposition, la grâce singulière qui l'a sauvé; mais l'orgueil n'étant point le motif qui lui en fait désirer la publicité, il a trouvé bon que l'artiste sacrifiât le protégé à ses libérateurs.

« Ce tableau, ex-voto dédié à la Vierge, à sainte Geneviève et à saint Denys, est de 9 pieds de haut sur 7 de large. »

2. Par *Vanloo*, n° 8 : « L'Aurore et Céphale.

« Ce tableau, de 7 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 498.]

N° 9 : « L'électricité.

« Ce tableau, de 2 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 7 pouces de haut, appartient à M. *Beauvarlet*, graveur du Roi. »

3. *Robin* avait exposé (n° 166) « l'esquisse d'un plafond exécuté dans la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux », construite sur les dessins de *Victor Louis*. Le sujet général, « la ville de Bordeaux, élevant un temple à Apollon et aux Muses, » divisé en cinq parties, est longuement décrit dans le livret. Ce plafond disparu est gravé dans l'ouvrage de Louis : *La salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, in-fol. Sous le n° 167, l'artiste exposait un portrait de « Madame Louis faisant de la musique » et « un dessin d'après Madame Vien ».

Vernet[1] n'a jamais été plus digne de lui-même. Ses calmes et ses tempêtes qu'il a mille fois répétés ne l'ont jamais été si bien que cette fois. Il a consumé seul près de la moitié du temps que j'ai passé aux tableaux. Je regrette de n'en pas connaître à V. A. quelques-uns de ce grand maître qui n'a point eu et vraisemblablement qui n'aura point d'égal en ce genre; car *Le Prince* même et *Loutherbourg*, avec autant et plus de feu, ont bien moins de correction; ils imaginent, mais il peint. A force de l'admirer cependant et de l'examiner en détail, j'ai cru remarquer un défaut plus sensible qui m'a paru se trouver dans presque tous ses tableaux. Les figures du premier plan ont les attitudes moins vraies, quelque chose de plus recherché et de plus gêné que celles du second, du troisième et des fonds. Il semble que le grand paysagiste, que le peintre du soleil, des nuées, de la foudre et des flots qui sait néanmoins dessiner et peindre la figure, craigne de se compromettre dans les personnages qu'on pourra détailler. Son goût plus grand que son talent dans ce genre qui n'est pas le sien, rend sa touche plus embarrassée et plus timide. Il ne s'abandonne qu'aux figures qui, n'étant que croquées ou sur un très petit module dans l'éloignement, ne contribuent guère qu'à l'effet général, et c'est à celles-là qu'il réussit mieux. Comme toutes les figures de *Vernet* sont pourtant excellentes, la différence de celles du premier plan avec celles des autres, quoique

1. Par M. *Vernet*, n° 51 : « Deux tableaux : l'un, l'Entrée d'un port de mer par un temps calme, au coucher du soleil; l'autre, une Tempête, avec le naufrage d'un vaisseau.

« De 9 pieds 4 pouces de haut sur 6 pieds 2 pouces de large. »

N° 52 : « Plusieurs autres tableaux sous le même numéro. »

je la crois très réelle, est assez légère pour n'être pas sentie aisément. Je pense que peu de personnes en auront fait l'observation et, dans la peur de me tromper, je voudrais savoir si V. A. qui s'y connaît si bien trouverait mon opinion fondée.

A présent, Madame, je n'ai plus qu'à descendre. Mais V. A. trouvera que je ne descends que bien peu en m'arrêtant à *Le Prince*[1]. Le bien qu'en dit l'auteur n'a rien d'exagéré. C'est bien le mérite de l'École française et de la flamande réunies : les plus beaux sites, les plus riches étoffes, les carnations les plus vraies, un esprit infini; et l'on doit ajouter que M. *Le Prince* s'est perfectionné en peignant enfin d'autres femmes que des Russes; non que les Russes n'en vaillent point d'autres, mais parce que c'était en lui un petit défaut, dont il s'est corrigé de ne savoir rendre que les visages d'une nation. Tous les tableaux de M. *Le Prince*, quelqu'en fût le costume jusqu'à cette année, étaient moscovites, comme presque tous les tableaux de *Casanove* sont allemands. V. A. aura sans doute remarqué sur ce dernier que ses soldats

1. Par *Le Prince*, n° 53 : « Deux tableaux : l'un, une ferme; l'autre, un paysage orné de bergers.

« Ils ont 5 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 6 pouces de haut. »

N° 54 : « Étude de vache d'après nature.

« De 2 pieds quarrés. »

N° 55 : « La Crainte.

« Tableau de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut. »

N° 56 : « Un corps de garde.

« De 15 pouces de haut sur 1 pied de large. »

N° 57 : « Trois paysages des environs de Lagny. »

N° 59 : « Une moisson, à l'instant du repos des moissonneurs. »

N° 60 : « Une fête de village. »

« Ces trois tableaux, de même grandeur, ont 3 pieds 4 pouces de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »

et ses bergers ne sont ni d'Italie, ni de France, mais tous de votre côté du Rhin. On dirait qu'il ne peint que les guerres du roi de Prusse ou de la maison de Saxe et de la vôtre contre la maison d'Autriche, et même en peignant les campagnes du Grand Condé, il n'a pas mis vingt Français dans l'armée française. Ce sont des tics comme celui de *Vien* qui n'exprime guère que des Grecques, et celui de *Mignard* qui faisait de toutes les femmes le portrait de sa fille. Mais les peintres du premier ordre doivent avoir dans l'imagination des multitudes de physionomies, comme les grands poètes y doivent avoir des multitudes d'images, de tours et d'idées.

Un autre peintre qui s'est perfectionné est M. *Beaufort*[1], dont le coloris avait toujours été sale et dont les anges, la Vierge et l'enfant Jésus sont rayonnants de grâce, de gloire et de lumière.

Quant à l'école qui semble se former des imitateurs de *Greuze*, il n'en faut guère estimer que l'intention. Si V. A. en excepte les tableaux d'une seule figure de *L'Épicié*[2] qui encore sont trop gris, la *Jeune fille* et la *Jeune mère* de Mlle *Valayer*[3], la *Visite à l'enfant en*

1. Par *Beaufort*, n° 108 : « L'enfant Jésus et la Vierge. Les anges viennent lui rendre hommage.
« Tableau ovale de 22 pouces de haut sur 18 de large. »
N° 109 : « Charité romaine.
« Tableau d'un pied de haut sur 9 pouces de large. »
2. Par *Lépicié*, n°. 12 : « La réponse désirée.
« Tableau de 2 pieds 5 pouces de large sur 2 pieds de haut. »
N° 13 : « L'Union paisible.
« Tableau ovale de 22 pouces de large sur 18 pouces de haut. »
N° 14 : « La Solitude laborieuse. »
N° 15 : « Le Repos. »
N° 16 : « Un portrait de dame. »
N° 17 : « Deux autres portraits sous le même numéro. »
3. Par Mlle *Valayer*, n° 105 : « Deux petits tableaux : l'un,

nourrice de M. *Aubry*[1], le reste est bien médiocre. Ne Vous en fiez pas aux louanges que l'auteur donne au *Mariage rompu* d'*Aubry* ou à la *Mère sévère* de *Théaulon*[2] ou à la *Fête des bonnes gens* de *Wille*[3] le fils.

une jeune femme avec un enfant sur ses genoux qui lui offre des fleurs; l'autre, une jeune fille qui vient de recevoir une lettre.

« D'un pied sur 9 pouces. »

L'artiste avait exposé (n°s 100 à 107) des tableaux de fleurs groupés avec des vases et des attributs et le portrait du graveur *Rœttiers*.

1. Par *Aubry*, n° 124 : « Le mariage rompu. Un jeune homme et une jeune fille sont prêts de recevoir la bénédiction nuptiale. A l'instant où le curé écrit l'acte arrive une femme, précédée d'un huissier, présentant au curé une opposition et une promesse de mariage. Cette femme se jette aux pieds du jeune homme et cherche à l'attendrir en lui montrant deux enfants, fruits de leur amour secret. Le futur époux, voyant sa prétendue tomber en faiblesse dans les bras de sa mère, vole à son secours et lui demande pardon de sa perfidie. Le père du jeune homme, ému à l'aspect de ses rejetons infortunés, fait retourner les yeux de son fils sur ses enfants. Le fils, sentant, à ce spectacle, son cœur se déchirer, se rend, et l'amour paternel triomphe. »

N° 125 : « Deux époux, allant voir un de leurs enfants en nourrice, font embrasser le petit nourrisson par son frère aîné. »

N° 126 : « Les adieux d'un villageois et de sa femme au nourrisson que le père et la mère leur retirent. »

N° 127 : « Portrait d'un artiste. »

N° 128 : « Plusieurs petits tableaux sous le même numéro. »

2. Par *Théaulon*, n° 177 : « La mère sévère. Une jeune fille coquette a reçu un bouquet d'un jeune homme. Sa mère a mis son bouquet en pièces et, pour l'humilier, lui fait mettre des sabots en présence des petites filles du voisinage et du jeune homme qui a donné le bouquet, tandis que le père inspire de bonne heure à une jeune enfant des sentiments d'honnêteté et de mépris pour la coquetterie.

« Tableau de 3 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds 9 pouces de haut. »

L'artiste exposait en outre (n°s 178 à 183) des tableaux de genre : « Les œufs cassés, » « Une jeune femme occupée à blanchir, sa mère fait manger la soupe à l'enfant, » « Une jeune femme faisant de la bouillie ; » des paysages : « La balançoire, Bergères, Baigneuses, des têtes d'études. »

3. Par *Wille* le fils, n° 169 : « Fête de bonnes gens ou récom-

Le dernier est bien monotone, le second puéril dans son plan, poissard dans l'expression de la mère, colorié avec assez de vigueur, faiblement groupé; le premier contourné, sale, montrant beaucoup trop la fatigue qu'a pris l'artiste pour avoir de la passion. Quelqu'un a dit que le rôle d'un homme entre deux femmes est toujours sot. M. Voltaire même n'a pu démentir le proverbe en mettant son *Ramire* sur le théâtre, et M. *Aubry* vient de le confirmer par son *Mariage rompu*. Mais si V. A. voulait faire peindre Mgr le Margrave donnant audience à son peuple ou lui remettant les corvées, ou lui distribuant de la graine de trèfle, ou se mêlant à ses jeux dans la fête de Steinbach[1], — je crois que j'estropie le nom, — ne vous adressez ni à *Aubry*, ni à *Theaulon*, ni à *Wille*, ni surtout à *Ollivier*[2] qui a très ridiculement

pense de la Sagesse et de la Vertu. Une jeune rosière est couronnée, comme la plus vertueuse, par le seigneur du village. Il tient une autre couronne pour un bon vieillard, suivi de sa femme aveugle. La noblesse de l'un et de l'autre sexe est d'un côté et les villageois de l'autre, sous les armes. Quelques-uns attachent des guirlandes aux maisons des couronnés. Cette fête se solennise sous les auspices de Henri IV et de Louis XVI.

« Tableau de 4 pieds de large sur 3 pieds 3 pouces de haut. »

L'artiste avait envoyé au Salon d'autres tableaux du même genre : n° 168 : « L'aumône, des fermiers indigents secourus par un homme vertueux; » n° 170 : « Le devoir filial, les enfants aident un vieillard à marcher; » n° 171 : « Le repos du bon père; » n° 172 : « Le repas villageois; » n° 173 : « Des joueurs aux cartes; » n° 174 : « Deux buveurs; » n° 175 : « Une dame reçoit une lettre qui l'afflige; » n° 176 : « Deux têtes d'étude. »

1. Langensteinbach, petit village des environs de Karlsruhe dont les bains étaient fréquentés alors par la famille du Margrave et les habitants de sa résidence.

2. Par *Ollivier*, n° 133 : « Fête donnée par feu M. le Prince de Conti au Prince Héréditaire sous la tente, dans le bois de Cassan, à l'Ile-Adam. » [Aujourd'hui au Musée de Versailles, n° 3822.]

rendu, quoiqu'en dise l'auteur, les fêtes données par M. le prince de Conti au prince héréditaire de Brunswick, prenez *Greuze*. C'est celui-là qui est le peintre de la morale, de la bienfaisance, des belles âmes, mais principalement de la nature et de la vérité. On ne peut trop regretter qu'il ait eu la faiblesse de bouder le Salon à cause que son *Empereur Sévère*, un peu trop bronzé, n'y avait pas réussi [1]. On lui pardonne en voyant ses tableaux de ne les montrer que dans sa maison et comme on n'a besoin que de son rare talent et rien à démêler avec la susceptibilité de son caractère qui peut-être ajoute à ce talent même, c'est toujours lui qu'il faut choisir.

Je ne parlerai point à V. A. des autres articles qui ne m'ont point fait d'impression. En tout, ce Salon m'a paru plus faible que celui dont j'ai eu l'honneur de lui rendre compte il y a quatre ans. Peut-être est-ce la faute de nos artistes, peut-être et plus vraisemblablement est-ce la mienne. Le sage et grand Franklin me contait, il y a quelques semaines, qu'un

N° 134 : « Le Cerf pris dans l'eau, devant le château de l'Isle-Adam. » [Au Musée de Versailles, n° 3823.]

« Ces deux tableaux, de 4 pieds et demi de large sur 3 pieds et demi de haut, sont destinés à décorer le salon de l'Isle-Adam. »

N° 135 : « Le Thé à l'anglaise, dans le salon des quatre glaces, au Temple, avec toute la cour du Prince de Conti.

« Tableau de 20 pouces de haut sur 24 de large. » [Passé du Musée de Versailles, n° 3824, au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 665.]

« Ces trois tableaux appartiennent à S. A. S. Mgr le Prince de Conti. »

1. Le tableau de *Greuze :* « L'Empereur Sévère reproche à son fils Caracalla d'avoir voulu l'assassiner » [au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 368], exposé au Salon de 1769, y avait été fort mal accueilli ; l'artiste, de dépit, ne voulut plus soumettre ses œuvres aux Salons.

de ses vieux amis qui voyage depuis soixante ans trouvait que le monde était devenu généralement plus triste que dans sa jeunesse. C'était son ami qui n'avait plus la même gaîté. La mienne a disparu de même. Je vois avec des yeux flétris. L'enthousiasme a fui loin de moi. Mon cœur brûlant qui n'a plus de pâture et qui n'ose plus former de projets se consume lui-même dans sa douleur. Trop heureux de n'avoir point de remords, il me reste tant de regrets! Un seul sentiment les adoucit. C'est l'attachement si respectueux et si tendre que je conserverai toujours pour V. A. S., pour mon très bon Sgr le Margrave, pour Mgr le Prince héréditaire, pour votre cour et votre Maison. Mais cet attachement même est impuissant, je ne vois plus de chemin ouvert pour vous servir. Ah! Madame! ah! mes Princes! daignez me plaindre et quand je ne serai plus, dites : ce pauvre Du Pont aurait donné son sang pour nous.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Madame, de V. A. S. le très humble et très obéissant et toujours dévoué serviteur.

Du Pont.

Ma femme et mes fils sont aux pieds de toutes VV. AA. Oserais-je offrir l'hommage de mon respect à celles d'entre elles qui daignent ne m'avoir pas oublié?

Entièrement écrit de la main de Du Pont. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVIII.

III.

Le Salon de 1779[1].

Quittons les champs; c'est assez être l'homme de la nature. L'amateur des arts est-il mort? Les seigles, les avoines, les froments, les derniers foins même sont recueillis. L'oiseau des Indes parcourt en liberté la campagne; la prairie est livrée aux vaches qui prenant un nouvel embonpoint et portant avec une douce gravité leurs mamelles gonflées et blanchissantes voient bondir autour d'elles la génisse livrée à des jeux enfantins et qui n'a point connu les douceurs de l'amour. Les raisins sont déjà colorés d'un pourpre foncé, mais leur pédicule encore verd n'appelle pas la serpette. On peut saisir quelques instants. Volons à Paris. Voyons si *Vernet*, *Casanove*, *Le Prince*, *Loutherbourg* peuvent lutter contre le peintre auguste qui dore nos coteaux, qui varie de mille verdures différentes nos prés, nos trèfles, nos luzernes, nos bois épais, nos abondants potagers, qui commence à couvrir d'un léger brouillard les charmes de l'aurore naissante, qui répand de longs traits de feu sur l'azur du ciel lorsque le soleil finit son cours. Voyons si les héros de *Vien*, de *Doyen*, de *Brenet*, de *Beaufort*, de *Lépicié* ont l'air aussi mâle que nos vigoureux journaliers, aussi noble que ceux d'entre eux qui, après avoir versé leur sang pour l'État, ont rapporté

1. Le manuscrit de ce Salon étant une copie, il s'est glissé plusieurs erreurs ou omissions dans la transcription; nous avons corrigé les fautes évidentes qui altéraient le sens en ayant soin de mettre entre crochets les mots rétablis ou introduits.

sur leur terre natale leurs fronts couverts d'honorables cicatrices et leurs bras endurcis aux travaux champêtres par l'habitude des travaux guerriers. Voyons si les femmes et les enfants des deux *La Grenée* ont la fraîcheur de santé, l'œil vif, le ressort dans les nerfs, la vie dans les chairs des polissons de nos hameaux folâtrant sur l'herbe ou des filles de nos fermiers dansant sous l'ormée et serrant la main que leur offre un amant plus robuste qu'agréable. Voyons si les vieillards et les mères de *Greuze*, de *Wille*, d'*Aubry* ont l'air aussi respectable que les patriarches de nos cantons; si les geais pillards pourront becqueter les raisins et les pêches de l'aimable *Vallayer* et si nous serons tentés de cueillir ses fleurs pour couronner nos jeunes mariées.

O favoris des Muses, magiciens qui animez le marbre et la toile, mes maîtres, mes amis, craignez-moi! J'ai perdu le fil méthodique de vos leçons. Je ne suis plus entraîné par la manière de nul d'entre vous. Ce n'est point avec vos instructeurs, ni avec vos rivaux, que je vais vous comparer. Je ne connais plus aucune école. Je sors tout neuf de celle de la nature, je viens de voir ce que vous devez imiter. Je parlerai de vos succès et de vos fautes avec la champêtre franchise qui convient au paysan des rives du Bez. Mais craignez-moi plus encore; j'en parlerai à la déesse des bords du Rhin.

J'arrive, je perce la foule, j'entre, je suis ébloui. Serait-ce qu'ayant été longtemps privé de la vue des chefs-d'œuvres de l'art, leur aspect m'en impose davantage? Non, je ne me trouve point saisi par un étonnement stupide. Il me semble que je puis encore

sentir et juger; et je sens et je juge que je suis dans le plus riche Salon que j'aie vu.

Vingt grands tableaux d'histoire se disputent le prix. Ils étincellent presque tous de talent. Aucun d'eux n'est parfait; mais rarement de plus dignes rivaux et en si grand nombre ont couru avec une émulation plus marquée vers la perfection.

D'où naît cette émulation intéressante? De peu de chose, d'une dépense faible pour un puissant royaume qui a une cour magnifique, quoique je sois obligé d'avouer qu'on peut faire des dépenses plus utiles et plus louables encore; mais il faut de tout dans un grand État. Il y faut de la majesté dans les édifices publics; et il n'y a pas de doute qu'il ne vaille mieux payer des sculpteurs et des peintres que des courtisannes. Le Roi fait faire tous les ans deux statues qu'il décerne à quelques-uns des grands hommes qui ont illustré la nation. Elles sont destinées à orner la grande galerie du Louvre où l'on veut rassembler un jour l'immense quantité de superbes tableaux qui existent, ignorés, dans les garde-meubles des diverses maisons royales et qui ne sont pas nécessaires à la décoration de ces maisons. Il fait encore faire tous les ans quatre grands tableaux d'histoire qui doivent entrer aussi dans ce vaste muséum. C'est un honneur que d'être choisi pour les exécuter. C'est un emploi fourni à ce genre de travail que la grandeur des palais d'Italie a fait naître, que la construction un peu mesquine de nos édifices modernes avait fait négliger et dégénérer. C'est environ vingt-quatre mille francs par an que M. le comte d'Angivillers a donné le conseil sage de consacrer à encourager dans le grand genre les arts dont il est le ministre. Le feu Roi dépen-

sait davantage en dessus de porte pour des bâtiments de mauvais goût. Et l'impression de cette dépense tournée vers les compositions d'une espèce noble est déjà sensible sur toute l'École française. C'est ainsi que le moindre écoulement donné à une vaste pièce d'eau répand un mouvement général dans sa masse.

Tel est le premier effet qui frapperait une protectrice des arts, artiste elle-même comme la Princesse pour laquelle j'écris. Les détails laissent beaucoup à dire. Il faut l'oser. Il ne faut pas faire à nos artistes l'injure de les juger avec indulgence. Nous leur dirons comme Horace[1] :

Ubi plura nitent, paucis non offendant maculis.

« Où brillent des beautés sans nombre, quelques légers défauts n'offensent pas les yeux. »

Le premier de nos peintres est *Vien*. Nourri de l'antique, plein de sagesse et de grâces, dessinateur sévère, compositeur ingénieux, coloriste chaud sans cesser d'être vrai, il est digne sans doute de diriger nos élèves à Rome et d'établir un point de réunion entre l'école de France et celle d'Italie. Mais trop plein de ses études, plus correct que hardi, ayant l'imagination plus douce que forte, *Vien* n'en est pas encore aux héros et il est à craindre qu'il n'y vienne jamais. Dans son tableau d'*Hector déterminant Pâris à s'armer pour la patrie*[2] (nº 4), Vous trouverez un

1. Du Pont altère ici le texte d'Horace, qui est le suivant :
« Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis. »
Ep. ad Pissones sive De Arte poetica (v. 351-352).

2. Par *Vien*, nº 4 : « Hector détermine Pâris, son frère, à prendre les armes pour la défense de la patrie.
« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 de large, appartient à M. le comte d'Orsay. »

groupe bien disposé, des contours libres et nobles, des étoffes riches et vraies, un très beau Pâris qui, les bras croisés, à demi ému, commence à jeter avec une fierté naissante un coup d'œil expressif sur ses armes suspendues à un pilier. Vous y chercherez Hector et Vous n'y trouverez à sa place qu'un jeune homme délicat, faible, sans barbe. Homère cependant nous parle de la barbe d'Hector. Hector doit être un guerrier puissant et nerveux, digne de combattre Achille même et qui ne peut céder qu'à lui. Mais *Vien* a vu sans doute notre comédien Molé jouer Achille. Il lui a proportionné son Hector, et moi aussi j'ai vu à Mannheim avec V. A. de malheureux Italiens sans barbe, comme l'Hector de *Vien*, qui chantaient les amours et leurs exploits. J'avoue que cela m'a paru un pauvre spectacle. Je reviens donc au Pâris. C'est la seule figure du tableau dont je ne me lasse point. Il est un peu efféminé et doit l'être; mais il est parfaitement bien fait, plus grand que son frère, ce qui est encore un défaut de convenance. Sa tête très belle annonce une sensibilité touchante, un grand œil bleu plein d'âme semble excuser Hélène d'avoir quitté pour lui Ménélas.

Malheureusement, Hélène est aussi dans ce tableau. Elle en occupe un des côtés, assise dans un fauteuil au-dessous du trophée des armes de Pâris, l'amour est à ses genoux et ôte un peu de la vraisemblance. La figure d'Hélène en ôte davantage. C'est l'écueil des peintres qu'Hélène. Ils vous feront des Vénus tant que vous voudrez. Vénus n'emporte qu'une idée vague de beauté et de tendresse; mais Hélène, simple mortelle, chargée de faits plus positifs, obligée de mériter qu'on arme pour elle l'Europe contre l'Asie,

qu'on fasse couler le sang de mille héros, qu'on engage les dieux dans la querelle, qu'on détruise un grand empire, Hélène demande une beauté bien plus expressive et bien plus séduisante. Je n'ai point vu de tableau qui l'atteignît. Dans celui de *Vien*, c'est une joufflue assez laide, et l'on dit involontairement : c'est là le sujet de la guerre, il n'y a pas de quoi.

En femmes grecques, *Vien* ne pouvait manquer qu'Hélène. C'est peut-être pour nous avoir montré tant de fois les plus belles que nous eussions vues qu'il s'est cru capable de peindre la plus belle qui ait existé. La *Toilette d'une jeune mariée dans le costume antique*[1] (n° 3), sujet justement proportionné à ses forces, nous en redonne une charmante qui, sans avoir comme son Hélène une grande réputation à soutenir, mériterait mieux qu'on fît des folies pour elle; on en ferait même pour ses suivantes. V. A. remarquera que *Vien* a jugé comme nous et qu'il estime plus ce tableau que celui d'*Hector;* car, quoique d'un genre inférieur, il l'a placé le premier sur le catalogue.

Passons à *La Grenée.* C'est encore un peintre de femmes, comme Vous savez, très inférieur à *Vien* pour le dessin et bien moins antique. C'est un peintre d'enfants fort agréable, parce que servilement assujéti à ses modèles, il trouve dans les modèles d'enfants la nature moins défigurée par le costume que dans ceux de femmes. C'est un coloriste gracieux. Il a voulu montrer qu'il pouvait peindre autre chose que de jolies petites nudités modernes. Il a tenté un grand

1. N° 3 : « La toilette d'une jeune mariée dans le costume antique.
« Ce tableau a 4 pieds de large sur 3 de haut. »

tableau[1] dans le grand genre (nº 5), et ce tableau n'est pas sans mérite, quoiqu'il ait été bien durement critiqué par M. Diderot[2]. V. A. y trouverait un très beau consul, imposant, grave et ferme, sans avoir rien d'insolent, écueil difficile à éviter pour *Popilius* lui-même et pour son peintre. Il n'y a rien de si commun aux hommes ordinaires que de mettre l'insolence à la place de la fierté, et il n'y a rien de plus révoltant pour les âmes vraiment nobles. Vous y verriez un autre caractère peu facile à rendre de mesure. C'est un roi qui, très embarrassé à l'étrange sommation qu'il reçoit et à laquelle il va céder, n'a l'air qu'hésitant et non pas humilié ni sot. Vous approuveriez un coloris agréable et vrai, des gardes de fort bonne mine, de beaux licteurs, quoiqu'il en ait un accroupi, on ne sait pourquoi. Le peintre dira que c'est pour élargir la base de son groupe et le faire pyramider.

1. Par *de la Grenée* l'aîné, nº 5 : « Popilius envoyé en ambassade à Antiochus Epiphanes pour arrêter le cours de ses ravages en Égypte. Le Consul et ses deux collègues joignirent Antiochus à Éleusine, bourgade peu éloignée de la ville d'Alexandrie, que ce prince allait assiéger. Là, le Consul lui lut le décret du Sénat, qui portait qu'Antiochus cesse de faire la guerre à Ptolémée en Syrie. Ce Roi répondit au Consul : « Donnez-moi le temps d'en conférer avec mon con- « seil. » Le fier républicain ne trouvant point la réponse du Roi assez prompte ni assez décisive l'environna d'un cercle, qu'il traça sur le sable avec la baguette qu'il tenait à la main, en lui disant : « Vous ne sortirez pas de l'enceinte où je vous « enferme que je ne sache si je dois vous regarder comme « ami ou comme ennemi. Vous devez révérer en moi l'auto- « rité du Sénat romain que je représente. » Le Roi cessa toute hostilité.

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 252-253. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lille.]

2. Diderot n'a rien écrit sur le Salon de 1779. Le jugement auquel Du Pont fait allusion fut sans doute formulé au cours d'un entretien dont il n'y a pas d'autre trace.

V. A. trouvera la raison mauvaise, car pour agencer ces groupes il ne faut pas que personne y fasse rien autre chose que ce qu'il doit faire. Vous y remarqueriez en même temps peu d'habitude à disposer une grande machine et la singularité un peu étrange d'être comme les croquis de *Carmontelle*, un recueil de portraits à la silhouette. Le consul, celui qui l'accompagne et l'un de ses licteurs montrent le profil du côté gauche. Le Roi, son premier garde et l'un des guerriers qu'on distingue à cheval sur le troisième plan montrent le profil du côté droit. Il n'y a qu'un garde et un licteur dont on voie les deux yeux. Si vous joignez à cela un cheval blanc qu'on paraît retenir avec force et qui cependant a la tête et les épaules d'un cheval de bois, Vous direz à *La Grenée :* « Mon ami, ce tableau a des beautés qu'on n'aurait pas attendues de vous; mais à tout prendre, j'aime encore mieux vos jolis modèles malgré les corps qui leur ont gâté la taille, les jarretières qui ont défiguré les genoux et les pantoufles qui ont blessé leurs pieds mignons. »

Vous arrêterez-Vous à *Mithridate devenant amoureux de Stratonice qui chante devant lui pendant qu'il est à table avec ses femmes*[1] (nº 6)? Elles sont jolies, toutes ces femmes, aucune n'est belle, pas même Stratonice. Vous reconnaîtrez parmi elles trois sœurs et trouverez au Roi, malgré sa grande barbe, le teint aussi couleur de rose et blanc que celui de ses odalisques. Cela fait un tableau brillant, frais, froid, monotone et fade.

1. Nº 6 : « Mithridate devient amoureux de Stratonice, qui chante devant lui pendant qu'il est à table avec ses femmes.
« Ce tableau appartient à M. le marquis de Cossé. »

Mais ne Vous fâchez pas contre *La Grenée*. Voici quatre petits tableaux précieux (n° 7). C'est l'*Éducation de l'Amour*[1]. Dans le premier, il tête encore; ce régime lui est très favorable. Dans le second, Vénus lui montre à lire. Au troisième, elle lui met son bandeau. Ah! le méchant, il a fait quelque sottise : au quatrième, elle lui donne le fouet avec un bouquet de roses; et la Vénus et l'Amour sont charmants dans les quatre tableaux.

Voilà encore deux tableaux de *Jeux d'enfants* (n° 10) de la plus agréable nature. Ils sont à M. le marquis de Véry, comme les *Grâces lutinées par les Amours* (n° 8) dont Vous serez beaucoup moins contente. Imaginez les trois Grâces couchées ensemble dans un vaste lit conjugal. Pardon, M. *de La Grenée*, cela n'a point de grâce. De petits fripons d'Amours tirent la couverture qu'une des Grâces voudrait retenir; une autre est déjà levée; la troisième reste couchée paisiblement. C'est la plus jolie; les deux autres sont lourdes. Laissons-les prendre leur revanche dans le tableau correspondant (n° 9). Elles vont lier de rubans les Amours endormis à leur tour dans un énorme lit; mais elles ont des cuisses et des jambes d'hommes. On dit que pour enchaîner les Amours cela n'est pas indifférent[2].

1. N° 7 : « Quatre petits tableaux représentant l'éducation de l'Amour.
« Ils appartiennent à M. le Chevalier de Cossé. »
2. Voici la suite des envois de l'artiste :
N° 8 : « Les Grâces lutinées par les Amours.
N° 9 : « Les Grâces qui prennent leur revanche.
N° 10 : « Deux tableaux représentant des jeux d'enfants.
« Ces quatre tableaux appartiennent à M. le marquis de Véry. »
N° 11 : « Vénus et l'Amour.

J'aime mieux la *Sainte Famille* (nº 13). C'est une esquisse sage.

J'aime encore mieux la *Charité* (nº 15). Elle a des réminiscences du *Guide* qui ne la déparent point.

Quant à *Loth et ses filles* (nº 14), je suis obligé de convenir que la favorisée a une vilaine épaule de mannequin, mais le bonhomme est ivre et n'y prendra pas garde.

Qui sont ces deux femmes les pieds dans l'eau (nº 12)? La maîtresse est jolie. La suivante a la gorge serrée, elle est laide; on dit que c'est une politique que les dames ont quelquefois. Mais voilà un croissant sur la tête de la première; ce ne peut être *Diane au bain*. Où sont ses nymphes, ses chiens, ses armes, ses filets? Si c'était la nymphe suivante qui eût de la beauté, je croirais que c'est Jupiter prenant la forme de Diane pour tromper Callisto. Mais Callisto sans doute en valait la peine. Ah! c'est Diane elle-même. Voilà à trois cent toises au moins et le visage tourné vers nous un Actéon grand comme la main de Diane à qui, par conséquent, elle ne doit pas paraître plus grande que sa propre main. Il est bien surpris de se sentir pousser les cornes à sa tête et d'être changé en cerf. Le pauvre homme n'a rien vu; il ne pouvait rien voir; le voilà cruellement puni à bon marché.

Tantae ne animis cœlestibus irae?
Tant de fiel entre-t-il dans les âmes divines?

Quoi encore, une *Vénus* et un *Amour* (nº 11)!

Nº 12 : « Diane et Actéon.
« Tirés du cabinet de M. le marquis de Ségur. »
Nº 13 : « Une Sainte Famille. »
Nº 14 : « Loth et ses filles. »
Nº 15 : « La Charité. »
Nº 16 : « Pan et Syrinx. »

L'enfant est bien joli. La tête et la chair de la mère sont bien belles; mais pourquoi donc a-t-elle mis un corps de baleines? La mode en est passée.

Et vous aussi, *Syrinx* (nº 16), vous aviez un corps de baleine et des jarretières et sûrement des pantoufles. Quand on se montre nue, c'est un grand défaut.

Pourquoi est-ce un si grand défaut et si choquant dans un tableau exposé en public? C'est non seulement que le costume gâte la nature, c'est encore qu'il rend le tableau de mauvaises mœurs.

Qu'un peintre m'offre une belle femme parfaitement nue et sans aucune trace de vêtements qui l'aient défigurée, rien n'est plus naturel. L'idée peut en être respectable et religieuse. C'est la première mère des humains, c'est Ève dans Éden, c'est une déesse, c'est le symbole de la fécondité et de la vie, ce peut être celui de la sagesse; c'est la Vertu, c'est la Vérité; mais que je trouve sur son corps l'impression d'un costume désavantageux et des liens qui en ont rompu les contours, c'est une femme qui s'est entièrement déshabillée, qui s'est même déshabillée pour de l'argent, afin de se montrer au Salon ou du moins au peintre qui nous la fait passer sous les yeux; ce n'est plus qu'un modèle, elle est indécente et vile.

Mais laissons donc M. *La Grenée*. N'en étais-je pas aux tableaux d'histoire? Ah! volupté, volupté, tu entraînes avec des chaînes de fleurs les philosophes même qui te blâment!

Voici un beau tableau (nº 26). C'est *Régulus*[1] qui va

1. Par *L'Épicié*, nº 26 : « Régulus sort de Rome pour se rendre à Carthage. » « Il n'ignorait pas, ce grand homme, quels supplices lui destinaient ses barbares ennemis; cependant, il écarta sa famille, qui s'opposait à son passage, et s'em-

s'embarquer pour retourner à Carthage. Que vous ayez fait un vieillard ferme et serein, qui marche à la mort avec dignité, une famille éplorée, un peuple attendri, cela est fort pour ce que vous aviez fait jusqu'à ce jour, M. *Lépicié;* mais que rien de cela ne soit en grisaille et qu'on y trouve presque partout un coloris sage et naturel, c'est ce que je n'aurais pas

barqua pour Carthage d'un air aussi tranquille et satisfait que si, après avoir terminé les affaires de ses clients, il fût parti pour se délasser de ses pénibles travaux dans les riantes campagnes de Tarente. » (Horace, ode V, livre III. Traduction de Sénadon.)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 13 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 287-288. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Carcassonne.]

N° 27 : « Jésus-Christ descendu de la croix.

« Ce tableau, de 4 pieds de large sur 6 pieds 3 pouces de haut, est destiné pour un autel latéral de la cathédrale de Châlons-sur-Saône. »

N° 28 : « Deux tableaux ovales représentant l'Amour et Flore. Ce sont les portraits des enfants de M. le comte de Brancas. Ces tableaux ont 2 pieds 1 pouce de haut sur 18 pouces de large. »

N° 29 : « Vue de l'intérieur d'une grande halle.

« Ce tableau est le pendant de celui qui a été exposé en 1777 sous le titre d'une Douane. Ces deux tableaux appartiennent à M. Dubois, négociant. De 5 pieds de large sur 3 de haut. »

[« L'intérieur de halle » comme « la Douane » se trouvaient parmi les tableaux de la collection Émile de Tarade donnés par ce dernier au Musée de Tours et figurant au catalogue du Musée imprimé en 1874 sous les n°s 364 et 365, le second daté de 1775, le premier de 1778. La donation de M. de Tarade ayant été révoquée par jugement en 1881, à la suite de la réclamation de sa veuve, les tableaux furent restitués à cette dernière et vendus au château de Belleroche, près Amboise, au mois d'octobre 1881. Les toiles de *Lépicié* figuraient en tête du catalogue aux n°s 1 et 2; elles furent adjugées pour 21,500 francs. D'après le travail de A. Gabeau, *La collection de tableaux du chevalier Émile de Tarade, Réunion des sociétés des beaux-arts des départements*, 1906, p. 199-235.]

N° 30 : « Le jardinier de bonne humeur.

« Tiré du Cabinet de M. le marquis de Ségur. »

attendu de vous. Recevez-en mon compliment très humble.

Je vous en ferai moins pour votre *Amour* et votre *Flore* (n° 28). Ils se sentent de l'ancienne habitude grise et vague. D'ailleurs, ce sont des portraits, tant pis pour les originaux. Qu'est-ce que cette armure complète de chevalier que je vois aux pieds de votre *Amour?* Cela est-il du costume de son arsenal?

Mais ce qui mérite encore plus de louanges que votre *Régulus* même, quoique le genre en soit moins noble, c'est votre *Halle* (n° 29) du coloris de *Jeaurat* avec un bien meilleur ton de composition, un dessein plus sévère, bien plus d'esprit et de richesse. Ce superbe tableau peut se soutenir peut-être avec quelque avantage même auprès du *Marché asiatique* de *Le Prince* (n° 66), supérieur sans doute par la couleur et par les fabriques, mais où il y a bien moins de foule et où tout est subordonné à une esclave vêtue d'un simple voile et qu'on va vendre sous une espèce de tente, un vieil ennuque vient de visiter ses attraits. L'acheteur a posé sa pipe pour débattre le prix. Est-il bien vrai que je préfère le tableau de *Lépicié?* La multitude des personnages et la multiplicité des actions indifférentes à une seule action bien rendue et qui inspire de l'intérêt? Si j'osais prononcer pour la *Halle d'Europe*, une larme répandue sur le sort de la belle esclave rappellerait mon cœur en Asie avec le vœu de la délivrer. Mais quoi, nos halles d'Europe ne demandent-elles pas aussi qu'on les délivre? Ah, Madame, n'en parlez pas à un guerrier malheureux auquel il ne reste qu'un courage impuissant et le tronçon de son épée.

Retournons à l'histoire ancienne, la moderne afflige trop mon cœur.

V. A. connaît M. *Brenet*. Il avait à tout prendre fait le meilleur des tableaux de *Saint Louis* dans le Salon de 1773[1], temps heureux où je n'avais qu'à cultiver vos bontés! Son grand tableau de cette année (nº 31) est inférieur[2]; non que la figure du jeune *Metellus* ne soit d'une très belle expression, mais celle du père n'est ni assez sereine, ni assez noble, et Auguste placé dans la demi-teinte est d'une bassesse qui fait peine.

C'était, je le sais, un très vil scélérat que cet Auguste; je ne l'aime point. Je fais cas de ceux qui ne l'en estiment pas davantage pour les flatteries d'Horace et de Virgile et qui même en estiment un peu moins ces deux grands poètes. Mais on ne joue pas le personnage qu'il a joué sans être un homme de représentation, un comédien très noble. Auguste d'ailleurs a une tête fort connue par ses médailles et par une foule de pierres gravées. Il n'est pas permis

1. Voir plus haut, p. 12.

2. Par M. *Brenet*, nº 31 : « Métullus sauvé par son fils. Octave tenant à Samos une séance pour l'examen des causes des prisonniers du parti d'Antoine, Métellus, vieillard accablé d'années et de misère et défiguré par une longue barbe, lui fut amené. Le fils de ce vieillard, qui était l'un de ses juges, après avoir avec peine démêlé les traits de son père, court l'embrasser en versant des larmes et jetant de grands cris; puis, se retournant sur Octave : « César, dit-il, mon père est « ton ennemi et je sers sous tes drapeaux! Il doit être puni et « moi récompensé; sauve-le à cause de moi ou donne-moi la « mort avec lui. » César, attendri, accorda aux prières de son fils la grâce de Métellus, quoiqu'il le connût pour un ennemi implacable.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 13 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 66. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Reims.]

à celui qui le peint de la faire de fantaisie et moins encore d'une vilaine fantaisie.

Une autre chose qu'on reprend avec raison dans ce tableau est le défaut de costume. Auguste et Metellus le fils y sont en cuirasse; mais ils jugeaient, dit-on; or, jamais des Romains n'ont jugé en cuirasse; ils devaient être en toge et l'on ne devait trouver de cuirassés que les centurions qui les entourent et les soldats qui conduisent le vieux Metellus.

Je préférerais le *Cincinnatus*[1] du même auteur (nº 32). J'ai un penchant naturel et fort redoublé par les circonstances, pour les hommes qui labourent la terre. La composition de ce tableau est riche et ingénieuse; mais Cincinnatus était un bien grand homme et celui que je vois n'a pas cinq pieds deux pouces. Il est gros et court. Quoi, n'y a-t-il pas eu des héros d'une très petite stature? Sans doute, et quand ils sont donnés tels par l'histoire, il faut la respecter; mais lorsqu'on n'a sur leur taille aucun mémoire positif, il convient de leur donner les plus belles proportions et, comme dit Montaigne, « de rehausser si l'on peut d'un coup d'épaule ces objets de la vénération du genre humain ».

Nous nous arrêterons peu à M. *Du Rameau*, encore que ses élèves aient fait imprimer deux ou trois brochures pour le vanter. Son *Entelle* et son *Darès*[2]

1. Nº 32 : « Cincinnatus créé dictateur. Quintius Cincinnatus, occupé à labourer son champ et appuyé sur ses bœufs qu'il semble arrêter, reçoit les députés du Sénat, qui, se prosternant devant lui, le supplient de se revêtir de la robe de dictateur et de prendre les rênes du gouvernement pour remédier aux maux qui affligent la République romaine.

« Ce tableau, de 5 pieds de large sur 3 de haut, est tiré du Cabinet de M. Cochu. »

2. Par *Du Rameau*, nº 34 : « Combat d'Entelle et de Darès.

(nº 34) s'ils n'étaient pas métis, presque mulâtres, ne seraient pas sans mérite. Il est vrai qu'Entelle, Sicilien et vieux, doit être un peu basané; mais le jeune Phrygien Darès avait le plus beau teint du monde. Ses amis répondent qu'il est meurtri; l'est-il donc exactement de la tête aux pieds? Virgile indique des blessures.

Cléobis et Biton[1] (nº 35) ne sont pas tout à fait aussi mordorés qu'Entelle, Énée et Darès et le sont encore beaucoup. On dit que cela pâlit; je crois que cela ne fait que noircir. Au reste, c'est un point de chymie très ignoré et qui serait fort curieux que la composition des couleurs. Celle des tableaux est plus à la portée de tout le monde. Je plains ces frères traînant un char sur une montagne raboteuse où il est impossible de le faire rouler. Je suis surpris qu'on n'ait pas mieux applani les avenues du temple de Junon; mais je le suis encore davantage de trouver la mère de Cléobis et de Biton plus jeune que ses enfants. C'est peut-être un miracle de la déesse et M. *Du Rameau*

Dans les jeux funèbres qu'Énée fait célébrer en Sicile, chez le roi Aceste, sur le tombeau d'Anchise son père, ce héros sépare ces deux athlètes et sauve Darès de la fureur du vieux Entelle. (Sujet tiré du Vᵉ livre de l'*Énéide*.)

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 186-187. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Riom.]

1. Nº 35 : « Piété filiale de Cléobis et Biton. Ces deux frères, voyant que les animaux qui devaient traîner le char de leur mère, grande prêtresse de Junon, tardaient trop, s'attelèrent eux-mêmes et la conduisirent au Temple. Là, cette mère demanda à la Déesse de donner à ses fils, pour récompense de leur piété filiale, ce que le Ciel peut accorder de plus heureux aux hommes. Le lendemain, ils furent trouvés morts. (*Valère-Maxime*.)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 185-186.]

dira que c'est qu'elle est moins près de sa fin, car ils doivent expirer cette nuit. Au reste, cette mère est belle, quoique son attitude soit maniérée à la Clairon.

A propos de manière, V. A. sait-elle que M. *de La Grenée*, auquel nous nous sommes arrêtés un peu longtemps, a un frère? Et pourquoi non? Pierre Corneille qui valait mieux que lui en avait bien un. L'un et l'autre en sont toujours restés à une assez notable distance. Quand M. *de La Grenée* l'aîné n'a fait que des femmes et des enfants, M. *de La Grenée* le jeune a fait des enfants et des femmes en contre-épreuve. Aujourd'hui, l'aîné fait un grand tableau d'histoire et vite le jeune fait aussi un tableau d'histoire (nº 36). Il l'appelle *La fermeté*, Vous l'appellerez *La fureur atroce de Jubellius Taurea qui poignarde sa femme et ses enfants*[1], quand le Sénat romain qui ne les avait pas condamnés vient de lui faire grâce à lui-même. Ce tableau ne manque pas d'une sorte de poésie qui va jusqu'à disloquer à force d'exagérer. Le

1. Par *de la Grenée* le jeune, nº 36 : « Fermeté de Jubellius Taurea. Fulvius Flaccus, Consul, dans le moment qu'il faisait exécuter, sous ses yeux, les principaux sénateurs de Capoue, coupables de révolte contre les Romains, reçoit des lettres du Sénat qui lui ordonnent de suspendre. Alors Jubellius Taurea, Campanien, s'avance vers lui et lui dit à haute voix : « Pour-« quoi, Fulvius, n'appaises-tu pas la soif que tu as de répandre « notre sang? En versant le mien, tu pourrais te vanter d'avoir « fait périr un homme plus courageux que toi. Je le ferais, « lui répond Fulvius, si l'ordre du Sénat ne m'arrêtait. « Pour moi, répond Taurea, qui n'ai point reçu d'ordre des « Pères conscrits, je vais te donner un spectacle digne de ta « cruauté et un exemple au-dessus de ton courage. » A ces mots, il poignarde sa femme, ses enfants et se tue lui-même. (*Valère-Maxime.*)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire*, p. 259-260. Le tableau se trouve aujourd'hui au Musée de Montpellier.]

coloris en est très médiocre, verd et gris. La femme et les enfants qu'on vient de poignarder paraissent morts de la peste depuis quatre jours. On y trouve une grande invraisemblance, c'est que personne ne se mette en devoir d'arrêter ce furibond de Taurea qui vient de commettre trois meurtres sous les yeux d'un consul.

Ce n'est pas le tout que de peindre et d'exprimer. Il faudrait n'exprimer et ne peindre que ce qui vaut la peine d'être transmis à la postérité. Faire des atrocités sans objet, l'honneur de les immortaliser, c'est manquer à l'esprit de l'art et au but moral de la peinture d'histoire.

Parcourrai-je les petits tableaux[1] de M. *de La Grenée*

1. La suite de l'envoi de *La Grenée* comprenait :

N° 37 : « Un Christ en croix, ayant à ses pieds la Vierge et saint Jean. De 7 pieds et demi de haut sur 4 de large. »

N° 38 : « Une Diane au bain.

« 14 pouces de haut sur 18 de large. »

N° 39 : « Une Vierge avec l'Enfant Jésus assis sur un mouton.

« Ce tableau, de 8 pieds de haut sur 12 de large, appartient à Mme Victoire de France. »

N° 40 : « L'Arche dans le Temple de Dagon causant la peste chez les Philistins.

« Tableau de 2 pieds de large sur 1 pied 6 pouces de haut. »

N° 41 : « Mercure, voulant entrer chez Hersé, en est empêché par Aglaure, qu'il change en statue.

« Ce tableau, de 3 pieds de haut sur 3 pieds 3 pouces de large, appartient à M. le marquis de Véri. »

N° 42 : « Trois petites Vierges.

« Esquisses finies, sous le même numéro. »

N° 43 : « Deux petits tableaux faisant pendants représentant des jeux d'enfants.

« 6 pouces de large sur 5 de haut. »

N° 44 : « Un Repos en Égypte.

« 2 pieds de haut sur 3 pieds de large, appartenant à M. le chevalier de Cossé. »

N° 45 : « L'esquisse d'un plafond, exécuté à Trianon, dans la Salle de Comédie de la Reine. » [Il s'agit du Théâtre du

le jeune? Une *Diane* assez maigre (nº 38), quelques *Vierges* agréables (nº 42)? Une d'entre elles tient l'enfant Jésus sur un mouton (nº 39); le tout est du plus joli couleur de rose et de blanc. Pourquoi donc un petit Amour à côté d'eux? Non pas, c'est un ange; ainsi soit-il.

Voici un autre tableau où l'histoire sainte est encore moins respectée (nº 40). *L'arche*, dit l'auteur, *dans le temple de Dagon cause la peste aux Philistins*. Point du tout : l'historien sacré assure que ce furent les hémorroïdes dont la peinture, il est vrai, ferait un tableau singulier et difficile à rendre intéressant. Au surplus, le catalogue met dans le temple l'arche que M. *de La Grenée* le jeune n'a placé que sous le vestibule. Son tableau a quelques attitudes imitées du bas-relief de la peste de Marseille[1], on y voit peu de monde, mais c'est que le pays est déjà dépeuplé.

Si vous voulez une peste d'un autre style, regardez celle de M. *Ménageot*[2] (nº 160). David prosterné devant l'ange exterminateur qui promène au milieu d'une nue obscure son glaive étincellant, une mère expirante qui repousse les secours de sa fille en pleurs, et le contraste de la maladie à son plus haut période avec la santé menacée que l'amour filial dévoue sans regret. C'était un jeune homme l'année passée que M. *Ménageot;* mais quand on a fait ce tableau-là, on n'est plus un jeune homme.

Petit-Trianon; le plafond existe encore, mais en très mauvais état et défiguré par les restaurations du XIXe siècle.]

Plus les nos 46 à 50, suite de dessins.

1. Bas-relief de Puget à « l'Intendance sanitaire » de Marseille.

2. Par *Ménageot*, nº 160 : « La peste de David. David, après avoir fait un sacrifice pour appaiser la colère céleste, se prosterne devant l'Ange du Seigneur et demande à Dieu de tourner sur lui tous les maux qui accablent son Peuple. »

Je louerai moins la *Justification de Suzanne*[1] (nº 159). Le sujet est partagé en trois groupes qui sont peu liés l'un à l'autre. Daniel est juché sur un perron d'où il ne pourra descendre. Suzanne se trouve mal, on ne sait si elle est condamnée ou sauvée, si on l'arrête ou si on la secourt, il n'y a que les vieillards et les soldats qui les entraînent, qui soient très beaux.

Puisque j'ai parlé de *Ménageot*, je ne dois oublier ici ni *Vincent* ni *Berthélemy*, ses camarades, ses rivaux, ses émules, ses amis. Ils ont étudié ensemble. Ils ont eu successivement les grands prix. Ils ont été ensemble à Rome. Ils vivent et luttent ensemble à Paris. Ils est difficile de prononcer entre *Berthélemy*[2]

1. Nº 159 : « La justification de Suzanne. Suzanne, presque évanouie, est entourée de ses parents, qui lui ôtent les chaînes. Le jeune Daniel a confondu les Vieillards qui l'accusaient. Il désigne le Ciel qui les condamne et le supplice qui les attend. Des soldats les entraînent et vont les livrer au peuple pour être lapidés.

« Ce tableau et le précédent, de 15 pieds et demi de large sur 11 pieds 1 pouce de haut, sont destinés pour l'abbaye d'Anchin. »

2. Par *Berthellemy*, nº 161 : « L'action courageuse d'Eustache de Saint-Pierre au siège de Calais. Édouard III, roi d'Angleterre, ayant réduit la ville de Calais à la dernière extrémité, exigea que l'on lui livrât six des principaux habitants pour être mis à mort. Eustache de Saint-Pierre se dévoua volontairement pour sauver la vie de ses concitoyens et cinq autres suivirent son exemple; ils vinrent tête et pieds nus, la corde au col, mettre les clefs de la ville aux pieds du Roi; ils attendaient l'instant de leur supplice. Les seigneurs anglais avaient en vain tenté d'adoucir le Roi, en vain le jeune prince de Galles, son fils, le sollicitait les larmes aux yeux, Édouard persistait et prononçait l'arrêt de mort, lorsque la Reine, son épouse, qui était enceinte, se mit à ses genoux en pleurant, demandant la grâce de ces braves citoyens de Calais. Édouard se laissa fléchir et accorda, aux instances de la Reine, ce qu'il avait refusé à son fils et à toute la cour.

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire*, p. 34. Le tableau est actuellement au Musée

et *Ménageot*. Le premier oppose à la *Peste de David* le *Martyre de saint Pierre* (nº 162) et l'on croit les deux tableaux de la même main. *Eustache de Saint-Pierre* (nº 161) n'est qu'au niveau de la *Justification de Suzanne*, équilibre de beautés et de défauts. Le *Saint Pierre* est très beau; Vous savez qu'il est crucifié la tête en bas, le sang s'y porte avec force ainsi qu'à la poitrine, ce qui rend leur coloris ardent d'une grande vérité. Un vieillard est auprès de saint Pierre et lui parle avec chaleur. Est-ce un prêtre payen qui veut lui faire adorer la statue d'Hercule vers laquelle il étend la main? Est-ce saint Paul qui exhorte son compagnon et qui lui montre le ciel? Je n'en sais rien, mais cette petite incertitude que laisse le poète n'empêche pas que le peintre n'ait mis là un beau vieillard et un beau prêtre.

On peut reprocher au tableau d'*Eustache de Saint-Pierre* que ce maire de Calais qui devait y faire le principal personnage y est subordonné à Édouard III, dont le rôle est beaucoup moins noble en cette occasion. Mais si l'on pardonne en outre à ce roi d'avoir une armure qui paraît plus de verre que d'acier, on sera obligé de convenir que ce tableau est mieux distribué et mieux groupé que celui de la *Justification de Suzanne* qu'on voit à côté. *Berthélemy* comme philosophe peut donc être placé de quelques crans

de Laon. Au Salon de 1777, l'artiste avait déjà exposé une toile sur le même sujet. Voir plus haut, p. 51.]

Nº 162 : « Le martyre de saint Pierre.

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 11 de haut, est pour l'abbaye d'Anchin, en Flandre. »

Nº 163 : « La peste de Milan, où saint Charles porte lui-même le viatique aux pestiférés.

« Esquisse d'un plafond de 2 pieds de diamètre. »

Nº 164 : « Deux portraits et études sous le même numéro. »

au-dessous de M. *de Ménageot,* mais l'artiste n'est pas inférieur.

Vincent[1] a plus d'énergie qu'eux encore. Il a [en] plus l'enthousiasme qui fait les très grands peintres; mais il a les autres qualités dans un degré moins égal. Son coloris est sale et négligé. Il entend peu la perspective. Son tableau du *Président Molé saisi par les factieux du temps de la Fronde* (n° 155) a eu le plus grand succès, parce que ce qui frappe et doit frapper le plus est l'expression qui est ici d'une vivacité et d'une chaleur extrême. On ne peut voir une figure plus noble, plus sévère et plus indignée que celle du président. Il n'y en a point de plus animées que celles des mutins qui l'arrêtent. Mais après avoir été ébloui, on remarque avec peine que presque tous les personnages sont sur le même plan, que le président et surtout le principal factieux sont gigantesques et qu'il y a une toise de distance entre les deux pieds de celui-ci.

J'aimerais peut-être mieux la *Guérison de l'aveugle né* (n° 156). Il y a moins d'expression sans doute et le sujet n'en comportait pas autant, mais il y a moins de prétention, plus de vérité, un dessein plus correct. Je dois avouer que le coloris en est fort sale. La figure

1. Par *Vincent,* n° 155 : « Le président Molé, saisi par les factieux au temps des guerres de la Fronde. La scène se passe près la Croix-du-Trahoir.

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire,* p. 519-526. Une réplique faite par l'artiste sur l'ordre du Roi pour le président Molé se trouve au château de Champlâtreux.]

N° 156 : « Guérison de l'aveugle-né.

« Tableau de 10 pieds 4 pouces sur 8 pieds 2 pouces. »

N° 157 : « Le paralytique guéri à la piscine.

« Esquisse de trois pieds 4 pouces sur 1 pied 9 pouces. »

N° 158 : « Plusieurs études sous le même numéro. »

du tableau qui a le plus d'esprit, et peut-être en a-t-elle trop, est celle du chien qui jappe contre le Sauveur, comme s'il craignait d'être réformé ainsi que l'est le bâton qu'on vient de jeter à la terre. Rassure-toi, pauvre animal, ce ne sont pas parmi les aveugles mendiants que se trouvent les gens qui oublient ceux qui les aiment et qui les ont servis avec zèle lorsqu'ils ne sont plus bons à rien, et quand on a la fidélité du chien, ne doit-on pas espérer la bienveillance constante qui en est la récompense?

Un coup d'œil en passant au *Paralytique tiré de la piscine* (nº 157). C'est une esquisse très estimable.

Voici encore un jeune homme d'une grande espérance, M. *Suvée*[1]. Deux grands tableaux de lui, la *Naissance de la Vierge* (nº 186) et l'*Adoration des anges* (nº 185) ont été fort loués et méritent de l'être. La composition en est sage et reposée, le dessin pur, l'air tourne avec facilité autour des figures qui se détachent bien les unes des autres. La couleur a de l'éclat sans affectation.

1. Par *Suvée*, nº 185 : « La Nativité ou l'Adoration des anges.

Nº 186 : « La naissance de la Vierge.

« Ces deux tableaux ont chacun 10 pieds de haut sur 13 de large. »

Nº 187 : « Herminie, sous les armes de Clorinde, rencontre un vieillard et s'étonne de sa tranquillité et de son bonheur au milieu des horreurs de la guerre; le vieillard lui répond : « Ce n'est point sur les roseaux, c'est sur les chênes que la « foudre tombe. »

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 9 pieds 4 pouces de large, appartient à M. l'abbé Van Outryve, député aux États de Flandres. »

Suvée exposait en outre, du nº 188 au nº 191, « deux figures académiques : Saint Sébastien et un soldat; » « Deux têtes de vieillards; » « Un philosophe et une jeune fille; » deux esquisses : « Mort de Cléopâtre et Prédication de saint Paul. »

Un peu au-dessous, en face de la porte, je vois une *Minerve* assez jolie qui console le Temps du pauvre usage auquel le prodiguent les mortels; et encore que le Temps n'ait pas l'épaule ensemble, je m'en console. Qui est-ce qui fait du temps ce qu'il veut? Je cherche dans le catalogue le n° 187 et je trouve que cette *Minerve* est une *Herminie sous les armes de Clorinde*. Mais Clorinde était une guerrière des temps de chevalerie. Elle n'avait point un casque à la grecque, ni les bras nuds, ni une vilaine jupe de drap sous sa cuirasse. Elle doit être armée en chevalier sarrazin. On doit présenter presque de face celle qui a pris son armure, pour que le visage le plus doux soit vu entre la visière relevée et la mentonnière abattue d'un casque rond, surmonté d'un panache de crin blanc, entouré d'un turban et orné d'une aigrette. On peut laisser voir sa jolie main, car il est à croire que *Herminie* a oublié les gantelets qui l'auraient blessée; mais cette main délicate doit sortir d'un brassard. Elle doit être appuyée sur une lance et non sur une pique. Sa cuirasse doit être recouverte d'un cafetan d'étoffe légère, mais bordée cependant d'une pelisse de samit, c'est-à-dire de martre zibeline[1], et ne descendant par les manches que jusqu'à moitié de l'avant-bras.

On donne aux jeunes peintres des leçons d'anatomie, et c'est très bien fait. On devrait leur en donner de costume et y consacrer un savant professeur tiré de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; ce serait très bien fait encore.

1. Le samit était au contraire un tissu léger semblable à notre velours de soie. La Curne de Sainte-Palaye et surtout Godefroy ont relevé de nombreux exemples de ce mot dans les textes du moyen âge.

En voici un, M. *Bardin*[1], qui a cherché avec esprit ses accessoires dans la nature du sujet. Il peint *Saint Bernard traduisant le Cantique des cantiques* (nº 167). Les anges qui l'inspirent sont des amours. Sa tête et son regard sont très expressifs et de même qu'on a peine à savoir si le livre sacré dont il s'occupe traite de choses célestes ou terrestres ; on peut douter si c'est d'un feu céleste ou terrestre que le saint est animé ; mais ce grand saint si agréablement ému a une vilaine main colossale qui le dépare beaucoup.

La *Dispute de sainte Catherine* (nº 166) est cependant très inférieure. La sainte a la tête de Mlle Clairon, mais non pas son geste. Elle est enluminée encore plus qu'illuminée ; on ne voit qu'un seul des cinquante philosophes qui disputent contre elle et on ne le voit que par le dos. Ce philosophe est sale comme le plus

1. Par *Bardin*, nº 166 : « Dispute de sainte Catherine. Elle naquit à Alexandrie en Égypte ; elle était issue de sang royal. Ayant refusé à Maximin, empereur d'Orient, de sacrifier aux faux Dieux, il fit assembler cinquante orateurs et philosophes pour la convaincre ; ils furent eux-mêmes convertis à la Religion chrétienne par son éloquence.

« Tableau de 8 pieds et demi de large sur 6 pieds 9 pouces de haut. »

Nº 167 : « Saint Bernard se dispose à traduire le Cantique des cantiques.

« Tableau de 8 pieds 5 pouces de haut sur 4 pieds 10 pouces de large. »

Bardin exposait en outre plusieurs esquisses à l'huile : « Henri IV malade à Monceau parlant à Sully » (nº 168) ; « Salomon sacrifiant aux idoles » (nº 169) ; « le Midi et la Nuit » (nº 170) ; et une suite de dessins depuis le nº 171 : « Trois dessins au crayon noir et blanc : l'un représentant l'Enlèvement des Sabines ; le second, les Sabines interrompant la bataille occasionnée par leur enlèvement obtiennent la paix et l'union des deux peuples ; le troisième, le Massacre des Innocents. Ces dessins ont chacun 4 pieds de large sur 2 de haut, » jusqu'au nº 177, d'autres dessins, sujets mythologiques ou de l'histoire ancienne.

vilain cynique et l'Empereur l'est comme le philosophe. Ce qu'il y a de plus estimable de cet auteur est un dessein représentant les *Sabines qui séparent leurs pères et leurs époux*.

Revenons à des peintres plus formés et plus dignes d'occuper Vos regards.

Voyez *Agrippine débarquant à Brindes et rapportant les cendres de Germanicus*[1] (nº 76). Ce sujet est traité avec beaucoup de nerf et de dignité. La scène est pleine sans surchage, le dessein correct, l'expression noble, le coloris sage. M. *Renou* est homme de lettres et poète; cela donne plus de sévérité dans le costume. Ici il n'a été qu'historien, mais il a Tacite derrière lui, historien que les poètes égalent bien rarement.

Que Vous dirai-je de M. *Beaufort?* Nous ne devons pas oublier que nous avons vu de lui une très bonne esquisse de la *Délibération de Brutus et de Collatin après la mort de Lucrèce*[2], et un excellent tableau du *Laboureur romain* accusé de sortilège et montrant ses

1. Par *Renou*, nº 76 : « Agrippine débarque à Brindes, portant l'urne de Germanicus, son époux. Après la mort de Germanicus en Syrie, Agrippine, malgré la rigueur de l'hiver, arrive à Brindes. Le peuple des villes voisines y accourt, les uns se répandent sur le port et sur le rivage, les autres montent sur les murs de la ville et sur les toits des maisons. La flotte arrive; Agrippine, tenant les yeux baissés et portant entre ses mains l'urne de son mari, sort du navire accompagnée de deux enfants. Alors hommes et femmes se précipitent en foule sur ses pas, avec une tristesse morne et silencieuse. Tibère avait envoyé au-devant d'elle deux cohortes prétoriennes et sur son passage on brûlait, en l'honneur du Prince, des parfums et des vêtements (*Annales de Tacite*). » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 413. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lunéville.]

2. Salon de 1771 (nº 152); Du Pont aurait-il confondu le suivant, non mentionné au livret, avec l'œuvre de Brenet? Cf. ci-dessus, p. 51.

bras, sa fille, ses bœufs et sa charrue au préteur qui l'admire. Il a fait cette année la *Mort de Calanus*[1] (nº 109). V. A. en trouvera dans le catalogue une longue explication très nécessaire à ceux qui regardent le tableau. Vous aurez même le plaisir de voir dans cette explication l'armée d'Alexandre en bataille, ce qui devait être un fort beau spectacle que Vous chercheriez en vain sur la toile. Un vieillard gigantesque monté sur des fagots et parlant à un jeune homme qui lui aide peut-être à les arranger est tout ce qu'on peut discerner sans l'explication secourable, et que m'importe que ce vieillard ait quelque beauté si je ne comprends rien à son action? Avant tout soyez clair; il ne faut pas qu'un tableau soit une énigme.

En voici une autre et même une belle énigme du même auteur (nº 110). Le public, encore ému d'avoir

1. Par *Beaufort*, nº 109 : « Mort de Calanus, philosophe indien. Ce philosophe, ayant atteint l'âge de quatre-vingt-trois ans sans aucune incommodité, se trouvant un jour tourmenté d'une douleur violente d'entrailles, dit à Alexandre qu'il avait suivi dans son expédition des Indes : « Dieu m'appelle et veut « reprendre ce qui lui appartient. Ordonnez que l'on dresse « un bûcher pour mes funérailles afin que les flammes puri- « fient les fautes que mon corps peut avoir commises. » De ce dévouement, il en résultait un grand honneur aux descendants de celui qui en avait eu le courage. Alexandre, qui aimait Calanus, ne lui accorda cette grâce qu'avec peine, et, pour orner sa pompe funèbre, il fit mettre son armée en bataille, ordonnant de répandre des parfums précieux sur le bûcher, couvert d'un tapis magnifique. L'instant du tableau est celui où Calanus monte sur le bûcher et parle à un officier député par Alexandre, qui lui demande s'il n'avait rien à dire à ce Prince avant de mourir : « Non, lui répond Calanus, je compte « le revoir dans trois mois à Babylone. » Cette réponse fut regardée comme une prédiction de la mort d'Alexandre, arrivée, en effet, trois mois après à Babylone... (*Quinte-Curce*.)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 17-18. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Caen.]

vu jouer avec effroi cette scène des furies dans l'*Iphigénie en Tauride* du chevalier Gluck, nommait Oreste; M. *Beaufort* et le catalogue nomment *Néron*[1]. Le mot pouvait être le nom de tout autre coupable; mais c'est toujours une belle hardiesse et sur le théâtre et sur la toile que d'avoir osé personnifier les remords et les mettre en action. Il est vrai que l'honneur de cette hardiesse est à Sophocle. Je suis porté, pour les avoir vus tous deux et pour les ressemblances que j'y trouve, à croire que le tableau est tiré de l'Opéra et que M. *Beaufort* n'a suppléé Néron à Oreste que pour voiler un peu cette origine qui n'avait rien de honteux. Mais beaucoup de gens imaginent qu'il n'y a de mérite qu'à inventer. Il y a du mérite à tout ce qui est bien fait et il y en a beaucoup à ne point dissimuler ceux qui nous ont aidés à bien faire.

Je ne dois pas oublier une très belle esquisse de l'*Apothéose de saint Louis*[2] (n° 23) que *Doyen* devait

1. N° 110 : « Néron tourmenté par ses remords. Néron, l'esprit bourrelé par l'horreur de ses crimes, dit un jour à un de ses affranchis que les nuits lui étaient affreuses, qu'il se croyait tourmenté et déchiré par les Furies à coups de fouet et de serpents et qu'il lui semblait entendre sa Mère elle-même lui reprocher son parricide.

« Tableau de 5 pieds 2 pouces de large sur 4 pieds de haut. »

2. Par *Doyen*, n° 18 : « Anacréon chante une ode à la louange de Vénus, l'Amour accorde sa lyre, la Déesse descend du ciel et couronne le poète de myrthe et de rose. La colombe de Vénus vient boire dans la coupe d'Anacréon.

« De 4 pieds de haut sur 3 pieds de large. »

N° 19 : « Une nymphe enivre l'Amour.

« De 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large. »

N° 20 : « Bacchantes endormies.

« De 2 pieds 4 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

N° 21 : « Une caravane.

« De 4 pieds de haut sur 3 de large. »

N° 22 : « Autre caravane.

exécuter pour la sacristie de la chapelle de l'École Royale Militaire. Dans les esquisses, *Doyen* est toujours le même, plein de poésie et de feu, mais trop vain pour prendre des conseils, trop ébloui de ses premiers succès pour croire avoir besoin de travail, trop dissipé par les plaisirs, *Doyen* ne fait plus que des esquisses. Après celle de l'*Apothéose de saint Louis*, le seul ouvrage digne de lui qu'il ait mis au Salon, est un petit tableau de *Bacchantes endormies* (nº 20) où l'on reconnaît que le très grand maître pourra un jour se réveiller. Mais ses *Caravanes* (nºs 21 et 22) sont de médiocres réminiscences. Sa *Nymphe qui énivre l'Amour* (nº 19) est maniérée. Son *Anacréon* (nº 18) n'est qu'une esquisse ragoûtante où l'on est fâché de voir Vénus dans l'attitude forcée d'une femme qui se balance sur une escarpolette que nous dérobe sans doute le nuage sur lequel *Doyen* l'a posée. Son dessein d'*Hector rapporté par Priam* (nº 24) a de grandes beautés; on est touché de la douleur d'Andromaque et d'Hécube; mais on ne voit pas pourquoi Priam est monté dans une tribune au-dessus du lit de son fils mort. Va-t-il en faire l'oraison funèbre? La grande douleur n'en fait point.

« De 2 pieds 4 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

Nº 23 : « L'apothéose de saint Louis.

« Esquisse d'un tableau qui devait être exécuté dans la sacristie de la chapelle de l'École Royale Militaire. De 2 pieds 4 pouces de haut sur 18 pouces de large. »

Nº 24 : « Hector reporté par Priam après l'avoir retiré des mains d'Achille. Il est exposé dans la cour de son palais, au milieu de toute sa famille.

« Dessin au bistre de 3 pieds 2 pouces sur 2 pieds 3 pouces de haut. »

Nº 25 : « Une nymphe qui a volé un nid d'amours.

« Esquisse de 15 pouces de haut sur 10 pouces de large. »

Voici encore un tableau d'histoire d'un jeune maître qui est de beaucoup d'espérance quoiqu'il soit loin d'avoir la vigueur que *Doyen* conserve au milieu de ses écarts. Ce tableau est petit, mais qu'importe, il est très expressif et très touchant. C'est le *Supplice d'une vestale* par M. *Bounieu*[1]. La douleur de la victime et de ses parents passe dans l'âme des spectateurs. Elle est sur l'échelle fatale, un pied déjà dans la fosse, la pierre qui doit la couvrir est auprès. Elle a les yeux au ciel. Sa taille un peu arrondie semble indiquer l'accident pour lequel elle est si cruellement punie et ajoute à la pitié. Les bourreaux même sont touchés de compassion; leur tristesse est variée; mais si des bourreaux pleurent, pourquoi aurions-nous honte d'avoir une larme au bord des yeux? J'en demande la permission à V. A.

Pardon, Madame, on ne peut mieux sortir d'une émotion vive que par une émotion douce. Je vais passer à un autre petit tableau qui sans être triste est presqu'aussi intéressant pour des spectateurs français que celui que nous quittons. C'est la *Naissance d'Henri IV*[2] (n° 138). Il est très fâcheux que ce tableau

1. Par *Bounieu*, n° 136 : « Le supplice d'une Vestale. Lorsqu'une Vestale coupable était arrivée au lieu du supplice, l'Exécuteur ouvrait le cercueil et la déliait. Ensuite le Pontife la tirait lui-même de dessous les voiles qui la cachaient et la menait jusqu'à l'échelle qui descendait dans la fosse où elle devait être enterrée vive. Alors il la livrait à l'Exécuteur, après quoi il lui tournait le dos et se retirait brusquement, avec les autres Pontifes, en adressant au ciel une prière, qui regardait l'honneur de l'Empire, exposé par le crime de la Vestale... (*Hist. des Vestales*, par M. l'abbé Nadal.)

« 2 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 4 pouces de large. »

2. Par *Bounieu*, n° 138 : « La Naissance de Henri IV. Sitôt que ce Prince fut né, son grand-père le prit dans ses bras, le baisa. Il donna à sa mère une chaîne d'or, qu'il lui mit au cou, et son testament enfermé dans une boîte d'or, en lui

soit un peu gâté par le vernis [avec lequel] il a été peint. Une autre couche du vernis le plus brillant le recouvre et le rend difficile à regarder; mais en surmontant ces difficultés et ces défauts qui tiennent à la manière d'opérer plus qu'au talent de l'artiste, on trouve le tableau d'une beauté rare et d'une très grande expression. La princesse accouchée est loin cependant de valoir celle de *Rubens*.

Il faut bientôt quitter l'histoire. Vous arrêterais-je à M. *Huet* qui n'avait guère peint que des animaux et des fleurs et qui donne une grande *Omphale faisant filer Hercule*[1]. On blâme ces deux figures nues un peu colossales. On les appelle de grandes académies. On ne peut nier cependant que la femme ne soit une belle académie. On dit au reste qu'il est possible qu'Hercule et la reine de Lydie aient étendu fort loin les privilèges du déshabillé, mais qu'il n'est pas vraisemblable qu'Hercule filât alors et qu'en tout [cas] cela était inutile à peindre.

Je n'ai pas vu l'esquisse de M. *Parrocel*[2] (n° 134); j'aurais autant aimé de ne pas voir le tableau de M. *Olivier*[3] (n° 135).

disant : voilà qui est à vous et, lui montrant l'enfant, voici ce qui est à moi. Il le mit dans le pan de la robe, etc. (*Histoire de Henri IV*, par Buri.)

« Tableau de 1 pied 9 pouces de haut sur 1 pied 6 pouces de large. »

Voir la suite de l'envoi de l'artiste ci-dessous, p. 100, note 1.

1. Par *J.-B. Huet*, n° 98 : « Hercule chez la reine Omphale.

« Tableau de 10 pieds de haut sur 8 de large. »

2. Par *Joseph-François Parrocel*, n° 134 : « Une esquisse de la multiplication des pains.

« De 2 pieds 9 pouces de large sur 21 pouces de haut.

« Le tableau, de 22 pieds de large sur 8 pieds de haut, vient d'être exécuté pour le réfectoire des Bénédictins de la Couture au Mans. »

3. Par *Ollivier*, n° 135 : « Télémaque et Mentor sont con-

Me permettrez-vous de faire une réparation d'honneur à M. *Hallé?* Il n'a pas collé cette fois des découpures jaunes sur du papier rouge, comme dans son *Scilurus*, ni blafardes sur du papier bleu comme dans son *Saint Louis*. Il a sagement quitté ces grandes machines et se réduisant aux tableaux de chevalet il en a fait deux assez estimables[1]. Sa *Cornélie* (nº 1) surtout est bien groupée et d'un ton de couleur qui approche presque de *Le Prince*. Son *Agésilas* (nº 2) est moins beau, on y retrouve des traces de la vieille habitude des ciels en papier bleu.

Vous amuserai-je à *Philopémen*[2] (nº 115) qui porte

duits prisonniers devant Alceste, roi de Sicile, qui, sans les connaître, les condamne à l'esclavage. Télémaque, indigné, se nomme. Aussitôt le peuple demande à grands cris qu'on immole ces deux Grecs sur le tombeau d'Anchise. Mais le sage Mentor, prévenant Alceste d'une irruption prochaine de Barbaresques dans ses États, sauve, par cette prédiction, sa vie et celle de Télémaque.

« Tableau de 22 pouces de haut sur 27 de large. »

1. Par *Noël Hallé*, nº 1 : « Cornélie, mère des Gracques, recevant la visite d'une dame campanienne, richement vêtue et qui tirait vanité de toutes ses parures, lui dit, en lui présentant ses enfants, qui revenaient des Écoles publiques : « Pour moi, voilà mon faste et mes bijoux. » (*Valère-Maxime*, livre IV, ch. IV.)

Nº 2 : « Un ami d'Agésilas, Roi de Sparte, l'ayant trouvé à cheval sur un bâton, jouant avec ses enfants, lui en marqua sa surprise; le Roi lui dit : « Ne parlez de ce que vous voyez « que lorsque vous serez père. » (Élien, *Hist. diverses*, l. XII, ch. XV.)

« Ces deux tableaux ont 3 pieds 7 pouces de large sur 3 pieds de haut. »

[*Les derniers moments de Scilurus, roi des Scythes* (tableau commandé par Stanislas-Auguste II, roi de Pologne), avaient figuré au Salon de 1767.]

2. Par *Jollain*, nº 115 : « Philopoemen, général des Achéens, invité à dîner chez un ami, s'y étant rendu seul et le premier, fut pris par la femme de son ami, qui ne le connaissait pas, pour un des esclaves du général qu'elle attendait. Elle le pria

de beaucoup de justice la peine de sa mauvaise mine chez un ami dont la mine est encore plus mauvaise? Quand on se ressemble, il faut qu'on s'assemble; c'est tout ce qu'on en peut dire.

Assemblons donc les platitudes de M. *Jollain*[1] (nos 111 et 112) et celle de M. *Amédée Vanloo*[2] (no 17), mettons tout cela avec le projet de monument et les estampes de M. *l'abbé de Lubersac*[3], que Vous avez sûrement vues et passons. V. A. n'aime ni la flatterie ni pour Elle ni pour les autres. Je dois cependant remarquer, par rapport au tableau de M. *Vanloo*, que le cadre est peint sur la toile, qu'il fait la plus grande illusion et que c'est ce qu'il y a de plus estimable dans cet ouvrage compliqué. Et vite, vite, plus d'illu-

de fendre du bois. L'ami, arrivant sur ces entrefaites et fort surpris, lui dit : « Eh! que faites-vous là, Philopoemen? — Je « porte, dit-il, la peine de ma mauvaise mine. » (*Plutarque.*)

1. Les nos 111 et 112, de *Jollain*, étaient des tableaux allégoriques sur : « Le Rétablissement de la Marine » et « l'ordre remis dans les Finances » dont le livret donne de courtes descriptions; ils appartenaient au duc de Charost. L'artiste avait envoyé en outre plusieurs toiles (nos 113, 114, 116 à 122) et au Supplément les nos 290-291, dont les sujets étaient empruntés principalement à la mythologie.

2. Par *Amédée Vanloo*, no 17 : « Le Temps découvre les Vertus, la Sagesse détruit les Vices, le Soleil anime la Nature. Allégorie. [Le livret donne une longue description de cette allégorie compliquée à la gloire de Louis XVI : la France est assise sur un corps d'architecture; le Temps, tirant un rideau, fait voir l'assemblée des Vertus; le génie de la France tient les Vices enchaînés; la Renommée publie les vertus du Roi.]

« Tableau de 8 pieds 8 pouces de haut sur 5 pieds 8 pouces de large. »

3. *Discours sur les monuments publics de tous les âges et de tous les peuples connus, suivi d'une Description de projets de monuments à la gloire du roi régnant Louis XVI et de la France, d'Observations sur les principaux monuments modernes de la ville de Paris et de plusieurs projets de décorations et d'utilité publique pour cette capitale.* Paris, Impr. royale, 1775, in-fol. Planches par Monnet et Touzé, gravées par Masquelier.

sion, plus de flatterie, plus de fausseté, la nature elle-même, *Vernet*[1].

Il est près de chez Vous, Madame, il est à Laufenburg. Il nous montre la *Cataracte du Rhin* (nos 57 et 58). Il nous la montre des deux rives du fleuve alternativement. La vue de la rive gauche surtout est d'une beauté pour laquelle l'expression manque. Cette énorme lame d'eau si brillante, si transparente, si limpide, si pompeusement brisée par sa chute et tout à coup si écumante, si bouillonnante et si tumultueuse, je la vois avec admiration. Je crois qu'il en a peint le bruit terrible, je l'entends avec effroi. La vue de la rive droite a moins d'effet. *Vernet* l'a senti et a voulu compenser la différence en animant son tableau par un plus grand nombre de figures; mais l'homme est si petit devant ces grandes merveilles de la nature qu'il n'offre qu'une faible compensation.

Du reste, V. A. trouverait les tableaux qu'Elle connaît, mais aussi beaux qu'elle les ait jamais vus, deux *Marines au clair de lune* (nos 5 6 et 60), deux *Paysages au coucher de soleil*, dont celui du no 60 est d'une beauté sublime, deux *Matins* (nos 56 et 59), le dernier

1. Par *Joseph Vernet*, n° 56 : « Deux tableaux représentant, l'un le matin et l'autre une mer calme au clair de lune.

« Ils ont 9 pieds 4 pouces de haut sur 7 pieds 8 pouces de large. »

Nos 57 et 58 : « Deux tableaux représentant la chute ou les cataractes du Rhin à Lauffenbourg, près de Schafouse, en Suisse; vues des deux côtés opposés.

N° 59 : « Deux autres tableaux, l'un, un lever du Soleil avec une mer calme par un temps de brouillard, l'autre, un paysage au coucher du Soleil.

« Ces quatre tableaux, de 4 pieds de large sur 2 et demi de haut, appartiennent à M. Girardot de Marigny. »

N° 60 : « Deux tableaux, l'un, un paysage éclairé du Soleil couchant, et l'autre, une marine au clair de lune. »

accompagné d'un brouillard qui serait unique, si *Robert*[1] n'en avait approché dans son premier tableau (nº 89). C'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de *Robert*, et il est vrai que ce tableau est son chef-d'œuvre. *Le jet d'eau* qu'il offre en pendant sous le même numéro n'en saurait approcher. La couleur en est trop argentée. Vous préférerez sa *Cascade*, (nº 93) qu'on peut encore mettre immédiatement après

1. Par *Hubert Robert*, nº 89 : « Deux tableaux, l'un une pêche sur un canal couvert d'un brouillard; et l'autre un grand jet d'eau dans des jardins d'Italie; on voit, sur le devant du tableau, des femmes qui jouent à la main-chaude. De 5 pieds de haut sur 3 de large. »

Nº 90 : « Une partie de la cour du Capitole, ornée de musiciens ambulants près d'une fontaine.

« De 5 pieds de haut sur 4 de large. Ces trois tableaux appartiennent à Mgr le comte d'Artois. »

Nº 91 : « Deux tableaux, l'un est l'entrée d'un Temple et l'autre des portiques et des colonnades au milieu de jardins entourés d'eau.

« De 12 pieds de haut sur 7 de large. »

Nº 92 : « Deux autres tableaux; l'un, une fontaine antique, et l'autre, un Palais ruiné, sous l'arcade duquel on aperçoit la coupole de Saint-Pierre de Rome dans l'éloignement.

« De 12 pieds de haut sur 6 de large.

« Ces quatre tableaux appartiennent à M. le comte de Brienne. »

Nº 93 : « Deux tableaux faisant pendants; l'un, une vue de cascade d'Italie, et l'autre, une vue de Normandie.

« Ces tableaux, de 7 pieds et demi de long sur 5 pieds de haut, appartiennent à M. de Thésigny. »

Nº 94 : « Des arcades sur un plan circulaire, une pièce d'eau au milieu et le Colisée de Rome dans le fond.

« Ce tableau, de 5 pieds de large sur 3 de haut, appartient à M. le marquis de Véri. »

Nº 95 : « Ruines d'architecture avec une statue équestre sur le devant.

« Tableau de même grandeur que le précédent. »

Nº 96 : « Différents dessins coloriés représentant des vues de monuments antiques et modernes, tant d'après nature que de composition, sous le même numéro. »

Vernet, et son *Colisée* (nº 94), qui est aussi de la plus grande beauté.

Appellé par *Casanove*, retenu par *Le Prince*[1], je ne sais auquel m'arrêter. J'ai parlé à V. A. du *Marché asiatique* (nº 66). Je voudrais pouvoir lui montrer le paysage dans lequel on voit des laboureurs (nº 67), plus beau même que celui de *Casanove* (nº 79) qui pourtant est bien beau. Celui où une mère s'arrête pour faire têter son enfant (nº 68) est charmant; mais il n'est pas fini. Celui d'un *Ancien pont* offre des animaux admirables et une superbe rivière. Celui des *Marionettes* (nº 73) est d'une gaîté folle; on y voit la plus plaisante figure de matamore italien, couvert d'une cuirasse, armé d'une épée nue, large de quatre doigts; mais les farceurs sont établis sur des ballots de marchandises, et si le peuple s'en amuse, cela ne doit pas faire rire les marchands.

1. Par *Le Prince*, nº 66 : « Un marché asiatique. De 3 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds 8 pouces de haut. »

Nº 67 : « Un paysage dans lequel on voit des laboureurs.

« Ce tableau, de 4 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 3 pouces de haut, est tiré du cabinet de M. de Ségur. »

Nº 68 : « Un paysage où l'on voit une mère s'arrêter pour donner à teter à son enfant.

« 2 pieds 8 pouces de haut sur 4 pieds de large. »

Nº 69 : « L'extérieur d'un cabaret.

« Ce tableau, de 2 pieds 3 pouces de large sur 1 pied 8 pouces de haut, appartient à M. Cochu. »

Nº 70 : « Des joueurs de boule. »

Nº 71 : « Des joueurs de petit palet. »

Nº 72 : « Un ancien pont.

« Tableau, de 20 pouces de haut sur 27 pouces de large, tiré du cabinet de M. de La Ferté. »

Nº 73 : « Des marionnettes.

Nº 74 : « Une auberge.

« Ces deux tableaux ont 2 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »

Nº 75 : « Un cabaretier avertit un cavalier que son cheval est prêt et plusieurs paysages sous le même numéro. »

Comme *Greuze* a le talent des contes moraux, V. A. connaît à *Le Prince* celui des contes pour rire. En voici un assez joli (nº 75); un voyageur sur la porte d'une auberge embrasse vivement l'hôtesse; l'hôte amène son cheval et le chapeau bas lui dit : « Monsieur, ne vouliez-vous point partir? »

Le fier *Casanove*[1], avec lequel *Le Prince* lutte pour le paysage et les animaux, dédaigne ces spirituelles gentillesses. Ses deux tableaux (nº 81) sont du plus noble style. L'un est un cavalier dont le costume n'indique pas trop la nation, mais qui est beau et dont le cheval même est exagéré; l'autre est un Tartare l'épée à la main et il est plus beau encore.

Ses deux principaux tableaux sont *Un coup de tonnerre*, où le sillon de la foudre me paraît d'une lumière un peu blanchâtre, et l'autre *Un coup de vent* terrible. Ces deux tableaux (nº 82) ont un fracas très imposant, la touche la plus vigoureuse, autant de poésie et plus de vérité que n'en a ordinairement *Loutherbourg*.

Il n'est pas mort *Loutherbourg*[2]*;* il n'a pas renoncé, comme on le croyait, à donner de ses ouvrages à l'Académie. Nous avons de lui un *Port de mer où se*

1. Par *Casanova*, nº 79 : « Un passage d'animaux dans l'eau au coucher du soleil.

« Tableau de 4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut. »

Nº 80 : « Un paysage orné d'animaux.

« De 3 pieds 8 pouces de haut sur 3 pieds de large. »

Nº 81 : « Deux tableaux représentant deux cavaliers.

« De 2 pieds 10 pouces de haut sur 2 pieds 4 pouces de large. »

Nº 82 : « Deux tableaux faisant pendants; l'un, un coup de tonnerre; l'autre, un coup de vent. »

2. Par *Loutherbourg*, nº 97 : « Un tableau représentant un port de mer où l'on voit un embarquement.

« De 4 pieds de long sur 3 de haut. »

fait un embarquement (nº 97). Je n'ai pas pu le voir d'assez près pour bien juger les détails. Je l'ai entendu blâmer par des gens qui, sans doute, l'ont vu mieux que moi.

Mais deux grands artistes qui boudent sérieusement l'Académie sont *Fragonard* et *Greuze*. Tous deux pleins d'expression, le premier hardi, brillant, employant avec les plus vives oppositions toute la magie des couleurs; l'autre, doux, agréable, réfléchi, connaissant le cœur humain plus encore que les formes de la nature, manquant quelquefois le dessein de ses figures et jamais leur effet. M. *Greuze* ne montre plus ses ouvrages que chez lui.

Deux ou trois jeunes gens, M. *Wille* le fils, M. *Aubry*, M. *Bounieu*, se sont chargés de suppléer au Salon les tableaux de son genre, de ce genre intéressant et moral qu'il a créé. C'est ainsi qu'on donne plusieurs pièces d'argent pour une pièce d'or que rarement elles valent réunies. J'ai déjà parlé de M. *Bounieu,* qui cette année s'est surpassé et a même pris un ton plus héroïque que ses émules. Parmi ses autres tableaux[1], il y en a encore deux qui méritent qu'on y

1. Voir plus haut, p. 92. Les autres tableaux de *Bounieu* étaient les suivants : nº 137 : « Des femmes au bord d'un ruisseau se disposent à prendre le bain.

« 2 pieds de haut sur 2 pieds 4 pouces de large. »

Nº 139 : « Dors, mon enfant.

« 8 pouces de haut sur 6 pouces de large. »

Nº 140 : « Une femme que l'on saigne au pied.

« 1 pied 3 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces. »

Nº 141 : « Un enfant à mi-corps reposant sur un oreiller.

« 1 pied 7 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces. »

Nº 142 : « Une tête de jeune fille.

« 1 pied 10 pouces de haut sur 1 pied 3 pouces de large. »

Nº 143 : « Un point de vue du jardin des Tuileries.

« 14 pouces de haut sur 18 pouces de large. »

donne un coup d'œil. Le premier (nº 139) est intitulé : *Dors, mon enfant*. Le sujet en est pris d'une romance de M. Berquin où une jeune personne qui allaite son enfant et qui a sujet de se plaindre de celui qui en est le père chante :

Dors, mon enfant, clos ta paupière,
Tes cris me déchirent le cœur.
Dors mon enfant, ta pauvre mère
A bien assez de sa douleur.

Ce couplet sert de refrain à tous les autres; et c'est un succès de plus pour cette romance touchante que d'avoir produit un joli tableau. La tête de la mère y est belle et pleine d'expression. Ses bras et ceux de l'enfant sont mal dessinés. C'est une chose qu'on ne peut trop recommander aux jeunes peintres à qui la nature a donné de l'âme de ne pas négliger le dessein, de même que les jeunes poètes qui ont de la verve doivent surtout soigner leur style. L'expression plus à la portée du commun des spectateurs que la correction procure de demi-succès qui enflent l'amour propre et l'on reste mauvais dessinateur toute sa vie et au troisième ou quatrième rang parmi les peintres, tandis qu'on avait reçu de la nature un talent qui, joint à la sévérité du travail, aurait pu faire monter au premier. Peut-être aurait-il fallu répéter ce conseil à M. *Greuze* lui-même. S'il l'eût suivi, il n'aurait pas été critiqué une fois dans sa vie un peu durement et il ne se serait pas courroucé contre ses confrères. Il aurait un ridicule de moins qu'un grand talent fait pardonner et ne couvre pas et ses tableaux auraient un mérite de plus. Il est d'autant plus fâcheux qu'il n'en ait pas été ainsi que quand un homme supérieur

se permet une négligence on peut être certain que ses imitateurs s'en permettront dix; aussi MM. *Aubry*, *Wille* et *Bounieu* ne s'en font pas faute. Le dernier tableau de celui-ci dont je parlerai est celui d'une *Jeune dame que l'on saigne du pied* (n° 140). Il n'y a rien de moral, mais il a des détails agréables, quoique trop verni et trop rembruni.

M. *Aubry* donne une longue explication de son tableau[1] (n° 132). On y trouve quelqu'expression, beaucoup de réminiscences de M. *Greuze*, un dessin peu soigné, une couleur fort sale.

M. *Wille* est des imitateurs de M. *Greuze* celui qui approche le plus de son modèle[2]. Il a fait, comme M. *Greuze*, le portrait de sa femme (n° 148), et

1. Par *Aubry*, n° 132 : « Un fils repentant de retour à la maison paternelle. Un enfant, déserteur de la maison de son père, après avoir éprouvé la plus affreuse misère, désire enfin de rentrer dans le sein de sa famille; mais, n'osant se présenter seul, il se fait accompagner par un Ermite du voisinage. Il retrouve son père vieux, décrépit et aveugle. Aussitôt que le vieillard entend nommer son fils, il fait des efforts, aidé de ses autres enfants, pour se lever de son fauteuil et allonge la main pour tâter son fils et le serrer dans ses bras. Le fils sent ses entrailles se déchirer et est pénétré des plus vifs remords, d'être en partie cause de l'état où il revoit son père.

« Nota. — L'artiste a observé dans ce tableau, fait à Rome, le costume d'Italie, et la scène se passe dans une ruine antique supposée habitée par le vieillard et sa famille. »

2. Par *Wille* le fils, n° 147 : « Le seigneur indulgent et le braconnier.

« 4 pieds de haut sur 5 de large. Il appartient à M. *Beauvarlet*, graveur du Roi. »

N° 148 : « Une jeune dame lisant une lettre.

« 2 pieds et demi de haut sur 2 de large. »

N° 149 : « Un juif polonais.

« 3 pieds de haut sur 2 pieds 3 pouces de large. »

N° 150 : « Des dames de la ville allant boire du lait à la campagne.

« 2 pieds 2 pouces de haut sur 2 pieds 10 pouces de large. »

Mme Wille a la figure très intéressante; assise dans un fauteuil, appuyée sur une table, son mouchoir et sa tabatière devant elle, elle relit à loisir une lettre qui lui plaît. Je dis qu'elle relit, parce qu'on ne s'arrange pas ainsi pour une première lecture; on brise le cachet et l'on dévore à la première place où l'on se trouve. Mme Wille lit haut, elle ouvre la bouche et laisse entrevoir des dents charmantes, mais son déshabillé est sale ainsi que toute la couleur du tableau, si l'on en excepte le visage heureusement éclairé et sur lequel la blancheur du papier reflète avec esprit.

V. A. serait moins contente du *Seigneur et du braconnier* (nº 147). Le seigneur n'est point indulgent, comme le prétend le catalogue; au contraire, il est sec et hautain, sa physionomie peu noble, ses tempes serrées, son menton pointu, sa taille gênée annoncent un caractère étroit et dur; mais sa femme, assise auprès de lui et la tête penchée sur son épaule, le sollicite à l'indulgence avec une grâce charmante. Cette dame et les enfants du braconnier sont d'une grande expression. Le coloris est encore fort sale et l'on dit avec raison que, la scène finie, il faudra que le seigneur et la dame du château aillent se laver les mains.

M. *Wille* doit avoir un caractère très sensible. L'intérêt qu'il a mis dans le portrait de sa femme et la supériorité qu'ont en général ses femmes sur ses hommes paraissent indiquer que les grâces de celles-ci le frappent davantage et se gravent mieux dans sa mémoire. Le plus grand des peintres qu'il y ait encore eu, le sublime Richardson, avait aussi cette disposition dans l'esprit ou plutôt dans l'âme. Il peignait mieux le sexe qu'il admirait que celui dont il avait la conscience dans le cœur. Combien Clarisse et

Miss Byron ne sont-elles pas supérieures à Grandisson même?

Des dames très agréables encore de M. *Wille* sont celles qui vont boire du lait à la campagne (nº 150). On aurait désiré seulement qu'elles le bussent en plein air plutôt que dans une chambre mal éclairée, mais l'obscurité du lieu était plus favorable à l'habitude de peindre sans propreté. D'ailleurs, les artistes accoutumés à ne pas sortir des sujets qui se passent dans l'intérieur d'une maison pourraient être embarrassés d'un paysage; n'a pas qui veut la clef des champs.

Le seul tableau de M. *Wille* où sa couleur ne lui nuise point est celui d'un *Juif polonais* (nº 149). Il est très beau. J'ai vu dix fois ce juif-là; et le défaut de propreté ajoute au costume.

J'avance beaucoup dans l'examen du Salon. Il faut à présent que j'y cherche pour y trouver des tableaux dont on puisse parler à V. A. Voici cependant une *Vestale couronnée de roses*[1] (nº 102); charmante vestale, charmante gaze qui l'enveloppe, charmantes roses sur sa tête, charmantes fleurs dans sa corbeille, charmante demoiselle *Vallayer* quel autre que vous eût peint tout cela?

Mlle *Vallayer* réunit les grâces de son sexe à la timidité, qui est souvent une grâce de plus, et à un talent plus grand qu'elle n'ose le croire. Elle ne s'est présentée à l'Académie que comme peignant les choses inanimées, ce qu'on appelle la nature morte, et parmi les vivants je ne lui vois point d'égal en ce

1. Par Mlle *Vallayer*, nº 102 : « Une Vestale couronnée de roses et tenant une corbeille de fleurs.
« Ce petit tableau, de forme ovale, appartient à la Reine. »

genre que M. *van Spaendonck*, qui peut-être la surpasse encore pour les fleurs, comme je le dirai plus bas à V. A.

Mais Mlle *Vallayer* ne se borne point à ce talent, qui est le seul auquel elle ait prétendu. Elle réussit beaucoup mieux dans la figure que M. *Jollain*, que M. *Robin*, que M. *Guérin*. Je ne veux pas Vous nommer tous les artistes médiocres de l'Académie. Elle égale quelquefois les meilleurs, elle égale dans sa *Vestale* la *Rosalba*, avec laquelle elle a tant d'autres rapports, dans le portrait de *M. Mesnilglaise*[1] (nº 108), elle se met presque entre *Duplessis* et *Roslin*.

Ceux-ci sont de puissants rivaux, le premier réussissant un peu mieux dans les chairs, le second dans les meubles et les étoffes; tous deux saisissant la ressemblance et la saisissant avec esprit; tous deux dessinateurs, tous deux peintres.

C'est un grand plaisir que de voir auprès l'un de l'autre le portrait de *Linné*[2] par *Roslin* (nº 64) et celui de *Franklin* par *Duplessis*[3] (nº 128), de comparer à la fois les deux artistes et les deux grands hommes dont ils nous conservent les traits. Il n'y a point de prix à donner entre ces deux chefs-d'œuvre. Tous deux

1. Nº 108 : « Le portrait de M. le Comte de M...
« Tableau ovale de 2 pieds de haut sur 1 pied 6 pouces de large. » [Mlle *Vallayer* avait exposé, aux nos 103 à 107, des tableaux de fleurs et fruits et « deux têtes de fantaisie ».]

2. Par *Roslin*, nº 64 : « Le portrait du célèbre Linné, professeur d'Upsal, Chevalier de l'ordre de l'Étoile Polaire.
« Ce portrait est gravé par M. Bervic. » [D'après cette gravure, on voit que le très médiocre tableau du Musée de Versailles, conservé sous le nº 4514, n'est pas une réplique de ce portrait, il a été exécuté d'après celui de L. Pasch.]

3. Par *Duplessis*, nº 128 : « Le portrait de M. Franklin.
« Tiré du Cabinet de M. de Chaumont. »

sont beaux et vrais comme la nature. *Roslin* même paraît avoir voulu combattre sans avantage en renonçant au secours des superbes étoffes qui sortent ordinairement de dessous son pinceau. Indécis entre les peintres, admirant également les deux portraits, on reste à contempler ces deux têtes profondes et à chercher dans leur figure les traces de leur âme, de leur génie, de leur caractère, de leur esprit.

V. A. sait combien j'aime cette science des physionomies et combien je suis éloigné de la croire aussi conjecturale que l'imaginent ceux qui ne l'ont point étudiée. La meilleure bibliothèque pour étendre et perfectionner cette utile science qui convient surtout aux princes et aux philosophes serait une immense galerie des portraits de tous les hommes dont le caractère est connu, exécutés par *Largillière*, *La Tour*, *Roslin* ou *Duplessis*.

Ce n'est pas assez de dire que *Franklin* est beau; il faut dire qu'il a été un des plus beaux hommes du monde et qu'on n'en connaît pas de son âge qui lui soit égal. Toutes ses proportions annoncent la vigueur d'Hercule et à soixante et quinze ans il a encore de la souplesse et de la légèreté. Son large front peint les fortes pensées et son col robuste la fermeté de son caractère. Il a dans les yeux l'égalité de l'âme et sur les lèvres le rire d'une inaltérable sérénité. Il ne paraît pas que le travail ait jamais fatigué ses nerfs. Il a des rides gaies; il en a de tendres et de fières; il n'en a pas une de laborieuse. On voit qu'il a plus conçu qu'étudié, qu'il a joué avec les sciences, les hommes et les affaires. Et c'est encore presqu'en jouant qu'au déclin de ses ans il travaille à fonder la plus imposante république. On a mis au bas de son portrait

cette laconique inscription : *Vir.* Il n'y a pas un trait de sa figure ni de sa vie qui la démente.

Linnéus aussi est beau, d'une beauté plus sérieuse et un peu moins mâle que celle de *Franklin.* Son front, presque aussi grand, fuit un peu plus en arrière et les tempes en sont plus creusées. Il a moins d'idées d'un seul jet que *Franklin*, mais son œil, fixe et perçant, annonce qu'il les suit et les arrange avec une attention plus soutenue. C'est celui-là dont toutes les rides décèlent les longues études d'un profond penseur. Son visage est plus allongé, sa bouche a quelque réserve; on voit qu'il est plus laborieux que l'Américain, moins ardent, aussi bonhomme, moins gai, aussi serein, mais d'une sérénité qui tient plus à la réflexion et à l'expérience. Il faut un adjectif à l'inscription de son tableau. Il y faut mettre : *Vir illustrissimus.* La nature lui a donné tout le mérite possible pour l'être et il est sensible à le regarder qu'il n'a rien négligé pour mettre en valeur les dons de la nature.

Si V. A. me demandait à présent lequel je préfère de ces deux grands hommes, je lui répondrais qu'entre de tels hommes je ne préfère point. Si elle insistait et me demandait, en supposant qu'il n'y eût qu'à souhaiter et que Dieu voulût accorder à la hauteur de mon ambition une de leurs nobles carrières, laquelle j'aimerais le mieux et qui je voudrais être, je la prierais d'attendre que la guerre actuelle fût finie et que la liberté ou la servitude de l'Amérique ne fussent plus un problème. Si les États-Unis conservent leur indépendance, *Franklin* sans contredit, s'ils doivent céder à l'Angleterre, *Linné.*

Me voilà bien loin du Salon et, en vérité, si ce

n'était un devoir que j'ai à remplir auprès de V. A., j'aurais peine à y revenir. Croyez-Vous que M. le *Comte Panin*[1] m'intéresse beaucoup à présent? Ah! charge son portrait de diamants, *Roslin;* j'admirerai ton art à les peindre, mais je me garderai bien d'appliquer une dissertation de physionomique sur le visage du premier ministre de la souveraine de Kamschatka.

Il y a cependant un portrait dont je veux Vous parler parce qu'il est très bien fait et parce que j'aime l'homme qu'il représente. C'est celui de M. le *Comte d'Angivillers*[2] (nº 127). V. A. ne dira point que je fasse passer sous ses yeux de vilains visages. M. d'Angivillers a toujours eu de la beauté et *Duplessis* l'a fait ressembler en le rajeunissant. Il tient le plan de la galerie où doivent être les statues des grands hommes. C'est de la part du peintre une idée heureuse, un

1. Nº 63 : « Portrait de M. le comte de Panin, conseiller d'État intime de S. M. Impériale de toutes les Russies, ayant le département des Affaires étrangères.

« Tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds 2 pouces de large. » [*Roslin* avait exposé d'autres portraits, nº 61, « l'archiduchesse Marie-Christine », nº 62, « le Prince et la Princesse Orloff ».]

2. Nº 127 : « Le portrait de M. le Comte d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments. » [D'après un mémoire de l'artiste publié par Engerand, *Inventaire*, p. 184, le portrait du Directeur commandé par les Bâtiments fut donné par le Roi à l'Académie de peinture. Engerand le reconnaît dans la toile conservée au Musée de Versailles sous le nº 3926. Mais, à l'examen, il est difficile de croire que cette peinture soit un original. Le portrait donné à l'Académie ne fut probablement qu'une copie, l'œuvre primitive conservée par le Comte d'Angiviller.]

Duplessis avait exposé en outre à ce Salon les portraits de « Monsieur, frère du Roi » (nº 124), de « Mme la duchesse de Chartres » (nº 125), du « Prince de Marsan », pour la ville de Marseille (nº 126), de « M. de Fontanel » (nº 129), et plusieurs autres non désignés (nºs 130 et 131).

éloge délicat, une manière ingénieuse de mettre le nom sur le tableau. Il était cependant très suffisamment dans les traits du visage. Les accessoires en sont superbes. De même que *Roslin* a jouté avec *Duplessis* pour la tête de *Linné*, *Duplessis* a jouté avec *Roslin* pour l'habillement de M. *d'Angivillers* et, sans un raccourci peu agréable dans la cuisse gauche, ce serait un des plus beaux portraits qu'on ait vus et même un très beau tableau.

V. A. me dispense sans doute de lui rendre compte des portraits de M. *Péronneau*[1]. Celui auquel M. *Callet* a donné le nom de *Mgr le comte d'Artois*[2] est, quant aux draperies, une très belle copie de celui de *Louis XV* par *Michel Vanloo.*

Celui de M. *Belle* par M. *Loir*[3] (nº 133) doit avoir le mérite de la ressemblance, puisque c'est le morceau de réception de l'auteur; mais je n'y peux remarquer que la singularité d'être en pastel, grand comme nature, sur une énorme planche de cuivre à laquelle le pastel doit être encore beaucoup moins fixé qu'il ne l'est sur le papier. Quand on dessine en sable

1. Par *Perronneau*, nº 77 : « Plusieurs portraits de femmes en pastel sous le même numéro. » [L'auteur d'une brochure intitulée : *Ah! Ah! Encore une critique! Voyons ce qu'elle chante* (1779, in-8º, 31 p.), et qui est très probablement Radet, déclare que ces portraits sont « de ceux dont on ne dit rien », et ce jugement sommaire est le seul dont nous ayons connaissance.]

2. Par *Callet*, nº 165 : « Le portrait de Monseigneur le comte d'Artois.

« Tableau de 7 pieds 8 pouces de haut sur 5 pieds 2 pouces de large. »

3. Par *Loir*, nº 133 : « Le portrait de M. *Belle*, peintre du Roi et professeur de l'Académie, peint en pastel sur cuivre.

« C'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue des dessins, pastels*, etc., par Fréd. Reiset, nº 1164.]

sur le marbre pour que l'ouvrage soit dissipé au premier vent, on ne le destine pas à la postérité.

Les portraits en émail que nous offrent M. *Pasquier*[1] et M. *Hall*[2] y pourront passer et en sont dignes. Ils ont fait chacun un *Voltaire*. Le second a fait une femme en pied dont le sein repousse la robe et qui rappelle le genre gracieux de ce *Baudouin* que nous avons vu naître et mourir, dit-on, pour avoir trop abusé de ses études.

J'ai envie de laisser en paix l'*Hippodrome* de M. *Favray*[3], où l'on ne manque point de figures éparses et qui est estimable [pour] l'ouvrage d'un amateur; mais un peintre aurait autrement groupé cette foule, aurait mieux suivi les lois de la perspective, aurait plus reculé les personnages du second et troisième plan.

Il y a une *Lecture champêtre* de M. *Guérin*[4] (n° 88), mais Vous avez vu celle de *Charles Vanloo*.

Il y a une *Aréthuse* (n° 114) et une *Toilette de Vénus* (n° 119) de M. *Jollain*[5], moins mauvaise que ses autres tableaux.

1. Par *Pasquier*, n° 99 : « Le portrait de Mme la comtesse d'Artois, peinte en émail avec les attributs de Cérès. »
N° 100 : « Le portrait de M. de Voltaire. Répétition en émail de celui fait à Fernay en 1771. »
N° 101 : « Plusieurs autres portraits ou têtes d'étude en émail, en pastel et en huile, sous le même numéro. »
2. Par *Hall*, n° 144 : « Plusieurs études et portraits en huile, en pastel, en émail et en miniature, sous le même numéro. »
3. Par *Favray*, n° 78 : « La rue de l'Hippodrome à Constantinople.
« Ce tableau appartient à M. le comte de Vergennes, ministre d'État. »
4. Par *Guérin*, n° 88 : « Une Junon et plusieurs tableaux, sous le même numéro. »
5. Voir ci-dessus, p. 94 et note 2.

Il y a une *Jeune Grecque nouvellement mariée* (nº 51) de M. *Taraval*[1] à mille lieues de celle de *Vien*. Il y a, du même *Taraval*, un *Médecin d'urine* (nº 53) et un *Souffleur* (nº 54), têtes d'études assez estimables.

Il y en a quatre ou cinq autres qui le sont beaucoup plus et qui ont amusé le vieux M. *Chardin*[2], qui combattrait contre plusieurs de nos jeunes gens, comme Entelle contre Darès.

Il y a de M. *Robin* une *Entrée allégorique du Roi dans Paris*[3] (nº 145) qui ne fait pas honneur au goût du corps de ville, lequel en a [été], dit-on, si extasié qu'après l'avoir vu, ce qu'on aura peine à croire, il en a augmenté le prix d'un quart en sus; on ne peut

1. Par *Taraval*, nº 51 : « L'instruction d'une jeune Grecque sortant du bain ou la nouvelle mariée.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds. ».

Nº 52 : « Un pacha, devant lequel sont présentées des esclaves. »

« Même grandeur que le précédent. »

Nº 53 : « Un médecin d'urine.

« 1 pied 5 pouces sur 1 pied 2 pouces. »

Nº 54 : « Un souffleur ou chimiste.

« Même grandeur. »

2. Par *Chardin*, nº 55 : « Plusieurs têtes d'étude au pastel, sous le même numéro. »

3. Par *Robin*, nº 145 : « Tableau ordonné par la ville, à l'occasion du rétablissement du Parlement et de la remise des droits du joyeux avènement à la Couronne.

« Le Roi entre dans Paris par le quai des Tuileries, sur un char attelé de quatre chevaux blancs. La Vérité tient les rênes et de son flambeau éclaire la marche. La Justice, la Bienfaisance paternelle et la Concorde accompagnent le Roi. M. le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, lui présente M. de la Michodière, alors prévôt des marchands, et le Corps de Ville.

« Tableau de 9 pieds de large sur 6 pieds de haut. »

Nº 146 : « Le portrait de M. l'évêque de Dijon. » [Jacques-Joseph-François de Vogüé.]

« De 5 pieds de haut sur 4 de large. »

rien imaginer de plus mauvais. Quatre chevaux de proportion différente attelés au même char, dont les uns marchent et les autres reculent et qui tombent tous de côté; des portraits médiocres enluminés au carmin d'un coloris éclatant d'outremer et parfaitement faux. Hélas! hélas!

Le même auteur a fait un portrait de M. *l'évêque de Dijon* (nº 146). Il ne devrait pas sortir de ce genre qui lui laisserait espérer plus de succès que le genre héroïque et l'histoire. Ce n'est pas qu'il n'ait comme un autre voyagé en Italie, car il est membre des Arcades de Rome et de l'Institut de Bologne; mais on peut conclure de ces titres mis à côté de ses tableaux qu'au delà des monts il s'agitait autour des académies au lieu de s'appliquer à l'étude de l'antique.

Il y a de M. *Bellenger*[1] des fleurs, des fruits, du gibier; mais s'ils ne peuvent se soutenir à côté de ceux de Mlle *Vallayer* que seront-ils auprès de M. *van Spaendonck?* C'est à lui qu'il appartient de nous couronner de fleurs[2].

Mon premier cri en voyant le tableau nº 151 a été : comment peut-on surpasser Mlle *Vallayer?* Au pied du vase de marbre jaune du tableau nº 152 est un

1. *Bellengé* exposait du nº 83 au nº 87 des tableaux représentant du gibier, des fruits, raisins, poires, pêches, prunes et corbeilles de fleurs.

2. Par *van Spaendonck*, nº 151 : « Différentes fleurs dans un vase de marbre blanc, mêlées avec des fruits, comme ananas, pêches, raisins, etc.

« Tableau de 2 pieds et demi de haut sur 2 pieds de large. »

Nº 152 : « Des fleurs dans un vase de marbre jaune antique.

« 2 pieds 3 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

Nº 153 : « Un dessin peint à gouache sur papier blanc, représentant un bouquet de fleurs. »

Nº 154 : « Autre dessin peint sur papier bleu d'un bouquet de fleurs. »

nid d'oiseau où se trouve encore une petite plume. Ils sont l'un et l'autre et tout ce qui les entoure d'une inexprimable vérité; c'est au moins la grâce, la légèreté, l'éclat de *van Huysum;* mais les deux dessins (nos 153 et 154) sont peut-être encore plus étonnants que les deux tableaux. Ils sont faits avec rien. Comme un sculpteur qui ôte d'un bloc de marbre tout ce qui n'était pas sa statue, M. *van Spaendonck* n'a coloré ou fouillé de son papier que ce qui ne pouvait pas entrer dans l'effet de ses fleurs. Le papier est mis dans un tiers de l'ouvrage et l'on est tenté de prendre les bouquets. Il n'y a guère eu de grands peintres de fleurs que parmi les Hollandais. Je pourrais dire que ce genre de travail, qui est froid quoiqu'agréable, convient mieux à une nation flegmatique; mais la véritable raison est qu'il n'y a point de pays où l'on cultive les fleurs avec autant de soin, de recherche et de prétention. C'est une des branches de luxe des riches de Hollande. Ils aiment leurs fleurs et ils les font peindre comme un Français qui fait peindre sa maîtresse. Or, le talent se tourne toujours vers l'objet qui est récompensé, et c'est pourquoi les tableaux que fait faire M. d'Angivillers nous forment actuellement des peintres d'histoire.

Au reste, ce n'est pas un talent peu estimable que celui de bien peindre la nature morte. C'est le seul moyen d'enrichir nos connaissances de l'histoire naturelle des pays très éloignés. C'est peut-être la branche la plus réellement utile de la peinture. Aussi dans les voyages qui se font pour les progrès des sciences, il faudrait envoyer les plus grands maîtres en ce genre et ne pas marchander sur les motifs qui pourraient les y déterminer, mais, au lieu de cela, on

choisit ordinairement de jeunes gens qui veulent bien courir à bon marché et qui savent à peine manier le crayon et les couleurs. De là bien des bévues et une différence extrême entre les rapports de divers voyageurs, et puis l'on recommence pour éclaircir ou pour embrouiller. Il aurait mieux valu bien faire d'abord. La meilleure économie est souvent dans une apparente prodigalité.

Oh! pour le coup, je n'ai plus rien à dire à V. A. de nos peintres, et ma seule crainte est de ne m'être pas assez tôt arrêté.

Passons aux sculpteurs.

Il faut naturellement commencer par les quatre statues faites pour le Roi. La meilleure est celle de *Corneille* par *Caffiéry* [1], et c'est peut-être la seule vraiment belle. Il est assis et fait des vers. Le caractère de sa tête annonce une pensée fière et profonde. On peut reprocher à son habillement d'être trop lourd. L'étoffe en paraît avoir au moins cinq lignes d'épaisseur. Corneille sans doute ne doit pas être vêtu de gaze comme une jeune nymphe, mais ne doit pas non plus l'être de pierre.

Oserais-je dire quand je vois tout Paris admirer que je ne suis content ni de la statue de *Bossuet* par *Pajou* [2]

1. Par *J.-J. Caffieri*, n° 202 : « Pierre Corneille. Statue de 6 pieds de proportion exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, vestibule de la salle des séances publiques. Une réduction en terre cuite de petite nature se trouve au Musée de Rouen.]

2. Par *Pajou*, n° 201 : « Bossuet, évêque de Meaux. Statue exécutée en marbre de 6 pieds de proportion pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

ni de celle de *M. le chancelier d'Aguesseau*[1] par M. *Berruer*?

On leur a donné à tous deux une posture de théâtre que je pense qu'ils n'ont jamais eue. M. d'Aguesseau avait une raison trop égale et Bossuet un caractère trop mâle pour mettre de l'affectation et de la prétention dans leurs attitudes.

La chaleur est très à la mode et nos artistes, comme nos écrivains modernes, craignant d'être froids ou de passer pour tels, deviennent aisément maniérés, ce qui est un tort bien plus grave.

Le *Chancelier d'Aguesseau* tient un rouleau de papier sur lequel est gravé : « Ordonnances sur la législation », inscription qui n'a point de sens.

La statue de *Montesquieu* par M. *Clodion*[2] n'est encore qu'un modèle en plâtre. Cela est très heureux, parce qu'il aura le loisir de la corriger sur le marbre. C'est la plus mauvaise des quatre. Elle a deux défauts qu'avait Montesquieu dans son style, l'apprêt et la vanité; mais ce n'est pas ainsi qu'il faut imiter le caractère de son héros.

Il est assis hors d'aplomb, le poids du corps porté

1. Par *Berruer*, n° 215 : « Le Chancelier d'Aguesseau. Statue de 6 pieds de proportion exécutée en marbre pour le Roi. » [Comme la statue de l'Hôpital (voir ci-dessus, p. 49), celle de d'Aguesseau, après avoir orné la salle des Maréchaux aux Tuileries, a été transportée, sous le second Empire, au château de Compiègne, où elle se trouve dans le vestibule de l'escalier d'honneur. Moulage au Musée de Versailles.]

2. Par *Clodion*, n° 238 : « Montesquieu. Modèle en plâtre. Cette figure est ordonnée pour le Roi. Son exécution en marbre est remise au prochain Salon, parce qu'il ne s'est pas trouvé de bloc convenable. » [Exposée en marbre seulement au Salon de 1783, la statue de Montesquieu se trouve aujourd'hui au Palais de l'Institut, dans le vestibule de la salle des séances publiques.]

sur l'*Esprit des lois* qu'il montre du doigt aux passants. Le *Temple de Gnide* est sur le bord d'une espèce d'autel où Montesquieu appuie le livre sur lequel il est lui-même appuyé. Les *Lettres persanes* sont à ses pieds. Le costume est bizarre. La tête ne ressemble point à celle de Montesquieu et elle manque de derrière de tête, comme la médaille de *Dassier*, qui paraît lui avoir servi de modèle.

M. *Clodion* a beaucoup mieux réussi dans ses bas-reliefs[1]. Celui du *Triomphe de Galathée* est infiniment agréable. C'est une grande composition où se trouve un nombre prodigieux de figures pour un bas-relief. Sa nymphe principale est un peu moins bien que les suivantes, ce qui est un petit défaut, mais celles-ci sont charmantes. Il y a de jolis amours, de beaux tritons, beaucoup d'action et de grâce.

Les trois autres bas-reliefs (nº 243) sont aussi très précieux; sans un peu de manière qui décèle le moderne, l'antique ne serait pas plus beau.

Si je n'ai pas loué le *Bossuet* de M. *Pajou*, encore que sa tête et ses draperies fassent honneur à l'artiste, je dois louer son buste du *Roi*[2], celui de feu *M. Tru-*

1. La suite de l'envoi de *Clodion* comprenait :

Nº 239 : « Le Triomphe de Galatée. Bas-relief en terre cuite; il a été exécuté en pierre de 5 pieds de haut sur 32 de long. »

Nº 240 : « Quatre bas-reliefs en terre cuite, sous le même numéro, représentant les arts. Ils ont été exécutés en pierre de grandeur naturelle. »

Nº 241 : « Deux figures en terre cuite de 15 pouces de haut. » [Non exposées, voir ci-dessous, p. 121.]

Nº 242 : « Deux vases en terre cuite, de 16 pouces de haut. »

Nº 243 : « Trois bas-reliefs en terre cuite sous le même numéro. »

2. *Pajou* avait exposé avec la statue de Bossuet :

Nº 192 : « Le buste du Roi, en marbre. » [Au Petit-Trianon, nº 196 de la *Notice des palais de Trianon*, par Soulié.]

Nº 193 : « M. de Trudaine. »

daine, quoiqu'un peu trop joufflu, celui de *M. Andouillé* et surtout une charmante petite figure de la *Fidélité* de la plus gracieuse expression.

M. *Gois*[1] donne (nº 206) une *Charité* qui est fort

Nº 194 : « Un philosophe. »

« Bustes en terre cuite. »

Nº 195 : « M. Andouillet, premier chirurgien du Roi en survivance. »

Nº 196 : « M. Ducis, secrétaire ordinaire de Monsieur et l'un des quarante de l'Académie française. » [Ce buste doit être celui qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Doistau; la terre cuite est signée de 1779. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1908, p. 180.]

« Esquisses en terre cuite. »

Nº 197 : « La Fidélité. »

Nº 198 : « Le Pouvoir de l'amour. »

Nº 199 : « Une Bacchante avec un enfant et une chèvre. »

Nº 200 : « Une Charité accompagnée de deux enfants. »

1. Par *Gois*, nº 206 : « Modèle en marbre et en bronze représentant une Charité. » [On conserve à la Bibliothèque de l'Institut un petit modèle de monument en marbre et bronze où figure une Charité surmontée du buste de M. de Livry, évêque; cette sculpture est signée : « *Gois*, 1778 » (*Inventaire des richesses d'art de la France. Paris, monuments civils*, t. I, p. 12). Faut-il y reconnaître l'œuvre exposée à ce Salon?]

Nº 207 : « Télémaque racontant ses aventures à Calypso. Bas-relief en terre cuite de 2 pieds 6 pouces de haut sur 1 pied 7 pouces de large. »

Portraits.

Nº 208 : « Le portrait de Monseigneur le comte d'Artois. Modèle en terre cuite qui doit être exécuté en marbre pour la ville de Bordeaux. »

Nº 209 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

Dessins.

Nº 210 : « Cambyse, roi de Perse, ayant été informé que l'un de ses juges royaux (on les nommait ainsi), s'était laissé corrompre par des présents, le condamne à la mort et fit étendre sa peau sur le tribunal où il siégeait. »

Nº 211 : « Cambyse, après avoir fait exécuter ses ordres envers ce juge prévaricateur, ordonne à son fils, qui devait lui succéder, de s'asseoir sur la peau de son père, en présence du Sénat assemblé. »

« Ces deux dessins ont 2 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces de large. »

belle et un bas-relief de *Télémaque racontant ses aventures à Calypso*, mais dans lequel il n'aurait pas fallu oublier l'attentative Eucharis.

Il a aussi donné plusieurs desseins d'un mérite très inégal. Les deux premiers (nos 210 et 211) représentent *Cambyse condamnant un juge prévaricateur à être écorché*, faisant couvrir son siège de sa peau et forçant le fils du coupable de prendre la place de son père. Je laisse à maître Simon-Nicolas-Henri Linguet[1] à louer cet acte de justice orientale. Il nous donnera peut-être quelque jour l'éloge même du lâche fils. Je me bornerai à louer les desseins qui sont beaux et indiquent que M. *Gois* eût pu être autre chose que sculpteur. Mais ce qui m'étonne est que le même M. *Gois* donne un troisième dessein (no 213) de *Tullie, fille de Tarquin, faisant passer son char sur le corps de son père*, dessein aussi détestable que le sujet est atroce. Le char, les chevaux, la fille, le peuple et le site sont tous également mauvais.

M. *Caffiéry*[2] et M. *Houdon* nous ont donné chacun

N° 212 : « Moïse qui fait renverser le veau d'or. »

N° 213 : « Tullie, fille de Tarquin, fait passer son char sur le corps de son père.

« Ces deux dessins appartiennent à M. Jeaurat, recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture. »

N° 214 : « Plusieurs dessins sous le même numéro. »

1. Linguet fut un adversaire des physiocrates; Du Pont eut avec lui plusieurs polémiques dans les *Éphémérides du citoyen*.

2. Ce buste de Franklin n'est pas désigné au livret. Il est à remarquer que *Caffieri* avait déjà exposé le buste de l'illustre Américain au Salon de 1777 (n° 218, terre cuite). Cette œuvre, — ou une réplique également de terre cuite, — se retrouve aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine; elle porte la signature : *Fait par J.-J. Caffieri en 1777* (*Inventaire des richesses d'art de la France. Paris, monuments civils*, t. I, p. 310). L'artiste avait-il exécuté un second portrait pour le Salon de 1779 ou

un buste de *Franklin;* je préférerais celui de M. *Houdon*[1]. Il a fait aussi trois *Voltaire* admirables et un *Jean-Jacques Rousseau* très ressemblant, très expressif, mais qui me fait une grande peine à regarder. Si j'oublie, Madame, que c'est Rousseau et si je considère attentivement cette figure comme la voyant pour la première fois, pour étudier son âme dans ses traits,

avait-il renvoyé son œuvre antérieure pour forcer le public à comparer son Franklin à celui de *Houdon?*

La suite de l'envoi de *J.-J. Caffieri* comprenait, d'après le catalogue :

N° 203 : « Buste de La Fontaine. »

N° 204 : « Vulcain. Esquisse en terre cuite. »

N° 205 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

3. Par *Houdon :*

« Bustes en marbre. »

N° 216 : « M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes. »

N° 217 : « M. de Caumartin, prévôt des marchands. »

[Aujourd'hui dans la collection de Mme Édouard André. Un plâtre est à l'Hôpital général de Lille. Cf. G. Brière, *Le buste de Caumartin par Houdon. Annales de l'Est et du Nord*, 1908, p. 57-65.]

« Buste en terre cuite. »

N° 218 : « Molière.

« Il est tiré du cabinet de M. de Miromesnil, garde des sceaux. »

N° 219 : « Voltaire.

« Ces deux bustes sont exécutés en marbre et placés dans le foyer de la Comédie-Française [où ils se trouvent toujours]. »

N° 220 : « J.-J. Rousseau.

« Appartenant à M. le marquis de Gérardin. »

N° 221 : « Buste de M. Franklin. » [La terre cuite originale, signée de 1778, provenant de la collection Walferdin, est au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 713.]

N° 222 : « Statue de Voltaire, représenté assis. Cette figure est exécutée en bronze doré. »

N° 223 : « Autre buste de Voltaire, drapé à la manière des anciens. Il est exécuté en marbre. »

« Ces deux objets sont placés dans le cabinet de l'impératrice de Russie. » [Au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.]

je trouverai qu'il a beaucoup de sensibilité et même de susceptibilité, ce qu'il avait en effet; beaucoup de ressort et d'énergie, ce qu'il avait encore; mais peu d'étendue dans l'esprit, peu de sûreté dans le cœur et quelque fausseté dans le caractère. Le visage qu'il a dans ses écrits et celui qu'il a sur la face, celui qu'il se donnait avec sa plume et celui que Dieu lui avait donné ne sont pas du tout le même. Cela m'inquiète et m'afflige beaucoup.

J'ai encore à Vous nommer comme beaux le buste de *Molière* par le même M. *Houdon*, celui de *Regnard* par M. *Foucou*[1], celui de *Lafontaine* par M. *Caffiéry* et celui de *Racine* par M. *Boizot*[2].

Je préférerais à ces bustes cependant le *Méléagre* (nº 224) portant avec vigueur d'une main la hure du sanglier qu'il a vaincu et de l'autre son javelot. C'est une figure bien antique, bien active et bien noble.

Nous placerons ce *Méléagre* plein de force et de vie entre deux beaux mourants. L'un est le *Gladiateur*

1. Par *Foucou*, nº 245 : « Regnard.
« Ce buste en marbre doit être placé dans le foyer de la Comédie-Française » [où il se trouve toujours].
Foucou exposait en plus deux modèles de torchères, « un Mercure » et « un Berger ».

2. Par *Boizot*, nº 224 : « Méléagre.
« Figure en marbre de 2 pieds et demi de proportion ; c'est le morceau de réception de l'auteur. » [Exposé en plâtre au Salon de 1773. Voir ci-dessus, p. 34; le marbre au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 502.]
Nº 225 : « Racine.
« Buste en marbre destiné à décorer le foyer de la Comédie-Française » [où il se trouve toujours].
Nº 226 : « Madame de B*** en Bacchante.
« Buste en terre cuite. »
Nº 227 : « Madame Chalgrin.
« Buste en plâtre. »
Nº 228 : « Deux bustes d'enfants. »

de M. *Julien*[1] et l'autre le *Lacédémonien* de M. *Sergell*[2] qui, resté seul sur le champ de bataille, y dresse avant d'expirer une trophée où il met une inscription de son sang. J'observerai seulement sur cette figure que quand l'on écrit avec son sang, on ne peut employer comme le fait l'*Othryadès* de M. *Sergell* un tronçon d'épée peu propre à le recueillir. Une flèche brisée dont le fer resterait encore dans la plaie serait aussi noble et plus propre à cet usage.

A propos de flèches je reprocherai à M. *Dejoux* que je n'en vois auçune trace, ni même des blessures qu'elles ont faites à son *Saint Sébastien*[3] déjà mort, et pendant avec vérité à l'arbre auquel il est attaché. C'est une belle figure, mais, sans le secours du livre, je ne pourrais y reconnaître *Saint Sébastien*.

V. A. trouvera indiquées au nº 241[4] deux figures en terre cuite de M. *Clodion*. Elles n'étaient point au Salon. Il y avait à leur place sous ce numéro trois *Cariatides soutenant en commun une cuvette de fon-*

1. Par *Julien*, nº 229 : « Un gladiateur mourant.

« Figure en marbre de 3 pieds de proportion. C'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 749.] *Julien* avait envoyé en outre aux nºˢ 230 et 231 : « Des nymphes coupant les ailes de l'amour endormi » et une « tête de jeune fille italienne ».

2. Par *Sergell*, nº 293 : « Othryadès, Lacédémonien, resté seul sur le champ de bataille et blessé mortellement, dresse un trophée à Jupiter, sur lequel il écrit avec son sang. Modèle en plâtre. »

3. Par *de Joux*, nº 232 : « Saint Sébastien.

« Figure en marbre de 2 pieds et demi de proportion ; c'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 649.] *De Joux* exposait en outre deux têtes de marbre : « Esculape et Hygie » (nº 233) et « le Plan et élévation du sanctuaire de l'église des dames Ursulines d'Arbois » (nº 234).

4. Voir ci-dessus, p. 116, note 1.

taine ou de jet d'eau. Elles ont toutes trois les deux mains sur les deux seins, ce qui rend leur attitude un peu gênée; mais elles sont très jolies, correctement et gracieusement dessinées. En tout, nos sculpteurs paraissent plus pleins de l'antique que nos peintres.

Je n'ai plus à parler à V. A. que d'un charmant petit enfant de M. *Monnot* qui joue avec son pied et passe une gimblette dans son orteil[1].

Quant aux gravures, je n'y ai pas apporté la même attention. Elles courent partout. V. A. a peut-être déjà les meilleures. Je n'en ai bien regardé que deux, toutes deux d'après M. *Fragonard*, auxquelles les grands effets de lumière qui lui sont particuliers m'ont appelé et que la disette où nous sommes de ses tableaux m'a fait considérer plus soigneusement. L'une est la *Bonne mère* gravée par *de Launay* (n° 288). L'autre est l'*Amour en sentinelle* (n° 268) où M. *Miger* me paraît avoir rendu tout l'éclat du charmant tableau qu'il a copié.

Il ne me reste plus que deux excuses à faire à V. A. S., l'une d'être entré dans tant de détails, l'autre de les lui avoir fait attendre si longtemps. Plus vite et mieux, c'est ce que j'aurais dû faire. V. A. ne s'apercevra que trop que je deviens invalide. Mon attachement pour Vous, pour mon bon maître Mgr le

1. Par *Monnot*, n° 236 : « Un enfant jouant avec ses pieds. Modèle en plâtre de grandeur naturelle; cet enfant est un portrait. »

Monnot avait envoyé de plus un modèle (n° 235) qui devait être exécuté pour le vestibule de Bagatelle : « L'Amour, foulant aux pieds l'aigle de Jupiter, semble s'applaudir de triompher de l'Univers » et (n° 237) le buste de l'actrice Mlle Duplan.

Margrave, pour Mgr le Prince héréditaire, pour toute Votre Auguste Maison est peut-être la seule chose chez moi qui ait gardé toute sa force. Mais je Vous supplierai, Madame, je Vous supplierai, mes Princes, de me traiter comme les invalides d'Angleterre et de me conserver au moins la demi-paye de Vos bontés.

Copie. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVIII.

Il peut être intéressant d'indiquer que les tableaux représentant des sujets de l'histoire de France, exposés aux Salons de 1777 et 1779, par *Brenet* (*Mort de Duguesclin*), *Durameau* (*Continence de Bayard*), *Vincent* (*Molé et les factieux*), *Berthélemy* (*Les bourgeois de Calais*), joints à cinq autres peintures exécutées de 1781 à 1787, servirent de modèles pour une suite de tapisseries commandées à la Manufacture des Gobelins par le comte d'Angiviller. Cette tenture, composée de neuf pièces, fut mise sur le métier en 1788 et s'achevait sous la Révolution. M. Maurice Fenaille a réuni de curieux renseignements sur cette dernière entreprise de l'Ancien régime dans son *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins*, t. III, XVIII[e] siècle, 2[e] partie (1737-1794). Paris, Impr. nationale, 1907, aux p. 368-376.

LE

SUPPLÉMENT DE MALBOROUGH

AU SALON DU LOUVRE.

M. Guiffrey a publié, dans les *Documents inédits sur les Salons du XVIIIe siècle*, une correspondance concernant un libelle diffamatoire paru à l'occasion du Salon de 1787 et où Mme Guyard en particulier aurait été très malmenée. Une lettre de cette dernière à Ducis, au sujet de ce même libelle, avait déjà été publiée dans la *Revue rétrospective* de Taschereau (t. V, p. 315-316).

A la suite de cette plainte et à la requête de M. d'Angiviller, Lenoir, lieutenant de police, fit arrêter le vendeur, le libraire Cousin. L'interrogatoire de celui-ci a été publié par le baron Portalis (*Adélaïde-Labille Guyard*, p. 102-103). Ce document nous apprend que l'opuscule incriminé était intitulé : *Suite de Malborough au Salon.*

Les exemplaires saisis furent sans doute mis au pilon, car il n'en reste plus un seul. On en retrouve une copie dans le tome XIII de la collection Deloynes (n° 302). D'après le procès-verbal de saisie, cet ouvrage était non pas imprimé, mais gravé au moyen d'une planche.

La bibliographie de Montaiglon cite un libelle intitulé *Malborough au Salon* et l'attribue à Beffroy de Reigny; le titre de cette brochure se termine par les mots *en attendant le supplément.* C'est ce supplément qui fut l'objet de la poursuite. Une petite partie seulement en ayant été réimprimée, on peut considérer ce pamphlet comme inédit.

SUITE DE MALBOROUGH AU SALON 1783.

Confession promise par le peintre allemand.

(Air du Confiteor.)

Dans le Salon j'ai vu passer
Les Grâces, l'Amour à leur suite,
Il faut soudain les confesser
De peur, dit-on, de mort subite (*bis*).
Approchés-donc (*bis*), beau quatuor,
Commencés le *Confiteor*.

A MADAME VALLAYER-COSTER.

Oui vous pouvés faire un amant,
Faire un tableau froid et sans vie,
Mais quand vous faites le pédant,
Quand vous critiqués le génie (*bis*),
En vérité (*bis*) vous avés tort,
Dites votre *Confiteor*.

A MADAME LE BRUN.

Si votre équipage est brillant,
Ne vous gonflés pas trop la belle;
Votre orgueil est impertinent
Et votre couleur infidelle (*bis*);
Relisés bien (*bis*) ce couplet-ci,
Dites votre *Confiteor* aussi.

A MONSIEUR HUE.

Soiés modeste, mon cadet,

Votre touche est lourde et commune,
On regrette l'ami *Vernet*,
Lorsqu'on voit vos clairs de lune (*bis*)
Profités de (*bis*) cet avis-là,
Dites votre *meâ culpâ.*

A MADAME GUIARD[1].

Que vois-je, ô ciel, l'ami *Vincent*
Ne va donc plus que d'une fesse.
Son amour fuit votre talent,
L'amour meurt et le talent baisse (*bis*),
Résignés-vous (*bis*), fière Cloris,
Dites votre *De profundis*.

Ah! je me rappelle une anecdote que je vais vous raconter :

Dernièrement, un jeune peintre fut envoyés chés Madame (chut, ne nommons personne), de qui et pourquoi, ma foi, je n'en scais rien; on le reçut gaiement, on loua sa figure : « Mais vous êtes charmant » par ci, « vous êtes votre aimable » par là et mille autres propos dont je ne me souviens pas; vous devés avoir bien des maîtresses, etc.

Le jeune homme, sans répondre à ces sots complimens, lui dit : « Madame, quand on est aussi intéressante que vous, on ne manque pas d'amans. Moi ... j'en ai deux mille, je vous crois, car vingt cents, ou

1. Dans une longue lettre à la comtesse d'Angiviller (voy. *Notes et documents inédits sur les Expositions du XVIII[e] siècle*) en date du 19 septembre, M[me] Guyard se plaint amèrement de cette critique, se disant la plus maltraitée des trois artistes femme dont elle parle.

2,000, c'est la même chose. » Notés que *Vincent* retouche cette dame-là, c'est drôle n'est-ce pas?

Plusieurs artistes vont croire que le silence de Malborough est une critique pour eux; je déclare qu'il n'en est rien, qu'il m'a chargé de revoir le Salon et d'y faire mes remarques; les voici : le connoisseur y trouvera des fleurs de toute beauté par M. *Vanspaendonck*, des *Vernet* charmans, des *Sauvage* uniques, des *Machy*, des *Casanova* qui le flateront beaucoup, des *Hall*, des *Weyler* médiocres, il y trouvera encore un grand magasin de fayence et de porcelaine par MM. *de Marne* et *de Bucourt*. On croit que j'ai oublié M. *Nivart* et on se trompe. Si Malborough avait vu ses tableaux, il eût admiré la légèreté, la finesse et la variété de sa touche, l'effet, l'accord, l'harmonie, la vérité et enfin cette vapeur, ce je ne sçai quoi qui donne la vie à ses ouvrages et qui caractérise un peintre accompli dans son genre. S'il avoit vu le portrait de Mme *Necker* par M. *Duplessis*, s'il avoit connu d'autres ouvrages du même artiste, il eût dit franchement : « C'est très bien, *Duplessis*, tu n'as encore rien fait qui flétrisse tes lauriers. » S'il avoit vu la figure de M. *Caffieri*, s'il avoit su qu'elle a été changée de place différentes fois, il eût chanté ce couplet :

(Air de la Façon de barbari.)

Votre *Molière* est un croûton
Le public vous l'assure,
Ne changés pas sa place, non,
Mais changés sa figure.
Vous avés cru l'embellir? Bon
La faridondaine, la faridondon.

On sifflera là comme ici, biribi,
La façon de *Caffieri*, mon ami[1].

En parlant de M. *Caffieri*, il faut que je vous donne un couplet agréable qui lui fut chanté une belle nuit d'hiver. Il se leva au bruit des instrumens, il se mit à la fenêtre et il eut la satisfaction d'entendre une symphonie charmante accompagner la louange que voici :

Réveillés-vous, sculpteur bernable,
Réveillés-vous, point de courroux,
Quand on dira c'est détestable,
Vous entendrés parler de vous.

(Collection Deloynes, t. XIII, n° 302.)

1. Le comte d'Angiviller écrit à *Pierre* le 28 août : « Je suis étonné de la liberté qu'a prise M. *Caffieri* de faire déplacer, sans vous en prévenir et sans aucune autorisation, sa figure de *Molière* au travers du chemin et d'une croisée du cabinet de M. Amelot. Elle ne peut rester dans cette place... » (*Notes et documents inédits sur les Expositions du XVIIIe siècle.*)

JEAN-JACQUES CAFFIERI

(1766-1767)

(Documents communiqués
par M. G. Lechevallier-Chevignard).

Comme tous ses confrères, *Jean-Jacques Caffieri*, l'auteur des bustes de la Comédie-Française, se montre un infatigable solliciteur quand se présente l'occasion de quêter un emploi devenu vacant. Dans notre histoire de cette dynastie d'artistes, nous avons inséré quantité de placets, de requêtes, de mémoires adressés au Directeur général des Bâtiments. Faut-il d'ailleurs lui faire un reproche de ce désir, commun à tous les sculpteurs, d'obtenir les commandes et les places dont dispose l'administration ? N'est-ce pas en quelque sorte une impérieuse nécessité pour toute cette classe d'artistes ?

Jusqu'ici, on ignorait que *Caffieri* avait aspiré à remplacer *Falconet* partant pour la Russie dans les fonctions de sculpteur attitré de la manufacture de Sèvres. Il invoque la recommandation du prince de Condé et les longs travaux de son père et de son grand-père, dont les noms reparaissent dans tous les documents analogues, et ils sont nombreux. Mais la particularité la plus curieuse révélée par cette requête, qui n'eut pas de suites, est cette participation du sculpteur au modèle d'un service en porcelaine destiné à être exécuté en Chine. Il y a là l'indication d'un travail complètement inconnu jusqu'ici et sur lequel nous appelons l'attention des historiens de la céramique.

On sait que les deux statues de *Caffieri* pour la suite des grands hommes, représentant *Pierre Corneille* et *Molière*, furent reproduites en biscuit de Sèvres, d'après les petits modèles réduits en terre cuite, conservés dans les collections de la manufacture.

J.-J. G.

I.

Requête de Caffieri sollicitant les fonctions de sculpteur de la Manufacture de Sèvres[1].

Monseigneur,

Permettez-moi de vous faire ressouvenir que j'ay eu l'honneur de vous solliciter pour la place de sculpteur de la Manufacture royale de porcelaine de Sève et que Monseigneur le prince de Condé a bien voulu m'honoré de sa protection auprès de vous, Monseigneur. Je me flatte que vous aurés égard à la recommandation de ce Prince ainsi qu'à mes services et ceux de mes pères.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Caffieri.

De Paris, ce 11 décembre 1766.

II.

Observations sur la lettre précédente.

13 décembre 1766.

Le s[r] *Jean-Jacques Caffieri*, sculpteur du Roy et professeur de son Académie royale de peinture et de sculpture, prend la liberté de demander la place de sculpteur de la Manufacture royale de porcelaine de

1. Archives de la Manufacture de Sèvres, B 2, liasse 2.

France établie à Sèves, vacante par la démission du s^r *Falconnet* qui vient de partir pour la Russie.

Le s^r *Caffiery* ose se flatter d'obtenir cette grâce des bontés du Roy en considération des services rendus depuis cent ans par ses pères à S. M.

M. de Colbert, surintendant des bâtiments, fit venir de Rome, en 1666, *Philippe Caffiery*, ayeul du suppliant, et le nomma sculpteur des bâtiments et ensuitte des vaisseaux du Roy. *Jacques Caffiery*, son père, fondeur et doreur des bâtiments de S. M., a travaillé pendant plus de 40 ans et a fait particulièrement la grande pendule à sphère qui est dans le cabinet du Roy à Versailles. Le suppliant ne parle point de sa capacité pour remplir la place qu'il demande. La qualité de professeur de l'Académie et le choix que M. le marquis de Marigny vient de faire de lui pour une statue en marbre destinée au château de Choisy sont des témoignages suffisants en sa faveur.

III.

Mémoire.

Porcelaine.

16 janvier 1767.

Le s^r *Falconet*, sculpteur de la Manufacture de Sève, étant parti pour la Russie, le s^r *Caffiery*, un des plus habiles sculpteurs de Paris et de l'Académie, demande de le remplacer. Le sieur *Caffiery* s'occupe depuis longtemps des ouvrages du genre de la Manufacture, et on peut faire voir à Monseigneur des modèles magnifiques d'un service projetté de faire exécuter à la Chine, et dont on a cru devoir empêcher l'envoy. On ne croit pas qu'il y ait rien de plus

beau à Sève que ces modèles, et dont Monseigneur peut s'informer auprès de M. Beaudoïn.

En haut, en note, de la main de M. de Courteille : Le Roy ne nommera pas encore à cette place.

IV.

Nouvelle requête de Caffieri.

Monseigneur,

Permettez-moi de vous renouveller la demande que jay eu l'honneur de vous faire de la place de sculpteur de la Manufacture royalle de porcelaine établie à Sève, vacante par la démission du s^r^ *Falconet*. Monseigneur le prince de Condé, qui m'honore de sa protection, a eu la bonté de vous faire écrire et de vous marquer l'intérêt qu'il veut bien prendre à ce qui me regarde. Je sais qu'une recommandation aussi respectable ne pouroit vous déterminer en ma faveur sy je manquai des talents nécessaires pour remplir cette place, ou sy je n'avois aucun titre pour prétendre aux grâces et aux récompenses que le Roy veus bien accorder aux artistes. Il ne me convient point de rien dire sur le premier article. A l'égard du second, je prendray la liberté de vous exposer qu'il y a plus de cent ans que ma famille a l'honneur de travailler pour le Roy. M. le cardinal Mazarin fit venir, en 1660, *Philippe Caffieri*, mon grand-père, qui étoit sculpteur à Rome; il luy donna un logement aux Gobelins et luy confia plusieurs morceaux pour le superbe Versailles que Louis quartorze faisoit alors bâtir. En 1686, Sa Majesté le nomma sculpteur de ses vaisseaux à Dunckerque, où son fils aîné luy a succédé, et est

depuis passé à Brest en la même qualité. *Jacques Caffieri*, mon père et son fils puîné, a travaillé pendant 45 ans pour le service du Roy en qualité de fondeur et doreur, et il y a plus de 25 ans que je fais mes efforts pour mériter les suffrages du public et les bontés de Sa Majesté. L'honneur que j'ay d'être professeur de l'Académie royal de peinture et sculpture est encore un nouveau titre sur lequel je fonde mes espérances et ose me flater d'obtenir de vous, Monseigneur, la grâce d'être nommé à la place du sr *Falconet*.

Je sui, avec un profond respect, Monseigneur, votres très humble et très obéissant serviteur.

CAFFIERI.

De Paris, ce 17 novembre 1767.

En note, en haut : La place ne sera pas donnée. C'est Monsieur *Bachelier* qui continue les fonctions et dirige les sculpteurs.

UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

PIGALLE

AUX ARCHIVES NATIONALES.

Les autographes de *Pigalle* paraissent être assez rares. Ils se trouvent de plus dans des collections particulières ou à l'étranger, où ils ne sont pas d'une consultation toujours facile.

Dans le cas où quelque chercheur aurait besoin d'en consulter, nous sommes heureux de signaler une lettre de Pigalle qui se trouve aux Archives nationales (carton O[1] 1911/5, pièce 121) dans la *Correspondance générale des beaux-arts.*

En 1769, Chapeau, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, accompagné de plusieurs de ses marguilliers, ayant eu l'occasion de visiter *Pigalle* dans son atelier, remarqua un « ... crucifix en marbre blanc sur marbre noir de la hauteur de dix-huit pouces dans un cadre de bronze doré d'or moulu large d'environ deux pieds sur deux pieds et demi de haut » qu'il avait exécuté pour le feu Dauphin. Il écrivit le 16 juin à la direction des Bâtiments du Roi pour le demander pour leur église[1].

Il lui fut répondu négativement, par une lettre dont la minute est datée de Ménars le 28 juin 1769, regrettant de ne pouvoir accéder à son désir malgré que, « ... comme paroisse du Roy, Paris, elle auroit plus de droit qu'une autre à un pareil don de Sa Majesté », mais que..., « dans la situation où se trouvent les Bâtimens du Roy, ils ne sauroient appliquer aucune partie du peu de fonds qu'ils touchent à remplacer cet ouvrage sans les ravir à une destination plus pressante, celle

1. Arch. nat., O[1] 1911/5, pièce 119.

de venir au secours de ceux qui tiennent à cette administration...[1]. »

Pigalle, de son côté, avait appuyé la demande des marguilliers par la lettre suivante :

Monsieur,

A l'occasion de ce que M^rs les chevaliers de saint Michel ont porté le dais à Saint-Germain-l'Auxerrois le jour de la grande Feste-Dieu, M^rs les marguilliers de cette paroisse sont venus à mon attelier; ils y ont vu entre autres choses le *Christ* que j'ai fait pour Monsieur le Dauphin deffunt; ils paroissent désirer beaucoup de l'avoir pour leur église, qui est la paroisse du Roy, et ils m'ont parus décidés à vous le demander; comme c'est un ouvrage en petit qui m'a demandé beaucoup de soin, je crois ne devoir pas vous dissimuler que je serois satisfait de le voir placé dans un lieu où il put être vu, n'ayant pas d'ouvrage en marbre à Paris, et je joins en conséquence mes prières aux leurs.

Je profite, Monsieur, avec empressement, de cette occasion pour vous renouveller mes remerciments de toutes les marques de bonté que vous m'avez toujours accordées et notamment de celles que vous venés de me donner en dernier lieu, aussi personne n'est-il, avec plus de reconnoissance et de respect que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PIGALLE.

Paris, 19 Juin 1769.

(Arch. nat., O[1] 1911, pièce 121.)

En tête de cette lettre figure la mention suivante, probable-

1. Arch. nat., O[1] 1911/5, pièce 120.

ment de M. de Marigny : « Le Roy doit trop dans ses bastimens, d'ailleurs, je compte placer son crucifix chez le Roy à la 1re occasion. »

A cette lettre, il lui fut répondu (également de Ménars, où se trouvait alors M. de Marigny), à la date du 28 juin 1769, que l'administration aurait acquiescé à son désir « ... si les Bâtimens n'étoient pas aussi obérés qu'ils le sont, ce qui ne permettroit pas de le (le crucifix) remplacer sans distraire des fonds qui ne sauroient être employés plus utilement qu'à soulager ceux qui y sont attachés...[1]. »

Georges Pélissier.

1. Arch. nat., O[1] 1911, pièce 122.

DÉCORATIONS

EXÉCUTÉES POUR LES FÊTES DE L'ENTRÉE DE MARIE DE MÉDICIS A PARIS EN 1610

PAR

GERMAIN GRENOBLE

ET

BARTHÉLEMY PRIEUR

Des deux documents dont on trouvera le texte ci-dessous, l'un, le second, avait déjà été signalé par Berty dans sa *Topographie historique du Vieux Paris* (t. II, p. 74). Le texte de l'un et l'autre avait été relevé[1] par Courajod et utilisé dans sa dernière année de cours à l'École du Louvre (1895-96); mais on n'a imprimé en entier dans le volume consacré à ses Leçons de cette année (Paris, Picard, 1903, p. 258) que le document qui concerne *Barthélemy Prieur;* l'autre a été simplement indiqué par un renvoi aux Archives (Ibid., p. 276). Il nous a paru utile de les faire figurer tous les deux dans ce recueil, celui qui concerne *Germain Grenoble* étant peut-être du reste le plus important, puisqu'il est presque seul à nous révéler l'activité de cet artiste, et tous deux se complétant nécessairement, puisqu'ils paraissent relatifs au même travail et nous montrent la part que devait y prendre chacun des artistes, suivant son talent probable, sa renommée, son âge et son rang dans la hiérarchie artistique déjà très établie à l'époque de Henri IV.

Barthélemy Prieur, en effet, qui arrivait en 1610 à la fin de sa carrière (il devait mourir en 1611), était depuis 1594 premier sculpteur du Roi et avait été chargé pendant tout le règne des travaux les plus importants. *Germain Grenoble*, au contraire,

1. Archives nationales, H 1795, fol. 127 et 128.

n'avait sans doute encore exercé ses talents que dans l'atelier de son père, *Mathieu Jacquet*, dit *Grenoble*, auteur de la belle Cheminée de Fontainebleau et « garde des antiques » du Roi. Précisément, on a relevé[1] sur les comptes royaux, vers la date à laquelle se placent les travaux dont nous allons parler, la mention suivante en face du nom de *Mathieu Jacquet :*

Mort, et en son lieu Germain Jacquet, *dit* Grenoble, *son fils, par brevet du dernier octobre 1610.*

Le travail dont il s'agit dans notre texte est donc sans doute l'un de ceux qui permirent à *Germain Grenoble* d'affirmer sa personnalité et d'obtenir, quelque temps après, la succession de son père dans l'office de garde des antiques qu'il devait lui-même transmettre à son fils *Alexandre* en 1636.

Nous savons que *Mathieu Jacquet* eut deux autres fils, *Nicolas* et *Pierre*, mais nous ne connaissons presque rien de ces deux derniers, sauf un dessin signé de *Pierre*, que nous avons publié jadis dans la *Chronique des arts* (1895, p. 277).

Les deux marchés que l'on va lire sont relatifs à l'une de ces décorations provisoires, de ces grandes machines allégoriques, de toile, de carton pâte et de plâtre, que l'on élevait sur le parcours des entrées royales. Ils se suivent l'un et l'autre dans les documents originaux et furent conclus à deux jours d'intervalle. Il semble bien, de plus, qu'il s'agisse du même ensemble, où paraît un navire accostant un rocher entouré d'eau et de roseaux qui représente l'Ile-de-France. *Grenoble* doit faire le navire avec la figure, sans doute secondaire, qui est placée sur le mât, plus le rocher et tous ses accessoires, mais « à la réserve des figures ». Ce sont ces figures principales, que l'on imagine assez facilement comme des nymphes, naïades ou allégories quelconques, que l'on demande probablement au talent plus éprouvé de *Barthélemy Prieur* et dont on laisse le thème à son choix ainsi que la disposition.

Paul Vitry.

3 avril 1610.

Iceluy jour, mes dicts sieurs les prevost des marchands et eschevins de la dicte ville ont fait marché

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, p. 31.

avec *Germain Grenoble*, maître sculpteur, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, de faire et parfaire par le dict *Grenoble* le navire, rocher, l'eau, les thoilles peintes au pourtour des trois faces, tant ce qui est représenté par le desseing que ce qui est donné à entendre. Ensemble la figure sur le matz du navire, dont sera faict plus ample devis, comme aussi fera l'isle de France, sçavoir pour les rochers, fleurs, rozeaulx et autres choses représentées par les dicts desseins, *à la réserve des figures*. Le tout faire, parfaire bien et duement en place d'huy à vingt-cinq jours prochainement venant, moyennant le prix en somme de deux mil quatre cents livres tournoys qui lui seront payés au fur et à mesure qu'il travaillera.

5 avril 1610.

Iceluy jour, mes dicts sieurs les prevost des marchands et eschevins ont fait marché avec *Barthélemy Prieur*, maître sculpteur du Roy, demeurant ès faubourg Saint-Germain, rue Traversière, de faire bien et deument par le dit *Prieur*, au dire de gens à ce cognoissans, *deux grandes figures ou sculptures en plâtre* telles que ledict *Prieur* choisira, sur le suject dont il a le mémoire, chacune figure de huit pieds de haut et celles qui seront couchées aussi de huit pieds de haut si elles étoient debout. Fournira le bois, fer, plâtre et tout ce qu'il conviendra, même les poser en place, le tout dedans trois semaines prochainement venant, moyennant le prix en somme de 165 livres tournoys pour chacune de ces figures, et sur le total 65 livres tournoys par-dessus ledict prix, lesquels deniers lui seront payés par le receveur de la ville.

PIERRE BIARD

ET LES SCULPTURES

DU JUBÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT

Les œuvres de *Pierre Biard* et sa personnalité, qui sont cependant parmi les plus originales du début du XVIIᵉ siècle, n'ont fait encore l'objet d'aucune étude d'ensemble. Parmi ces œuvres, l'une des plus célèbres est sans conteste le *Jubé de Saint-Étienne-du-Mont* dont, sur la foi des anciens guides de Paris, on lui attribue généralement, non seulement la décoration, mais la construction tout entière. De fait, nous savons que *Biard* fut à la fois sculpteur et architecte; l'attribution n'a donc rien qui puisse nous étonner. Il serait bon cependant de pouvoir l'étayer sur des textes originaux. En voici un qui est tiré des comptes de la fabrique, malheureusement trop incomplets, et qui, loin de confirmer cette attribution de l'architecture du jubé à notre artiste, irait plutôt à la ruiner. Il est relatif seulement en effet à des *sculptures en bois, étoffées et dorées*, aujourd'hui disparues, représentant un *Calvaire*, composé des trois figures traditionnelles du Christ, de la Vierge et de saint Jean; ce *Calvaire* était destiné évidemment à prendre place, suivant l'habitude constante, au-dessus de la balustrade de l'entrée du chœur. C'est, sans nul doute, la principale pièce de cet ensemble, le *Crucifix* dont Sauval (t. I, p. 407) dit que, du temps de l'artiste, il « passait pour une merveille ». Mais il faut remarquer, en dehors de certaines questions de date sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure, qu'il n'est nullement fait allusion dans le contexte à d'autres travaux quelconques de *Pierre Biard* dans l'église; bien au contraire, on semble le soumettre pour cet achèvement

du jubé à une direction étrangère, puisqu'il est dit qu'il aura à asseoir ses figures « au lieu qui lui sera montré ». N'eut-il fait, d'autre part, que ces trois figures en bois, sans l'architecture ni les statues ou reliefs de pierre qui l'accompagnent, que la formule du guide de Dargenville (1778, p. 276) se trouverait presque suffisamment justifiée : « La beauté du jubé, écrit-il, attire encore l'attention; les figures qui le décorent sont de *Biard* le père. »

Voici, du reste, le texte en question :

Promesse faicte entre Pierre Biart, *sculteur*, *et Vincent Baudouin*, *l'un des marguilliers M*re *Saint-Estienne-du-Mont à Paris.*

xxii juing MVIc.

Fut present en sa personne *Pierre Biard*, architecte et sculpteur du Roy, demeurant à Paris, rue de la Cerizaye, paroisse saint Paul, lequel a confessé et confesse avoir promis et promettre à Messieurs les Marguilliers de l'œuvre et fabrique Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, absents, honorable homme Vincent Baudouin, marchant bourgeois de Paris, l'un des marguilliers à present tenant les comptes de la fabrique, à ce present et acceptant, de faire et parfaire bien et dûment comme il appartient, au dire d'ouvriers et gens à ce cognoissant, les *figures d'un Crucifix de N*re *Seigneur et Nostre-Dame et de saint Jean* ayant, chacune de ces figures, cinq pieds de hault, de bois le plus propre que ledict *Biard* advisera bon estre, lesquelles figures ledict *Biard* sera tenu peindre, *estoffées et dorées* où il sera nécessaire, et icelles figures rendre faictes et parfaictes bien et dûment comme dit est aux dits marguilliers de la fabrique, dedans le jour Saint-Remy prochain venant. Cette promesse faicte moyennant le prix et somme de six vingts escus d'or sol, sur

quoy ledict *Biard* a confessé et confesse avoir eu et reçu presentement comptant dudit Baudouyn, qui lui a baillé et payé comptant en la presence des notaires soubsignés la somme de cinquante escus sol en quarts d'escus testons demis francs et monnoye de douzaine, le tout bon. Dont quittance. Et le reste ledict Baudouyn le promet et gaige, au nom des marguilliers, bailler et payer audict *Biard* ou au porteur en livrant lesdites figures et après avoir, par ledit *Biard*, icelles posées et assises à demeure *en ladite eglise au lieu qu'il lui sera montré.* Par ainsy promettant, chacun en droit soit, renonçant, etc.

Fait et passé le 22[e] jour de juing mil six cents, avant midy, en l'étude des notaires soubsignés. Et ont signé la minute Vincent Baudouin, *Pierre Biard.*

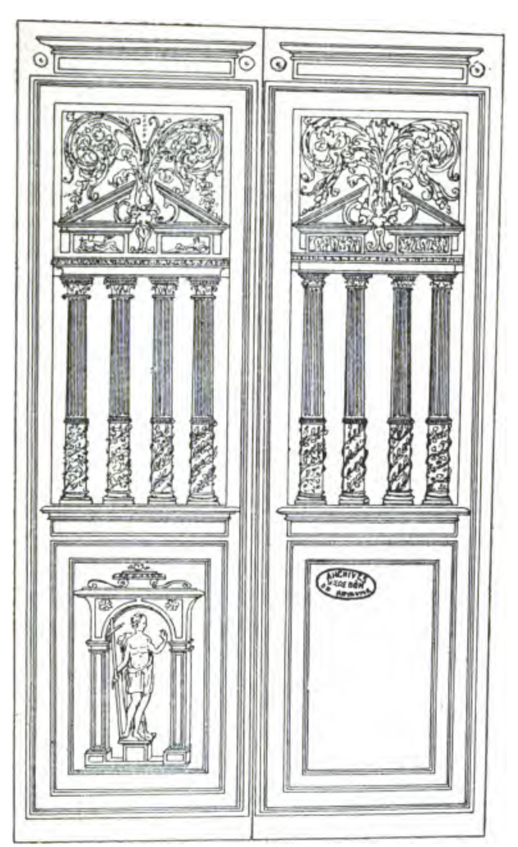
BAUDOUIN (?) *(illisible).*
BIARD.

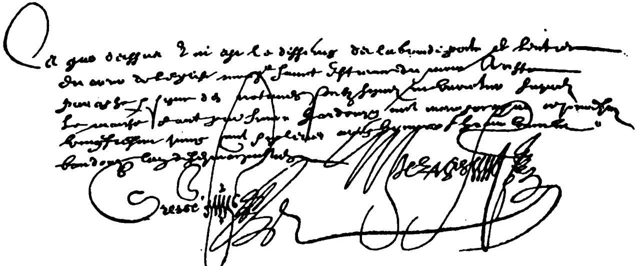
A la suite du marché précédent, on rencontre, dans le même dossier, le dessin que nous reproduisons ci-contre, avec cette suscription :

Ce qui dessus qui est le dessein de la grande porte de l'entrée du chœur de l'eglise Monsg[r] Saint-Estienne-du-Mont a été paraffé et signé des notaires soubsignez *ne varietur.* Sur quoi le marché fait par *Simon Hardouyn*, m[re] menuisier et juré, ce jourd'huy vingt et un juing mil six cents, avec honorable homme Vincent Baudouin, l'un des marguilliers.

CRESSÉ. . . . . . *(illisible).*

Le marché même nous manque, et cela est infiniment regrettable, car il nous eût peut-être appris le nom de l'auteur du dessin. Est-ce le menuisier lui-même? Cela est peu pro-





PROJET POUR L'UNE DES PORTES
DU JUBÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT (1600).

(Archives nationales.)

bable. Il semble plutôt que nous ayons ici l'une de ces indications fournies par le maître d'œuvre à un exécutant plus ou moins célèbre, comme notre Simon Hardouyn (le nom de celui-ci ne semble pas connu par ailleurs), et il serait tentant dans ce cas, si l'on suivait l'opinion traditionnelle, de chercher à reconnaître ici un dessin de *Biard*, architecte du jubé. Mais nous avons vu que le document précédent, sans nous la défendre absolument, ne nous apportait aucune lumière sur cette attribution générale.

Quant au dessin en lui-même, il est inutile de le décrire, puisque l'on en trouvera ci-contre la reproduction. Ce paraît bien être un dessin d'architecte : il donne la disposition générale d'une porte à deux vantaux à claire-voie, et sur l'un des panneaux pleins, au bas du vantail de gauche, le croquis d'une petite figure demi-nue qui porte une croix et représente sans doute la *Foi*.

Malgré la formule *ne varietur* inscrite au contrat notarié, le projet ne fut pas suivi à la lettre, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, en comparant notre dessin avec la porte qui se voit encore au bas-côté nord de l'église; la proportion de la baie à garnir était du reste légèrement différente : tout un motif ajouré vient s'intercaler entre le panneau plein et la claire-voie à colonnettes. Le couronnement de chaque vantail fut également modifié et alourdi. L'ensemble de l'exécution est plus composite et moins classique que le dessin; la figure de la *Foi* surtout, qui se voit sur le panneau de droite au bas de la porte, est très différente. Le dessin marquait encore une certaine parenté avec les élégantes figures de l'école de *Primatice* et de *Goujon;* dans le bas-relief, beaucoup plus vêtu et d'un style qui sent déjà le XVIIe siècle, la figure a perdu infiniment de sa grâce légère. Elle trahit du reste une main-d'œuvre très banale et presque médiocre. On ne saurait en aucune façon chercher à reconnaître là un travail de *Pierre Biard* lui-même. Cette sculpture appartient bien à quelque praticien de l'atelier de Simon Hardouyn.

Reste à examiner ce qu'apporte de nouveau dans l'histoire du monument et de l'artiste la *date* même des documents que nous venons de produire : cette double commande de sculp-

tures et de portes en bois nous permet d'abord d'affirmer qu'à la date de juin 1600, le gros œuvre du jubé était sans doute achevé, ce que nous ne savions pas par ailleurs. De plus, nous pouvons tirer de cette date quelque indication sur la carrière même de *Pierre Biard* et la série assez mal établie encore de ses travaux.

Il était né en 1559. En 1594, il concourait avec *Prieur* pour la place de premier sculpteur et échouait dans ce concours; en 1597, il était appelé à Bordeaux pour des travaux qu'il eut à y exécuter pour le duc d'Épernon. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'examen de ces travaux qui ont été l'objet de longues discussions, mais qui sont indéniables. Il importe toutefois de remarquer qu'ils n'ont pu se prolonger de très longues années et que, dès juin 1600 à tout le moins, *Biard* était revenu à Paris. Nous avons vu qu'à cette date le jubé était à peu près terminé. C'est donc un an ou deux auparavant qu'il faudrait faire rentrer notre artiste de province si l'on voulait continuer à lui attribuer la direction entière des travaux du jubé. Conséquemment aussi, il faudrait limiter strictement à un an ou deux tout au plus son activité à Cadillac et à Bordeaux. Il y a là un problème de chronologie que nous ne nous flattons pas de résoudre entièrement ici, mais qui doit se poser nécessairement aux historiens de *Pierre Biard* avec cette donnée précise de la date de juin 1600 établie par le document que nous venons de mettre au jour.

Paul Vitry.

LE VERSEMENT

DE

L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

AUX ARCHIVES NATIONALES.

L'Administration des Beaux-Arts a versé en mai 1906 aux Archives nationales ses archives anciennes jusqu'à 1880. Elles ont été placées dans la série F (Administration générale de la France), dont elles forment désormais une subdivision nouvelle, cotée F^{21}. Les documents qui la composent se répartissent en quatre groupes, d'après leur provenance[1] :

1° Documents provenant du bureau des « Musées et travaux d'art ».

2° Documents provenant du bureau des « Écoles et manufactures ».

3° Documents provenant du bureau des « Bâtiments civils ».

4° Documents provenant du bureau des « Théâtres »[2].

Le bureau des « Monuments historiques », dont

1. A l'Administration des Beaux-Arts, chaque bureau conserve ses archives; le versement a donc été fait par bureaux. Il va sans dire que le nom et le nombre des bureaux ont varié à plusieurs reprises au cours du XIXe siècle.

2. Le bureau des Théâtres n'a versé que jusqu'à 1870; son versement est néanmoins considérable. L'inventaire en sera publié prochainement dans la revue *Le Bibliographe moderne*.

les dossiers sont indispensables au service courant, — ils sont d'ailleurs bien classés et consultables, — n'a rien versé. Il en a été de même du bureau de la « Comptabilité ».

Laissant de côté les documents relatifs aux théâtres, qui sont étrangers aux travaux de la Société de l'Histoire de l'Art français, nous donnons ci-après l'inventaire des documents des trois premiers groupes : Musées et travaux d'art, Écoles et manufactures, Bâtiments civils.

*
* *

En tête de la sous-série F[21] figurent 261 cartons classés sous la rubrique : *Travaux d'art*, *Commandes et acquisitions*. Chaque commande ou acquisition y est représentée par un dossier; les dossiers sont répartis par séries décennales, et, dans l'intérieur de chaque série, d'après l'ordre alphabétique des noms d'artistes. Voici la liste des séries :

F[21] 1-2. 1re et 2e séries. An X-1820.
La 1re série, an X-1810, est représentée par 4 dossiers, de F à L; la 2e série, 1810-1820, comprend 73 dossiers, de A à V.
3-4. 3e série. 1821-1830.
5-11. 4e série. 1831-1840.
12-60. 5e série. 1841-1850.
61-112. 6e série. 1851-1860.
113-189. 7e série. 1861-1870.
190-261. 8e série. 1871-1880.

Les recherches, dans ce premier groupe de documents, sont faites par les soins de l'Administration

des Archives. Pour avoir communication du dossier de telle commande ou de telle acquisition, il suffit d'indiquer le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, et, aussi exactement que possible, la date de la commande ou de l'acquisition. Pour savoir s'il existe, au nom de tel ou tel artiste, un ou plusieurs dossiers de commandes ou d'acquisitions, il faut indiquer le nom de l'artiste et, autant que possible, les dates extrêmes de sa production.

Viennent ensuite plusieurs groupes moins importants, mais contenant également des dossiers à consulter pour l'histoire particulière des artistes :

F^{21} 262-291. Encouragements pécuniaires attribués à des artistes. XIXe siècle (surtout second Empire et troisième République).

Ces 30 cartons renferment des dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes et divisés en deux séries : « Encouragements éteints » et « Arrêtés collectifs ».

F^{21} 292-303. Affaires diverses concernant des artistes. 1813-1893.

Dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes ; ces dossiers ne deviennent abondants qu'à partir de 1852.

F^{21} 304-313. Demandes diverses faites par des artistes. 1859-1880.

Dossiers classés en deux séries : « Peintres » et « Sculpteurs, dessinateurs, graveurs et lithographes ». Dans chaque série, classement par ordre alphabétique de noms d'artistes. Les dossiers ne sont vraiment abondants que pour la période 1870-1880.

F^{21} 314-317. Demandes d'emploi dans l'administration des Beaux-Arts. 1869-1892.

Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes, et nombreux surtout pour la période 1870-1880.

Pour consulter les dossiers de ces quatre groupes, il faut adresser une demande (demande de communication ou demande de recherches) à l'Administration des Archives. Conformément aux règlements sur la matière, les dossiers contenus dans les cartons F^{21} 1 à 317, ayant un caractère personnel, ne peuvent être communiqués qu'isolément.

La suite de la série se compose, sauf exception, d'articles intégralement communicables. En voici l'inventaire :

318-435. — Attributions d'objets d'art. Dossiers classés par départements, et, dans chaque département, par ordre alphabétique de noms de villes. An IV-1875 (surtout second Empire).

318. Ain.	A-Z.
319. Aisne.	A-L.
320. —	M-Z.
321. Allier.	A-Z.
322. Alpes (Basses-).	A-Z.
323. Alpes (Hautes-).	A-Z.
324. Alpes-Maritimes.	A-Z.
325. Ardèche.	A-Z.
326. Ardennes.	A-Z.
327. Ariège.	A-Z.
328. Aube.	A-Z.

329.	Aude.	A-Z.
330.	Aveyron.	A-P.
331.	—	R-Z.
332.	Bouches-du-Rhône.	A-L.
333.	—	M-Z.
334.	Calvados.	A-L.
335.	—	M-Z.
336.	Cantal.	A-Z.
337.	Charente.	A-Z.
338.	Charente-Inférieure.	A-M.
339.	—	N-Z.
340.	Cher.	A-Z.
341.	Corrèze.	A-Z.
342.	Corse.	A-Z.
343.	Côte-d'Or.	A-L.
344.	—	M-Z.
345.	Côtes-du-Nord.	A-Z.
346.	Creuse.	A-Z.
347.	Dordogne.	A-O.
348.	—	P-Z.
349.	Doubs.	A-Z.
350.	Drôme.	A-Z.
351.	Eure.	A-D.
352.	—	E-Z.
353.	Eure-et-Loir.	A-Z.
354.	Finistère.	A-Z.
355.	Gard.	A-M.
356.	—	N-Z.
357.	Garonne (Haute-).	A-Z.
358.	Gers.	A-Z.
359.	Gironde.	A-B.
360.	—	C-Z.
361.	Hérault.	A-L.

362.	Hérault.	M-Z.
363.	Ille-et-Vilaine.	A-R.
364.	—	S-Z.
365.	Indre.	A-Z.
366.	Indre-et-Loire.	A-Z.
367.	Isère.	A-K.
368.	—	L-Z.
369.	Jura.	A-Z.
370.	Landes.	A-Z.
371.	Loir-et-Cher.	A-Z.
372.	Loire.	A-Z.
373.	Loire (Haute-).	A-Z.
374.	Loire-Inférieure.	A-Z.
375.	Loiret.	A-M.
376.	—	N-Z.
377.	Lot.	A-Z.
378.	Lot-et-Garonne.	A-Z.
379.	Lozère.	A-Z.
380.	Maine-et-Loire.	A-Z.
381.	Manche.	A-F.
382.	—	G-Z.
383.	Marne.	A-Z.
384.	Marne (Haute-).	A-Z.
385.	Mayenne.	A-Z.
386.	Meurthe.	A-Z.
387.	Meuse.	A-Z.
388.	Morbihan.	A-Z.
389.	Moselle.	A-Z.
390.	Nièvre.	A-Z.
391.	Nord.	A-F.
392.	—	G-M.
393.	—	N-Z.
394.	Oise.	A-L.

395.	Oise.	M-Z.
396.	Orne.	A-Z.
397.	Pas-de-Calais.	A-G.
398.	—	H-Z.
399.	Puy-de-Dôme.	A-L.
400.	—	M-Z.
401.	Pyrénées (Basses-).	A-O.
402.	—	P-Z.
403.	Pyrénées (Hautes-).	A-Z.
404.	Pyrénées-Orientales.	A-Z.
405.	Rhin (Bas-).	A-Z.
406.	Rhin (Haut-).	A-Z.
407.	Rhône.	A-Z.
408.	Saône (Haute-).	A-Z.
409.	Saône-et-Loire.	A-Z.
410.	Sarthe.	A-Z.
411.	Savoie et H^te^-Savoie.	A-Z.
412.	Seine. Affaires diverses; dons à des administrations; décisions collectives (an X-1876).	
413.	Seine. Dons à des fonctionnaires et à des particuliers (1852-1876).	
414.	Seine-Inférieure.	A-G.
415.	—	H-Z.
416.	Seine-et-Marne.	A-L.
417.	—	M-Z.
418.	Seine-et-Oise.	A-F.
419.	—	G-O.
420.	—	P-Z.
421.	Sèvres (Deux-).	A-Z.
422.	Somme.	A-E.

423.	Somme.	F-Z.
424.	Tarn.	A-Z.
425.	Tarn-et-Garonne.	A-Z.
426.	Var.	A-Z.
427.	Vaucluse.	A-Z.
428.	Vendée.	A-Z.
429.	Vienne.	A-Z.
430.	Vienne (Haute-).	A-Z.
431.	Vosges.	A-Z.
432.	Yonne.	A-K.
433.	—	L-Z.
434.	Algérie.	A-Z.
435.	Colonies.	A-Z.

436-475. — Répartition d'objets d'art entre les Musées. Dossiers classés par séries décennales[1] et, dans chaque série, par ordre alphabétique de Musées.

6e série. 1851-1860.

436. Agen-Béziers.
437. Blois-Condom.
438. Dijon-Le Puy.
439. Lille-Moulins.
(Le reste de cette série est en déficit.)

7e série. 1861-1870.

440. Abbeville-Apt.
441. Argentan-Avranches.
442. Bagnères-de-Bigorre-Béziers.

1. Les cinq premières (1800 à 1850) n'ont pas été retrouvées lors du versement.

443. Blois-Castres.
444. Châlons-sur-Marne-Coutances.
445. Dieppe-Guéret.
446. Honfleur-Le Puy.
447. Lille-Mirande.
448. Montargis-Narbonne.
449. Nevers-Quimper.
450. Rennes-Saint-Lô.
451. Saint-Malo-Toulouse.
452. Tourcoing-Vitry.

8e série. 1871-1880.

453. Abbeville-Alger.
454. Amboise-Apt.
455. Argentan-Auxonne.
456. Avesnes-Bayeux.
457. Beaume-les-Dames-Béziers.
458. Blois-Brionne.
459. Caen-Castres.
460. Chalon-sur-Saône-Cherbourg.
461. Clamecy-Cusset.
462. Dinan-Douai.
463. Draguignan-Foix.
464. Gap-Laval.
465. Lectoure-Lisieux.
466. Lons-le-Saulnier-Mayenne.
467. Meaux-Moulins.
468. Nancy-Nîmes.
469. Niort-Pontoise.
470. Privas-Rodez.
471. Roubaix-Saint-Malo.
472. Saint-Omer-Soissons.
473. Tarbes-Troyes.

474. Valence-Vesoul.
475. Vichy-Vitry.

476-478. — Marbres. Affaires générales; dépôts, achats, attributions de marbres. 1806-1885.
476. 1806-1829.
477. 1828-1858.
478. 1856-1885.

479-484. — Marbres. Dossiers des statuaires et des villes. 1849-1882.
479. A-Ca.
480. Ch-D.
481. E-G.
482. H-L.
483. M-Pe.
484. Pi-Z.

485-487. — Travaux d'art. Demandes d'achat, commandes, acquisitions, transports. 1831-1877.
485. 1831-1873.
486. 1840-1877.
487. 1854-1870.

488. — Dr 1. Commandes et acquisitions. Arrêtés et divers. 1830-1834.
Dr 2. Commandes et acquisitions. Arrêtés et certificats de paiements collectifs. 1871-1881.
Dr 3. Ouvrages imprimés et gravures. Souscriptions et dons. 1857-1880.

489. — Dr 1. Travaux divers, notamment : Colonne de la Grande Armée. 1808-1812.
Dr 2. Artistes. Décorations. 1841-1870.

490. — Dr 1. Demandes et dons de bustes et portraits de l'Empereur et de l'Impératrice. 1855-1857.
Dr 2. Objets d'art tirés de Turquie. 1806-1811.
Dr 3. Allocation de livres par le ministre de l'Intérieur à divers établissements scientifiques. An III-1835.

491. — Dr 1. Pièces diverses provenant du cabinet du surintendant, puis directeur des Beaux-Arts. 1849-1877.
Dr 2. Subvention à la Société des Panoramas. 1857-1881.
Dr 3. Demandes d'avis adressées par l'Administration à l'Académie des Beaux-Arts. 1849-1863.

492-495[a]. — Papiers et correspondance de M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts. 1871-1873.

496. — Objets divers. Lettres, arrêtés et pièces diverses (1815-1870). Commandes et travaux d'art; décoration des édifices publics; encouragements aux arts, y compris l'art dramatique (1815-1868). Notes relatives au personnel de la

Direction des Beaux-Arts (1870-1871). Objets d'art perdus ou détruits en 1870-1871. Lettres adressées à M. Ch. Blanc et remises pendant son absence (1870-1871). 1815-1871.

497. — Objets divers, notamment : Personnel des écoles dépendant de l'Administration des Beaux-Arts (1868). Marbres; inventaire des richesses d'art de la France. Service des beaux-arts : timbres-poste, réceptions (1859-1874). Dépôt légal (1860). Plans du château de Meudon (1860), du monument du maréchal Ney, du château de Choisy. Fouilles sur l'emplacement de Troie (affaire Schliemann, 1874-1875). Mission archéologique de M. Ph. Lebas à Athènes (1842-1844). 1823-1880.

498-499. — Emballage d'œuvres d'art. 1840-1881.
498. 1840-1859.
499. 1864-1881.

500-502. — Encadrements. 1831-1880.
500. 1831-1880.
501. 1840-1859.
502. 1861-1880.

503. — Transports d'objets d'art. An V-1860.

504-505. — Transports et emballages. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de fournisseurs.) 1840-1860.
504. A-F.
505. G-O.

506-508. — Transports par chemin de fer. 1860-1885.

506. » Est, Lyon. 1860-1881.
507. Dr 1. Midi. 1861-1881.
» Dr 2. Nord. 1860-1878.
508. Dr 1. Orléans. 1860-1880.
» Dr 2. Ouest. 1860-1885.

509-510. — Travaux et fournitures diverses pour le compte de l'Administration des Beaux-Arts. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de fournisseurs.) 1854-1881.

509. A-H.
510. I-Z.

511. — Artistes et acteurs. Indemnités de logement. An X-1840.

512-513. — Artistes. Indemnités annuelles. États généraux et rapports. 1841-1880.

512. 1841-1870.
513. 1871-1880.

514. — Artistes. Indemnités annuelles. Demandes. 1840-1875.

515-518. — Artistes. Indemnités annuelles. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes.) 1832-1884.

519-524. — Expositions des Beaux-Arts aux Expositions universelles. 1855-1889.

519. Exposition universelle de 1855.
520. —
521A. —
521B. —

522. Exposition universelle de 1867.
523. Expositions universelles de 1867 et 1889.
524. Exposition universelle de 1878.

525-526. — Expositions françaises des Beaux-Arts dans les Expositions étrangères. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de pays.) 1851-1880.
525. Allemagne à Angleterre.
526. Autriche à Suisse.

527-535. — Salons annuels. An III-1877.
527. An III-1852.
528. 1861-1862.
529. 1864-1867.
530. 1867-1868.
531. 1869.
532. 1870.
533. 1872.
534. 1872.
535. 1873-1877.

536. — Salon. Demandes d'entrées. 1878.

537. — Salon. Demandes de cartes. 1879.

538. — Salons. Affaires diverses, notamment : achats, distribution des œuvres achetées. 1879-1882.

539. — Salons. Commandes et acquisitions. 1861-1876.

540-541. — Expositions des Beaux-arts de province. (Dossiers classés par ordre alphabétique de localités.) 1873-1884.

540. A-N.
541. P-Z.

542. — Expositions des Beaux-Arts de province. Catalogues. 1873-1886.

543. — D[r] 1. Missions scientifiques. Demandes, pièces diverses. 1853-1860.
D[r] 2. Expédition scientifique en Égypte. 1819-1840.

544 et 545. — Expédition scientifique de Morée. 1828-1847.

546 et 547. — Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive. 1851-1860.

548. — Mission de M. Fresnel en Mésopotamie. 1851-1869.

549-550. — Monnaie des médailles. An V-1864.
549. An V-1837.
550. 1831-1864.

551-552. — Médailles. États et autorisations de frappe. 1841-1865.
551. 1834-1859 (lacune de 1835 à 1840).
552. 1860-1865.

553. — Moulages. Pièces diverses. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de mouleurs.) 1842-1880.

554. — Moulages. Travaux exécutés par M. Desachey. 1852-1880.

555. — D[r] 1. Moulages. Travaux divers. 1855-1883.

Dr 2. Fonderies, et, accessoirement, magasin de marbres. 1806-1830.

557. — Demandes d'autorisation de visiter les monuments de Paris. 1871-1873.

558. — Dr 1. Direction des Beaux-Arts. Demandes d'audience et demandes diverses. 1871-1873.
Dr 2. Administration des Beaux-Arts. Objets divers. 1843-1885.

559. — Administration des Beaux-Arts. Renseignements sur les budgets de 1811, 1821, 1835-1854, 1860, 1861, 1868, 1869, 1871.

560. — Budgets des Beaux-Arts. 1826-1871.

561. — Dr 1. Inspecteurs des Beaux-Arts. États d'appointements. 1867-1877.
Dr 2. Beaux-Arts. Personnel extérieur et auxiliaire. États d'appointements. 1879-1881.

562. — Dr 1. Administration des Beaux-Arts. Pièces et correspondances diverses, notamment : correspondances sur des érections de monuments en province (avec trois pièces de l'an VIII sur La Tour d'Auvergne). 1840-1860.
Dr 2. Bureau des travaux d'art. Relevé des acquisitions de 1870 à 1884; demandes de tableaux et statues pour églises et mairies (1882);

états de dépenses à liquider sur les crédits des travaux d'art (1879-1886); états des œuvres d'art expédiées (1882-1883). 1870-1884.

Dr 3. Bureau des travaux d'art. Affaires diverses, notamment : inspection des musées départementaux; pétitions pour l'institution d'une fête nationale; règlement du Salon en 1880. 1879-1881.

563. — Dr 1. Personnel des Beaux-Arts (administration centrale et établissements, avec quelques pièces sur des affaires diverses). 1815-1872.

Dr 2. Direction des Beaux-Arts. Pensions civiles. 1848-1871.

564. — Publication du « Musée français », puis « Musée Napoléon », puis « Musée royal ». An IV-1822.

565. — Dr 1. Mémoires et projets divers concernant notamment les expositions des Beaux-Arts en France et à l'étranger. 1858-1869.

Dr 2. Conservation des monuments. 1814-1830.

566. — Dr 1. Bulletin des Beaux-Arts. 1877-1878.

Dr 2. Médailles frappées à l'occasion de l'érection du monument de

Louis XIII et de la reconstruction de la Chambre des députés. 1828-1833.

Dr 3. Concours pour la figure de la République. 1848.

567. — Dr 1. Musées nationaux. Divers. An V-1873.

Dr 2. Musées nationaux. Acquisitions et divers. 1850-1851.

Dr 3. Musée des Monuments français. Dépenses. An X-1816.

568. — Dr 1. Musée des Monuments français. An IV-an XII.

Dr 2. Musée des Monuments français. Copies, extraits et analyses des documents du dossier 1. An IV-an XII.

569-570. — Musée du Louvre. An II-an XIII.

569. An II-an XI.

570. An II-an XIII.

571. — Dr 1. Musée du Louvre. Dépenses. An VIII-an XIII.

Dr 2. Musée du Louvre. Dépenses. An IX-1823.

572. — Dr 1. Musée des Souverains. 1852-1872.

Dr 2. Musée Campana. 1861-1863.

Dr 3. Musée Européen. 1867-1887.

573. — Dr 1. Transport à Paris des marbres acquis en Italie. 1807-1828.

Dr 2. Transport en France des monu-

ments de la villa Borghèse. 1808-1813.

Dr 3. Transport en France des œuvres d'art enlevées à l'Italie. An VI-an XI.

574. — Dr 1. France. Restitution d'objets d'art, livres, etc., enlevés à des particuliers. 1814-1822.

Dr 2. Restitution d'objets d'art, livres, etc., enlevés aux pays suivants : Angleterre, Autriche, Bavière, Brunswick, Espagne, Hanovre, Hesse, Pays-Bas, Prusse, Rome, Toscane. 1814-1830.

(Les dossiers d'Autriche et d'Espagne contiennent quelques pièces remontant jusqu'à l'an IX.)

575. — Correspondances et pièces diverses concernant des édifices et monuments parisiens : Palais-Royal (an IX-1808), Palais de Justice, Cour des Comptes, Tribunaux, Conciergerie (1816-1817), statue de Strasbourg (1870), monument à Louis XVIII (1826-1827), fontaine Molière (1838-1845), statue équestre de Louis XV (1817-1834), fontaine de la place Saint-Sulpice (1842-1843), monument de Louis XVI (sur la place Louis XVI, 1827-1834), pont d'Iéna (1850-1853).

576. — Dr 1. Colonne Vendôme. An XII-1876.
Dr 2. Église de la Madeleine (Temple de la Gloire). 1806-1807.

577. — Église de la Madeleine. 1814-1844.

578. — Dr 1. Église Sainte-Geneviève (Panthéon). An XI-1838.

579. — Dr 1. Projets d'embellissements pour la place des Victoires (monument Desaix). An II-1815.
Dr 2. Arc de triomphe de l'Étoile. 1808-1833.
Dr 3. Décoration de la place de la Bastille (Éléphant, fontaine). 1808-1835.

580. — Décoration du pont de la Concorde, puis pont Louis XVI. 1810-1834.

581. — Dr 1. Palais du quai d'Orsay. 1823-1840.
Dr 2. Monument à la mémoire du duc de Berry. 1820-1826.
Dr 3. Monument expiatoire pour le duc d'Enghien, à Vincennes. 1816-1852.

582. — Dr 1. Monument expiatoire. 1816-1828.
Dr 2. Rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. 1814-1823.

583. — Dr 1. Statue équestre de Louis XIV, place des Victoires. 1816-1827.

Dr 2. Monument du maréchal Ney. 1850-1854.

584. — Chambre des députés. Travaux, œuvres d'art. An IV-1847.

585. — Chambre des pairs (Luxembourg). Travaux, œuvres d'art. 1840-1848.

586. — Dr 1. Palais du Luxembourg. An III-1807.

Dr 2. Attribution d'objets d'art et d'objets divers aux églises suivantes de Paris : Abbaye-aux-Bois (an X-an XI), Bonne-Nouvelle (1829), Madeleine (1835-1843), Notre-Dame (an X-1831), Notre-Dame-des-Victoires (an X-1811), Dames du Sacré-Cœur (1828-1830), Saint-Étienne-du-Mont (an IV-1824), Saint-Eustache (an IX-1806), Saint-Germain-l'Auxerrois (an V-1830), Sainte-Geneviève (1828-1829), Saint-Germain-des-Prés (an XI-1814), Sainte-Madeleine (autrefois l'Assomption, an XIII-1814), Saint-Nicolas-des-Champs (1821-1822), Saint-Paul-Saint-Louis (an X-1820), Saint-Sulpice (an XI-1821), Saint-Thomas-d'Aquin (an V-1827). — Hors Paris : églises d'Aubervilliers (1809), de Choisy-le-Roi (an X-

1814), de Saint-Denis (an VII-1827).

587. — Dr 1. Statues et copies de statues exécutées à Rome pour la cour du Louvre. 1848-1879.

Dr 2. Colonnes départementales en l'honneur des soldats morts pour la patrie. An VIII-an XII.

588. — Dr 1. Bibliothèques publiques et palais nationaux. Personnel, appointements. 1872.

Dr 2. Monuments divers érigés dans les départements. Statue de Racine à La Ferté-Milon (1824-1833), monument à Achille Allier à Moulins (1838), monument à Manuel à Barcelonnette (1831-1833), monument du général Albert à Guillestre (Hautes-Alpes) (1840, 1 pièce), monuments divers dans l'Ardèche (statue d'Olivier de Serres, monument commémoratif du camp de Jalès, portrait de Charles X, 1825-1831, 4 pièces), monument du poète Chênedollé à Vire (1834), statue du maréchal Brune à Brives (1837-1842), monument à Napoléon à Broons (Côtes-du-Nord) et à Duguesclin à Dinan (an XIII-1836), monument à Jouffroy à Besançon

(1845, 5 pièces), monument à La Tour d'Auvergne à Carhaix (1838-1845), monument aux victimes de Juillet à Nantes (1833), monument à M. de Saint-Aignan à Nantes (1839), statue du général Valhubert à Avranches (1806-1831), rétablissement de la statue de Louis XV, et érection d'une statue à Louis XVI à Reims (1815-1821), monument à Colbert à Reims (1844, 3 pièces), monument à Ambroise Paré à Laval (1836-1837), monument de l'abbé de l'Épée à Paris (1845, 1 pièce), monument au maréchal Jourdan à Limoges (1838). An XIII-1845.

589-605. — École de Rome. Dépenses. 1823-1880.

589. 1823-1847.
590. 1848-1853.
591. 1854-1856.
592. 1857.
593. 1858.
594. 1859.
595. 1860.
596. 1861.
597. 1862.
598. 1863.
599. 1864.
600. 1865.
601. 1866.

602. 1867.
603. 1868.
604. 1873-1874.
605. 1879-1880.

606. — Dr 1. Académie de France à Rome. Comptes généraux et pièces diverses. 1867-1891.
Dr 2. Académie de France à Rome. Bénéficiaires du legs Jarry. 1844-1885.
Dr 3. Académie de France à Rome. Rapports sur les travaux des élèves. (Série chronologique avec lacunes.) An X-1830.

607. — Académie de France à Rome. Rapports sur les travaux des élèves. (Série chronologique avec lacunes.) 1831-1879.

608-609. — Grands prix de Rome. (Dossiers collectifs classés par années.) 1805-1869.
608. 1805-1850.
609. 1851-1869.

610-611. — Grands prix de Rome. Musiciens. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes, avec des lacunes pour les grands prix des années 1809 à 1818 et 1834 à 1849.) 1808-1869.
610. B-G.
611. H-T.

612. — Académie de France à Rome. Direc-

tion et administration. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes.) XIXe siècle.

613. — Dr 1. Académie de France à Rome. Pièces diverses. An IV-1813.
Dr 2. Académie de France à Rome. Pièces diverses. 1815-1878.

614. — École des Beaux-Arts de Paris. Renseignements généraux, bâtiments, règlements. An X-1870.

615. — École des Beaux-Arts de Paris. Bâtiments, musée et moulages, marchés avec les fournisseurs. 1824-1880.

616. — École des Beaux-Arts de Paris. Divers. 1824-1875.

617. — École des Beaux-Arts de Paris. Personnel, affaires diverses. 1851-1880.

618. — École des Beaux-Arts de Paris. Conseil supérieur d'enseignement. 1863-1873.

619-620. — École des Beaux-Arts de Paris. Jurys. 1838-1879.
619. 1838-1879.
620. 1864-1868.

621. — École des Beaux-Arts de Paris. Affaires diverses concernant les élèves. 1861-1879.

622-623. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves conscrits. (Dossiers classés par ordre

alphabétique de noms d'élèves.) 1844-1874.

622. A-I.

623. J-Z.

624. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves étrangers; demandes d'admission. 1864-1886.

625. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves étrangers. (Dossiers nominatifs classés par ordre alphabétique de A à R.) 1864-1887.

626-641. — École des Beaux-Arts de Paris. Dépenses. 1801-1875.

626. 1801-1813.
627. 1814-1829.
628. 1830-1849.
629. 1850-1856.
630. 1857-1859.
631. 1860-1862.
632. 1863-1864.
633. 1865.
634. 1866.
635. 1867.
636. 1869.
637. 1870.
638. 1871.
639. 1872.
640. 1873.
641. 1874-1875.

642. — École des Beaux-Arts de Dijon. Dépenses. 1804-1847.

643. — École nationale des arts décoratifs. Affaires diverses. 1808-1875.

644. — École nationale des arts décoratifs. Personnel, collections, règlements. 1807-1869.

645-655. — École nationale des arts décoratifs. Dépenses. 1796-1869.

645. 1796-1811.
646. 1812-1819.
647. 1820-1829.
648. 1831-1849 (lacune de 1835 à 1839).
649. 1850-1855.
650. 1856-1858.
651. 1859-1860.
652. 1861-1862.
653. 1863-1864.
654. 1865-1866.
655. 1867-1869.

656-658. — École de dessin pour jeunes filles. Dépenses. 1810-1878.

656. 1810-1829.
657. 1851-1865.
658. 1872-1878.

659. — École polytechnique. Bourses (avec documents sur l'établissement de l'École au collège de Navarre, le règlement, le personnel, la participation de l'École à la défense de Paris en 1814). An XIII-1832.

660. — École polytechnique. Bourses. 1833-1843.

661. — Manufactures impériales, puis nationales. Administration, circulaires, frais de voyages; participation à l'Exposition universelle de 1855. 1852-1882.

662. — Participation des manufactures nationales à l'Exposition universelle de 1878.

663. — Manufactures impériales, puis nationales. Concessions écartées, participation aux Expositions étrangères, comptabilité. 1853-1879.

664. — Manufactures nationales, puis impériales. Service général, logements. 1849-1870.

665. — Manufactures impériales, puis nationales. Service général, chauffage, éclairage. 1854-1874.

666. — Manufactures impériales, puis nationales. Service général, habillement, coiffures. 1857-1876.

667-669. — Manufacture de Beauvais. 1852-1887.

667. Concessions et affectations. Comptabilité et divers. 1852-1879.

668. Comptabilité, autorisations de dépenses, gratifications. 1860-1870.

669. Personnel et matériel. 1871-1887.

670-681. — Manufacture des Gobelins. 1849-1884.

670. Administration. Objets divers. 1849-1872.

671. Administration. Objets divers. 1854-1866.
672. Personnel. Comptabilité et divers. 1859-1878.
673. Personnel. Comptabilité. 1870-1884.
674. Personnel. Autorisations de dépenses. Admissions d'élèves. 1853-1860.
675. Personnel. Autorisations de dépenses. 1861-1870.
676. Matériel. Autorisations de dépenses. 1852-1870.
677. Matériel. Autorisations de dépenses et divers. 1870-1881.
678. Concessions et affectations. 1852-1870.
679. Travaux. 1849-1873.
680. Travaux. 1852-1868.
681. État des objets mobiliers (1870-1880); mouvement des matières premières destinées à la fabrication (1874-1880); chapelle, service du culte; comptabilité et divers. 1856-1880.

682-692. — Manufacture de Sèvres. 1848-1885.

682. Administration; objets divers. 1848-1869.
683. Personnel. Renseignements divers; distinctions honorifiques. 1852-1885.
684. Personnel. Demandes et divers. 1853-1870.

685. Personnel. Autorisations de dépenses. 1853-1863.
686. Personnel. Autorisations de dépenses (1867-1870). Comptabilité (1870-1873). 1867-1873.
687. Comptabilité; personnel (1876-1877); divers (1867-1880, notamment dons à des Commissions); ventes (1853-1870). 1853-1880.
688. Ventes. 1871-1878.
689. Ventes. 1874-1877.
690. Matériel. Autorisations de dépenses. 1852-1878.
691. Matériel. Autorisations de dépenses. 1864-1869.
692. Travaux et concessions. 1853-1879.

693-700. — Exposition des portraits nationaux. 1878.
693. Correspondance générale, répertoires. 1878.
694. Correspondance. Paris, A-E. —
695. — — F-M. —
696. — — N-Z. —
697. — Province, A-K. —
698. — — L-Z. —
699. Demandes infructueuses. —
700. Réponses attendues, catalogues, spécimens. —

701-706. — Distributions d'ouvrages. 1817-1880.
701. Archives, pièces diverses. 1817-1864.
702. Arrêtés. 1867-1873.

703. Arrêtés.		1874-1876.
704. —		1877-1880.
705. Série alphabétique. A-L.	}	1822-1878.
706. — M-Z.		

707-716. — Souscriptions à des ouvrages divers (d'art et autres).

707. Pièces diverses.	An IX-1824.
708. —	1825-1837.
709. —	1838-1870.
710. Archives.	1800-1814.
711. —	1815-1818.
712. —	1819-1821.
713. —	1822-1826.
714. —	1827-1830.
715. —	1831-1835.
716. —	1842-1880.

717-727. — Fêtes publiques. Organisation et divers.

717. An II-1839.
718. 1840-1841.
719. 1842-1847.
720. 1848-1851.
721. 1852.
722. 1852-1853.
723. 1855-1856.
724. 1856-1860.
725. 1861-1862.
726. 1863-1865.
727. 1867-1869.

728-740. — Tombeau de Napoléon Ier. 1841-1856.

728 et 729. Dossier général.

730 à 733. Marbres, granits, porphyres.

734. Sculptures, mosaïques, médailles.
735. Travaux exécutés par Marochetti, statuaire; travaux divers.
736. Bronze, dorures.
737 à 739. Comptabilité.
740. Comptabilité; agence, ouvriers, gardiens. Monuments de Bertrand et Duroc aux Invalides.

741 et 742. — Translation des cendres de Napoléon Ier aux Invalides. 1840-1842.

743. — Funérailles du duc d'Orléans (1842-1843). Funérailles des victimes des journées de Février 1848 (1848-1849). Cérémonie funèbre de juillet 1848. 1842-1849.

744. — Numéro réservé.

Les cartons F^{21} 745 à 890 contiennent les dossiers administratifs (correspondances, rapports, états et comptes divers) relatifs aux bâtiments civils. Ces dossiers sont classés par ordre alphabétique de noms d'établissements. En voici le détail :

745. Académie de France à Rome. 1853-1885.
746. Arc de triomphe de l'Étoile. 1825-1888.
747. Archives nationales. 1849-1879.
748. Beauvais (Manufacture de). 1856-1878.
749. Bibliothèque de l'Arsenal. 1850-1879.
750. Bibliothèque nationale. 1851-1882.
751. Bibliothèque Sainte-Geneviève. 1844-1879.
752. Chambre des députés (Palais-Bourbon). 1836-1848.

753. Chambre des députés (Palais-Bourbon, 1848-1853). Chambre des députés et Sénat (Palais de Versailles, 1875-1877). 1848-1877.

754. Charenton (Maison de). 1848-1879.

755. Collège de France. 1837-1874.

756. D[r] 1. Collège de France. 1875-1879.
D[r] 2. Colonne de Boulogne. 1849-1879.

757. D[r] 1. Colonne de Juillet. 1851-1879.
D[r] 2. Colonne de la place Vendôme. 1852-1879.

758-763. Compiègne (Palais de). 1862-1880.
758. 1862-1863.
759. 1864-1865.
760. 1866-1867.
761. 1868-1870.
762. 1871-1872.
763. 1873-1880.

764. Conseil d'État et Cour des comptes (Palais du quai d'Orsay). 1849-1880.

765. Conseil d'État (Hôtel de la présidence du). 1849-1880.

766 et 767. Conservatoire des Arts et Métiers. 1847-1881.

768. Conservatoire de musique et de déclamation. 1851-1879.

769 et 770. Cour de cassation. 1848-1881.

771. D[r] 1. Cour des comptes (Archives de la). 1849-1872.
D[r] 2. Cour des Fontaines au Palais-Royal (Maison de la). 1854-1869.

772-774. Dépôts d'étalons. 1860-1888.
772. Dépôts d'Abbeville, Angers, Annecy, Aurillac, Besançon, Blois, Braine, Charleville, Cluny, Com-

piègne, Hennebont, Lamballe, Montiérender.

773. Dépôts de Pau, Perpignan, Pin (le).

774. Dépôts de Pompadour, Roche-sur-Yon (la), Rodez, Rosières-aux-Salines, Saint-James, Saint-Lô, Saintes, Strasbourg, Tarbes, Villeneuve-sur-Lot.

775. Dépôt des marbres. 1850-1879.

776 et 777. Eaux (Service des). 1871-1888.

778. D^{r} 1. École d'agriculture de Grignon. 1872-1880.

D^{r} 2. Écoles d'arts et métiers d'Aix, Angers, Châteauroux. 1842-1878.

779 et 780. École des beaux-arts. 1846-1879.

781. Écoles botanique, de dessin, du génie maritime, des langues orientales. 1838-1879.

782 et 783. École des mines. 1846-1881.

784. D^{r} 1. École des mines de Saint-Étienne. 1853-1885.

D^{r} 2. École de pharmacie. 1851-1879.

785. École normale supérieure. 1851-1885.

786 et 787. École polytechnique. An VII-1879.

788 et 789. École des ponts-et-chaussées. 1843-1880.

790. École vétérinaire d'Alfort. 1842-1880.

791. École vétérinaire de Lyon. 1859-1879.

792. École vétérinaire de Toulouse. 1855-1880.

793. Écuries de l'Alma. 1859-1880.

794-796. Élysée (Palais de l'). 1861-1880.

794. 1861-1865.

795. 1866-1869.

796. 1870-1880.

797. Établissements divers (ambassades, églises,

établissements thermaux, Halles centrales, hôpitaux et hospices, hôtels et palais divers, salles de spectacle, prisons, etc.). 1850-1869.

798. Dr 1. Faculté de médecine. 1868-1870.

Dr 2. Fermes de Champagne. 1859-1871.

799. Ferme de Villeneuve-l'Étang. 1863-1870.

800-804. Fontainebleau (Palais de). 1854-1880.

800. 1854-1864.

801. 1865-1867.

802. 1867-1868.

803. 1869-1873.

804. 1874-1880.

805. Garde-Meuble. 1863-1879.

806 et 807. Gobelins (Manufacture des). 1863-1880.

808-809. Institut (Palais de l'). 1849-1880.

808. 1849-1868.

809. 1869-1880.

810. Invalides. Dôme, église, tombeau de Napoléon. 1853-1879.

811. Jardins de la Couronne et des Palais nationaux. 1857-1879.

812 et 813. Jeunes aveugles (Institution des). 1843-1880.

814-816. Louvre (Palais du). 1852-1881.

814. 1852-1865.

815. 1866-1870.

816. 1871-1881.

817-818. Luxembourg (Palais et jardin du). 1860-1880.

817. 1860-1875.

818. 1876-1880.

819. Malmaison (Château de la). 1863-1877.

820-821. Meudon (Château de). 1863-1878.
820. 1863-1867.
821. 1868-1878.

822. Ministère des Affaires étrangères. 1850-1888.

823. Dr 1. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. 1859-1880.
Dr 2. Ministère de l'Algérie et des Colonies. 1859-1861.

824. Dr 1. Ministère de l'Instruction publique. 1849-1882.
Dr 2. Ministère de l'Intérieur. 1861-1879.
Dr 3. Ministère de la Marine. 1867-1879.

825. Dr 1. Mont-Genèvre (Hospice national du). 1879-1880.
Dr 2. Monument (statue) de Henri IV. 1845-1879.
Dr 3. Monument (colonne) de Juillet. 1847-1856.
Dr 4. Monument de Louis XIII. 1855-1879.
Dr 5. Monument de Louis XIV. 1847-1879.
Dr 6. Monument de la rue d'Anjou. 1853-1885.
Dr 7. Monument (statue) du maréchal Ney. 1858-1879.

826 et 827. Muséum d'histoire naturelle. 1851-1884.

828. Dr 1. Obélisque de Louqsor. 1851-1879.
Dr 2. Observatoire de Paris. 1849-1879.

829. Odéon (Théâtre de l'). 1852-1880.

830 à 834. Opéra (Théâtre de l'). 1859-1879.

835. Opéra (Magasins de décors de l'). 1832-1880.

836. Opéra (Théâtre de l'). État des lieux. 1879-1880.

837 et 838. Palais de l'Industrie. 1856-1881.

839-842. Palais-Royal. 1862-1880.

839. 1862-1865.
840. 1865-1867.
841. 1868-1872.
842. 1873-1880.

843-845. Panthéon. 1833-1890.
843. 1833-1844.
844. 1845-1849.
845. 1850-1890.

846-847. Pau (Château de). 1863-1880.
846. 1863-1867.
847. 1868-1880.

848. Dr 1. Pierrefonds (Château de). 1873-1880.
Dr 2. Portes Saint-Denis et Saint-Martin. 1839-1850.

849. Postes et télégraphes. Hôtel et divers. 1877-1886.

850. Pyramides (Hôtel des). 1853-1878.

851-853. Rambouillet (Château de). 1863-1881.
851. 1863-1867.
852. 1868-1870.
853. 1871-1881.

854-857. Saint-Cloud (Château de). 1863-1880.
854. 1863-1865 (avec des pièces de 1855).
855. 1866-1869.
856. 1870-1873.
857. 1874-1880.

858-863. Saint-Germain (Château de).
858. Château et eaux. 1824-1860.
859. — 1861-1872.
860. — 1873-1891.
861. Domaine. 1863-1866.
862. — 1867-1870.
863. — 1871-1880.

864 et 865. Sèvres (Manufacture de). 1853-1880.
866 et 867. Sèvres (Fleuriste de). 1863-1880.
868 et 869. Sourdes-muettes de Bordeaux (Institution des). 1853-1879.
870. Dr 1. Sourds-muets de Chambéry (Institution des). 1863-1879.
Dr 2. Sourds-muets de Paris (Institution des). 1851-1879.
871. Tombeau de Napoléon aux Invalides. 1854-1880.
872. Trianon (Palais de). 1861-1880.
873 à 877. Trianon (Pépinières de). 1866-1880.
878-883. Tuileries (Palais des). 1861-1882.
878. 1861-1865.
879. 1866-1869.
880. 1870-1873.
881. 1871-1876 (projets de reconstruction).
882. 1874-1878.
883. 1879-1882.
884-888. Versailles (Palais de). 1858-1879.
884. 1858-1868.
885. 1868-1870.
886. 1871-1873.
887. 1874-1876.
888. 1877-1879.
889. Versailles (Palais de). Installation des ministères, de la Chambre des députés et du Sénat, du Conseil général de Seine-et-Oise. 1872-1880.
890 à 891. Versailles (Potager de). 1869-1880.

Viennent ensuite, sous le titre : *Bâtiments civils, Objets généraux*, 60 cartons concernant le person-

nel du service des Bâtiments et les opérations de ce service : adjudications, soumissions, règlements, etc. Ces documents sont, pour la plupart, d'un intérêt très limité, et nous jugeons inutile d'en reproduire ici l'inventaire (dont on pourra, au besoin, avoir connaissance aux Archives nationales). Nous nous bornerons à mentionner les articles suivants :

906. Circulaires du service des Bâtiments civils. 1853-1884.

908. Dr 1. Commission d'enquête sur les divers monuments de Paris. 1863-1865.

Dr 2. Commission supérieure des Bâtiments. 1878-1879.

909. Conseil des Bâtiments civils. 1813-1854.

911. Dr 2. Décrets et arrêtés relatifs au service des Bâtiments civils. 1852-1888.

922. Dr 1. Inspection générale des Bâtiments civils. 1871-1881.

Dr 2. Installation des ministères et services publics. 1859-1879.

924 à 930. Objets généraux. Divers. 1808-1891.

Avec la cote F^{21} 952 commence le versement du bureau des Théâtres[1].

* * *

Les documents dont l'inventaire précède proviennent tous du service proprement administratif

1. Pour être absolument complet, l'inventaire qui précède devrait comprendre un certain nombre de registres versés, en même temps que les cartons et liasses, par l'Administration des Beaux-Arts. Mais ces registres, qui doivent être placés à la fin de la série F^{21}, n'ont été que sommairement reconnus et n'ont pas encore reçu de cotes. Nous leur consacrerons ultérieurement une note spéciale.

des Beaux-Arts[1]. Ils ne constituent donc pas à eux seuls les archives de l'histoire de l'art français depuis 1789, et, aux Archives nationales, les documents émanés des bureaux affectés au « Département des Beaux-Arts » dans la Maison de l'Empereur (série O^2), la Maison du Roi (séries O^3, Restauration, et O^4, Monarchie de Juillet), puis de nouveau la Maison de l'Empereur (second Empire, série O^5) gardent leur importance, déjà consacrée par maints travaux[2]. Il ne faut pas oublier non plus la série F^{13}, dite : *Travaux publics*, et qui serait mieux intitulée : *Bâtiments civils*, mine fort riche, surtout pour la période révo-

1. Le service des Beaux-Arts a été créé, dans sa forme moderne, par la Révolution : dès l'organisation des ministères (1790-1791), une division de l'Intérieur a dans ses attributions les affaires ayant trait aux beaux-arts. Le règlement du 18 germinal an VIII, sur l'organisation des bureaux du ministère de l'Intérieur, prescrit la formation d'un « bureau des beaux-arts ». De l'an VIII à 1832, ce bureau ne cesse de faire, sous différents noms, partie du ministère de l'Intérieur; en 1832, il est rattaché au ministère du Commerce et des Travaux publics; en 1834, il revient à l'Intérieur, passe (début de 1853) au ministère d'État et de la Maison de l'Empereur, puis (1860) au ministère d'État, et, en 1863, au ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. Le 2 janvier 1870 est créé un ministère des Beaux-Arts; il est remplacé en mai par un ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts. Le 23 août de la même année, le service des Beaux-Arts est transféré au ministère de l'Instruction publique; il y est resté constamment depuis, sous le nom de Division, de Direction ou d'Administration, sauf pendant la courte existence du ministère des Arts (nov. 1881-janv. 1882). C'est en 1870 que les bureaux actuels de la rue de Valois lui ont été affectés. La Direction des Bâtiments civils est restée indépendante jusqu'en 1895; à cette date, elle a été rattachée à l'Administration des Beaux-Arts, dont elle constitue un des bureaux. — Ces renseignements m'ont été obligeamment fournis par M. P. Marichal, archiviste aux Archives nationales.

2. Sur la série O, voir les renseignements fournis par l'*État sommaire* de 1891. Il existe de O^2, O^3, O^4, O^5 des inventaires sur fiches, dont la publication serait très désirable.

lutionnaire, et encore peu exploitée. Enfin, en dehors des Archives nationales, la Direction des Musées, et, d'une manière générale, les établissements dépendant de l'Administration des Beaux-Arts conservent des dossiers à caractère historique.

Les plus anciennes pièces de la série F^{21} sont de l'an II; mais c'est surtout pour la période postérieure à 1815 que les documents sont abondants. Sans doute, on peut affirmer que le fonctionnement des services des Beaux-Arts, depuis l'an VIII, avait produit, jusqu'à 1880, une masse de documents plus considérable que celle qui a été versée aux Archives nationales en 1906, et il faut faire la part des destructions, volontaires ou non : la série F^{21} n'en constitue pas moins un ensemble imposant. Naturellement, elle ne présente pas une valeur égale dans toutes ses parties. Il y a des liasses d'un intérêt très vif, comme celles qui sont relatives aux travaux de construction des monuments de Paris sous le premier Empire; il y en a d'autres d'intérêt souvent fort médiocre, comme celles qui concernent les manufactures nationales (F^{21} 661 et suiv.). Somme toute, ce sont les cartons 1 à 261 (Commandes et acquisitions) qui, tant par leur contenu que par leur nombre, constituent le groupe le plus important. A côté de pièces administratives banales, ils renferment des pièces, mémoires, lettres d'artistes, etc., curieuses et utiles. On doit avoir soin de consulter ces cartons pour toute étude sur la vie d'un artiste français au XIXe siècle.

Pierre CARON.

DEUX INVENTAIRES

DE BAGUES, JOYAUX, PIERRERIES ET DORURES

DE LA

REINE MARIE DE MÉDICIS

(1609 ou 1610).

Le manuscrit coté 769 du fonds France des archives du ministère des Affaires étrangères contient trois inventaires de meubles appartenant à Marie de Médicis. Le dernier en date (fol. 9-19), que nous ne publions pas, s'intitule : *Inventaire des pieces, meubles et hardes que la Royne regente a faict prendre et choisir parmy les besongnes que le feu Roy, que Dieu absolve, a faict venir de Paux, et c'est pour icelles faire mectre dans son Cabinet du Louvre...* Il fut dressé le 5 mai 1613 à l'occasion du décès de Pierre Courtois, l'un des valets de chambre et orfèvres de la Reine, et de la prise en charge par le seul Nicolas Roger, autre valet de chambre et orfèvre de Marie de Médicis, desdits objets dont il avait précédemment la garde conjointement avec Courtois.

Quant aux deux autres inventaires ci-dessous publiés (fol. 66-83 et 84-86 du ms.), dressés à la même date, ils ne le furent point, comme leur intitulé pourrait le donner à croire, lors de l'entrée en fonctions de Leonora Galigaï comme dame d'atours. C'est en effet en 1601 que cette dernière, après de nombreuses intrigues, obtint d'Henri IV, par l'entremise de la marquise de Verneuil, le renvoi de Mme de Richelieu et sa propre élévation à cette charge. Or, la duchesse de Bar, Catherine, dont le second inventaire énumère une partie des bijoux hérités par son frère Henri IV, ne mourut que le 13 février 1604. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de chercher bien loin

pour déterminer approximativement la date de rédaction de ce recensement; l'article 12 décrit une chaîne offerte par Marie de Médicis à Henri IV à la foire Saint-Germain 1609, c'est-à-dire entre le 3 février et le 2 avril de cette année : le document est donc postérieur à cette époque. D'autre part, la remarque consignée dans la suite par une autre main « qu'il manque » au grand carquant (n° 1), « ung diamant... qui fut perdu le jour du sacre de la Royne », c'est-à-dire le 13 mai 1610, implique bien que l'inventaire fut dressé avant cette date; notons aussi que chaque fois qu'il est mentionné dans notre texte, Henri IV, assassiné, comme l'on sait, le lendemain du sacre de Marie de Médicis (14 mai 1610), est simplement appelé le Roi, et non « le feu Roi » ou « le feu Roi que Dieu absolve », comme dans l'inventaire de 1613, auquel nous faisons allusion plus haut. Nous croyons donc pouvoir fixer comme date de rédaction la fin de l'année 1609 ou le début de l'année 1610.

***

Les documents du genre de celui que nous publions n'intéressent guère que quelques érudits ou spécialistes auxquels n'échappe point la signification des termes techniques qu'on y rencontre : on s'est donc borné à quelques brèves indications purement historiques et dispensé d'une annotation qui risquait de simplement reproduire certains articles des glossaires de Gay et de L. de Laborde; il sera loisible au lecteur de se référer à ces deux ouvrages.

Signalons seulement (n° 69) un article visant le célèbre diamant le « Sancy », et quelques autres (n°s 31, 70, 81, 113, 117) nous fournissant les noms d'orfèvres et de marchands français et étrangers qui restent à identifier. Il y a sans doute aussi quelques renseignements curieux à glaner au cours du présent inventaire sur les mœurs de l'époque et particulièrement sur les habitudes et le genre de vie de Marie de Médicis. Il est banal de constater qu'Henri IV offrait souvent à la Reine les diamants par lui gagnés au jeu, et que la Florentine, passionnée de bijoux et superstitieusement religieuse, transformait sans cesse ses parures, le plus souvent en croix et en chapelets. Mais il peut paraître piquant de constater que cette folie de pierreries allait chez la Reine jusqu'à

lui faire acquérir un rubis porté par Gabrielle d'Estrées et échanger des diamants avec la marquise de Verneuil, contre des perles que cette dernière tenait sans doute de l'affection illégitime de Henri IV (n°s 101 et 112).

F.-L. Bruel.

[Fol. 66.] Inventaire general des bagues, joyaulx, pierreries et autres pieces precieuses appartenans a la Royne, faict par le commandement et en presence de Sa Majesté, et lesquelles elle a mises es mains de Madame Concine[1], sa dame d'atour, pour les garder et conserver, laquelle sera tenue de les representer toutesfois et quantes qu'il luy sera commandé par Sa Majesté.

Premierement.

Carquans.

(1.) Le grand carquant que le Roy donna a la Royne lorsqu'il l'espousa[2], composé de quinze pieces, assavoir huict pieces ayans chacune ung grand diament au milieu, dont les six sont en table et les deux autres a facettes, et huict autres diamens a l'entour du chat-

1. Leonora Dori Galigaï, qui devait épouser en juillet 1601 son compatriote Concino Concini, plus tard marquis, puis maréchal d'Ancre, était venue en France, comme lui, à la suite de Marie de Médicis, qu'elle avait servie à Florence, et dont elle devint la dame d'atours. Accusée de sorcellerie, elle fut décapitée puis brûlée en place de Grève le 8 juillet 1617, trois mois après l'assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617).

2. Le mariage par procuration d'Henri IV, représenté par Ferdinand de Médicis, oncle de Marie de Médicis, avec cette dernière eut lieu à Florence le 6 octobre 1600. Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis fut célébré à Lyon le 17 décembre 1600.

ton du milieu, de moienne grandeur, et cent trente quatre petiz diamens, tant en table que en triangle, lesquelz servent d'ornemens, et sept autres pièces ayant chacune deux perles boutons et huict diamens a l'entour des perles, de moienne grandeur, et soixante et quatorze petiz diamens, tant en table que en triangle, pour servir d'ornemens ausdictes pieces. *Nota*[1] *qu'il manque ung diamans d'environ xl escus qui fut perdu le jour du sacre de la Royne*[2].

(2.) Ung carquant qui estoit de feu Madame, seur du Roy[3], contenant quinze pieces, assavoir huict pieces ayant chacun neuf perles et quatre rubis a l'entour, et sept pieces avec treze petitz diamens [fol. 66 v°] a chacune, dont celuy du milieu est plus grand que les autres, faictz en griffe, dont la piece du milieu est de plus fortz diamens que les autres. *Nota*[4] *qu'il manque ung petit diamant en l'une desdictes pieces.*

(3.) Ung autre carquant qui estoit de feu Madame, seur du Roy[5], contenant quinze pieces ou chattons, assavoir sept pieces de diamens, dont il y en a six ayans chacun cinq diamens, dont celuy du milieu est en table, plus grand que les autres, et a la piece du milieu il y a ung autre diament, dix huict petitz a l'entour, et quatre autres petitz en l'œuvre, et huict

1. Les deux lignes qui suivent ont été rajoutées d'une main différente que nous retrouverons à presque toutes les pages.

2. Le sacre de Marie de Médicis eut lieu à Saint-Denis le 13 mai 1610, veille de l'assassinat d'Henri IV.

3. Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, unique sœur de Henri IV, née à Paris le 7 février 1558, mariée le 2 janvier 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar, morte à Nancy le 13 février 1604. En marge, la main signalée ci-dessus, note 1, a ajouté : « Mad[e] ».

4. Cette ligne également rajoutée.

5. En marge : « Mad[e] ».

pieces avec deux perles boutons a chacune piece et quatre petitz diamens a l'entour; et est a notter qu'il y manque quelques petitz diamens.

(4.) Ung autre carquant de Madame, seur du Roy[1], contenant quinze pieces, dont y en a trois ayant chacun ung grand diament en table au milieu et quatre petitz diamens a l'entour, quatre pieces avec ung grand rubis au milieu de chacune piece et quatre diamens a l'entour, et huict autres pieces avec deux perles a chacune piece et quatre petitz diamens a l'entour; et est a notter que en ce carquant y manque dix huict petitz diamens.

(5.) Ung autre carquant, contenant douse pieces esmaillees de diverses coulleurs et de petites fleurs d'esmail, dont y en a six pieces avec chacune ung diament en table au milieu et quatre petitz diamans [fol. 67] a l'entour, et siz autres pieces avec deux perles boutons au milieu et quatre petitz diamens a l'entour desdictes pieces; y manque en tout sept petitz diamens.

(6.) Ung autre carquant qui fut donné a la Royne par Monsieur le Grand duc[2], contenant quatorze pieces peu esmaillees, dont celle du milieu est plus grande que les autres, ayant chacune ung diament de moienne grandeur au milieu et plusieurs petitz diamens en grande quantité pour ornemens.

[Fol. 68.] CHESNES.

(7.) Une chesne de diamens donnée par le Roy aux

1. En marge : « Mad^e. »
2. Il s'agit de l'oncle de la Reine, Ferdinand Ier de Médicis, grand-duc de Toscane, qui avait succédé en 1587 à son frère

estrennes de l'année M VI^c ung[1], a Lyon, contenant trente deux pieces, assavoir huict qui sont en chiffres, a chacun desquelz il y a soixante dix diamens, seze pieces en façon de nœud a chacune desquelles y a cinquante trois diamens, dont celuy du milieu est de moienne grandeur, et huict autres pieces rondes en forme d'enseignes garnies de quatre vingtz treze diamens chacun, tant en table que en triangle, dont ceux du milieu sont plus grandz que les autres.

(8.) Une chesne qui estoit de feu Madame, seur du Roy[2], contenant vingt deux pieces, dont y en a unze qui sont toutes de diamens et sont faictes en forme d'ovalle, composée de six doubles et garnies chacune de quatre diamens et de plusieurs autres petitz et est a notter qu'il y a l'une des unze pieces qui est de façon plus delicate et differente des autres et en laquelle manque aucuns des plus petitz diamens. Il est aussi a notter que a l'une desdictes pieces les quatre grandz diamens sont beaucoup plus grandz que les autres. Les autres unze grandes pieces sont rondes en forme de rozes ou y a d'ung costé ung diament au milieu et huict petitz a l'entour et de l'autre costé ung ruby au milieu et huict petitz a l'entour.

(9.) Une chesne de couronnes d'espines et de croix[3] contenant cinquante pieces, assavoir vingt cinq cou-

aîné, François-Marie, père de Marie de Médicis. Voyez ci-dessus, p. 188, note 2.

1. Marie de Médicis, arrivée à Lyon le 3 décembre 1600, y épousa Henri IV le 17 du même mois. Les nouveaux mariés demeurèrent dans cette ville au moins jusqu'au 17 janvier 1601, date de la signature du traité de Lyon avec le duc de Savoie; ils s'y trouvaient donc au moment des étrennes de 1601.

2. En marge : « Mad^e ».

3. En marge : « En partie de Mad^e ».

ronnes d'espines ayant chacune neuf diamens en griffe, dont celuy du milieu est plus grand [fol. 68 v°] que les autres, et vingt cinq croix ayant chacune cinq diamens aussi en griffe et cinquante bellieres ayant chacun ung petit diament pour assembler ladicte chesne et est a notter qu'il y manque ung diament *en l'une des pieces*[1] que le Roy perdit au ballet de la Royne[2]. Est aussi a notter que dans ladicte chesne y ont esté emploiez plusieurs petitz diamens qui ont esté pris des bagues de feu Madame qui ont esté changees d'œuvre[3].

(10.) Une chesne façon de Milan contenant trente pieces dont il y en [a] quinze pieces grandes ayans chacune vingt huict diamens et quinze pieces petites avec dix diamens a chacune et est a notter qu'il y manque quelques petitz diamens.

(11.) Une autre chesne contenant six vingtz douze pieces, assavoir soixante six ayans quatre diamens de chacun costé qui font huict diamens a chacune, et autres soixante six pieces ayant chacun une ung diament de chacun costé plus grand que les autres qui font deux diamens a chacune piece, toutes esmaillees de blanc.

(12.) Une chesne contenant cent cinquante pieces d'or esmaillees de noir, a chacune desquelles y a deux diamens, faisans en tout le nombre de trois cens diamens, laquelle chesne la Royne donna au Roy a la

1. Ces cinq mots rajoutés en interligne.

2. Il s'agit sans doute du ballet de la Reine de l'année 1609 (8 mars). « Le ballet de la Reine, écrit Bassompierre, se dansa le premier dimanche de caresme, quy fut le plus beau et le dernier aussy de tous ceux qu'elle a dansés... »

3. Cf. les n°s (118) et (140) ci-après.

foire Saint-Germain[1] de l'année M VI^c neuf et depuis l'a faict mestre parmy celles de ladicte dame.

(13.) Une autre chesne esmaillee de blanc et noir, contenant cent cinquante six pieces, a chacune desquelles y a deux diamens, qui font en tout trois cens douze diamens.

[Fol. 69.] (14.) Une autre chesne d'or esmaillee de noir, contenant quarante pieces en forme de roues de deux facons avec leurs bellieres, *le tout enrichy d'une quantité de petitz diamens*[2].

(15.) Une autre d'or, esmaillee de noir et de blanc, contenant quatre vingtz six pieces de deux facons, toutes lesdictes pieces garnies de turquoises.

(16.) Une autre petite chesne a petites roues garnie de petitz rubis, et au milieu de chacune ung petit diament, laquelle le Pappe[3] a donnee a la Royne.

(17.) Une autre chesne de lappis et cornalines rouge

1. La célèbre foire de Saint-Germain-des-Prés, qui datait du XIIe siècle et qui fut incendiée dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, ouvrait le 3 février de chaque année pour quinze jours, période prolongée par permission spéciale du Roi jusqu'au dimanche de la Passion. Elle avait lieu au bénéfice des religieux de l'abbaye dans un enclos coupé de rues bordées de loges, qui occupait approximativement l'emplacement actuel du marché Saint-Germain. Sur cette foire de 1609, il faut lire les très savants articles de notre confrère M. Fromageot parus dans le *Bulletin historique du VIe arrondissement*, juillet-décembre 1901, et particulièrement les p. 194 et 195. Sur un curieux épisode arrivé neuf ans après à la foire Saint-Germain, le 10 février 1618 (Mgr Ruccellai bâtonné par le marquis de Rouillac, auquel il disputait les faveurs de la marquise d'Alluye), voyez l'intéressant article de M. Rabbe, p. 65-76 de la livraison d'avril-septembre 1898 du même recueil.

2. Cette fin de phrase rajoutée d'une autre main.

3. Paul V Borghèse, élu le 16 mai 1605, mort le 28 janvier 1601.

et blanche, contenant cinquante sept pieces, assavoir quinze de cornaline rouge et quinze de lappis, et vingt sept de cornaline blanche, le tout façonné et garny d'or et de petitz diamens.

[Fol. 70.] ENSEIGNES.

(18.) Une grande enseigne ronde[1] faicte en forme d'ung grand bouton, et cinq autres boutons a l'entour, sur le milieu de chacun desquelz boutons y a ung grand diament dont y en a cinq en table et ung a facettes, plus y a encore plusieurs autres diamens tant grandz que petitz jusques au nombre de trois cens vingt, y compris les six grands, et est a notter que le grand diament du milieu et ung autre des grands, qui est en table et long, sont des bagues de feu Madame seur du Roy[2].

(19.) Une enseigne ronde qui fut donnée par le Roy aux estrennes de l'année M VI^{c} huict, ayant ung grand diament en table au milieu et quatre diamens a facettes et trente deux diamens petitz en table pour servir d'ornement.

(20.) Une grande enseigne faicte en panache[3], esmaillee de rouge, garnie de six rubis cabochons, et plusieurs diamens en table et triangle, et autres sortes de diamens en nombre de quatre cens quatre vingtz treze, tant grands que petitz diamens. Est a notter que le rubis du mitan est rubis Spinelle[4], lequel avec

1. On lit en marge, de la main déjà signalée : « En partie de Mad^{e} ».
2. Cf. le n° (138) ci-après.
3. En marge, rajouté : « En partie de Mad^{e} ».
4. Cf. le n° (137) ci-après.

ung rubi en cueur[1] sont des bagues de feu Madame seur du Roy.

(21.) Une autre enseigne[2], faicte en feuille, des bagues, de feu Madame seur du Roy, garnie de plusieurs diamens tant grandz que petitz, dont les plus grands sont en poincte et les autres taillez de diverses façons jusques au nombre de soixante douze en tout.

[Fol. 71.] BOUTONS ET NOEUDZ.

(22.) Une douzaine de grands boutons ayans chacun vingt neuf diamens tant grands que petitz, dont celuy du milieu est en table plus grand que les autres.

(23.) Une douzaine et demie de noeudz ayans chacun une perle bouton au milieu et vingt diamens a chacun noeud tant en table que en triangle.

(24.) Dix autres boutons faictz en lozanges esmaillez de bleud et rouge, ayans chacun trente cinq diamens tant grandz que petitz de plusieurs façons.

(25.) Dix neuf autres petitz boutons d'or, esmaillez de diverses coulleurs, contenant chacun dix sept petitz diamens. *Nota[3] qu'il y manque quelques petitz diamans.*

(26.) Trente autres petitz boutons d'or, esmaillez de diverses couleurs, contenans chacun cinq diamens. *Nota[4] qu'il y manque quelques petits diamans.*

(27.) Deux autres petitz boutons d'or garniz de petitz diamens pour mectre a des gans.

1. Cf. le n° (138) ci-après.
2. Rajouté en marge : « Mad° ».
3. Cette fin de phrase est rajoutée.
4. Idem.

(28.) Douze petites rozes d'or esmaillees de noir, enrichies de chacun cinq diamens pour servir a des gans.

[Fol. 72.] COLLIERS.

(29.) Ung collier garny de huict diamens en table et sept diamens a facettes en cueur et triangle, les chattons esmaillez de blanc par le derriere, et seze perles rondes et quinze perles en poire.

[Fol. 72 v°.] CROIX ET CHAPPELETZ.

(30.) Une croix de diamens ayant neuf grandz diamens, dont celuy du milieu est taillé a facettes façon de lozange, qui est celuy que monsieur le Grand Escuier[1] donna de la part du Roy a la Royne lorsqu'elle fut espousee[2], entouree d'une couronne d'espines et au dessus ung diament en table aux costez et au dessoubz trois autres diamens en clouz, au dessoubz ung autre diament en pointe a huict faces et trois diamens en cueur servans de pendelocques, tous lesdicts diamens mis en œuvre a jour et ladicte croix esmaillée de coulleur de bois.

(31.) Une autre grand croix garnie de dix sept diamens, assavoir celuy du milieu en table qui fut achepté par le Roy du Picart[3] VII^{m} escus, neuf autres dia-

1. Roger de Saint-Lary (1563-1646), baron de Termes, duc de Bellegarde en 1620, grand écuyer de France, représentait Henri IV au mariage par procuration et accompagna officiellement Marie de Médicis en France.

2. Sur le mariage par procuration, voir ci-dessus, p. 188, note 2.

3. M. N. Rondot (*Les orfèvres de Lyon*, n°s 502 et 672, *Nouvelles Archives de l'Art français*, 3e série, t. IV, 1888) a donné ici même plusieurs mentions d'orfèvres du XVIe siècle du nom

mens moindres en table, ung autre diament au dessoubz en lozange taillé a facettes, deux autres diamens en façon de clouz au bas de la croix et quatre autres diamens en cueur a l'entour de ladicte croix.

(32.) Ung chappelet contenant soixante trois grains d'or et six marques d'or esmaillez de noir, lesdicts grains garniz de dix a unze petitz diamens chacun et les marques garniz de quarante petitz diamens chacune.

(33.) Ung autre chappelet composé de sept marques et soixante [fol. 73] dix grains, lesdictes marques faictes en forme de foy d'or esmaillé de blanc, ayant chacune six petitz diamens et les soixante dix grains semez de petites turquoises, non esmaillez.

(34.) Ung autre chappelet[1], composé de seze pieces en forme d'aigles esmaillez de blanc ayant chacun ung petit diament sur l'estomac, rattachez de seze bellieres a chacune desquelles y a ung plus grand diament, dont deux desdictes bellieres tiennent a une piece faicte en forme de fleur de lix couronnée, garnie de dix sept diamens tant grandz que petitz, au dessoubz de laquelle piece pend une autre piece ou y a un nom de Jesus couronné, et au dessus de la couronne ung chiffre, ladicte piece garnie de cent diamens tant grandz que petitz et ung autre diament servant de pandelocque au dessoubz.

(35.) Huict pieces attachees ensembles des Misteres

de Gauvain, ou le Picard, dont notre personnage est sans doute le descendant.

1. En marge de cet article on lit : *Nª que la Royne a donné le dict chappelet à Madame Chrestienne.* Chrétienne ou Christine de France, seconde fille de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit le 10 février 1606 et épousa le 10 février 1619 le prince de Piémont, Victor-Amédée.

de la Passion dont l'une est la lanterne garnie de quinze petitz diamens, la seconde est un coq garny de cinq petitz diamens, la troisiesme est la couronne garnie de neuf petitz diamens, la quatreiesme, cinqiesme et sixiesme sont autres pieces garnies ensembles de dix neuf petitz diamens, la septiesme est ung nom de Jesus garny de trente huict petitz diamens et la huictiesme est une croix garnie de quarante neuf diamens tous fort petitz.

(36.) Ung autre chappelet de cornalines blanches contenant [fol. 73 v°] soixante trois grains et quatorze marques de testes de mores garnies de petitz diamens.

(37.) Une petite croix d'or, esmaillée de blanc, garnie de trente petitz diamens.

(38.) Une croix d'or, esmaillee de plusieurs coulleurs, enrichie de treze diamens et autres trente sept petitz diamens[1].

(39.) Une autre croix d'or enrichie de tous costez d'environ cent soixante petitz diamens.

[Fol. 74.] Fleurs en façon de boucquetz et autres pieces a mectre sur la teste.

(40.) Sept fleurs garnies de diamens dont l'une qui est la plus grande est en forme de soucy et y a en la fleur quarante ung diamens et a la queue d'icelle deux autres petites fleurs a chacune desquelles y a neuf

1. Ici on lit en marge, toujours de la main signalée ci-dessus : « La Royne a baillé à Nicolle ladicte croix en eschange d'aucune besongne. » Nicolle est sans doute Nicolas Roger, valet de chambre et orfèvre de la Reine. Cf. ci-après le n° 89 et la note jointe.

petitz diamens et une feuille a laquelle y a ung diament.

(41.) Deux autres desdictes fleurs sont en forme d'oeuilletz d'Indes esmaillees de rouge, a chacune desquelles y a ung diament en table au milieu et douze a facettes a l'entour et ung diament en triangle sur une feuille.

(42.) Deux autres fleurs en forme de pensees, esmaillees de coulleur de pensee, a chacune desquelles y a cinq grandz diamens a facettes et ung petit au milieu et ung autre diament sur une feuille.

(43.) Et deux autres en forme de marguerites esmaillees de rouge, garnies chacune de vingt cinq petitz diamens.

(44.) Une pętite espee, en forme d'esguille d'or a mectre aux cheveux, dont la garde est couverte de petitz diamens et y a en tout cent quatre vingtz quinze diamens fort petitz.

[Fol. 75.] Braceletz.

(45.) Ung grand bracelet a mectre a l'entour du bras, contenant douze pieces dont celle du milieu est faicte en façon de boueste avec une devise dessus, garny de deux grandz diamens en table, deux perles en poire et ung rubis taillé a facettes et plusieurs petitz diamens a l'entour pour l'ornement. Cinq autres pieces aussi faictes en bouestes a mectre portraict ayant des devises au dessus et garnies chacunes de plusieurs diamens pour ornement, et six autres pieces faictes en façon de nœud esmaillez de blanc, entrelassez de fleches et flammes ayant chacune ung diament de moienne grandeur en table au milieu et

quatre en poincte aux quatre coings et plusieurs autres petitz diamens pour ornement.

(46.) Une paire de braceletz d'or faict en rozes donnez par Monsieur le Grand Duc[1], contenant chacun dix pieces qui sont vingt en tout dont les dix plus grandes sont garnies de vingt ung petitz diamens chacun et les dix petites ont chacune cinq petitz diamens.

(47.) Une autre paire de braceletz contenant quatorze pieces en tout, en chacune desquelles y a au milieu une foy de rubis et quatorze petitz diamens a l'entour.

[Fol. 75 v°.] (48.) Une autre paire de braceletz contenant en tout vingt pieces en chacune desquelles y a au milieu une foy d'esmerauldes et huict petitz diamens a l'entour.

(49.) Une autre paire de braceletz contenant en tout seze pieces esmaillees de noir, en chacune desquelles y a au milieu une grosse turquoise et quatre petitz rubis et plusieurs petites turquoises a l'entour.

(50.) Une autre paire de braceletz, contenant en tout vingt huict pieces esmaillees de blanc et noir et a chacune d'icelles y a trois turquoises.

(51.) Ung bracelet seul de dix pieces esmaillees de blanc et noir et garniz d'une hiacinthe chacune.

[Fol. 76.] PENDANS A PORTER A LA CEINTURE.

(52.) Ung petit miroir d'or donné par monsieur le duc de Mantoue[2], esmaillé de blanc, ou sont

1. Ci-dessus, p. 190, note 2.
2. Vincent I[er] de Gonzague, duc de Mantoue de 1587 à 1612, offrit sans doute ce miroir à l'occasion du mariage.

emprainctes les armes de la Royne, garny en tout de trente huict petitz diamens, cinq rubis et ung saphir.

(53.) Une monstre d'horloge sonnante d'or, esmaillée de noir, dont la boueste et le demy jon du tour sont couvertz de diamens et y a en tout cent quatre diamens tant grandz que petitz de diverses façons, et ladicte monstre pend a ung crochet et une autre piece facon de chesne, aussi garniz de diamens, et y en a tant au crochet que a ladicte piece de chesne cinquante cinq diamens; plus a l'esguille qui monstre les heures y a encores sept diamens.

(54.) Une petite monstre d'or garnie de cent cinquante huict diamens tant grandz que petitz, compris ceux qui sont en une petite chesne a laquelle elle pend, qui est composée de quatre petites pieces.

(55.) Une autre monstre de lappis, garnie de plusieurs petitz diamens qui font une estoille a chacun des costez, et d'autres petitz diamens a l'entour, garnie de sa chesne de six fleurs d'or sans diamans.

(56.) Ung miroir d'or, garny de plusieurs diamens tant en tables que triangles, et au milieu ung chiffre, que la Royne d'Angleterre[1] a donné a la Royne.

[Fol. 76 v°.] (57.) Une petite orloge d'or, faicte en glandz, ou est le chiffre de la Royne et au dessus une couronne, le tout garny de petitz diamens.

(58.) Une autre orloge d'or avec son pendant, le

1. La reine d'Angleterre, dont il est ici question, est sans doute Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemark, mariée en 1589 à Jacques Ier Stuart, roi d'Angleterre, et morte le 2 mars 1619. Nous savons par les *Lettres de Henri IV* (t. VI, p. 193) qu'en janvier 1604 Marie de Médicis fit elle-même à la reine d'Angleterre cadeau de son portrait.

tout garny de petites turquoises, qui a esté achepté quinze cens livres.

(59.) Une ceinture d'or, esmaillee de plusieurs coulleurs en lacz d'amour.

(60.) Ung estuy d'or, esmaillé de diverses coulleurs, garny de petitz diamens.

(61.) Une escarcelle de cuir, garnie d'or esmaillé de plusieurs coulleurs et enrichie de plusieurs petitz diamens.

[Fol. 77.] PENDANS D'OREILLES.

(62.) Deux grandes tables de diamens enchassez a jour d'ung petit fillet d'or esmaillé de noir, lesquelz ont esté donnez par le Roy a la Royne l'ung aux estrennes de l'année M VI^{c} cinq et l'autre de l'année M VI^{c} six et furent achaptez l'ung xv^{m} escus et l'autre XII^{m} v^{c} escus.

(63.) Deux autres diamens en cueur, taillez a facettes, servans de pendelocques aux dessusdicts ou a d'autres, selon qu'il plaist a la Royne.

(64.) Une paire de pendans d'oreilles a chacun desquelz y a trois diamens en poinctes taillez a facettes, mis en œuvre a jour avec ung filet d'or, esmaillez de noir et de petitz grains blancs.

(65.) Une paire de pendans d'oreilles faictz en façon de couronnes, garniz chacun de trente petitz diamens[1].

(66.) Une paire de pendans d'oreilles de testes de mores, garniz de neuf petitz diamens chacun.

1. Ici on lit encore en marge : « La Royne a donné les dicts pendans d'oreilles à Madame Chrestienne. »

(67.) Une paire de pendans d'oreilles en poire, garniz chacun de quarante neuf petitz diamens[1].

(68.) Une paire de pendans d'oreilles d'emerauldes faictes en façon de poires, qui estoient a feu Madame seur du Roy[2].

(69.) Le grand diament taillé a facettes des deux costez achepté de Monsieur de Sancy[3] pour xxv^{m} escus.

[Fol. 77 v°.] (70.) Ung autre grand diament en cueur aussi taillé a facettes, achepté de Congnet[4] pour xii^{m} escus et donné par le Roy a la Royne aux estrennes de l'année mil VI^{c} quatre.

(71.) Une paire de pendans d'oreilles, de chacun ung diament en cueur taillé a facettes des deux costez, acheptez par la Royne ix^{m} escus.

(72.) Une paire de pendans d'oreilles, chacun garny de trois cueurs de diamens, et plusieurs autres petitz diamens a l'entour faictz en façon d'ancolie esmaillé

1. De même, en marge : « La Royne a aussi donné lesdits pendans à Madame Chrestienne. »

2. En marge : « Mad^{e} ».

3. Nicolas Harlay de Sancy (1546-1629), colonel général des Suisses, dont il avait été négocier au nom d'Henri III l'engagement au service du roi de France, avait été auparavant chargé de diverses ambassades en Allemagne et en Angleterre et devint par la suite surintendant des bâtiments. Grand amateur de pierres précieuses, il avait acheté à Antoine, prieur de Crato, le fameux diamant qui porte encore son nom, pour le prix de 100,000 livres. Le revendant au Roi 25,000 écus (soit environ 125,000 livres), il ne réalisait donc qu'un bénéfice honnête. On sait l'histoire du Sancy; possédé par Charles le Téméraire, il fut perdu à Granson, ramassé par un soldat et vendu par celui-ci à un prêtre pour 1 florin. Il fait actuellement partie du Trésor impérial de Russie, qui le paya en 1835 la somme de 500,000 roubles d'argent.

4. Cf. ci-après notre n° (81). Ce personnage était sans doute un orfèvre fournisseur habituel de la couronne.

de noir, donnez par le Roy a la foire Saint Germain de l'année M VI^{c} neuf[1].

QUELQUES DIVERSES PIECES.

[Fol. 78 v°.] (73.) Une pierre de hiacinthe en laquelle est taillé la teste de Nostre Dame avec une enchasseure d'or et au bout trois perles pendantes faictes en gourdes.

(74.) Une pomme d'or esmaillee et gravee, avec son pendant d'or, pour servir a mectre du parfun.

(75.) Ung Agnus Dei garni d'or, ayant deux cens vingt cinq diamens, ou d'ung costé est peinte l'image de la Vierge et de l'autre d'ung ange.

(76.) Ung autre Agnus Dei d'or, garny de huict diamens et aultant de rubis, ou d'ung costé est peinte l'image de la Vierge et de l'autre celle de saint François.

(77.) Ung relicquaire d'or faict en forme de monstre a huict faces, esmaillé de viollet et blanc, sur lequel y a cent quinze fort petitz diamens.

(78.) Ung livre couvert d'or, esmaillé de coulleur de bois, enrichi de plusieurs diamans de toutes sortes par tous les endroictz, representant aux deux grandz costez la passion de Nostre Seigneur avec des diamens et le doz et les fermetures d'icelluy aussy garniz de diamens.

[Fol. 79.] (79.) Ung ange d'or esmaillé de rouge et blanc, enrichy de plusieurs diamens, et au bout une pierre gravée pour servir de cachet.

(80.) Une chemise de Nostre Dame de Chartres

1. Ci-dessus, p. 193, note 1.

d'or, esmaillée de plusieurs coulleurs et enrichie de plusieurs diamens.

[Fol. 79 v°.] BAGUES ET ANNEAUX.

(81.) Ung grand diament en cueur taillé a facettes, acheptè de Congnet pour VIm escus.

(82.) Ung autre grand diament en cueur, en poincte taillé à facettes, que le Roy a donné a la Royne, lequel il avoit gaigné au jeu.

(83.) Ung autre grand diament en table, aussi donné par le Roy et gaigné au jeu.

(84.) Ung autre grand diament en table, donné par le Roy qu'il avoit aussi gaigné au jeu.

(85.) Ung autre diament[1] jaune en griffe, taillé a six faces, lequel estoit a feu Madame seur du Roy.

(86.) Ung autre grand diament en table avec deux petitz diamens aux costez, donnez par le Roy et gaigné au jeu.

(87.) Deux autres diamens en cueur, taillez a facettes, esmaillez de noir, donnez par le Roy et gaignez au jeu.

(88.) Ung autre grand diament taillé a faces de triangle, en griffe, avec douze petitz diamens a l'entour, acheptè de Madame de Luxembourg[2] pour XIIc escus.

[Fol. 80.] (89.) Ung autre grand diament donné a

1. En marge : « Mad° ».

2. Marguerite de Lorraine, veuve en premières noces d'Anne, duc de Joyeuse, avait épousé en 1599 François de Luxembourg, duc de Piney, ambassadeur extraordinaire d'Henri IV à Rome, et qui mourut le 30 septembre 1613. Elle-même mourut le 20 septembre 1625 et fut enterrée aux Capucines de Paris.

la Royne aux estrennes mil six cens dix et qui a esté achepté par Nicole Roger[1] de Monsieur le duc de Mantoue[2] XIIII^{m} escus.

(90.) Ung autre diament en poincte taillé a facettes et enchassé en or en façon de griffes pour servir d'ung pendant d'oreille.

(91.) Ung autre diament en griffe taillé a facettes avec deux petitz diamens aux costez, esmaillé de noir, achepté de Langia[3] pour XVI^{c} escus.

(92.) Ung autre diament façon de tombeau taillé a facettes achepté de Monsieur de Fourcy[4] IIII^{c} escus.

(93.) Ung autre diament en ovalle taillé a facettes avec deux petitz diamens a chacun costé, gaigné par la Royne au jeu[5].

(94.) Ung autre petit diament en poincte creuse.

(95.) Ung autre diament en tombeau taillé a facettes et la bague entourée de petitz diamens.

(96.) Ung demy jon garny de quarante cinq petitz diamens non esmaillé.

(97.) Ung autre demy jon garny de trente petitz

1. Nicolas ou Nicole Roger, l'un des seize valets de chambre à « neuf vingts livres » d'appointements de Marie de Médicis, entra à son service en 1601 et se démit de sa charge en 1626. Il était en même temps, ainsi que Pierre Courtois, orfèvre de la Reine. Voyez ce que nous en avons dit dans la courte notice placée en tête de cet inventaire.

2. Ci-dessus, p. 200, note 2.

3. Nous n'avons pu identifier cet orfèvre italien.

4. Sur ce gentilhomme de la chambre du Roi, chargé par Henri IV, le 21 juillet 1606, d'un rapport à Sully sur les Gobelins et la requête formulée par de Comans et La Planche, voyez les *Lettres de Henri IV*, t. VI, p. 643-644.

5. Ici on lit en marge : « La Royne a baillé ceste bague a Nicole en eschange d'une croix de diamans. »

diamens dont y en a dix plus grands que les autres[1].

[Fol. 80 v°.] (98.) Deux petites bagues en façon de serpens couverte de force petitz diamens.

(99.) Ung autre diament en poincte taillé a faces, a griffes avec deux petitz diamens aux costez.

(100.) Ung rubis cabochon en forme de cueur dont l'anneau est esmaillé de noir.

(101.) Ung autre gros ruby ballais pour servir de pendant de teste, lequel estoit a feu Madame la duchesse de Beaufort[2].

(102.) Une grande table de rubis mise en œuvre en façon de cueur non esmaillée.

(103.) Une Nostre Dame de rubis de relief entourée de petitz rubis non esmaillé.

(104.) Deux bagues de foy de rubis entournez chacune de petitz rubis non esmaillé.

(105.) Ung demy jon garny de quarante petitz rubis non esmaillé.

[Fol. 81.] (106.) Une roze de petitz rubis et deux diamens petitz a costé, estant en une bague.

(107.) Ung rubis mis en œuvre en cueur et le tour de la bague couvert de petitz rubis.

(108.) Ung rubis cabochon que Madame la comtesse de Saulx[3] a donné a la Royne.

1. En marge, de même : « Le dict demy jon a esté eschangé a Nicole sur et tient moins d'une croix de diamens. »

2. Gabrielle d'Estrées, dont le mariage avec M. de Liancourt fut cassé par la volonté d'Henri IV, dont elle était devenue la maîtresse, devint successivement marquise de Monceaux (1595) et duchesse de Beaufort (par lettres du 10 juillet 1597). Elle mourut le 10 avril 1599.

3. Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-

(109.) Une grande esmeraulde en cueur, garnie d'or et donnée à la Royne par feu Monsieur de Gondy[1].

(110.) Une autre esmeraude en griffe, deux petitz diamens a costé que Monsieur d'Argouges[2] a donnee a la Royne.

(111.) Une autre esmeraulde enchassée en ung chatton qui estoit a une des enseignes de feu Madame, seur du Roy, laquelle enseigne la Royne a donnee a monseigneur le Daulphin[3].

[Fol. 82.] PERLES.

*En partie de Mad*e. (112.) Soixante neuf grosses perles rondes dont y en a trente une acheptees de Madame d'Elbœuf[4] a cinq cens escus piece, une qui estoit au bas du carquant[5] donné par Monsieur le Grand Duc, deux que la Royne a eues par eschange de Madame la marquise de Verneuil[6], une autre que

Créqui, épousa en secondes noces François-Louis d'Agoult, comte de Sault. Après avoir dirigé en Provence le parti ligueur, elle fut ralliée à Henri IV par Lesdiguières et Montmorency. Elle mourut en 1611, après avoir été la confidente intime de Marie de Médicis, qu'elle incita souvent à des intrigues, ce dont Henri IV lui sut toujours mauvais gré.

1. Sur ce personnage, gentilhomme de la chambre du Roi, à ne point confondre avec les prélats contemporains du même nom, voyez les *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 317.

2. D'Argouges, trésorier de Marie de Médicis, et postérieurement trésorier de la Marine (*Lettres de Henri IV*, t. III, p. 584).

3. Louis XIII.

4. Marguerite Chabot, fille du comte de Charny, grand écuyer de France, femme de Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbeuf, mourut le 29 septembre 1652 à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

5. Voyez la description de ce carquant au n° (6) ci-dessus.

6. Catherine-Henriette de Balzac d'Entraigues, marquise de

le Roy donna a la Royne, une autre qui estoit a ung pendant d'oreille dont l'autre fut perdu a Lyon[1], et les trente trois autres sont des bagues de feu Madame, seur du Roy.

(113.) Deux cent trois autres grosses perles rondes dont les cent ont esté acheptees de Madame d'Angoulesme[2] pour la somme de trente huict mil livres, cent autres de Granisset, marchant de Strasbourg; et (*un blanc*) et trois autres que la Royne a acheptees particulierement.

(114.) Deux cens soixante trois perles rondes qui peuvent estre du pris de douze escus pieces.

(115.) Sept cens soixante perles rondes de pris de huict escus piece.

(116.) Quatre mil cent cinquante perles rondes du pris de trois a quatre escus piece.

(117.) Quatorze perles en poire pour servir de pendants d'oreilles [fol. 82 v°] ou pendelocques[3], assavoir quatre dont l'une pese avec sa garniture d'or trente deux caratz et ung peu barrocque, une autre pese quatre caratz ung grain, aussi ung peu barrocque, une autre pese vingt quatre caratz qui est parfaicte et

Verneuil (1579-1633), fille de Marie Touchet, la maîtresse de Charles IX, et de François de Balzac; elle fut elle-même la maîtresse avouée de Henri IV depuis son mariage (1600) jusqu'environ 1610, date à laquelle il rechercha la princesse de Condé.

1. Sur le séjour à Lyon, cf. ci-dessus, p. 191, n. 1.

2. Diane, légitimée de France, fille de Henri II et de la Piémontaise Philippe Duc, épousa en premières noces Horace Farnèse, duc de Castro, et en secondes noces François de Montmorency (1557). Elle échangea en 1582 son duché de Châtellerault contre celui d'Angoulême. Elle mourut à Paris le 11 janvier 1619 à l'âge de quatre-vingts ans.

3. Ici, en marge : « En partie de Mad° ».

une autre vingt six caratz aussi parfaicte et ces quatre sont des bagues de feu Madame, seur du Roy; une autre pese avec sa garniture d'or vingt deux caratz deux grains, une autre pese dix sept caratz deux grains, une autre qui est fort longue pese dix huict caratz, deux autres parfaictes pesans chacune avec leur garniture quinze caratz qui ont esté acheptees de Pilles six cens escus chacune, une autre pesant quatorze caratz, une autre pesant quinze caratz qui a deux grandz trouz rempliz de nacre de perle, une autre pesant quatorze caratz et deux autres pesans chacune unze caratz deux grains.

Nous, Marie, par la grace de Dieu Royne de France et de Navarre, certiffions a tous qu'il appartiendra que nous avons ce jour d'huy faict faire en nostre presence la description et inventaire de toutes les bagues, joyaux et pierreries a nous appartenans selon et ainsy qu'elles sont cy particulierement speciffiees et declarees, lesquelles nous avons au mesme instant mises es mains et en la garde de nostre bien amée la dame Concine, nostre dame d'atour [fol. 83], laquelle demeure chargee de les nous representer toutes fois et quantes que nous le luy commanderons. Faict a ... le ... jour de ... mil six cens ...[1].

[Fol. 84.] Autre inventaire des bagues, joyaulx, pierreries et doreures qui estoient a feu Madame la duchesse de Bar, seur unicque du Roy estans de present es mains de la Royne du reste de ce qui fut apporté et representé par Madame de Penzas apres

1. Le lieu et la date en blanc.

la mort de madicte dame, outre plusieurs grandes pieces qui sont comprises et emploiees en l'estat general des bagues de la Royne, ayant le surplus esté donné par le Roy et par la dicte dame Royne tant a la dicte dame de Pauzas[1] et autres dames et femmes de feu Madame que a plusieurs autres, ayant Sa Majesté mis les dictes bagues et joyaulx restantes et cy apres speciffiees es mains de Madame Concine, sa dame d'atour, pour estre par elle representez quand besoing sera.

Premierement.

COLLIERS OU CARQUANS ET BORDEURES.

(118.) Carquan. Huict pieces de carquant a chacun desquelz y a cinq perles boutons qui servoient a ung carquant auquel y avoit en outre cinq chattons de diamens que la Royne a fait oster et emploier les diamens a la chesne de couronnes d'espine qu'elle a faict faire[2].

(119.) Collier. Ung collier de diamens brillans d'or esmaillé de plusieurs coulleurs contenant quarante

1. Jeanne du Monceau de Tignonville avait épousé François-Jean-Charles de Pardailhan, comte de Panjas ou de Panzas, conseiller du Roi et gouverneur de la province d'Armagnac. Fille de la gouvernante de la duchesse de Bar, Marguerite de Selve, dame de Tignonville, elle était devenue la dame d'atours et la confidente intime de Catherine de Bourbon. Une lettre de Henri IV à Sully du 17 avril 1604 (*Lettres de Henri IV*, t. VI, p. 232) nous apprend que la dame de Panjas vint à cette époque à la cour apporter au Roi les inventaires des bijoux et des meubles de la feue duchesse, inventaires qui, déduction faite des objets qu'on lui abandonna, servirent sans doute à dresser celui que nous publions et celui auquel nous avons fait allusion que contient (fol. 9-19) le même manuscrit des Affaires étrangères.

2. Cf. le nº (9) ci-dessus.

trois pieces separees qui [fol. 84 v°] s'attachent ensembles, dont y en a vingt ung plus grandes que les autres et a celle du milieu y a ung diament faict en forme de cueur, ung petit plus grand que les autres. Ledict carquant soulloit contenir le nombre de deux cens vingt trois diamens tant grands que petitz, tant en table triangle que a faces, mais il se trouve neuf petitz diamens perduz.

(120.) Collier. Ung petit collier contenant sept pieces a trois desquelles y a ung petit diament et ung rubis en table au dessus avec cinq autres plus petitz rubis à l'entour et aux quatre autres y a a chacun ung petit diament et quatre petitz rubis en triangles, lesquelles sept pieces sont ratachees ensembles de huict petites pieces a chacune desquelles y a ung petit rubis et deux perles. Au dict carquant y a tout le nombre de XXVII petites perles.

(121.) Carquan. Quinze pieces d'or esmaillez de diverses coulleurs a cinq desquelles y a cinq grosses perles barrocques et aux dix autres estans plus petitz y a pareillement a chacune cinq perles barrocques plus petites.

(122.) Carquan. Sept autres pieces de carquans a chacun desquelz y a quatre perles barrocques et au milieu ung rubis; les rubis manquent a trois des dicts chattons.

(123.) Carquan. Ung petit carquant contenant dix neuf pieces, assavoir neuf pieces ayans chacune ung petit rubis cabochon au milieu et dix autres ayans chacun deux perles. Les dictes perles sont de diverses sortes [fol. 85].

(124.) Bordure. Une petite bordure contenant douze

pieces d'or a chacune des quelles y a deux perles a l'once et y manque une perle a l'une des pieces.

(125.) Carquan. Dix pieces de petit carquant esmaillez de diverses coulleurs a chacune desquelles y a deux perles barrocques et y a deux pieces d'œuvre differentes.

(126.) Carquan. Huict autres petites pieces a chacune desquelles y a quatre perles plattes.

(127.) Chesne. Six petites pieces d'or qui ont servy a une chesne a chacune desquelles y soulloit avoir deux rubis, assavoir ung de chacun costé, mais a trois desdictes pieces y manque ung rubis a chacune.

(128.) Chesne. Une chesne de dix filz de petitz grains de senteur couvertz de perles de fil d'or et entremeslez de perles de semence.

Quelques pieces de diverses sortes.

(129.) Ung vaze. Ung vaze d'or a mectre des boucquetz enrichy de grands diamens et moiens au nombre de quarante et quatre vingtz deux petitz et ung petit chappelet de fleur au dessus qui se deffaict.

(130.) Enseigne. Une feuille d'or esmaillee de diverses coulleurs enrichie au [fol. 85 v°] milieu, le dessus d'ung rubis cabochon taillé a facettes et de quatorze petitz diamens dont y en a cinq en triangle et les autres en table.

Quelques pieces de diverses sortes.

(131.) Une lezarde. Une lezarde d'or sur laquelle y a cinq esmerauldes et sur la teste d'icelle deux petits diamens et deux yeux de rubis et ung petit collier de rubis.

(132.) Une marthe. Une marthe garnie d'une teste d'or avec ses quatre pattes à laquelle y a dix huict diamens tant a la teste qu'aux pattes et douze rubis.

(133.) Une marthe. Une teste de marthe et quatre pattes enrichies de quarante cinq perles esmaillees de tanné avec deux yeux de rubis.

(134.) Une marthe. Une petite marthe ayant la teste et les quatre piedz d'or avec deux petitz rubis aux yeux et deux petites perles aux oreilles et une petite chesne d'or qui tient a ladicte teste.

(135.) Boucquetz. Quarante quatre boucquetz d'or representans de petites fleurs esmaillees de diverses coulleurs et faictz de diverses façons a la plupart desquelz y a de petitz rubis au milieu.

(136.) Une teste de more faicte de musc et ambre garnie d'or et d'argent enrichie de dix rubis au chappeau ou guirlande et de huict esmeraudes. Il y manque ung rubis.

[Fol. 86.] (137.) Bague. Une bague a l'anticque a pendre au col en laquelle y a deux chattons; en l'ung y a ung diament en poincte longuet et assez grand et l'autre chatton est vuide et y a eu autreffois ung rubis spinelle[1] qui a esté emploié en une enseigne que la Royne a faict faire.

(138.) Boucquet. Ung boucquet a mectre sur la teste au milieu duquel y avoit par cy devant ung grand diament qui a esté emploié dans la grande enseigne de la Royne[2]. Il y avoit aussi ung rubis en cueur qui a esté emploié en une autre enseigne de la

1. Cf. le n° (20) ci-dessus.
2. Cf. ci-dessus le n° (18).

Royne[1] et y reste maintenant quatre diamens en table.

(139.) Bordure. Quatre petitz chattons d'or esmaillez de rouge et de blanc a chacun desquelz y a une petite esmeraulde au milieu excepté a l'ung ou elle manque.

(140.) Chattons. Trente cinq boutons d'or a chacun desquelz il soulloit avoir quatre petitz diamens, mais la plus part des ditz diamens ont esté emploiez a une chesne de couronne d'espine que la Royne a faict faire[2], tellement qu'il n'y reste plus que les dictz soixante trois diamens en tout.

Nous, Marie, par la grace de Dieu Royne de France et de Navarre, certiffions a tous qu'il appartiendra que nous avons faict faire en nostre presence le present inventaire... Faict à ...[3] le ... jour de...

1. Cf. ci-dessus le n° (20).
2. Cf. le n° (9) ci-dessus.
3. Ces deux mots sont rajoutés d'une autre main.

DEVIS

POUR

LES PEINTURES DES SINGES

C'est un mémoire de trois pages en deux feuillets, écrit de la main de Sully, sur la décoration qu'il imagine pour une des salles de l'hôtel de Sully.

Il fait partie d'un recueil factice de 135 feuillets, acquis par M. Bénet, le précédent archiviste du Calvados, pendant l'exercice 1904-1905[1]. Toutes les pièces, sauf deux, sont manuscrites et proviennent de Sully, qui en avait composé comme une sorte de livre d'or de ses documents le plus précieux. Nous en devons l'indication à l'obligeance de M. Besnier, l'archiviste actuel.

Le devis (fol. 82 et 83) est entièrement de la main de Sully, titre, texte et suscription. Il est facile de s'en assurer en comparant par exemple avec la suscription du fol. 112, au verso : « Vers de Billard en ma louenge. »

Nous croyons, avec M. Henri Martin, qui en a dit son avis à la séance du 1er juillet 1907 de la Société de l'Histoire de l'Art français, que cette curieuse décoration était destinée soit au grand hôtel Sully, rue Saint-Antoine (n° 143 actuel), soit au petit hôtel Sully, qui communiquait avec le précédent par des jardins et servait d'orangerie, de lieu de repos et de songerie. L'entrée de ce dernier est au numéro 7 de la place des Vosges. C'est à la décoration de l'un ou de l'autre que se réfère encore le « Mémoire des devises qui sont dans la cour et la petite gallerie peinte de l'hôtel de Sully » (fol. 60 et 61). Il ne reste rien de ces peintures.

Mais le document demeure comme un piquant témoignage

1. Cf. le Rapport imprimé de l'archiviste du département pour l'exercice 1904-1905, chap. « Acquisitions », p. 16-17.

des divertissements d'imaginations auxquels se livrait Sully après sa retraite entre 1611 et 1641 (l'hôtel de Sully fut acheté par lui en 1634). A côté du personnage un peu solennel et toujours tendu vers la gravité que nous montrent les *Économies royales*, il y a le Sully malicieux, qui ne craint pas la fantaisie gauloise. Même les *Économies royales* nous le montrent prenant ses ébats à Rosny[1], avec des détails qui commentent d'une façon inattendue notre devis des peintures. D'autre part, il aime l'art plus qu'il ne veut l'avouer. Le document donne un démenti aux affectations de dédain prodiguées dans tel passages des *Mémoires*[2]. Enfin, nous sommes ici dans la tradition des représentations simiesques, chères à notre art français depuis les dessins de *Villard de Honnecourt* jusqu'aux œuvres de *Watteau* et de *Chardin*, aux cabinets de l'hôtel de Rohan et de Chantilly. Il semblait précisément qu'entre le xvie et le xviiie siècle, le thème eût été un peu négligé sous l'influence de l'esprit classique : le devis vient s'ajouter aux quelques œuvres qui font la transition.

R. Schneider.

Particularités du tableau de foires et marchés

(1er feuillet, recto).

Premièrement représentera une halle, aux deux espics de laquelle il y aura deux singes, tenants chaqun une girouette en une main et un cadran en l'autre, en regardant quelle heure il est.

Plus, fault plusieurs singes qui facent des boutiques et feuillées; d'autres qui deschargent des chevaux chargés de marchandises; dautres qui les amènent tant à homme que à charette; dautres qui les destallent, vendent, mesurent et poisent et content argent.

1. Éd. Petitot, vol. I, p. 380.
2. Cf. t. VI, p. 353.

Plus, d'autres qui amènent des troupeaux de toutes sortes de bestail; dautres qui les rengent en ordre; dautres qui montent sur les chevaux et les galopent; d'autres qui visitent le bestail, les vendent et acheptent.

Plus, d'autres qui tiennent taverne, aprestent un disner, mettent la nape, tirent le vin, se mettent à table, mangent et boivent les uns aux autres, et des singesses mellées parmi, qui apportent, vendent et acheptent des œufs, du beure, fromage, poulets, oisons et autres menues denrées.

Plus, dautres qui jouent de la cornemuse, du viollon, et qui danssent avec les singesses et les vallets de la feste équipés comme il fault.

Plus, des boutiques de barbier et dapotiquaire, où les uns estants médecins, cirugiens, médecins et apoticaires, facent la barbe, arachent les dents, baillent des clistères, tastent le poux, ordonnent et baillent medecine.

Plus, des prévôts, archers, sergeans et officiers de justice qui ce promènent, voient mesurer les grains, poisent les marchandises et donnent ordre à la police : où soit pris un coupe... (*partie rongée par l'humidité*) et quelques ivrongnes qui se seront batt (*rongé par l'humidité*).

Particularités du tribunal (1er feuillet, verso).

Premièrement, un audittoire représenté, où il y ait des singes assis, avec leurs bonnés cornus, leur cornettes et grande gibesiere à la ceinture.

Plus, dautres pour advocats et procureurs, en habits nécessaires, ausquels les parties déduisent leurs raisons avec divers gestes, portants force sacs, papiers

et escritoires, et prenants argent à toutes mains, de toutes sortes de conditions, démonstrées par les habits accoustumés.

Plus, deux advocats qui plaident pour les parties, les unes habillées en malles, les autres en femelles.

Plus, des criminels pris, mis au carcan, aux fers, menés en prisons fortes et pendus.

Plus, un colège de lectures en toutes sortes de science, où soient représentés les docteurs, le recteur, les régens et les escoliers, les uns aux classes, d'autres estudians, les autres jouans à la paume, au ballon, au sabot, aux esguillettes, au cheval fondu, à pettangeulle, au chesne-fourché, aux quilles, d'autres qui luttent, aillent à l'escarpollette et autres jeux de jeunes gens, selon l'espace que lon aura.

Particularités d'une nopce et dansse (2e feuillet).

Premièrement, une salle où soit représenté un seigneur avec sa femme, enfans, gentishommes, damoiselles et autres domestiques, assis à voier (*sic*) jouer une commédie.

Plus, une table couverte, où il y ait des sommeliers et autres officiers laccommodant, mettant rafreschir le vin, accommodant les fruits et sallades, accommodans les viandes et les mettant au feu pour cuire, puis les en tirent et les facent servir.

Plus, des pères et mères qui marient leurs enfans, où chaqun soit bien habillé et mis en bonne posture; le notaire qui fiance, passe le contract, le faict signer aux parties, le fiancé qui baise et embrasse; puis se vont marier au temple, bien accompagnés et habillés,

avec toutes sortes d'instruments, sur un hault arbre accommodé en salle.

Plus, tous les convives à tables, servis de viandes, breuvages et autres choses, comme il apartient.

Plus, le bal et les masques, avec touts les abbits et formalités requises, et force singes ivres se battans l'un l'autre.

Plus, la conduite du marié et de la mariée au lit, et plusieurs qui se font l'amour, présentent des lettres, se baisent, s'embrassent, prennent querelle, mettent l'espée au poing et se battent.

Plus, les dons et présents divers qui se feront par tous les conviés et conviées.

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

JEAN TOUTIN

ET LES PREMIERS PEINTRES SUR ÉMAIL FRANÇAIS

(1593-1686).

On ne sait pour ainsi dire rien des premiers peintres sur émail. L'admirable talent de *Jean Petitot* éclipse si bien le merite de ses devanciers et de ses rivaux que son nom reste à peu près le seul cité pour la seconde moitié du XVIIe siècle. Tout ce qu'on connaît de l'invention et du développement de l'émail des peintres se borne à quelques lignes de Félibien, que les auteurs de dictionnaires et d'encyclopédies, à commencer par Diderot, ont répété sans y changer un mot :

Avant l'an 1630, ces sortes d'ouvrages estoient encore inconnues, car ce ne fut que deux ans après que Jean Toutin, orfèvre de Chasteaudun, qui émailloit parfaitement bien avec les émaux ordinaires et transparens, et qui avoit pour disciple un nommé *Gribelin*, s'estant mis à rechercher le moyen d'employer des émaux qui fissent des couleurs mates pour faire diverses teintes, se *parfondre* au feu et conserver une mesme égalité et un même lustre, en trouva enfin le secret, qu'il communiqua à d'autres ouvriers, qui tous contribuèrent ensuite à le perfectionner de plus en plus.

Dubié[1], orfèvre, qui travailloit dans les galleries du Louvre, fut des premiers; Morlière, natif d'Orléans, mais qui demeuroit à Blois, le suivit de prés, s'estant appliqué particulièrement à peindre en esmail sur des bagues et sur des boestes de monstres, il se mit en grand crédit. Morlière eut pour disciple Robert Vauquer, de Blois, qui a surpassé tous les autres à bien desseigner et à donner de belles couleurs. Il mourut en 1670. Pierre Chartier, de Blois, dont j'ay parlé, se mit à faire des fleurs, à quoy il réussit parfaitement. Et l'on vit aussi-tôt plusieurs personnes dans Paris s'attacher à cette manière de peindre, dont l'on fit quantité de médailles et d'autres petits ouvrages. On conmença mesme à faire des portraits émaillez, au lieu de ceux qu'on faisoit de miniature[2].

Voilà toute l'histoire de la peinture en couleurs vitrifiables. Cinq ou six noms et une date. C'est vraiment peu pour cet art charmant qui a mis au service des miniaturistes une palette d'un éclat sans pareil et d'une richesse de tons inaltérable.

Nous avons cherché à combler cette lacune en nous livrant à une première enquête au foyer même de la peinture sur émail, à Châteaudun et à Blois. Grâce au concours zélé et désintéressé d'excellents érudits locaux, nous sommes arrivé à grouper un nombre respectable d'actes d'état civil et de pièces judiciaires qui éclairent désormais quelque peu la question. Nous les publions intégralement, en y joignant, pour chaque artiste cité, une notice succincte, donnant, autant

1. Peut-être une erreur de nom. Il y avait dès 1635 un orfèvre renommé Jean Hubé, qui habitait à Paris, rue Bourtebourg, où il vivait encore en 1682.

2. [Félibien], *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent.* Paris, 1676, in-4°, p. 4.

que nos renseignements nous l'ont permis, les étapes de sa carrière et ses œuvres connues.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui nous ont facilité notre tâche, à MM. Henri Lecesne, président de la Société dunoise d'archéologie, à Châteaudun; Adrien Thibault, ancien président de la Société des arts et des lettres de Blois; A. Trouëssart, architecte à Blois; Trouillart, archiviste départemental de Loir-et-Cher. Sans le concours de ces obligeants érudits, notre travail eût été arrêté avant même d'être commencé[1].

Henri Clouzot.

Extraits des registres de l'Église réformée de Chateaudun[2].

[Greffe du tribunal civil de Châteaudun.]

(Transcription par M. Henri Lecesne.)

I.

Du dimanche 1. jour d'aoust 1593.

Magdeleine Toutin[3], fille de Estienne Toutin[4] et de Marie Vallée, nasquit le xxije jullet 1593 et a esté

1. Il serait injuste de ne pas citer l'excellente brochure de M. l'abbé Develle, *Peintres en émail de Blois et de Châteaudun au XVIIe siècle*. Blois, 1894, in-12, 45 p., qui nous a mis sur la trace de plus d'un renseignement et nous aurait mieux servi encore sans son absence regrettable d'indications de sources.

2. Le plus ancien de ces registres débute par un acte du 3 novembre 1591; il ne peut donc contenir l'acte de baptême de Jean Toutin, le père, né en 1578.

3. Elle vivait encore à Châteaudun en 1617.

4. Estienne Toutin, maître orfèvre et ancien de l'église réformée de Châteaudun, époux de Marie Vallée, mourut avant 1609. C'est le père de Jean Ier Toutin.

presentee au baptesme par Claude Lubin[1] et Marie Gallou le 1. jour d'aoust 1593.

II.

Du vj^{me} d'apvril 1597.

Ester Toutin, fille de Estienne Toutin, orfeuvre et antien de ceste eglise, et de Marie Vallee, ses pere et mere, fut baptisee par Monsieur Berger le six^{me} d'apvril, jour de Pasques 1597. Presentee par honnorable homme Me Philipes Merault, docteur et medecin, et damoiselle Marie de Sainct-Mesmyn, femme du s^{r} Duperay, ses parrain et marraine.

III.

Du dimanche xiiij juin 1609.

Furent espouses à Chasteaudun par Monsieur Simson Jean Toutin[2], fils de deffunt Estienne Toutin, orfevre, et Marie Vallee, ses pere et mere, et Elizabeth Meraut[3], fille de Me Philippes Meraut, docteur én medecine, et Marguerite Raimonnet, ses pere et mere, d'autre part.

1. Orfèvre à Blois.

2. *Jean Ier Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun en 1578 et mourut à Paris le 14 juin 1644. Il a laissé deux suites de gravures d'ornements datées l'une et l'autre de Châteaudun, 1619. On ne connaît aucune pièce d'émail pouvant lui être attribuée en toute certitude, mais la coll. Pierpont Morgan possède un étui d'orfèvrerie de sa façon. De sa femme Élizabeth Meraut, épousée le 14 juin 1609, il eut six enfants, dont les noms suivent. Sa femme lui survécut et mourut à Châteaudun le 18 mars 1654.

3. Elle était la belle-sœur du pasteur Simson, qui célébrait le mariage.

IV.

Elizabeth Toutin[1], fille de Jehan Toutin, orfevre, et de Elizabeth Miraut, nasquit le viij^e jour de mars 1612 et fut baptizée par Monsieur Lamy le dimanche xj^e dudit mois, et fut presentee au baptesme par Me Alexandre Simson et Anne Girard, fille (?) de Monsr Raymonnet, medecin à Vendosme.

L'Amy, pasteur.
Simson.

V.

Henry Toutin[2], filz de honnorable personne Jehan Toutin, demourant à Chasteaudun, et de honnorable femme Elizabeth Merault, sa femme, nasquit le lundy vingt huict^me jour de juillet mil six cens quatorze, et

1. Élisabeth Toutin, née à Châteaudun le 8 mars 1612, épousa Jacques Rou, procureur au Parlement de Paris, assassiné le 23 mars 1647 par deux de ses clercs qu'il avait fait condamner pour vol. Elle mourut le 24 août 1652, à Paris.

2. *Henry Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun le 28 juillet 1614. On connaît de lui une planche de flacons et de vases datée de 1628, à Châteaudun. Il vint s'établir à Paris après sa réception à la maîtrise en 1636 et y demeura jusqu'en 1683. Il exerçait rue Saint-Louis, dans l'île Notre-Dame et travaillait en chambre. On ne le trouve plus en 1686 sur la liste des orfèvres parisiens. On connaît de lui un petit médaillon, *Diane et Actéon* (1636) au British Museum, un portrait de *Charles Ier* (1636) au Rijks Museum, deux portraits de *Louis XIV enfant et Anne d'Autriche*, dans un étui décoré de fleurs, au Trésor de Vienne, une montre exécutée à l'occasion du mariage de Guillaume II d'Orange (1641) au Musée néerlandais, une montre l'*Enlèvement des Sabines*, et un portrait de femme (1651) au British Museum, enfin, son chef-d'œuvre, une reproduction de la *Tente de Darius*, de Lebrun (1671), au Musée Rath, à Genève, longtemps attribuée à Petitot.

fut baptisé le vendredy suivant, premier jour d'aoust aud. an, par Monsieur Lamy, nostre pasteur, et fut tenu au baptesme par honnorable personne François Hervet, chirurgien d'Orleans, et Marie Toutin, sœur dudict Toutin.

L'Amy.

F. Harvet. J. Toutin.

Chauffourneau,
scribe du Consistoire.

VI.

Anne Toutin[1], fille de Jehan Toutin et de Elizabeth Mirault, ses pere et mere, demourans à Chasteaudun, nasquit le mercredy à une heure apres minuit six^me^ avril m vi^c^ seize, et fut baptisee par Monsieur Lamy, nostre pasteur, le dimanche ensuivant, dix^me^ jour desd. mois et an, et presentee au baptesme par Jean Toutin le Jeune, son oncle[2], et Anne Merault, veufve Me Alexandre Simson, demeurans aud. Chasteaudun.

L'Amy.

Chauffourneau.

VII.

Philippes Toutin, fils de Jehan Toutin et de Elizabeth Mirault, nasquit le samedi 28 d'octobre 1617 et fut baptizé le 1. de novembre aud. an par Me Jacques L'Amy, ministre du St Evangile de Chasteaudun, ayant esté presenté au baptesme par Phi-

1. Morte à Châteaudun le 14 juin 1632.

2. Ce frère de Jean Ier Toutin nous est inconnu. Peut-être s'agit-il de Jean Toutin, marié à Isabelle d'Allemagne, et dont un fils, Valentin, naquit à Paris le 24 janvier 1631 (note de Ch. Read, *Bibl. prot. franç.*).

lippes Mirault, oncle maternel, et par Magdeleine Toutin, tante paternelle, parrain et marraine.

L'Amy.

Coyneau, scribe.

VIII.

Jehan Toutin[1], fils de Jehan Toutin, Me orfebvre à Chasteaudun, et d'Elizabeth Mirault, ses pere et mere, nasquit le jeudi 14. jour de novembre 1619. Et fut baptisée (*sic*) le dimanche 23. jour desd. mois et an par Me Jacques L'Amy, ministre du sainct Evangile, en l'église de Chateaudun; ayant esté presenté au bapteme par Me Jabi Raimonnet, docteur et medecin, demeurant à Vendosme, et par Marguerite d'Huisseau, femme de Me Philippes Mirault, chirurgien aud. Chasteaudun, ses parain et maraine.

L'Amy.

IX.

David Toutin[2], fils de Jehan Toutin, orfebvre, et d'Elizabeth Merault, son espouse, nasquit à Chasteaudun le samedi 29. jour de janvier 1622 et y fut baptizé le dimanche 6. jour de febvrier au present an par Me Jacques L'Amy, ministre du St Evangile, aiant esté presenté au baptesme par Messire David

1. *Jean II Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun le 14 novembre 1619. Il épousa vers 1637 Sara Graviller ou Cavillier, dont il eut plusieurs enfants. Il était encore vivant en 1660. On ne connaît de lui que deux boîtiers de montres, mais superbes d'exécution. L'un est au British Museum, l'autre fait partie de la collection de M. Paul Garnier, à Paris.

2. Mort en bas âge en 1630.

du Plesseys, chevallier seigneur de la Perinne[1], et damoiselle Marie Bernard, vefve de feu Me Nicolas Tassin, receveur des tailles en l'élection de Chasteaudun et Bonneval, ses parain et mareine.

TOUTIN. L'AMY.

X.

David Toutin, fils de Jehan Toutin et d'Elizabeth Mirault, deceda à Chasteaudun le (*blanc*) 1630 et y fut enterré au cimetiere de ceux de la Religion.

XI.

Anne Toutin deceda à Chasteaudun le lundi xiiij. juin 1632. Et y fut enterrée le mesme jour au cimetiere de ceux de la Religion reformée.

XII.

Elizabeth Merault, vefve de deffunt Monsieur Toutin, est decedée le 18me mars 1654. Son corps a esté inhumé le 19me desdicts mois et an.

EXTRAITS DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE BLOIS.

[Greffe du tribunal civil de Blois.]

(Transcriptions par M. Lalande, greffier du tribunal.)

XIII.

Suzanne Toutin, fille de Josias Toutin[2], mre orfebvre

1. Les seigneurs de la Perrine étaient, avec les de Courcillon-Dangeau, les chefs du parti protestant dans le Dunois.
2. Josias Toutin, orfèvre à Blois, frère de Jean Ier Toutin,

en ceste ville de Blois, et de Marye de Setens, sa mere, naquit le vendredy 3e jour de decembre m. vic quatre et a esté baptisee par Monsieur Vignier, pasteur en l'église de Bloys, le xxvie jour du dit moys et an, et ayant eu pour parrain Jehan Toutin[1], aussy me orfebvre aud. Bloys, son oncle, et pour marrenne Susanne Boyer, femme du sieur Isaac Morin, marchand drappier audit Bloys.

XIV.

Du vendredy cinq janvier 1618.

Pierre Chartier[2], fils de Antoine Chartier, maître orfèvre demeurant à Blois, et d'Anne Hardouin, sa femme, est né le vendredy cinquième de janvier mil six cent dix huit et a esté baptizé par le sr Vignier le dimanche septième dudit mois et an. Et porté au bapteme par honorable homme Pierre Chartier[3] et honorable femme Judit Toupet, mère de lad. Hardouin.

Vignier, Anthoine Chartier, P. Chartier, Judit Toupet.

épousa avant 1601 Marie de Septans. De 1601 à 1610, il fit baptiser six enfants, dont nous croyons inutile de donner les noms. Il était mort en 1623, et son frère Jean était nommé curateur aux fins d'inventaire de ses nièces Marie (née le 10 janvier 1603), Jacquette (née le 21 octobre 1606). Élisabeth (née le 1er mars 1601) était mariée à Jehan Desettant, orfèvre.

1. *Jean Ier Toutin* fut, comme on le voit, établi quelques années à Blois.

2. *Pierre Chartier*, orfèvre et peintre en émail, né à Blois le 5 janvier 1618, perdit son père avant 1631. Sa mère dirigea l'atelier jusqu'à sa majorité. En 1638, il se fit recevoir maître et alla s'établir à Paris avant 1651. Il y vivait encore en 1683 rue des Fossés-Saint-Germain. On lui attribue une plaque représentant des fleurs, au Kœnigliches Grünes Gewoelbe, à Dresde.

3. Sans doute Pierre Chartier, avocat au Parlement.

XV.

Du dimanche XXII[e] d'octobre 1634.

Isaac Gribelin[1], marchant orpheuvre, demeurant au dit Bloys, et Anne Cupper[2], fille de deffunt Michel Cuper, devant marchant orlogier audict Bloys, ont esté aussy audict jour espouzez par mondict s[r] Testard.

XVI.

Du jeudy 15 février 1652.

Marie Grillet, fille de Jean Grillet[3], ouvrier en émail dem[t] à Bloys, et de Jeanne Boucher, sa femme, Bapiste[4] (*sic*), a esté porté au baptesme par monsieur Delafons, pasteur de cette église, et Marie Girard, fille d'honorable homme Théodore Girard, marchand orlogeur à Bloys. Monsieur Arbaud, aussy pasteur de cette église, luy a administré ce s[t] sacrement à l'issue des prières.

DELAFONS, Jean GRILLET, ARBAUD.

1. *Isaac Gribelin*, orfèvre et peintre sur émail, était sans doute fils de Simon Gribelin, horloger, et de Rebecca Maupas. Il semble s'être marié trois fois : avec Sarah Fousteau, avant 1625; avec Rachel Fousteau, avant 1629, et, le 22 octobre 1634, avec Anne Cuper, fille de l'horloger Michel Cuper, décédé. Il était donc allié à Petitot par les femmes. Il semble n'avoir laissé que des filles, dont deux épousèrent des horlogers. Suzanne, née le 25 juin 1632, s'unit à Nicolas Massy le 29 mai 1661; Rebecca, née le 14 décembre 1640, à Henri Marchal le 27 nov. 1661. A cette date, Isaac Gribelin était mort.

2. Jean Petitot épousa le 23 novembre 1651, à Paris, Marguerite Cuper, fille de Sulpice Cuper, conseiller du roi et contrôleur des rentes de la généralité de Bordeaux, et de Marie Manier. Leur fils Jean naquit à Blois le 2 janvier 1653.

3. Nous ne savons rien de cet émailleur. Il était peut-être fils de Michel Grillet, maître horloger, époux de Denise Aubry.

4. Papiste, catholique.

XVII.

Du jeudy 5e may 1661.

Simon Gribelin[1], fils d'honorable homme Jacob Gribelin[2], maître graveur demeurant à Bloys, et de Marie Norieux, sa femme, né le 4e du présent mois, a esté porté au baptesme par honorable homme Luc Coyrin, bourgeois de Bloys, et dame Judith Festeau, femme d'honorable homme Abraham Gribelin[3], marchand orlogeur aud. Bloys. Ce st sacrement lui a esté administré par Mr Janiçon, pasteur de cette église, à l'issue de son action.

Jacob GRIBELIN, Judith FESTEAU,
COYRIN, JANIÇON.

EXTRAITS DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CHARENTON[4].

XVIII.

... Fille de Jean Toutin[5] et de Sara Graviller, née

1. *Simon Gribelin*, graveur en renom, né à Blois le 4 mai 1661, perdit son père à Paris en 1676. Il passa en Angleterre, où il se fit naturaliser le 8 mars 1682, avec sa mère et deux autres membres de sa famille. Il mourut à Londres le 18 janvier 1733. Son œuvre est considérable.

2. *Jacob Gribelin*, graveur, né le 19 juillet 1635, épousa Marie Norieux le 18 janvier 1660. Il mourut à Paris en 1676.

3. Abraham Gribelin, horloger et valet de chambre du roi, épousa le 17 novembre 1619 Judith Festeau. C'est le grand-père de l'enfant.

4. Ces registres ayant été brûlés en 1871, nous publions les actes ci-dessus d'après les relevés de Ch. Read dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XIII, dans les *Mémoires de Jean Rou* (1858, in-8°), et d'après ses notes mss. à la *Bibliothèque du protestantisme français*.

5. Jean II Toutin.

le 22e febvrier 1638, a esté baptisée le dimanche 7 mars, audit an, par M. Le Faucheux, estant presentée au saint baptesme par M. Pierre Chartier, advocat au parlement, et Isabelle Toutin, femme de M. Jacques Roux, procureur en ladite cour.

XIX.

Du xviii de juillet 1638 a esté baptisé par M. Lefaucheur Jean Rou[1], fils de Jacques Rou et d'Isabelle Toutin, présenté au baptême par noble homme Me Jean Toutin, sieur de Montbrun[2], et dame Isabelle Morault, femme du sieur Jean Toutin.

XX.

4 juin 1644, Jean Toutin[3], md orfevre, âgé de 66 ans, natif de Châteaudun, a esté enterré à Saint Père.

Extrait des registres de la paroisse Saint-Maclou d'Orléans[4].

XXI.

Le treysyesme jour de may mil six cens quatre fut

1. Jean Rou, né le 17 juillet 1638, petit-fils de Jean Ier Toutin par sa mère, est l'auteur d'une *Histoire de l'Académie de peinture*, aujourd'hui perdue, et de *Tablettes chronologiques et historiques* qui le firent embastiller. Il avait épousé une fille du peintre Elle-Ferdinand. Il mourut le 3 décembre 1711, laissant de curieux *Mémoires*, publiés par Francis Waddington. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.
2. Sans doute Jean Toutin le jeune, frère de Jean Ier.
3. Jean Ier Toutin.
4. Publié par Herluison, *Artistes orléanais, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes*. Orléans, 1863, in-8°, p. 105.

baptisé C. tofle[1], fils de C. tofle Morlière, et de Marie Gouy, sa femme; ses parrains Daniel Mathaire et Pierre Gouy, sa marine Charlotte Gaultier, femme de Michel Gouy.

MATAYRE, P. GOUY, C. GAUTHIER.

EXTRAITS DES REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-HONORÉ DE BLOIS.

[Archives communales de Blois.]

(Transcription par M. F. Charrier.)

XXII.

Le onziesme jour d'octobre 1621 fut babtizé Jacques[2], filz de Michel Voquez, maistre orlogeur, et de Marguerite Turquoy[3]; son parain Jacques Prevost, marchand, et sa marraine Marie Vauquet.

PREVOST, Marie VAUQUET, LEFEBURE, vicaire.

XXIII.

Le vingt deuxiesme jour d'avril 1625 a esté baptizé

1. *Christophe Morlière,* orfèvre, graveur et peintre en émail, né à Orléans le 12 mai 1604, vint s'établir à Blois, où sa présence est constatée dès le 10 septembre 1628. Il y épousa, le 11 février 1630, Marie Poëte et mourut avant le 22 octobre 1644. Une très belle montre, au Trésor impérial de Vienne, dont le mouvement est signé de son beau-frère Jacques Poëte, est probablement son œuvre.

2. *Jacques Vauquer*, excellent graveur, né à Blois le 10 octobre 1621, épousa le 29 janvier 1640 Élisabeth Lemaire et mourut le 31 août 1686, ayant eu, entre autres enfants, Élisabeth (18 décembre 1640), qui épousa Barthélemy Cottineau, Marguerite (15 avril 1646), mariée à André Plejot, et deux fils, Michel (9 juin 1653) et Jacques (27 décembre 1658).

3. Morte le 16 juillet 1631.

Robert[1], filz de Michel Vauquier, me graveur à Blois, et de Marguerite Tuquoy; son parrain Robert..., marchant, sa marraine Françoise Vauquier, fille de feu Louis Vauquier, laquelle a dict ne signer.

N... LEFEBURE.

XXIV.

Le dixiesme jour de septembre 1628 a esté baptizé Michel, filz de Louis Gremy, maistre horlogeur, et de Magdaleine Vaulquier. Le parrain est Christophle Morlière. La marraine est Françoise Vaulquier, fille de defunt Louis Vaulquier, laquelle a declaré ne signer.

Christophe MORLIÈRE. BOURGITTEAU.

XXV.

Le vingt neuviesme jour du dit mois (janvier 1640) et an que dessus ont esté conjointés par sacrement de mariage en l'eglise Saint-Honoré Jacques Vauquer et Elisabeth Lemaire.

XXVI.

Le 3e jour d'octobre (1670) fut enterré en l'église Saint-Honoré et mourut le jour precedent à Chambon Robert Vauquer, peintre en émail.

1. *Robert Vauquer*, peintre en émail, né le 30 avril 1625, mort le 2 octobre 1670, épousa Anne Lescuyer, dont il eut Anne (27 avril 1669) et Michel (15 juin 1670). On connaît de lui une montre dans la collection Bernal (Londres, 1855) et une série de dix-huit émaux de la *Vie de J.-C.*, à la bibliothèque Vaticane. M. Paul Garnier possède une montre, évidemment de sa main, reproduisant une *Sainte-Famille* gravée par son frère Jacques.

XXVII.

Le dernier jour d'aoust 1686 mourut et le lendemain fut enterré en l'eglise Jacques Vauquier, graveur.

M. Voilpian.

Extrait des registres de la paroisse Saint-Sauveur de Blois.

[Archives communales de Blois.]

(Transcription par M. F. Charrier.)

XXVIII.

Ce jourdhuy, onziesme jour de febvrier 1630, fuz espouzé honneste homme Christophe Morlière, orfevre et graveur de monseigneur le frère du Roy, avec honneste famme Marie Poitte, en presence de honneste homme Louis Gremy, maistre orloger de ceste ville de Blois.

Christophe Morlière; Marie Poitte; Marie Jouy; Claude Moraut; Blondeau.

Extraits des archives du présidial de Blois.

[Arch. départ. de Loir-et-Cher.]

(Transcription par M. Adrien Thibault.)

XXIX.

Blois, 7 mars 1634.

[Sentence du présidial faisant défense à *Abel Bérault*, graveur à Blois, de recevoir en sa maison aucun compagnon orfèvre

sortant de boutique de maîtres et lui enjoignant de mettre hors de sa maison Jehan Godelain, compagnon orfèvre.]

Estienne Rousseau et Isaac Gribelin, jurez et gardes du mestier d'orfebvre à Blois, demd^{rs} aux fins d'une requeste par Apou, lesd^{s} Rousseau et Adrian Prévost, doyen, en personne, contre Abel Berault, graveur, et Jehan Godellain, compaignon orfebvre, par Maillard.

Lesd^{s} demandeurs ont percisté aux fins de leur requeste.

Led^{t} Berault a dict qu'il n'a rien de commung aveq l'art et mestier d'orfebvre et n'ouvrage rien d'orfebvrie, parce qu'il ne faict et ne fond aulcun ouvrage d'or ou d'argent, qui est led^{t} art et mestier d'orfebvre; mais seullement quand les orfebvres ont faict leur art et fasson, il taille et grave au burin; à quoy lesd^{s} orfebvres n'ont aucun interest ny droict, pouvoir ny visitation. Qu'il ne veut pourtant empescher, encores qu'il n'y soit tenu et soubz la protestation de revocquer son offre, que lesd^{s} demand^{rs} voyent et fassent veoir et visiter s'il fera quelque chose par entreprise sur l'art et mestier d'orfebvre, à la charge que, où ilz feront quelque denonciation et recherche calomnieuse, il en aura réparation. Qu'il desnye avoir desbauché, detiré ou soubztraict led^{t} Godellain de la bouticque d'ung m^{e} orfebvre[1] ou de qui que ce soit. Il est vray qu'ayant de la besongne pour employer luy et ung homme, led^{t} Godellain, qui est graveur et qui estoit lors vagant, l'ayant requis l'employer et mettre

1. Statuts des orfèvres, titre III, art. 3 : « ... Ne pourront les autres maîtres recevoir chez eux aucun compagnon qu'ils ne se soient informez si le maître d'où il sort a consenti qu'il le quittât » (Pierre Le Roy, *Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers*. Paris, 1734, in-4°).

à besogne, il l'a faict, mais de graver seullement, ce qu'il soustient avoir peu et pouvoir encores faire; et, partant, il requiert estre renvoyé aveq despens.

Ledt Godellain a dict que les demandrs, n'ayant de la besongne ou quoy que soit, ne luy en voullant fournir et bailler, il a esté contrainct se mettre à travailler de l'art de graveur, lequel il sçait aussy; ce qu'il a peu et peult encores faire; desniant avoir faict quelque chose qui appartienne à l'art d'orfebverye depuis qu'il est en la maison dudt Berault. Pour quoy aussy il requiert estre renvoyé aveq despens; ne faisant à propos ce que ledds demdrs disent qu'il travaille chez ledt Berault, dans un grenier ou chambre haulte, parce que, quand il a travaillé soubz la veuve Chartier[1] et Morlière[2], orfebvre, de l'art d'orfebvrerie, il a tousjours travaillé dans des greniers[3].

Les demdrs ont percisté nonobstant et requis deffault et provision dudt Godelain faulte d'estre comparu en personne, estant nécessaire en ce faict de son interrogatoire de respondre par sa bouche sur les faictz résultans de leur requeste; et quant audt Berault qu'il ne se peult excuser de faulte d'avoir retiré en sa maison ledt Godellain, et qu'il ne peult desnier qu'icelluy Godelain n'ayt travaillé en sa maison d'orfebvrie et porté de l'argent en lingot, et esté changé

1. Anne Hardouin, mariée le 5 juin 1616 avec Antoine Chartier, orfèvre. Elle perdit son mari en 1631 et dirigea l'atelier jusqu'à la majorité de son fils Pierre. C'était un privilège réservé aux veuves de maître (titre VIII, art. 1).

2. Christophe Morlière.

3. Titre VI, art. 2 : « ... Tous maîtres, etc..., tiendront leurs boutiques en lieux publics et apparens et sur rue publique, dans lesquelles ils auront leurs forges et fourneaux scellez en plâtre et non en arrière-boutiques, salles ou chambres secrètes, ni autres lieux. »

et converty en besongne d'orfebvrie, et requierent qu'il soit sur ce interrogé.

Led^{t} Godelain, par led^{t} Maillard, a dict qu'il n'y a point d'adjournement personnel, qu'il est appellé pour compaion par procureur, ainsy qu'il faict, et que le faict est nouveau, hors la requeste, et inventé depuis icelle, et que led^{t} Godelain comparera quand il aura esté dict et ordonné.

Sur quoy nous avons donné acte aux partyes de leurs dires et déclarations, mesmes de ce que led^{t} Berault, le serment de luy pris, a desnyé avoir jamais fait aulcun ouvrage d'orfebvrie, n'y faict faire par led^{t} Godelain; encores moing faict reduire aulcun lingot d'argent en ouvrage d'orfebvrie. Au principal, disons que led^{t} Godellain comparoistra en personne à ce jourd'huy quatre heures de rellevée pour estre interrogé sur les faictz resultans de la requeste des demd^{rs}; et enjoinct à luy de comparoir à peyne de prison. Permettons aux demd^{rs} de faire leurs visittes et recherches ès maisons dud. Berault et aultres qui contreviennent aux status; et sera faict droict sur les conclusions desd^{s} demd^{rs} après que led^{t} Godellain aura esté par nous interrogé. Leur donnons acte de ce que led^{t} Berault est demouré d'accord d'avoir ung plact à dorer, lequel luy a esté dellaissé par Bajonville, m^{e} orlogeur, lequel a travaillé deux ou trois ans en la maison dud^{t} Berault et depuis a servy à Moysant et Denodon et aultres m^{es} orlogeurs, et ont aussy continuellement travaillé.

Chauvel, Abel Berault, Prevost, Rousseau, Maillard, Apou.

R/ xxxij s.

Et led^{t} jour, heure de quatre heures de rellevée par devant Nous, lieutenant général sud^{t}, sont comparuz lesd^{ts} jurez, doyen et orfebvres comme à l'assignation préceddante, et lesd^{s} Berault et Godellain en personnes et par Maillard. Après lesquelles comparutions nous avons faict retirer les partyes et pris le serment dud^{t} Godelain au cas requis et accoustumé, par lequel il a promis de dire véritté sur les faictz dont il sera par nous enquis. A quoy a esté proceddé ainsy qu'il ensuict.

A dict avoir nom Jehan Godelain, natif de Metz en Lorayne, compaignon orfebvre, allant par le pays, aagé de vingt-six ans.

Enquis s'il n'a pas tousjours faict ès villes où il a esté le mestier d'orfebvre, a dict que ouy. Si, en cette quallitté, depuis qu'il est en cette ville, il n'a pas travaillé ès bouticques de Yvert, et depuis chez Morlière, et pourquoy il est sorty d'aveq led^{t} Morlière : Est demeuré d'accord du contenu aud^{t} article et dict que ce qui l'a obligé de sortir d'aveq led^{t} Morlière est à cause qu'on l'a vollé dans sa maison de quelques papiers contenans plusieurs secretz d'orfebvrye ; pour faire lequel vol on a rompu ung ais du plancher du cabinet où il avoit retiré lesd^{s} papiers.

S'il n'a pas pris ou emporté plusieurs papiers escriptz à la main contenans plusieurs secretz appartenans aud^{t} Morlière : A dict que non.

S'il n'a pas achepté de l'argent en lingot en la bouticque de Rousseau, m^{e} orfebvre, et laissé deux anneaux en gaige pour led^{t} lingot, lesquels anneaux ont été par luy faictz : A dict et confessé que six sepmaines sont ou environ, avant qu'il feust sorti d'aveq

led[t] Morlière, il achepta dud[t] Rousseau de l'argent en lingot pour le payement duquel il laissa deux anneaux d'or en gaige, lesquels il desnye avoir faictz et dict qu'ilz luy avoient esté baillez par Yvert.

S'il n'a pas travaillé d'orfebvrye chez Berault et doré des ouvrages dans ung plat à dorer qui est chez led[t] Berault : Dict que s'estant mis aveq led[t] Berault en intention de graver, attendant qu'il luy baillast de la besongne, il s'est mis à limer une boiste de latton, laquelle il nous a représentée, desniant avoir doré aulcune pièce.

S'il n'a pas de boistes d'argent en sa pocession et à qui elles appartiennent : A dict en avoir dix d'argent et une de latton faictes il y a fort long temps et la plus part lorsqu'il estoit chez led[t] Morlière, lesquelles boistes luy appartiennent. Et est tout.

Jean Goudelin.

Ce fait, avons mandé lesd[es] partyes et leurs procur[rs] et ordonné en leur présence qu'elles prendront communicquation dud[t] interrogatoire pour venir plaider à l'audiance à venredj.

Abel Beraut, Prevost, Rousseau, Maillard, Apou, Dubois.

Et depuis, du consentement dud[t] Berault, luy faisons inhibitions et deffances de recepvoir à l'advenir en sa maison aulcuns compaignons orfebvres sortans de bouticque des maistres, comme aussy luy faisons deffances de recepvoir aulcuns compaignons de dehors dud[t] mestier d'orfebvre soubz quelque preteste que ce soit pour les tenir en sa bouticque, à peyne de trois cens livres d'amende applicquables suivant leurs

statuds et de confiscation des ouvrages dont il pourroit estre trouvé saisy. Luy enjoignons de mettre hors de sa bouticque et maison led[t] Godellain dans trois jours sous les mesmes peynes, et aud[t] Godellain de vuider et desloger de cette ville et faulxbourgs dans quinzaine; si mieux n'ayme travailler en la bouticques des maistres orfebvres; et led[t] jour passé, permis ausd[s] demd[rs] de le faire mettre et constituer prisonnier, le tout nonobstant, etc. Excusons led[t] Berault de l'amende pour cette fois et renvoyons les partyes sans despens, sauf des présentes, à quoy condamnons led[t] Berault. — Faict, etc.

CHAUVEL, Abel BERAULT, A. PREVOST, ROUSSEAU, MORLIÈRE, Jean GOUDELIN, C. LUBIN, MANGOT, DUBOIS, Henry YVER.

R/ xvj s.

XXX.

Blois, mardj xxij mars 1639.

[Procès en règlement de compte entre Henry Hivert, maître orfèvre à Blois, et Christophe Morlière, son associé.]

(Transcription par M. Adrien Thibault.)

Henry Hivert, m[e] orfebvre à Blois, demd[r] par Baignoux et en personne, contre Cristophle Morlière aussy m[e] orfebvre, deffend[r] par Fauvyn.

Le demd[r] a percisté aux fins de sa requeste, jurant et affirmant le contenu d'icelle véritable; requerant que led[t] deffd[r] recongnoistra sa promesse qu'il a à ceste fin representée comprise dans son papier journal.

Le deffd[r] a dict que l'espace de trois ans entiers il y a eu association de trafict de leur art, dont led[t]

Morlière a toujours eu l' (un mot? illisible) et que, sur ce qu'il luy dist qu'il alloit en la ville de Tours pour y porter des marchandises, il luy en bailla pour le pris contenu en sa promesse et luy en porta pour douze cens livres; lesquelles furent par luy vendues à Son Altesse[1], qui en a disposé ainsy que bon luy a semblé; et qu'à son retour il en advertist le demd^{r} qui ne luy en a faict demande (?) pour ce qu'il sçait que la chose luy est (encores)? deube par sad^{e} Altesse; que, neantmoings sur ce que le demd^{r} luy dict avoir affaire d'argent, il luy auroit faict divers payements, tellement qu'il ne luy doibt desd^{es} marchandises que la somme de quatre cens livres, peu plus peu moings, ce qui se doibt reigler lorsqu'ils auront compté ensemble; à la deduction toutefois de sept pistolles et deuz escuz, assçavoir six pistolles pour la façon d'une boiste de monstre pincte, une pistolle pour le dedans d'une aultre boiste en païzage et les deux escuz pour un jon d'or[2]; laquelle déduction faicte, il luy sera deub peu de chose, laquelle il payera lorsqu'il les aura receus de sad^{e} Altesse, y estant de beaucoup plus engagé que luy, ou sinon dans un dellay et terme compettant.

Led^{t} demd^{r} a nonobstant percisté et dict que tout ce qui s'est faict entre les partyes auparavant le quatre^{e} de novembre mil six cens trente sept, ayant esté arresté entre elles par la promesse dud^{t} deffend^{r} dud^{t} jour portant compte, il n'est plus question de parler de ce qui c'est faict avant icelluy compte, ains seulle-

1. Gaston d'Orléans destinait sans doute ces bijoux à la belle Louison Roger, dont il raffolait, et qui lui fit passer toute cette année-là à Tours (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*).

2. Bague ou anneau d'or.

ment de se tenir a lad^{e} promesse et veoir ce que icelluy deffd^{r} a payé effectivement sur icelle et sur trente deux livres neuf sols pour la valleur de six gros vingt grains d'or que pesoit un quadran, un fond de boiste, un cercle, un pendant, le tout à mettre sur une boiste d'assier, lesquels led^{t} demd^{r} a livrés aud^{t} deffd^{r} depuis led^{t} compte, et sur une pistolle d'Itallye vallant ix l. xij s., laquelle jcelluy demd^{r} a prestée depuis (mars)? aud^{t} deffd^{r}.

Or, est-il qu'il n'a receu sur tout ce que dessus que douze pistolles d'Espagne d'une part vallant VI^{xx} l., cent livres d'aultre part, quarante livres d'aultre part, quarante neuf livres quatre sols d'autre part et vingt livres d'aultre part, qui reviennent ensemble a iij^{c} xxix l. iiij s.; et partant icelluy deffd^{r} doibt nettement au demd^{r} quatre cens quarante une livres trois sols; pour quoy il perciste à la déduction encores de la valleur de la fasson d'un païsage du dedans d'une boiste et de la pinture d'un petit jon que icelluy deffd^{r} luy a faict faire, et pour icelles fassons sept livres qui est plus qu'il n'en appartient. Et quant au paysage pour lequel icelluy deffd^{r} demande six pistolles, dict le demd^{r} et soustient qu'il y est mal fondé, pour ce que ayant esté faict sur une boeste de monstre, laquelle led^{t} Morlière a vendue pour luy à Paris et dont il a reçeu le prix duquel ils ont ensemble compté à son retour, qui fut au mois de may mvj^{c} trente huict, y ayant. . . . .

Et, par ces moyens, joinct le temps qui s'est depuis escoulé.

Le deffd^{r} a percisté en ses deffences, et, pour les sommes demandées oultre et par dessus sa promesse, les desnie.

Sur quoy nous renvoyons les partyes à l'audience a demain et y comparoistront.

LAMBERT, GAULT, BAIGNOUX, FAUVYN.

Vingt sols reçeu.

EXTRAITS DES REGISTRES DU PARLEMENT DE PARIS.

(Arch. nat., X^{1a} 2133.)

XXXI.

28 août 1638.

[Arrêt confirmant une sentence du siège présidial de Blois du 19 avril 1636 faisant défense à Isaac Gribelin, orfèvre à Blois, de trafiquer d'horlogerie directement ou indirectement et d'employer des compagnons ou maîtres horlogers pour faire des montres.]

Entre Isaac Gribelin, m^e^ orphebvre à Blois, appellant d'une sentence contre luy donnée par Me Nicollas marchand, con^er^ au bailliage de Blois, le dixneuf^me^ jour de juin mil six cens trente six, et demandeur affin d'exécution du prin^al^ suivant la clause portée par son rellief d'appel du douziesme jour de juillet aud. an mil six cens trente six, d'une part.

Et Pierre Rigault et Pierre Roux, m^es^ jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez et deffendeurs, d'autre, et demandeurs aux fins d'une commission par eux obtenue en chancellerie le huict^me^ jour de may mil six cens trente sept, à ce que le principal différend d'entre les parties, reglé par sentence rendue aud. siége présidial de Blois le dixneufiesme jour d'avril mil six cens trente six, soict évoqué en ladicte cour

pour y venir procedder suivant les derniers erremens, d'une part.

Et Claude Lubin et Christofle Morellieres, deffendeurs, d'autre.

Et encores entre led. Gribelin, demandeur en sommation, suivant lesd. lettres du douziesme jour de juillet mil six cens trente six et l'exploit du vingt et ungiesme febvrier mil six cens trente sept, d'une part.

Et Estienne Rousseau, doyen des mes orfebvres de lad. ville de Blois, et lesd. Claude Lubin et Christofle Morelieres, jurez, et Adrien Prévost, tant pour eux que pour les autres orfebvres de lad. ville de Blois, deffendeurs, d'autre.

Et encores entre led. Gribelin, appellant d'une saisie sur luy faicte de vingt sept monstres à luy appartenans le vingt septiesme de juin mil six cens trente six, d'une part.

Et lesd. Rigault et Le Roux, mes jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez, d'autre.

Et entre led. Rousseau, doien, Lubin et Morelieres, jurez, Jean du Boys, Maurice Bellenger, Abraham Servot, Adrien Prévost, Michel Déposé, Pierre Berenger, Henry Hemerie et Pierre Chartier, tous mes orfebvres, demeurans en lad. ville de Blois, intervenans et demandeur suivant leur requeste du vingt troisiesme jour de febvrier mil six cens trente huict, d'une part.

Et lesd. Gribelin, Rigault et Le Roux, deffendeurs, d'autre. Et entre les mes et gardes des orfebvres de Paris aussy intervenans et demandeurs en requeste du vingt cinqme jour de juin mil six cens trente huict, d'une part. Et led. Gribelin et lesd. communaultez

des orfebvres et des orlogers de Blois, deffendeurs, d'autre.

Et entre lesd. maistres et gardes de l'orfebvrerie, appellans de lad. sentence du dixneufme de juin mil six cens trente six, en ce qu'elle fait deffence aud. Gribelin, orfebvre à Blois, de traffiquer à l'advenir de l'orlogerie et permet aux orlogers de lad. ville de Blois de traffique de boettes d'or esmaillées d'une part[1].

Et lesd. Rigault et Roux, etc., mes jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez, d'autre.

Veu par la cour lad. sentence dont est appel par laquelle il est faict mainlevée aud. Gribelin des monstres qui avoient esté sur luy saisies, ordonné qu'elles luy seroient rendues comme il auroict esté à l'instant faict, et en outre faict deffences aud. Gribelin de traffiquer à l'advenir d'orlogerie directement ou indirectement et employer des compagnons ou mes orlogers pour faire ou pour porter et debitter aucunes monstres à peine de trois cens livres d'amende et de confiscation desd. ouvrages. Et cependant permis ausd. orlogers de faire des boettes d'or et d'argent et traffiquer de celles qui seront esmaillées par les orfebvres suivant et conformément à l'arrest de lad. cour du quinziesme jour de may mil six cens dix sept, saouf de celles quy sont garnies de pierreries reservez par led. arrest, et condampne led. Gribelin aux despens, tant de l'appointement en droit que de

1. Titre XIII, art. 16 : « Les horlogers pourront fabriquer des boëtes et toutes sortes d'ornemens d'or et d'argent pour leurs montres et horloges, et ne pourront néanmoins employer des compagnons orfèvres, ni enrichir de pierrerie aucune de leurs dites boëtes. »

la saisie et de tout ce qui s'en est ensuivy. Auquel Gribelin est enjoinct de faire la vente de ses monstres saisies dans un mois hors de lad. ville de Bloys, à peine de confiscation, et s'exécuteroit lad. sentence nonobstant oppositions et appellations quelconques et sans préjudice dicelles, et ce du consentement dudict Gribelin, demandeur, lesd. lettres de rellief d'appel dud. jour douziesme de juillet et la clause apposée en icelles pour l'evalluation dud. princippal, les conclusions y prinses aussy par led. Gribelin et par led. exploict du vingt et unge de febvrier tendantes à ce que lesd. Rousseau, doien, Lubin, Moreliere, jurez, et par led. Prévost, tant pour eux que pour les autres orfebvres de lad. ville de Blois, feussent receus de se joindre en la cause avec led. Gribelin pour conjoinctement et à communs frais poursuivre lad. cause d'appel, attendu que lad. sentence est rendue contre le statud de l'orfebvrerie, lad. commission desd. Rigaud et Roux, mes orlogers, dud. jour huicte de may, tendante aussy par fin d'évocation dud. princippal arrest du dix huicte jour d'aoust mil six cens trente sept, par lequel la cour sur led. appel a appointé les parties au conseil, à bailler par l'appellant ses causes et moiens d'appel, les intimez leurs responces, et sur lad. sommation en droict et à produire par lesd. parties, evoqué à elle le princippal differend pendant par devant lesd. présidiaux de Blois et appointé aussy icelles à produire, bailler, contredictz et salvations dans le temps de l'ordonnance et joinct ausdictes appellations pour leur estre sur le tout faict droict conjoinctement ou separement, saouf à disjoindre, joinct les prétendues fins de non recevoir des intimez que lad. sentence dont est

appel par ledict Gribelin est rendue de son consentement et deffences au contraire dudict appellant qu'il bailleroit dans trois jours, sur lesquelles seroit preallablement ou aultrement faict droit deffences et responces dud. Gribelin ausdictes fins de non recevoir, causes et moiens d'appel d'iceluy Gribelin, responces desd. Rigault et Le Roux, escriptures et productions desd. parties suivant led. arrest du dix huicte jour d'aoust, contredictz desd. Gribelin, Rigault et Le Roux, ladicte saisie desd. vingt monstres faicte sur led. Gribelin ledict jour vingt septe juin et dont est appel par icelluy Gribelin, arrest du dix huictiesme jour de febvrier portant appoinctement au conseil sur led. appel et joinct à l'instance principalle requeste du dix huictième jour de mars employées pour causes et moiens d'appel, productions dud. Gribelin, requeste desdictz inthimez du trentiesme dud. mois de mars employées pour responces et productions, lad. requeste d'intervention desd. Rousseau, doien, Lubin et Moreliere, mes jurez, de Jean Dubois, Bellenger et consorts, mes orfebvres de lad. ville de Bloys, dud. jour vingt troise febvrier, arrest du troise jour dudict mois de mars aud. an par lequel la cour ordonne qu'ils bailleront leurs moiens, les deffendeurs leurs responces, produiront lesd. parties tout ce que bon leur semblera et joinct à lad. instance principalle requeste du dix huicte jour dud. mois employée pour moiens d'intervention et les conclusions desd. Rousseau et consorts, interventions tendantes à ce qu'il fut ordonné que suivant et conformément aux statuds et ordonnances du Roy Henry deuxiesme données en may mil cinq cens cinquante cinq sur le faict desdictz mestiers deffences

seroient faictes ausdicts orlogers de Bloys et tous autres de faire et fabriquer aucunes boettes d'or ou d'argent esmaillé, ny d'employer des compagnons orfebvres pour faire lesd. boettes, ainsy qu'il leur a esté desja expressément deffendu par led. arrest du quinziesme de may mil cinq cens vingt sept[1], mesme d'en exposer en vente sur peine de confiscation d'icelles et d'amende telle qu'il plaira à la cour d'arbitrer, responce, productions des parties sur lad. intervention, contredictz desd. Rousseau, Lubin et consorts, production nouvelle dud. Gribelin, requeste du vingt six[e] de juin employée contre icelle pour contredictz et lad. requeste d'intervention desd. m[es] et gardes de l'orfebvrerie de Paris dud. jour vingt cinq[e] de juin, arrest de reglement sur icelle du vingt huict[e] jour dud. mois et joinct à lad. instance les moiens de lad. intervention signiffiez les neuf et dix de juillet dernier tendant à ce qu'il fut dict et ordonné que deffences seroient faictes aux orlogers de la ville de Bloys et à tous autres orfebvres de lad. ville de traffiquer de toutes sortes de monstres, lesd. inthimez et deffendeurs condampnez aux despens de l'instance, responces, productions des parties contredictz desdictz intervenans et orlogers de Bloys suivant l'ordonnance de la cour du vingt sept[e] de juillet, forclusions d'en fournir par led. Gribelin et lesd. orfebvres de Blois, arrest du dix sept[e] jour d'aoust dernier par lequel sur l'appel desd. m[es] et gardes de l'orfebvrerie

1. L'arrêt de la Cour du 15 mai 1527 faisant défense aux horlogers « de faire des boetes d'or esmaillé » avait été annulé par un arrêt du Conseil du 8 mai 1543 les autorisant à « faire, vendre et débiter toutes sortes de boetes d'or et d'argent émaillées et gravées. » Comme on le voit, la question était loin d'être tranchée.

de Paris de lad. sentence du dix neufe de juin lesd. parties sont appointées au conseil à escripre et produire et joinct comme dessus et acte à eux donné de ce que, pour causes d'appel, responces et productions, elles ont employé ce qu'elles ont escript et produit audict procès et interventions, conclusions du procureur général du Roy et tout considéré, il sera dict la Cour faisant droit tant sur le princippal évoqué que appellations dudict Gribelin ayant aucunement esgard ausd. (*ici trois mots illisibles, le parchemin a été déchiré et recousu*), et sans s'arrester à l'intervention desd. mes orfebvres de Bloys, a déclaré et déclare led. Gribelin non recevable appellant, l'amendera d'une amende seulement et sy l'a condampné aux despens, et sur l'appel et intervention desdictz mes et gardes de l'orfebvrerie à Paris et sommation, a mis et met lesdictes parties hors de cour et de procez sans despens pour ce regard.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA COUR DES MONNAIES.

(Arch. nat., Z^{1b} 648.)

XXXII.

[Plainte adressée à la Cour des monnaies par Christophe Morlière et Isaac Gribelin, orfèvres à Blois, contre les maîtres et gardes des métiers qui cherchaient à se défaire de mauvaise marchandise avec la complicité de revendeurs étrangers à la profession.]

[5 mars 1640.]

A nos seigneurs de la Cour des monnoyes.

Supplient humblement Christofle Morliere et Isaac

Gribelin, marchans orphevres en la ville de Blois, cy devant mes et gardes de la communaulté des marchans orphevres de lad. ville, disans qu'encores que les maistres et gardes à present en charge soient obligez d'empescher les desordres qui se commettent du faict de l'orphevrie en lad. ville de Blois et de faire en sorte que les ordonnances soient executées, neantmoings ils souffrent que plusieurs particuliers qui n'ont aucune cognoissance du tiltre et de l'alliage des metaulx vendent et trafficquent des marchandises d'or et d'argent qui ne sont au tiltre des ordonnances, lesd. mes et gardes à present en charge font pis, car ils convient avec ceulx qui se meslent de vendre lesd. marchandises deffectueuses et ont des intelligences particulieres avec eux dans leur commune, ce qui faict que les supplians ont raison de soupconner que lesd. mes et gardes à present en charge se servent desd. particuliers, trafficquans en or et en argent sans pouvoir, pour se deffaire des mauvaises marchandises qu'ilz ont dans leur boutique, lesquelles ilz n'oseroient y exposer en vente subjectz aux visitations de messieurs de lad. cour et de messieurs les generaux subsidiaires, lesquelz par occasion font leur visite dans les provinces. C'est pourquoy les supplians desireroient leur estre sur ce pourveu par la cour, ayans interest de conserver l'honneur de leur profession et d'empescher le desordre qui se commet au faict de l'orphevrie en lad. ville de Blois, lequel en fin decrediteroit leur ouvrage sy lad. cour n'y apportoit le remede necessaire.

Ce consideré, nos seigneurs, il vous plaise de vos graces permettre aux supplians de faire procedder par voye de saisie sur tous les ouvrages d'or et d'argent

deffectueux qu'ilz trouveront estre exposez en vente en lad. ville de Blois à leur risques, perilz et fortunes, et que les marchandises qui seront par eux saisies seront apportées au greffe de lad. cour pour sur leur rapport estre ordonné de la confiscation desd. marchandises, ainsy que de raison, enjoinct aux juges royaulx des lieux de tenir mainforte à l'execution de la commission qui leur sera donnée et ordonner que le tiers des amendes et confiscations qui seront jugées contre les particuliers qui se trouveront avoir malversé sera baillé et delivré aux supplians conformement aux ordonnances et vous ferez bien.

MORLIERE, I. GRIBELIN, CLEMENT.

DOCUMENTS

CONCERNANT

CHARLES COYPEL

La personnalité de *Charles Coypel* est encore assez mal connue, malgré le rôle très important qu'il joua à l'Académie à partir de sa nomination de premier peintre du roi. Le manuscrit 12 de la bibliothèque de l'École des beaux-arts fournirait sur lui plus d'une indication utile, de même que l'*Histoire des directeurs de l'Académie* de Hulst. En attendant que ces sources soient scientifiquement explorées, nous donnons ici une pièce curieuse empruntée au manuscrit Yb 95 du Cabinet des Estampes et quelques lettres extraites de la série O[1] (1925b) des Archives nationales. Ces pièces ont d'ailleurs fait l'objet d'une communication insérée au *Bulletin* de la Société (année 1908, 4e fascicule).

A. Fontaine.

Anecdote sur une estampe représentant « Thalie chassée par la Peinture ».

Charles Coypel, fils de ... *Coypel*, premier peintre du roi, mort en ..., est auteur du tableau d'après lequel cette estampe a été gravée, et de plusieurs autres morceaux de peinture dont l'invention et la composition ne lui font pas moins d'honneur. Il est un des premiers qui aient travaillé pour les comédiens italiens en 1717. Il leur donna jusqu'à cinq canevas de comédies qui ont été jouées à l'improviste; on en voit des titres sur des feuilles volantes aux pieds de

la Peinture. En 1722[1], il donna les *Folies de Cardénio*, comédie-ballet en trois actes, représentée au Palais des Tuileries par les comédiens français de l'Académie de musique. Le roi y dansa seul plusieurs entrées. Cette pièce lui attira un brevet de calotte qu'on trouve imprimé dans le recueil[2]. Son père en porta ses plaintes dans un placet à M. le Régent; il y joignit des menaces de quitter la France si on ne faisait pas réparation d'honneur à son fils. M. le duc d'Orléans mit au bas du placet : *Bon voyage au suppliant.* Cela n'empêcha point le fils de faire des comédies, et il joua plusieurs de ses pièces dans les galeries du Louvre avec ses amis, entre lesquels il ne faut pas oublier une Mme Marchand, fille du poète Duché et héritière des talents de son père pour la déclamation; on a quelques romans de cette dame et on la met au moins de moitié dans la composition des pièces de M. *Coypel.*

Le 17 juillet 1730, les comédiens français représentèrent à Versailles devant la reine le *Triomphe de la Raison*, comédie allégorique en trois actes du même auteur. Il l'aurait fait jouer à Paris, s'il n'avait pas craint de compromettre le sentiment de ses amis avec la décision du parterre qui peut-être ne l'aurait pas trouvée bonne.

Il paraît qu'il a absolument quitté le théâtre : l'estampe dont il s'agit doit le faire croire. Il s'y est dessiné lui-même, chargeant Thalie et les génies comiques de ses pièces, que, par ce moyen, il fait connaître au public en les écrivant sur chaque livre.

1. Cette date est inexacte; la pièce de *Coypel* fut jouée le lundi 30 décembre 1720.

2. Ce *brevet de calotte* a été publié en 1862 par A. de Montaiglon dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 82.

L'estampe est bien entendue. Les *Folies de Cardénio* y sont caractérisées par le Génie qui les porte; un autre génie, couvert d'une peau de tigre et qui traîne une chaîne, caractérise fort bien le *Sigismond* qu'il a traduit de la pièce intitulée *La vie est un songe*, jouée en italien à l'hôtel de Bourgogne le 10 février 1717, et depuis mise en vers français par M. de Boissy et représentée en novembre 1732.

M. DE VANDIÈRES AU ROI.

Votre Majesté a honoré le sieur *Coypel* du titre de son premier peintre; mais feu M. de Tournehem, en le lui annonçant, lui témoigna qu'il était fâcheux qu'on ne pût joindre à la grâce que Votre Majesté lui faisait une partie de la pension de 12,000 livres attachée à cette place et qu'il fallait se contenter de ce qui était porté sur les anciens états, savoir 1,200 livres de gages et 2,000 livres de grandes livrées.

M. de Tournehem ajouta qu'il sentait bien que ce revenu ne pouvait suffire pour soutenir honorablement l'état de cette place et qu'il n'ignorait pas la médiocrité de son bien diminué de moitié par la réduction des actions, mais qu'il fallait espérer que la paix le mettrait en état d'obtenir de Votre Majesté ce qu'il ne pouvait demander alors.

La mort de M. le duc d'Orléans ôte encore des pensions au suppliant, ce qui le force à exposer la médiocrité de sa fortune et à demander à Votre Majesté de l'honorer de ses bienfaits pour le mettre en état de soutenir la place qu'Elle a bien voulu lui confier.

En marge : *Bon*, *3,000 livres*, *3 mars 1752*. — *Le décès de M. Coypel étant arrivé le 14 juin 1752, on*

n'a point fait fonds de la portion qui revient aux héritiers, laquelle sera payée par ordonnance particulière.

LE MARQUIS DE MARIGNY AU ROI.

2 juin 1762.

Depuis dix ans, la place de premier peintre est vacante, le sieur *Coypel* étant mort en 1752. Je supplie très humblement Votre Majesté de l'accorder au sieur *Carle Van Loo*, très digne par ses talents d'en être décoré; cette grâce serait un motif de consolation pour lui dans l'affliction où il est encore par la perte de sa fille, à laquelle il était tendrement attaché.

Si Votre Majesté daigne lui donner ce nouveau témoignage de satisfaction, je la supplie très respectueusement d'ordonner que le sieur *Cochin*, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et de sculpture, continuera d'en suivre les détails et de m'en rendre compte.

En bas : *Bon.*

LOUIS DE SILVESTRE A M. DE VANDIÈRES.

A Monsieur de Vandières, directeur général des Bâtiments du roi, à Compiègne.

Monsieur,

On me mande tenir de vous que vous avez donné la place de garde des dessins à M. *Cochin*, et cela dès le lendemain de la mort de M. *Coypel*, quoique j'eusse eu l'honneur de vous prévenir et de vous la demander pour moi quatre heures après la mort du défunt. Vous avez dit aussi, Monsieur, que vous aviez

eu de bonnes raisons pour ne le pas déclarer. Je le conçois aisément; il a pu vous en coûter un peu pour convenir hautement de l'injustice que vous me faites. Ne persécutez pas, Monsieur, un honnête homme et un des plus anciens serviteurs du roi. Faites-vous honneur de rendre justice et comptez alors sur les sentiments ... de votre très humble et très obéissant serviteur.

SILVESTRE.

A Paris, le 22 juillet 1752.

M. DE VANDIÈRES AU ROI.

Par la mort de *Coypel* vaque la place de garde des dessins de Votre Majesté avec le logement au Louvre et 1,000 livres de gages.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien accorder la place de garde des dessins du Louvre au sieur *Cochin*, à condition par lui de ne toucher que 400 livres desdits gages et d'abandonner la jouissance des autres 600 livres au sieur *Coypel de Saint-Philippe*, frère de *Coypel*, reversibles au sieur *Cochin* après sa mort.

Coypel avait un atelier au Louvre. Son atelier à *Boucher*, celui de *Boucher* à *Restout*, celui de *Restout* au sieur *Vien*, jeune peintre arrivé depuis peu de Rome, qui promet beaucoup et qui est de l'Académie.

Au bas : *Bon*, *1er septembre 1752.*

TROIS QUITTANCES

DE

JACQUES PATIN

(1564).

Ces quittances, conservées dans les archives du Musée Condé, se rapportent probablement aux grandes peintures qui couvrent les cheminées du château d'Écouen. Il serait intéressant de retrouver le marché du 12 janvier 1564. *Jacques Patin* est connu; mais si l'on pouvait identifier son œuvre d'Écouen avec les grandes peintures qui subsistent, ce serait une bonne occasion pour étudier celles-ci et les faire photographier.

G. M.

Jacques Patin, Me painctre à Paris, confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, sr de Lezeau, commis à recepvoir les finances de monseigneur le duc de Montmorency, per et connestable de France, la somme de quarente livres tournois sur et tant moings de la somme de cinquante livres tournois que led. sr Lezeau a promis payer et advancer aud. *Patin* sur les ouvraiges dudict mestier de painctre que led. *Patin* est tenu et a promis faire pour mond. sr le connestable en son chastel d'Escouan, suyvant le marché de ce faict entre led. sr de Lezeau et led. *Patin* par-devant Foucart et Bergeon, en datte de l'an mil Vc soixante-trois, le douzeiesme jour de janvier,

de laquelle somme de quarante livres tournois s'est led. *Patin* tenu content et en a quicté et quicte led. s[r] de Lezeau et tous aultres. Faict l'an mil V[c] soixante-trois, le samedy dix-huictiesme jour de mars.

BOREAU. PAYARD.

(Pièce en parchemin annotée au verso) : Au V[e] compte rendu par led. s[r] de Lezeau, en apvril mil V[c] LXIIII après Pasques.

Jacques Patin, M[e] painctre à Paris; confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, escuier, s[r] de Lezeau, la somme de cent livres tournois sur et tant moings des ouvraiges de paincture par ledict *Patin* faictz et qui fera cy après pour monseigneur le connestable en son chasteau d'Escouan. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre, le vingt-troisiesme jour de juillet.

N. HEMON. BERGEON.

Jacques Patin, maistre paintre à Paris, confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, escuier, s[r] de Lezeau, la somme de cent livres tournois, et ce sur et tant moings des ouvraiges de paincture par led. *Patin* faictz et qu'il fera cy après pour monseigneur le connestable en son chasteau d'Escouan. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre, le dimanche treze[me] jour d'aoust.

BERGEON. FOUCART.

LES STATUES

DU

DÔME DES INVALIDES

AU XVIIIe SIÈCLE.

Lorsque *J.-H. Mansart* construisit le dôme des Invalides, il disposa six chapelles dans cette église qui devait être un des plus somptueux monuments de Paris. Quatorze grandes statues devaient orner les chapelles. Les modèles en furent exécutés par différents sculpteurs de la fin du XVIIe siècle, sous la direction de *Girardon*. Granet, dans sa description des Invalides, reproduit le premier ces statues, — gravées par *Cochin*, — en nous donnant les noms de leurs auteurs[1]. Il dit, dans un avertissement au public, que « tous les ouvrages de sculpture, tant de l'église que dehors, quoique faits par de très habiles sculpteurs, ont été exécutés sur les modèles de *François Girardon* de Troyes, sculpteur du Roy, recteur chancelier de l'Académie royale de peinture et sculpture, mort le 1er septembre 1715, âgé de quatre-vingt-huit ans ».

L'abbé Pérau reprit les mêmes planches de *Cochin* pour la nouvelle description des Invalides qu'il écrivit vingt ans après l'historien Granet[2]. Notons en passant que les cuivres des planches gravées par *Cochin* sont encore conservées aujourd'hui aux Invalides. En 1778, l'éditeur de l'abbé Pérau, Nicolas Desprez, se retirant des affaires, proposa à l'administration des Invalides l'achat des 118 planches de cuivre et, après esti-

1. *Histoire de l'hôtel royal des Invalides*, par Jean-Joseph Granet, 1736.

2. *Description de l'hôtel royal des Invalides*, par l'abbé Pérau, 1756.

mation faite par deux graveurs membres de l'Académie, *Surugue* et *Laurent Cars*, l'affaire fut conclue et, moyennant la somme de 10,000 livres, l'éditeur remit les 118 planches, plus 150 exemplaires du livre, « le tout en bon état renfermé dans sa boette fermant à clef ».

La chapelle de droite du transept du dôme devait abriter la statue de la *Vierge*, tandis que celle de gauche devait être dédiée à sainte Thérèse. Les quatre autres chapelles étaient dédiées aux saints Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire. Dans chacune de ces chapelles, trois niches attendaient des statues. Le saint qui donnera son nom à la chapelle sera accompagné de deux saints ou saintes ayant avec lui des liens de parenté ou d'amitié. Saint Ambroise sera accompagné de son frère saint Satyre et de sa sœur sainte Marcelline; saint Augustin de sa mère sainte Monique et de saint Alippe, son fidèle compagnon et ami; saint Jérôme de sainte Paule, noble romaine qu'il connut à Rome et dont il écrivit la vie, et de la fille de celle-ci, sainte Eustochie, qui dirigea à Jérusalem les monastères que sa mère y avait fondés; saint Grégoire le Grand de sa mère sainte Silvie et de sa sœur sainte Émilienne.

La première commande fut donnée à *Corneille Van Clève*, qui exécuta en 1690 et 1691 la statue de la *Vierge*. Puis *Magnier* fut chargé en 1691 d'exécuter la *Sainte Thérèse* qui ne lui fut payée qu'en 1698. *Slodtz* fit la statue de *Saint Ambroise* en 1693; *Bertrand* reçut en 1705 700 livres pour son *Saint Satyre* et *Le Paultre* la même somme en 1705 et 1709 pour sa *Sainte Marcelline*. *Poultier* fit, en 1705, la statue de *Saint Augustin*; la même année, le sculpteur *François* reçut 600 livres pour sa *Sainte Monique* et *Mazières* 700 livres pour son *Saint Alype*. *Théodon* exécuta en 1805 la statue de *Saint Jérôme* qui lui fut payée 700 livres; *Garnier* reçut la même somme en 1705 et 1709 pour la *Sainte Paule*, de même que *Jean de Dieu* en 1709 pour sa statue de *Sainte Eustochie*. Enfin *Barrois* reçut 700 livres en 1705 et 1709 pour la statue de *Saint Grégoire* qu'il venait de terminer; 700 livres furent également données en 1705 à *Le Lorrain* pour sa *Sainte Émilienne* et à *Frémin* pour sa *Sainte Sylvie*.

Toutes ces statues furent exécutées en plâtre, et cela a lieu

PLAN DES CHAPELLES

DU

DÔME DES INVALIDES

6	8		13		12
	Chapelle de saint Grégoire			Chapelle de saint Ambroise	
7					14
1	Chapelle de la Vierge			Chapelle de sainte Thérèse	2
5					10
	Chapelle de saint Jérôme			Chapelle de saint Augustin	
3	4		11		9

Façade

Chapelle de la Vierge.

Plâtres. — Époque de Louis XIV.	*Marbres. Époque de Louis XVI.*
1. *La Vierge*, par *Corneille van Clève.*	— Par *Pigalle.*

Chapelle de sainte Thérèse.

2. *Sainte Thérèse*, par *Ph. Manière.*	— Par *Le Moyne.*

Chapelle de saint Jérôme.

3. *Saint Jérôme*, par *Théodon.*	— Par *L.-Sig. Adam.*
4. *Sainte Paule*, par *P. Granet.*	— Par *Allegrain* (terminée par *Mouchy*).
5. *Sainte Eustochie*, par *J. de Dieu.*	— Par *Monnot* (d'abord promise à *Caffiéri*).

Chapelle de saint Grégoire.

6. *Saint Grégoire*, par *F. Barrois.*	— Par *Le Moyne.*
7. *Sainte Silvie*, par *R. Frémin.*	— Par *J.-J. Caffiéri.*
8. *Sainte Émilienne*, par *R. Le Lorrain.*	— Par *d'Huez.*

Chapelle de saint Augustin.

9. *Saint Augustin*, par *J. Poultier.*	— Par *Pajou.*
10. *Sainte Monique*, par *François.*	— Par *Houdon* (d'abord promise à *Le Moyne* et à *d'Huez*).
11. *Saint Alype*, par *S. Mazières* l'aîné.	— Par *J.-J. Caffiéri.*

Chapelle de saint Ambroise.

12. *Saint Ambroise*, par *S. Slodtz.*	— Par *Falconet.*
13. *Saint Satyre*, par *P. Bertrand.*	— Par *J.-J. Caffiéri* (d'abord promise à *Guyard*).
14. *Sainte Marcelline*, par *Le Paultre.*	— Par *Pajou* (d'abord promise à *Caffiéri*).

de nous surprendre. Dans cet édifice que l'on construisait très somptueusement, dans ces chapelles qui devaient être ornées des peintures des plus grands artistes de l'époque, il est surprenant que l'on ait commandé aux sculpteurs les plus célèbres du temps des œuvres en plâtre et non en marbre. Deux raisons peuvent seules nous l'expliquer, d'abord l'économie sérieuse que l'on trouvait à ne pas faire sculpter dans le marbre ces quatorze statues, ensuite la rapidité avec laquelle un pareil travail pouvait être exécuté. Les quatorze statues de plâtre seront faites en quelques années seulement; lorsqu'il s'agira de les faire remplacer par des marbres, il faudra près de quarante ans pour que le travail soit fait.

Que sont devenues ces statues de plâtre lorsqu'elles furent remplacées par les marbres? Longtemps il s'en trouve en magasin aux Invalides, la plupart brisées. En 1788, quelques-unes d'entre elles furent vendues, comme nous l'apprend l'abbé Dufour, qui note « des statues en plâtre qui ont décoré les chapelles du dôme des Invalides à vendre »[1].

Au milieu du XVIIIe siècle, au moment où les peintres chargés de décorer les voûtes et les parois des chapelles sont sur le point de terminer leurs travaux, on se rend compte que les statues de plâtre ne sont pas dignes des richesses d'architecture, de peinture et de sculpture qui les entourent et l'on se propose de les faire exécuter en marbre. On va s'adresser aux plus fameux sculpteurs du moment, on leur demandera de s'inspirer des modèles en plâtre de leurs aînés, mais on ne pourra pas leur demander de les copier. Aucùn de ces artistes n'aurait admis d'entreprendre un travail qui l'aurait obligé à abdiquer sa personnalité. Dans les notes que nous publions ici, deux fois seulement nous rencontrerons une exception à ceci qu'il est intéressant de relever : « *Le Moyne* ne fait aucune difficulté de copier le modèle du sieur *François*, qui est très bon »; il est bien improbable qu'un sculpteur tel que *Le Moyne* ait copié une statue faite plus de soixante ans avant lui par un autre sculpteur. Nous verrons aussi que « la statue de *Sainte Eustochie* a été promise à M. *Caffiéri* parce qu'il s'est engagé à faire la statue de *Sainte Marcelline* sur un

1. *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789*, par l'abbé Dufour, 1882.

modèle ancien ». Il est vrai qu'il y aura une autre raison d'accorder la commande à *Caffiéri*, — bien plus sérieuse que la première, — c'est que Mgr le duc de Choiseul le protège particulièrement.

Le ministre de la Guerre est chargé par le Roi de faire exécuter ces statues de marbre, les commandes sont faites par les administrateurs des Invalides avec l'autorisation du ministre. Ce sont eux qui choisissent les artistes parmi les plus grands sculpteurs qui auront mission de rendre l'église des Invalides une des mieux décorée de l'Europe, comme elle était déjà une des plus belles par son architecture. Les statues sont payées par l'administration des Invalides sur le propre budget de l'hôtel. C'est pourquoi une partie des documents concernant ces diverses commandes est restée dans les Archives des Invalides, peu connues des travailleurs parce qu'elles étaient jusqu'à ces dernières années d'un accès difficile au public. Nous pensons que cette publication pourra intéresser tant par l'inédit des documents relatifs aux sculptures exécutées pour le dôme des Invalides au XVIII[e] siècle que par la valeur des grands artistes qui ont participé à cette œuvre.

La question des dépenses tient une grande place dans les documents qui suivent. Les statues furent presque toutes payées 7,000 livres à leurs auteurs, sauf quelques-unes des dernières qui furent payées 8,000 livres. Pour répartir les dépenses qu'entraînent les commandes sur différents exercices, on prend comme règle de ne faire exécuter les statues que l'une après l'autre. Quant au mode de paiement, on observe toujours de l'effectuer en trois fois; l'artiste reçoit un premier acompte quand on lui fait la commande, un second lorsqu'il commence à travailler le marbre et le complément de la somme quand la statue est en place. Les artistes doivent souvent réclamer pour recevoir les sommes qui leur sont dues. Nous les verrons souvent protester contre les lenteurs administratives. L'un d'eux, *Pajou*, réclamera, — douze ans après avoir signé son traité avec les administrateurs des Invalides, — pour sa statue de *Saint Augustin* le complément de son paiement; *Le Moyne* ne sera totalement payé pour sa statue de *Saint Grégoire* que dix-sept ans après en avoir reçu la commande.

Le choix des marbres joue aussi un rôle important dans

l'histoire de ces différentes commandes. Au début, l'hôtel des Invalides délivre le marbre aux sculpteurs. Mais quand les six premières statues sont exécutées, il ne reste plus de blocs de marbre d'une taille suffisante pour faire des figures de 7 pieds 3 pouces de haut. Nous verrons *Caffiéri* offrir de faire la statue de *Sainte Sylvie* en deux pièces et il assure qu'il n'y paraîtra pas. D'autres sculpteurs, tel qu'*Allegrain*, refuseront d'employer le marbre qu'on leur propose, ne le trouvant pas d'une qualité assez belle. C'est une des raisons pour lesquelles la *Sainte Paule* d'*Allegrain* ne sera terminée que seize ans après qu'il en aura reçu la commande, par son neveu *Mouchy*.

Le travail durera presque un demi-siècle. *Pigalle* reçoit la première commande de la statue de la *Vierge* en 1745 et *Pajou* la dernière, — celle de *Sainte Marcelline*, — en 1782, après avoir déjà fait un *Saint Augustin*. Les autres sculpteurs qui travaillèrent à contribuer à faire de l'église des Invalides un somptueux monument ne sont pas de moindre valeur : *Le Moyne* qui fit deux statues, *L.-S. Adam*, *Falconet*, *J.-J. Caffiéri* qui obtint successivement trois commandes, *d'Huez*, *Allegrain* et *Mouchy*, *Houdon*, *Monnot*.

La dernière de ces statues était placée depuis peu d'années lorsqu'éclata la Révolution, qui vit tant de chefs-d'œuvre détériorés et détruits. Nous verrons qu'en 1794, l'inspecteur chargé de dresser l'inventaire de nos statues ne connaîtra même plus les noms de leurs auteurs, pourtant presque tous illustres. A part trois statues de *Pigalle*, *Adam* et *Caffiéri*, les noms des sculpteurs que donne cet inventaire sont ceux des statués de plâtre du XVIIe siècle, empruntés certainement aux ouvrages de Granet et de l'abbé Pérau. L'ordre fut d'abord donné de faire enlever de l'église des Invalides les signes de royauté et de féodalité et de « faire descendre avec beaucoup de précaution les statues de marbre sans les mutiler ». Ces statues furent descendues de leurs socles et jetées dans les fossés qui bordaient l'hôtel des Invalides.

En 1796, on s'inquiète de voir depuis deux ans les chefs-d'œuvre de nos sculpteurs exposés aux injures de l'air et l'on nomme des experts chargés de soustraire ces objets précieux aux dégradations « qui les menacent ». Enfin, en 1799 seulement, Lenoir obtiendra l'autorisation de mettre ces statues au

Musée des Monuments français. A l'exception de cinq, toutes ces statues lui seront remises.

Et maintenant, combien, — sur ces quatorze statues de marbre que la Révolution a renversées, — existent encore aujourd'hui? Nous n'en connaissons malheureusement que deux : la *Vierge* de *Pigalle* à l'église de Saint-Eustache et le *Saint Jérôme* de *L.-S. Adam* à l'église de Saint-Roch, qui nous font, par leur beauté, regretter encore davantage le triste sort des statues qui les entouraient[1]. Sept des autres statues ont été remises en 1799 à Lenoir, mais nous ne savons pas ce qu'elles sont devenues. Espérons qu'il sera peut-être possible de retrouver la trace de l'une ou l'autre d'entre elles. Les descriptions assez exactes que nous avons de quelques-unes de celles-ci devraient nous aider à les retrouver. Les marbres remis à Lenoir, dont le sort nous est inconnu, sont : *Sainte Thérèse* et *Saint Grégoire*, de *Le Moyne; Saint Augustin*, de *Pajou; Saint Ambroise*, de *Falconet; Sainte Émilienne*, de *d'Huez; Saint Alippe*, de *Caffiéri*, et *Sainte Monique*, de *Houdon*. Le dernier document que nous publions nous fixe sur le triste sort des cinq statues qui ne furent pas remises à Lenoir en 1799 et qui durent être complètement détruites avant cette date : *Sainte Sylvie* et *Saint Satyre*, de *Caffiéri; Sainte Eustochie*, de *Monnot; Sainte Marcelline*, de *Pajou*, et *Sainte Paule*, d'*Allegrain* et *Mouchy*. Ces œuvres d'artistes célèbres, dont quelques-unes obtinrent un succès éclatant, servirent de moellons pour les constructions et restaurations faites en 1798 aux Invalides et cela à cause de « l'impossibilité et de l'inutilité de restaurer ces statues et par-dessus tout la médiocrité de pareils ouvrages ».

Les chapelles du dôme des Invalides ont perdu de nos jours tout le caractère que devaient leur donner les belles sculptures de marbre exécutées au XVIIIe siècle. Il ne reste plus, de tant d'œuvres dues au talent des plus grands sculpteurs de la fin du XVIIIe siècle, que les piédestaux sur lesquels on lit encore les noms des saints et des saintes qui y étaient placées.

Au début du XIXe siècle, quelques monuments et des statues

1. Ces deux statues sont reproduites dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 108.

ont remplacé quelques-unes des statues du XVIIIe siècle, sans que l'on ait pris la peine, depuis cent ans, d'effacer sur les bases les noms des saints qu'elles avaient primitivement supportés et qui n'y reviendront malheureusement jamais. A la place où se trouvait la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*, au transept de gauche, s'élève aujourd'hui le monument de *Turenne*, dont le groupe principal est de *Tuby*. En face, au transept de droite, le monument de *Vauban* par *Etex* a remplacé la *Vierge* de *Pigalle*.

La chapelle de saint Jérôme contient le grand monument du roi Jérôme-Napoléon, avec sa statue en bronze par *Guillaume* et la châsse renfermant le cœur de sa femme. La chapelle de saint Augustin, dans le centre de laquelle on a élevé un monument au prince Joseph-Napoléon, est ornée de deux statues : dans la niche, où se trouvait autrefois le *Saint Augustin* de *Pajou*, nous voyons une grande statue de marbre de la *Religion*[1]. Cette statue, que Lenoir a envoyée aux Invalides le 3 brumaire an XII, était, d'après lui, une œuvre de *Girardon*. Bien que nous trouvions plusieurs fois mention de cet envoi dans les papiers de Lenoir[2] et que le nom de *Girardon*, tracé anciennement sur la base de la statue, soit encore lisible, notre collègue M. Furcy-Raynaud a cru trouver dans cette statue une statue de la *Religion* de *Jacques Bousseau*[3]. A la place qu'occupait le *Saint Alippe* de *Caffiéri* se trouve une figure de marbre provenant du monument du maréchal de Créqui aux Capucines par *Mazeline*, aujourd'hui à l'église de Saint-Roch[4].

La seconde figure, provenant du même monument, a remplacé dans la chapelle de saint Grégoire la *Sainte Émilienne* de *d'Huez*. Un *Christ* à la colonne de *M.-A. Slodtz*[5], autrefois

1. *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. III, p. 247.

2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. III, p. 129, 235, 315.

3. *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 43.

4. *Catalogue du Musée des Monuments français*, par Lenoir, n° 492. — *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. III, p. 207.

5. *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monu-*

dans l'église de Choisy-le-Roi et envoyé le 3 brumaire an XII par Lenoir aux Invalides[1], a pris la place de la *Sainte Sylvie* de *Caffiéri*.

Dans la chapelle de saint Ambroise, aux places des statues de *Saint Satyre*, par *Caffiéri*, et de *Sainte Marcelline*, par *Pajou*, se trouvent deux figures de marbre qui semblent être deux *Vertus* par *Mazière*, envoyées aussi le 3 brumaire an XII aux Invalides par Lenoir[2].

Nous publions ici, dans l'ordre chronologique des commandes, les documents conservés dans les Archives de l'hôtel des Invalides sur les sculptures qui ornaient le dôme au XVIII[e] siècle. Pour les statues sur lesquelles aucun document n'est resté aux Invalides, une courte notice dira le peu que nous savons sur chacune d'elles.

Carle DREYFUS.

LA VIERGE PAR PIGALLE.

En 1745, le remplacement de toutes les statues de plâtre du dôme des Invalides par des marbres étant décidé, la commande de la statue de la *Vierge* est confiée par M. d'Argenson à *Pigalle*[3]. La statue de marbre qu'il exécutera devra remplacer dans la chapelle de droite du transept celle de plâtre de *Corneille Van Clève*.

Au Salon de 1745, *Pigalle* exposa le modèle en plâtre, puis la statue de marbre au Salon de 1748.

Il reçut la somme de 7,000 livres en 1749 pour son travail.

Un rapport des citoyens Naigeon, Lannoy et Jolain, du 21 pluviôse an IV (10 février 1796), sur des statues qui ornaient l'intérieur du dôme des Invalides et qui sont déposées sur la

ments religieux, t. III, p. 250. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 45.

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. II, p. 129, 235, 315.

2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. II, p. 235.

3. *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, par P. Tarbé, 1859, p. 34 et suiv., 229 et suiv.

pelouse derrière le dôme de ce monument, insiste principalement sur « la belle statue de la *Vierge* par *Pigal* qui est digne d'entrer au Museum »[1].

Le 5 ventôse de la même année (24 février), le ministre de l'Intérieur autorise le transport de la *Vierge* au Museum. Pourtant, la statue de *Pigalle* ne fut pas transportée au Musée de la rue des Petits-Augustins; le 10 février 1804, l'abbé Bossu, curé de l'église Saint-Eustache, acheta 3,000 francs deux anges adorateurs à genoux par *Coustou* jeune et *Poirier* et la statue de la *Vierge* par *Pigalle* provenant du dôme des Invalides[2]. La *Vierge* orne encore aujourd'hui l'autel de l'église Saint-Eustache.

Aucun document concernant cette statue ne se trouve aux Archives des Invalides.

SAINTE THÉRÈSE PAR LE MOYNE.

En 1745, *J.-B. Lemoyne* reçoit la commande de la statue en marbre de *Sainte Thérèse*, qui devra remplacer dans la chapelle de gauche du transept du dôme, faisant face à celle de la *Vierge*, la statue de plâtre de *Magnier*.

Le Moyne reçut 7,000 livres pour son travail.

Cette statue, sur laquelle nous ne trouvons aucun document aux Archives des Invalides, est parmi celles qui furent remises en 1799 à Lenoir, comme en fait foi le reçu qu'il en avait conservé : le 9 floréal an IV (28 avril 1799), de l'Esplanade des Invalides, reçu du citoyen Boucault une figure de marbre de *Sainte Thérèse*[3]. Comme tant d'autres de ces sculptures que la Révolution renversa, nous ne savons pas ce qu'est devenue la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*.

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 45.
2. *Notice descriptive et historique sur l'église de la paroisse de Saint-Eustache*, par l'abbé Gaudreau de Saint-Laurent, 1855. — *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. Édifices religieux*, t. I, p. 106. — *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. III, p. 390.
3. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 393.

SAINT JÉRÔME PAR LAMBERT-SIGISBERT ADAM.

En 1745, la statue de *Saint Jérôme* est demandée à *L.-Sig. Adam* pour remplacer le plâtre de *Théodon* dans la chapelle de saint Jérôme. Elle est exposée au Salon de 1745 et fut payée 7,000 livres à *Adam*. C'est une des dernières œuvres et des plus considérables de ce sculpteur[1].

Le 20 germinal an III (9 avril 1799), le *Saint Jérôme* est remis à Lenoir, qui en conserve le reçu : du citoyen Boucault, de l'esplanade des Invalides, une statue en marbre représentant *Saint Jérôme* par *Adam*[2].

Le 10 fructidor an X (28 août 1802), Lenoir écrit au ministre de l'Intérieur qu'il offre au curé de l'église Saint-Roch un *Saint Jérôme* colossal en marbre d'*Adam* et une *Religion* de *Girardon*[3].

La statue de *Saint Jérôme* du dôme des Invalides fut seule envoyée à Saint-Roch, où elle se trouve encore aujourd'hui[4], tandis que la *Religion* de *Girardon* était envoyée aux Invalides.

Aucun document aux Archives des Invalides sur la statue de *Saint Jérôme*.

SAINT GRÉGOIRE PAR LE MOYNE.

En 1746, *Le Moyne* reçoit une seconde commande pour le dôme, celle de la statue de *Saint Grégoire*, qui remplacera le plâtre de *Barrois* dans la chapelle de saint Grégoire. Le modèle est exposé au Salon de 1746. *Le Moyne* reçut pour son travail 7,000 livres, qui ne lui furent entièrement payées qu'en 1763, soit dix-sept ans après qu'il en reçut la commande.

Cette statue, sur laquelle nous n'avons aucun document aux Archives des Invalides, fut, — comme la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*, — remise en 1799 à Lenoir. De même que pour

1. *Les Adam et les Clodion*, par Thirion, p. 412.
2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 392.
3. *Ibid.*, t. III, p. 68 et 128.
4. *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. Édifices religieux*, t. I, p. 167. — *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. II, p. 174.

elle, nous ne connaissons pas le sort qui lui fut destiné, après être sortie des Invalides et avoir été délivrée à Lenoir : le 9 floréal an IV (28 avril 1799), de l'esplanade des Invalides, reçu du citoyen Boucault une figure de marbre de *Saint Grégoire*[1].

SAINT AUGUSTIN PAR PAJOU.

En 1760, *Pajou* demande à faire une cinquième statue de marbre pour le dôme, dans les mêmes conditions que les sculpteurs qui travaillèrent avant lui aux Invalides. Il est chargé d'exécuter en marbre pour la chapelle de saint Augustin la statue de ce saint que le sculpteur *Poultier* avait faite en plâtre.

Nous publions les documents conservés aux Archives des Invalides concernant cette commande : demande de l'artiste au ministre, acceptation de celui-ci, mémoire et devis du sculpteur, puis l'échange de correspondances nécessaire pour que *Pajou* obtienne, — douze ans après avoir reçu la commande, — de recevoir le complément des 7,000 livres qui lui sont dues.

La statue de *Saint Augustin* de *Pajou* fut exposée au Salon de 1761.

Le 9 prairial an IV (28 mai 1799), cette statue des Invalides fut remise, contre reçu, par le citoyen Boucault à Lenoir[2]. Nous ne savons pas ce qu'elle est devenue.

Mémoire a Monsieur de Crémille, lieutenant général des armées du Roy, pour le sr Pajou, sculpteur du Roy.

Monsieur,

Le sieur *Le Moyne*, sculpteur ordinaire du Roy,

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 393.
2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 394.

propose le s[r] *Pajou*, son élève, ayant la même qualité que lui, pour que l'on veuille bien lui accorder la faveur d'exécuter en marbre la statue désignée sous le nom de *Saint Augustin* pour l'une des chapelles du dosme des Invalides.

M. d'Argenson, désirant la perfection de l'intérieur des Invalides, a acquis les blocs de marbre pour l'exécution des figures, lesquelles ne sont encore qu'en plastre. Ce ministre c'était proposé de distribuer ces sortes d'ouvrages aux artistes sculpteur qui se distingueraient. Le s[r] *Pajou* est dans le cas, ayant été reçu de l'Académie royale de peinture et sculpture avec applaudissement, ayant été huit années pensionnaire du Roy à Paris et à Rome. Et pour faire fructifier les talens que les bontés du Roy ont cultivé dans le s[r] *Pajou*, il en souhaite l'exercice par l'émulation que cause l'avantage de travailler dans le plus respectable monument de Paris. Ces sortes d'ouvrages naporte que le gain de l'honneur, puisque si le Roy faisait faire de pareilles figures elles seraient payées 10 à 12 mille livres et que les artistes qui en ont déjà fait n'ent ont reçu que sept. Il ne s'en trouve encore que trois d'exécuté par les s[rs] *Pigal*, *Adam* et *Le Moyne*. Messieurs Richard et de Boulogne, de l'Extraordinaire des guerres, et M. De la Borde espèrent de Monsieur de Crémille sa décision pour que M. Partiet, intendant des Invalides, constate avec le s[r] *Pajou* les arrangements de cet ouvrage qui, étant plusieurs années à faire, ne se paye qu'en petite partie; et que c'est un avantage d'exercer un artiste dont la teste est nouvellement remplie de tout ce que l'Italie a de beau.

HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

23 août 1760.

Il paraît que les offres du sieur *Le Moine* en faveur du s[r] *Pajou* sont favorables aux ouvrages qui sont à faire dans l'hôtel, si Monsieur de Crémilles est déterminé à les admettre et à accorder la demande du s[r] *Pajou*, sculpteur du Roy, au sujet d'une quatrième statue de l'église du dosme de l'hôtel royal des Invalides, qui est celle de *Saint Augustin*, l'intendant du dit hôtel signera un marché avec ce sculpteur en conséquence de l'ordre que Monsieur de Crémilles luy en donnera sur ce mémoire, les deux premières ont été payés au s[r] *Pigale* et *Adam* huit mille livres chacune. Le s[r] *Lemoyne* a reçu depuis fort longtems sept mille livres pour celle de *Saint Grégoire* qu'il fait et qu'il a promis de livrer en septembre prochain. L'intendant traitera sur le même pied avec le s[r] *Pajou* et prendra des termes pour les paiements, ce qui sera beaucoup moins à charge à l'hôtel, cet ouvrage étant une affaire de deux à trois ans.

Approuvé : Le M[al]-Duc DE BELLEISLE.

Nota (en marge). — Les statues n'ont été payées que 7,000# à ce qu'on croit.

DEVIS ET CONDITIONS D'UNE FIGURE DE MARBRE DE SAINT AUGUSTIN QUE LE ROY A ORDONNÉ DE FAIRE POUR ÊTRE PLACÉE DANS UNE DES CHAPELLES DU DOSME DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Je, soussigné, *Augustin Pajou*, sculpteur du Roy, de l'Académie royale de peinture et sculpture, me

soumets et m'oblige envers M. Partyet, intendant de l'hôtel royal des Invalides, autorisé par Monseigneur le maréchal duc de Belleisle, à passer le présent marché.

1° De faire la figure de *Saint Augustin* de sept pieds et trois pouces de proportion et de pareille hauteur que celle qui est anciennement posée dans la niche de la ditte chapelle de saint Augustin avec son piédouche.

2° Cette figure sera exécutée en marbre blanc et il me sera fourni un bloc de marbre blanc que j'enverrai chercher à mes dépens dans la cour du Louvre.

3° Je me charge de faire tous les modèles tant grands que petits, niches de menuiserie et niches de plastre, et avant de parvenir à l'exécution du marbre, le modèle sera approuvé par Mgr le maréchal duc de Belleisle ou M. de Cremilles, fesant les fonctions d'administrateur général de l'hôtel royal des Invalides, et lorsque la dite figure sera faite et reçue, elle sera transportée de mon atelier, voiturée à sa destination et posée aux frais de l'hôtel.

4° Tous lesquels ouvrages, tant en marbre qu'en plastre, modèle de plastre, niche de bois, niche de plastre et peines d'ouvriers, ustensils, outils, et tout généralement quelconque sans aucune réserve, seront fournis et exécutés par moy suivant l'art. 3.

5° Je m'engage de faire la ditte figure en trois ans, pour le prix et somme de sept milles livres, de laquelle somme le tiers me sera payé lorsque le marbre m'aura été délivré, l'autre tiers lorsque la figure de marbre sera à moitié faite et le reste lorsque l'ouvrage sera entièrrement exécuté.

6° Si je parvenais à la terminer avant ce terme, les

deux derniers payements seront avancés à proportion.

Fait à l'hôtel royal des Invalides, ce troisième de septembre mil sept cent soixante.

Signé : Pajou.

Partyet.

Approuvé : Le Mal-duc de Belleisle.

A M. Leray de Chaumont.

A Paris, le 13 août 1772.

Monsieur,

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, vous aviez eu la bonté de me faire espérer d'aître soldé du peu qui me reste dü sur la figure de *Saint Augustin* que j'ai exécutée et placée dans une des chapelles du dôme de l'hôtel royal des Invalides; j'ai eu dans ce même temps l'honneur de vous présanter le marché avec la note des acompte reçu, ce que vous avez remis entre les mains d'une personne pour le faire passer au contrôle et faire le décompte; je prand la liberté de vous demander où cela en est pour aître certin de l'instant où vous voudrai bien m'envoyer l'ordonnance qui me donnera drois de me présanter chez M. le trésorier et recevoir les six cens livres qui doivent acquitter cette ouvrage; vous m'obligerai semsiblement, Monsieur, si vous voulé bien ne pas oublier cette petite affaire. J'ai l'honneur d'aître, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Pajou.

Suivant le devis du 3 septembre 1760, lequel est

déposé aux Archives de l'hôtel royal des Invalides, le s[r] *Pajou*, sculteur du Roi, s'obligea, moyennant la some de sept mille livres, à faire en marbre blanc la figure de *Saint Augustin*, qui devait être posée dans la chapelle dédiée à ce saint. Le s[r] *Pajou* a rempli les clauses du devis en livrant cette statue qui est depuis lontems placée dans la dite chapelle, mais il n'a encore reçu pour cete ouvrage que six mille quatre cent livres, savoir :

Le 1[er] août 1760	2,000#
Le 9 juillet 1763	1,200#
Le 30 août 1764	2,000#
Le 21 février 1765	1,200#
Total.	6,400#

Il lui est donc dû encore la somme de six cent livres, et il suplie Monsieur l'Intendant de l'hôtel royal des Invalides de vouloir bien lui faire payer ces six cent livres, c'est une grâce qu'il atend de sa justice.

(En marge :) Payés sur une ord[ce] du 18 août 1772.

MÉMOIRE AU SUJET DES STATUES DE MARBRE DE L'ÉGLISE DU DÔME DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

5 août 1770.

Le projet a été, dés la construction, de mettre dans les quatre chapelles des angles de cette église et sur les deux autels de la neffe des statues de marbre, plusieurs sont exécutées, les autres sont encore en modèle. Il doit y avoir dans chaque chapelle trois statues, une sur l'autel et deux dans des niches collatéralles, et une sur chacun des deux autels de la neffe.

Chapelle de saint Grégoire pape surnommé le Grand.

M. Partyet a fait faire par M. *Le Moine*, sur les ordres du ministre, la statue pour l'autel de saint Grégoire, qui est en place.

Les statues de *Sainte Sylvie* mère et de *Sainte Émilienne*, sœur de saint Grégoire, sont commandées à Mrs *Caffieri* et *D'hües* dès le mois de février 1764 sur l'ordre de Mgr le duc de Choiseul, dont l'original, cotte A, est cy-joint. On n'a pas pressé ces artistes à cause du manque de fonds, et qu'il était nécessaire que la peinture du dôme de cette chapelle fût finie pour la mettre en place. M. De fréminville leur a donné des acomptes dont il a les reçus. M. Partyet est convenu avec eux de huit mille livres par statue, l'hôtel fournissant les marbres, il avait voulu faire une économie dès 1760, et par son marché avec le sr *Pajou* du 3 septembre de la dite année pour la statue de *Saint Augustin*, il était convenu qu'il ne payerait que sept mille livres; mais il a été vérifié que les autres statues avaient coûté huit mille livres, et il a été accordé la même somme à ces artistes suivant l'ordre de M. De Crémille cy-joint cotté B du 11 février 1762, et par leurs talens ils ne méritaient pas qu'on les traitast moins bien que ceux qui avaient travaillé avant eux. Le marché du sr *Pajou* est cy-joint sous la cotte C parce qu'il peut servir de model pour les autres marchés lorsqu'on sera dans le cas de les conclure. Ces deux statues seront prêtes à mettre en place l'été prochain.

Chapelle de saint Augustin.

La statue de l'autel a été faite par le dit sr *Pajou*,

elle est en place, mais il y a encore quelques coups de cizeau à y donner, et un reste à payer à ce sculpteur.

La statue de *Sainte Monique* a été promise par le ministre à M. *Le Moine*, qui ne fait aucune difficulté de copier le modèle du s[r] *François*, qui est très bon, et s'il n'est pas en état de la faire à cause de ses autres ouvrages, elle a été promise à M. *D'hûes*.

Chapelle de saint Ambroise.

La statue de l'autel a été faite par *Falconnet*, celuy à qui le Roy a permis d'aller en Russie.

La statue de *Sainte Marceline* a été promise par le ministre à M. *Caffiéri* qui s'est engagé à suivre le model du s[r] *Le Pautre* qui est excellent.

La statue de *Saint Satyre* a été promise par le ministre à M. *Guyard*, jeune sculpteur qui arrive de Rome et qui, après sa réception à l'Académie, a permission du Roy d'aller à la cour du duc de Parme, qui l'a nommé son sculpteur. C'est un jeune homme plein de feu et d'un talent supérieur. Il a été projetté, depuis qu'il a cette destination, de faire avec luy un marché par lequel il s'engage de fournir le marbre parce qu'il sera à portée de le tirer de Carrare, et il enverra la statue toute faite. Le marché à faire doit comprendre la fourniture du marbre.

Chapelle de saint Jérôme.

La statue de l'autel a été faite ancienement par feu M. *Adam*.

La statue de *Sainte Paule* a été choisie par M. *Alégrain*, sculpteur du Roy et de l'Académie, à qui M. le duc de Choiseul a accordé une statue aux Inva-

lides; il en a l'ordre original, dont copie est cy-jointe sous la cotte D. Son model est très avancé.

La statue de *Sainte Eustochie* a été promise à M. *Caffiéri* parce qu'il s'est engagé à faire la statue de *Sainte Marcelline* sur un model ancien. Mgr le duc de Choiseul le protège particulièrement.

— Les statues des deux autels de la neffe sont exécutées en marbre par Mrs *Pigal* et *Le Moine*.

— Il est nécessaire de fournir des marbres à ces artistes. On avait projetté de les laisser s'arranger entre eux pour des morceaux qui appartenaient à l'hôtel et qu'ils feraient les statues de plusieurs pièces, il y en avait dans la cour du Louvre un seul bloc qui pouvait servir en entier, et a été enlevé depuis quelque tems par M. Bouret qui a prétendu qu'il a été autorisé cy-devant par M. le Mal de Belleisle d'en choisir deux, ainsi ce sont deux blocs qu'il doit à l'hôtel au lieu d'un.

Il y en avait deux dans la cour des infirmeries de l'hôtel qui avaient plusieurs défauts; Mgr le duc de Choiseul en a déposé pour des ouvrages particuliers. M. *Caffiéri* connaist en détail tous ces morceaux, mais les grands artistes sont d'avis qu'un tel projet est contraire au bien de la chose et ne convient pas dans un monument tel que le dôme des Invalides. On a aussi parlé de donner en échange de blocs entiers ces morceaux à des marbriers de Paris, on a aussi pensé qu'il fallait s'accommoder avec eux de vingt-huit blocs ronds entiers de couleur et huit morceaux qui sont dehors l'autel devant les murs du jardin de l'intendant, et que M. d'Argenvilliers avait fait venir du Dauphiné pour faire les colonnes du maître-autel du Dôme, et qui sont restées sans desti-

nation parce qu'ils se sont trouvés d'un mauvais grain. On a aussi pensé à faire venir des marbres blancs de Carrare, et le s^r^ *Guyard* qui va à Parme se trouvera à portée d'exécuter les ordres que l'on jugera à propos de lui donner, lors que les circonstances permettront de completter ces ouvrages, pour rendre le dôme des Invalides une des Eglises de l'Europe la mieux décorée, comme elle est déjà une des plus belles par son architecture.

Figures de marbre pour le dôme.

Un devis coté nº 7 datté du 15 mars 1746 pour trois figures, etc.

Un devis coté nº 11 datté du 3 septembre 1760 pour une figure idem, *Saint Augustin* par le s^r^ *Pajou.*

Nota (en marge). — Le 6 novembre 1760, reçu 2,000# acompte pour commencer. L'on ignore comme il a été payé finalement.

Ordonnances de payements, etc.

Le 3 septembre 1766, payé au s^r^ *Falconnet* 8,000#. En deux fois, dont le p^r^ acompte a été de 2,400# pour la statue de *Saint Ambroise* ordonnée par M. le duc de Choiseul.

Nota (en marge). — Le devis n'a pas été déposé aux archives.

Le 20 aoust 1767, payé 6,000# en deux fois, acompte de 8,000# au s^r^ *Caffiéry* pour la statue de *Sainte Sylvie* ordonnée par...

Nota (en marge). — Idem.

Le 7 septembre 1767, payé 1,000# avec 4,000# déjà

reçus à M. *Dhuéz* pour la statue de *Sainte Émilienne* ordonnée par...

Nota. — Le 15 mars 1768, M. *Dhuéz* a reçu un nouvel acompte de 1,000#, font 6,000# à compte de 8,000#.

Nota (en marge). — Idem.

Nota. — La statue de *Saint Grégoire* par M. *Le Moine* ne lui a été payée que 7,000#. Finie en 1773.

Nota. — La statue de la *Sainte Vierge* par M. *Pigalle* lui a été payée 8,000#. Finie en 1749.

SAINT AMBROISE PAR FALCONET.

Falconet reçut la commande de la statue en marbre de *Saint Ambroise* pour remplacer dans la chapelle de ce saint le plâtre de *Slodtz*.

Il l'exposa au Salon de 1765 et reçut 8,000 livres en 1766 pour son travail.

Nous n'avons aucun document aux Archives des Invalides sur cette statue, qui fut remise en 1799 à Lenoir, qui en conservait le reçu : le 9 floréal an IV (28 mai 1799), reçu du citoyen Boucault, de l'Esplanade des Invalides, la statue de *Saint Ambroise*[1]. Nous avons perdu sa trace depuis cette époque.

SAINTE SYLVIE PAR J.-J. CAFFIÉRI.

En 1764, *J.-J. Caffiéri* demande à exécuter en marbre la statue de *Sainte Sylvie*, dont le plâtre est du sculpteur *Frémin*, pour la chapelle de saint Grégoire. Il reçoit 8,000 livres pour son travail. Au livret du Salon de 1775, *Caffiéri* annonce dans une note qu'il vient de terminer cette statue destinée aux Invalides et en donne une description assez détaillée[2].

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 394.
2. *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 230.

Les Archives des Invalides ne conservent plus aujourd'hui que la lettre accordant la commande de cette statue à *Caffiéri*.

Nous ne trouvons pas mentionnée dans les papiers de Lenoir la *Sainte Sylvie* de *Caffiéri*. Cette statue a très vraisemblablement été détruite aux Invalides en 1798, avant que Lenoir ne fasse rentrer au Musée des Monuments français les statues de marbre provenant du dôme.

SAINTE ÉMILIENNE PAR D'HUEZ.

En 1764, *d'Huez* obtient la commande de la statue de *Sainte Émilienne*, dont le marbre doit remplacer dans la chapelle de saint Grégoire le plâtre de *Le Lorrain*. Il reçoit en 1767 et 1768 les 8,000 livres convenues pour son travail. La lettre accordant cette commande à *d'Huez* est seule conservée aux Archives des Invalides.

En 1799, Lenoir recevait cette statue; nous ne savons ce qu'il en est advenu depuis cette époque : le 9 germinal an IV (29 mars 1799), reçu de la plate-forme des Invalides, du citoyen Boucault, une statue en marbre de Vierge (c'est certainement la statue de *Sainte Émilienne*) par *d'Huez*[1].

15 février 1764.

Les s^rs^ *Caffiéri* et *d'Hués*, sculpteurs de l'Académie, demandent à faire les deux statues de marbre qui ne sont qu'en model dans la chapelle de saint Grégoire que M. *Carle Van Loo* doit peindre.

Le s^r^ *Caffiéri* offre de faire la statue de *Sainte Silvie* de deux pièces, si dans les marbres qui restent à l'hôtel il ne peut trouver un bloc pour le faire d'une pièce, et il assure qu'il n'y paraistra pas. Le s^r^ *d'Hués* demande la statue de *Sainte Émilienne*.

Comme les ouvrages sont trois et quatre années à faire, il se paieront insensiblement et seront finis

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 391.

dans le tems que la peinture du dôme s'achèvera. Il peut être avantageux de profiter du tems que ces artistes ne sont pas fort occupés. Dans les autres statues faites, il y en a dont l'ouvrage a duré dix ans. Si Monseigneur se détermine à admettre les offres de ces artistes, il voudra bien mettre son bon sur leurs mémoires. Mrs *Carle Vanloo, Le Moine*, *Coutant* et *Franque* certifient de la supériorité de leurs talens.

Approuvé.

Nota (en marge). — M. *Caffiéry* a trouvé un marbre pour exécuter la dite figure d'une seule pièce.

Signé : PARTYET.

SAINTE PAULE PAR ALLEGRAIN ET MOUCHY.

En 1768, *Allegrain* demande à faire en marbre la statue de *Sainte Paule*, pour remplacer dans la chapelle de saint Jérôme celle que le sculpteur *Garnier* avait exécutée en plâtre. Il obtient la commande de cette statue, se met à l'ouvrage et termine le modèle. Mais, par suite de difficultés avec l'administration des Invalides qui devait lui fournir le marbre, seize ans après avoir terminé le modèle, *Allegrain* n'avait pas commencé à travailler au marbre. En 1784 en effet, *Allegrain*, âgé de soixante-quatorze ans, ne peut entreprendre le travail qu'il s'était engagé à faire et demande que son neveu, *Mouchy*, soit chargé de sculpter dans le marbre la statue de *Sainte Paule* dont il a fait le modèle.

Nous publions les documents relatifs à cette commande, aux difficultés qui ont empêché *Allegrain* de terminer son œuvre, à la proposition que *Mouchy* suppléât son oncle.

La statue fut payée 8,000 livres partagées entre *Allegrain* et *Mouchy*.

Aucune mention de la *Sainte Paule* des Invalides ne se trouve dans les papiers de Lenoir. Cette statue a dû être détruite en 1798 aux Invalides.

COPIE DU 12 AOUST 1768.

A Monseigneur,

Monseigneur le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères et de la Guerre.

Allegrain, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, a eu l'honneur de se présenter à M. l'Intendant des Invalides pour obtenir de luy une des statues qui restent à faire en marbre pour les chapelles du dôme. M. l'Intendant a bien voulu la lui promettre sous le bon plaisir de Monseigneur, sans l'agrément duquel il ne peut le mettre en ouvrage. C'est pourquoi *Allegrain* ose supplier Monseigneur de luy accorder cet agrément pour qu'il puisse travailler au modèle en attendant que le marbre lui soit livré. Il fera ses efforts pour répondre à la confiance dont on daignera l'honorer.

(En marge.) — Le bon est à la marge de l'original de ce mémoire, de la main de M. le duc de Choiseul, qui est resté entre celles du s^r^ *Allegrain.*

Paris, 7 janvier 1772.

Monsieur,

Comme je suis chargé de faire en marbre une *Sainte Paule*, pour une des chapelles du dôme des Invalides, j'ai l'honneur de vous représenter que j'en ai déjà fait le petit modèle et que je suis fort avancé du grand. Comme cela ne se fait pas sans beaucoup de dépenses, vous m'obligerez beaucoup, Monsieur,

si vous pouvez me faire donner un à compte, et m'honorer d'un mot de réponse pour m'indiquer quand je pourrai le recevoir.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ALLEGRAIN,
Sculpteur du Roy, rue Meslée.

Je vous prie aussi de me faire savoir le jour que vous pourrez me faire l'honneur de venir voir mon modèle pour que j'aie celui de m'y trouver pour vous recevoir.

A Versailles, le 4 février 1778.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, un mémoire du s[r] *Allégrain* relatif à l'une des statues destinées aux chapelles du dôme des Invalides qu'il a été chargé par M. le duc de Choiseul d'exécuter en marbre. Vous voudrés bien faire rechercher les ordres donnés à ce sujet, vériffier s'il y a eu quelque convention ou soumission de la part de cet artiste par rapport à cet ouvrage et si les demandes qu'il fait y sont conformes; vous assurer de l'état où se trouve ce même ouvrage et des motifs qui en ont retardé jusqu'à présent l'exécution; enfin me mander, en me renvoyant le mémoire ci-joint, ce que vous pensés des demandes qui y sont contenues.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

M[rs] le baron d'Espagnac et de la Ponce.

A Versailles, le 4 may 1778.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, Messieurs, le 4 février dernier, un mémoire par lequel le s[r] *Allégrain*, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, annonçait avoir été chargé, sous le ministère de M. le duc de Choiseul, d'exécuter en marbre une des statues destinées à orner les chapelles du dôme des Invalides et je vous priais de faire la recherche des ordres donnés à ce sujet et de vérifier s'il n'y avait pas eu quelque convention ou soumission de la part de cet artiste relativement à cet ouvrage, depuis ce temps je n'ai pas reçu de réponse de vous sur cet objet. Comme le s[r] *Allégrain* vient de m'adresser un second mémoire, que je joins icy, par lequel il marque avoir reçu en 1774 un acompte de 1,200# pour cette entreprise et en demande un nouveau pour se procurer le marbre qui lui est nécessaire pour commencer cet ouvrage, vous voudrez bien m'informer des motifs qui en ont retardé jusqu'à présent l'exécution et me mettre en état de statuer sur cette demande.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

Messieurs le baron d'Espagnac et de la Ponce.

A Monseigneur le prince de Montbazzey,
Ministre et secrétaire d'État de la Guerre.

Le s[r] *Allegrain*, professeur à l'Académie royale de

peinture et sculpture, a eu ordre depuis 1768 de M. le duc de Choiseul d'exécuter en marbre une des statues qui restent à faire pour les chapelles du dosme des Invalides. En conséquence, il n'a pas perdu de tems pour finir le model dont il a fait toutes les avances, mais depuis plusieurs années il attend le marbre que M. l'intendant lui promettait. M. l'intendant lui a fait donner en 1774 un simple acompte de 1,200*.

Montant du marbre :

Un bloc de marbre blanc statuaire de 6 pieds sur 4 pieds 3 pieds 6 pouces cube . . . . . 84 pieds

Un autre bloc de même qualité de 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds et 2 pieds cube. . . 6 pieds

Total. . . . . 90 pieds

Ce marbre de belle qualité coûtera, rendu au port aux pierres vis-à-vis les Champs-Elisées, 45* le pied cube, et au moyen du parti que l'on prend d'employer deux blocs au lieu d'un seul, cela fait une économie de plus de 1,500*.

Le s[r] *Allegrain* attend de nouveaux ordres de Monseigneur tant pour un nouvel acompte qui lui est indispensable que pour que le marbre lui soit fourni le plus promptement possible.

D'ANGIVILLER A MGR LE MARÉCHAL DE SÉGUR.

Versailles, le 8 mai 1784.

Monseigneur,

Il y a environ seize ans que le s[r] *Allégrain*, l'un des meilleurs sculpteurs de l'Académie, fut chargé d'une figure en marbre destinée à orner une chapelle du dôme des Invalides. Le modèle en a été fait, et la figure serait exécutée si le marbre lui eût été fourni à

tems, mais il ne fait que d'arriver, cependant le s[r] *Allégrain* a acquis des années et son âge ne lui permet plus d'exécuter un pareil ouvrage de manière à soutenir sa réputation. Permettez-moi, en conséquence, de vous proposer M. *Mouchy* pour le remplacer. Cet artiste, neveu de M. *Pigal* et de M. *Allégrain* et élève du premier, marche dignement sur les traces de l'un et de l'autre; il sera à portée de jouir de leurs conseils, et j'ai tout lieu de présumer qu'il suppléera le dernier de manière à ne pas laisser de regret; ce sera d'ailleurs un encouragement pour cet artiste et une grande satisfaction pour le s[r] *Pigal*, auteur du beau monument du maréchal de Saxe. Je vous serai en mon particulier bien obligé de ce que vous voudrez bien faire pour le s[r] *Mouchy*.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Signé : D'ANGIVILLER.

D'ANGIVILLER A PIGALLE.

C'est avec plaisir, M., que, d'après la lettre que vous m'avez écrite, j'ai exposé à M. le maréchal de Ségur les circonstances où se trouve M. *Allégrain* et que je lui ai demandé ses bontés pour M. *Mouchy*. Cet artiste, votre neveu et votre élève, marchant comme il faut sur vos traces, j'ai lieu d'espérer que M. le maréchal aura égard à ma recommandation.

Je suis, M., etc.

Signé : D'ANGIVILLER.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE PAR M. LE M[al] DE SÉGUR A M. LE C[te] D'ANGIVILLER.

Le 9 mai 1784.

Je m'empresse, Monsieur, de répondre à la lettre

que vous me faites l'honneur de m'écrire pour me proposer de charger le s[r] *Mouchy*, neveu de M[rs] *Pigal* et *Allegrain*, de l'exécution de la statue en marbre qui a été confiée à ce dernier pour une des chapelles de l'hôtel royal des Invalides. Votre suffrage est un si sûr garant des talents du s[r] *Mouchy* qué je ne balance pas à consentir qu'il remplace son oncle. La seule condition que j'y mets, c'est qu'il exécutera tout ce qui a été convenu avec M. *Allegrain* et que sur le prix convenu il tiendra compte des 2,400[#] que M. *Allegrain* a déjà touchées.

J'ai l'honneur, etc.

(En marge.) — Écrit à M. *de Mouchy* le 12[e] juin 1784.

Versailles, 5 juin 1784.

Le s[r] *de Mouchy*, Messieurs, vous a dit la vérité sur le consentement que j'ai donné à ce qu'il supléât le s[r] *Allegrain*. Je vous envoye copie de la lettre que j'ai écrite à ce sujet à M. le C[te] d'Angiviller qui m'en a fait la proposition et je vous prie de faire exécuter par le s[r] *Mouchy* les conditions que j'ai mises au choix que j'ai fait de lui.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[al] DE SÉGUR.

Messieurs les administrateurs des Invalides.

Je, soussigné, sculpteur du Roy et de son Académie royale de peinture et sculpture, pour me conformer aux ordres de M. le maréchal de Ségur, en date

du 5 juin 1784, adressés à l'administration de l'hôtel des Invalides, me soumets à supléer le s^r *Allegrain*, mon oncle, chargé de l'exécution de sa statue en marbre blanc de *Sainte Paule*, sous les conditions d'usage dans l'hôtel des Invalides, et de tenir compte sur le prix de la somme de *deux mille quatre cent livres* que M. *Allegrain* mon oncle a déjà touché comme premier à compte.

Fait à l'hôtel royal des Invalides, le 15 juin 1784.

Signé : Mouchy.

Versailles, 4 décembre 1784.

Je vous envoye, Messieurs, une lettre du s^r *Mouchy*, sculpteur, chargé de la confection de la statue dont l'exécution avait été confiée au s^r *Allegrain* son oncle. Il demande un acompte de deux mille quatre cent livres; mais avant de rien ordonner à cet égard, je désire que vous vous instruisiez de l'état exact du modèle en plâtre et que vous me mandiez le prix fixé pour chaque statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M^al de Ségur.

M^rs les administrateurs des Invalides.

Mgr, — Conformément à la lettre dont vous nous avez honorés le 4 de ce mois, à laquelle était jointe celle que vous avez reçue du s^r *de Mouchy*, sculpteur, neveu du s^r *Allegrain* qui était chargé d'exécuter en marbre la statue de *Sainte Paule* pour la chapelle de saint Jérôme, l'une des coupoles du dôme, nous

avons, Mgr, vérifié la vérité de l'exposé que le s[r] *de Mouchy* vous fait, ainsi nous attendons vos ordres pour lui accorder l'acompte qu'il demande. Par les vérifications que nous avons faites dans les archives de l'hôtel, il a toujours été donné des acomptes aux différens sculpteurs qui ont exécuté semblables statues, et chacune d'elles leur a été payée 8,000#, l'hôtel fournissant le bloc de marbre et payant de plus les frais de transport des statues et de leurs mises en place.

Versailles, 25 décembre 1784.

Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous m'informez de l'état du modèle en plâtre du s[r] *Mouchy*. Je vous autorise en conséquence à donner des ordres pour lui faire remettre l'acompte de deux mille quatre cent livres qu'il sollicite. Cette somme et celle de 2,400 déjà payée à M. *Allegrain* formeront 4,800 payées à compte des 8,000# que doit coûter cette statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[al] DE SÉGUR.

Messieurs les administrateurs des Invalides.

SAINT SATYRE PAR J.-J. CAFFIÉRI.

En 1774, *J.-J. Caffiéri* demande à faire une seconde statue de marbre pour le dôme, celle de *Sainte Marcelline.* L'année suivante, il demande en place de celle-ci celle de *Saint Satyre* et en reçoit la commande en 1775, pour remplacer dans la chapelle de saint Ambroise le plâtre du sculpteur *Ber-*

trand. Au début de 1780, *Caffiéri* termine cette statue[1] qui obtient auprès du public un très vif succès.

Les lettres par lesquelles *Caffiéri* demande tour à tour les deux commandes se trouvent aux Archives des Invalides avec une réclamation de paiement.

La statue fut payée 8,000 livres à son auteur.

Aucune mention de *Saint Satyre* dans les papiers de Lenoir. Cette statue a probablement été détruite en 1798 aux Invalides.

A Versailles, le 5 octobre 1774.

Je ne vois nul inconvénient, Monsieur, à confier au s^r^ *Caffiéry*, sculpteur du Roy, la figure de *Sainte Marcelline* qu'il propose d'exécuter, d'après le modèle placé actuellement au dôme des Invalides, dès que l'on est satisfait de celle de *Sainte Silvie* qu'il vient d'achever et qu'il offre d'ailleurs d'employer trois blocs de marbre déposés au Louvre dont le s^r^ *Allegrain* refuse de faire usage pour l'exécution de celle dont il est chargé. Vous pouvés, en conséquence, lui faire remettre le tout comme il vous l'a demandé. A l'égard du s^r^ *Allegrain*, je trouve bon que vous lui fassiez payer un à compte de douze cent livres sur les dépenses qu'il a faites pour son modèle. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Dumont.

M. de Chaumont.

Mémoire.

Le s^r^ *Caffiéri*, sculpteur du Roi, professeur de son Académie royale, a l'honneur de supplier Monseigneur le maréchal de Muy de vouloir bien lui accor-

1. *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 306.

der la figure de ***Saint Satyre***, chapelle de saint Ambroise, en place de celle de ***Sainte Marcelline*** qu'il avait demandé. L'hôtel des Invalides s'engage de fournir au s^r^ ***Caffiéri*** un bloc de marbre de huit pieds de haut sur quatre pieds de large et trois pieds d'épaisseur et de le payer la somme de huit mille livres.

Approuvé.

Bon pour être enregistré, le 15 juillet 1775.

Signé : LERAY DE CHAUMONT.

HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Décoration de l'église. 31 mars 1776.

L'intendant de l'hostel royal des Invalides suplie Monseigneur le comte de Saint-Germain d'approuver qu'il fasse payer par le receveur dudit hostel au s^r^ *Caffiéry*, sculpteur, ***douze cent livres*** acompte d'une statue de marbre qui lui a été ordonnée par M. le maréchal du Muid pour être placée dans le dosme de l'église au lieu d'une statue de plâtre.

Il est d'usage de payer des acomptes aux sculpteurs à cause des frais que ces sortes d'ouvrages leur occasionnent.

Approuvé.

SAINT ALIPPE PAR CAFFIÉRI.

En 1780, *Caffiéri*, — non content d'avoir déjà eu deux commandes pour le dôme des Invalides, — supplie le ministre de lui accorder l'exécution d'une troisième statue : celle de *Saint Alippe*. Il obtient cette faveur et se met à travailler au marbre qui doit remplacer le plâtre de *Mazières* dans la chapelle de saint Augustin.

Nous publions les documents conservés aux Archives des Invalides concernant cette commande : demande de l'artiste au ministre, acceptation de celui-ci, échange de correspondances relatives aux difficultés que soulève *Caffiéri* au sujet du marbre qu'on doit lui fournir, demandes de paiement, mémoire de l'entrepreneur chargé de transporter la statue du Louvre aux Invalides et de la placer sur son socle.

La statue fut payée 8,000 livres à *Caffiéri* en 1787. Elle fut fort bien accueillie du public. Un amateur des beaux-arts du temps invite son lecteur à contempler la statue de *Saint Alippe* de M. *Caffiéri* qu'on vient de placer au dôme des Invalides, nouvelle preuve de son génie[1].

Le 17 prairial an IV (5 juin 1799), cette statue fut remise, contre reçu, par le citoyen Boucault à Lenoir[2].

MÉMOIRE.

24 may 1780.

Le s^r^ *Caffiéri*, sculpteur du Roi, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, a l'honneur de supplier Monseigneur le prince de Monbazzé de luy accorder l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe*, chapelle de saint Augustin de l'église royale des Invalides.

L'hôtel se charge de fournir au s^r^ *Caffiéri* un bloc de marbre de huit pieds de large et de trois pieds d'épaisseur et de le payer la somme de huit mille livres.

Bon pour le temps que les travaux le permettront. Le 24 may 1780.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

1. Lettre d'un amateur des beaux-arts à M***, 1789. — *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 389.
2. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 394.

A Versailles, le 11 septembre 1780.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, un mémoire par lequel le s[r] *Caffiéri*, sculpteur du Roy, en demandant d'être chargé de l'exécution de la figure de *Sainte Marcelline* destinée à être placée dans la chapelle de saint Ambroise de l'église de l'hôtel royal des Invalides, observe que vous offrés de lui fournir un bloc de marbre de la valeur de 8,000#; je vous prie de me marquer, en me renvoyant son mémoire, si vous avés effectivement pris des engagements avec cet artiste à ce sujet et si vous jugerez qu'il convienne de lui accorder la préférence.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

M[rs] les administrateurs des Invalides.

Paris, le 25 décembre 1780.

Mgr le M[is] de Ségur,

Nous avons l'honneur de vous renvoyer cy-joint le mémoire que le s[r] *Caffiéri*, sculpteur du Roy, avait présenté à M. le duc de Montbazey, qui a bien voulu nous le communiquer le 11 de ce mois. Nous sommes bien éloignés de confirmer l'assertion de cet artiste et, loin que nous nous soyons chargés de luy fournir le bloc de marbre qu'il désigne et de le payer la somme de 8,000# qui nous paraît exorbitante, nous lui avons constamment répondu à toutes ses instances qu'il fallait attendre la paix et qu'alors nous nous ferions autoriser pour tirer d'Italie au meilleur mar-

ché possible la quantité de pieds de marbre jugés nécessaires pour le complément des statues qui restent à faire dans notre église.

Nous sommes, avec un profond respect, Mgr, vos, etc.

Versailles, 16 février 1782.

Le choix que M. le prince de Mombazey a fait de vous, Monsieur, pour exécuter la statue de *Saint Alippe*, destinée à décorer une des chapelles de l'église des Invalides, est un hommage qu'il a rendu à vos talens. J'en ai moi-même une trop grande idée pour ne pas l'aprouver, puisque c'est d'ailleurs le seul moyen que m'ait laissé M. le prince de Mombazey de vous assûrer, Monsieur, de la parfaite considération que j'ai pour un artiste comme vous.

Signé : SÉGUR.

M. *Caffiéri*, sculpteur.

Ce 3 octobre 1783.

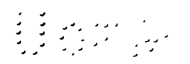
Monsieur,

Je vous fais mes remercîmens de l'état que vous avé bien voulu m'envoyer, mais je désire avoir les noms des sculpteurs que M. le marquis de Ségur a nomé pour faire les status de *Sainte Monique*, de *Sainte Marcelline* et de *Sainte Eustochie*. M. De la ponce m'a dit que je les trouveraiens aux Archives.

J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : CAFFIÉRI.

A Monsieur Necquet, secrétaire général, garde des Archives des Invalides.



A Monseigneur le Maréchal de Ségur, ministre et secrétaire d'État de la Guerre, honoraire de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Monseigneur,

Le s[r] *Caffiéri*, sculpteur du Roy et professeur de l'Académie, a l'honneur de vous représenter que M. le prince de Montbazey l'a chargé de l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe* pour être placée dans la chapelle de saint Augustin de l'église royale des Invalides et que ce ministre a approuvé l'esquise que le s[r] *Caffiéri* lui a présenté.

Depuis ce tems, il s'est occupé du modèle en grand de cette statue et l'a fait voir à M. le comte de Guibert qui en a paru très satisfait, et désirant terminer cet ouvrage, le s[r] *Caffiéry* vous supplie, Monseigneur, d'ordonner qu'on lui délivre le bloc de marbre qui lui est destiné, se soumettant, pour ne rien déranger aux règles que vous avés prescrites, de ne demander aucun acompte sur cette statue, que celle de *Sainte Paule* ne soit placée dans la chapelle de saint Jérôme.

Versailles, 16 septembre 1786.

Je vous renvoye, Messieurs, un mémoire qui m'est adressé par le s[r] *Caffiéry*, sculpteur du Roi, chargé de l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe*, destinée à une des chapelles de l'église des Invalides. Son objet est d'avoir le bloc de marbre dont il a besoin pour sa statue afin de s'en occuper dès à présent, et il s'oblige de ne demander aucun à compte, que la statue de *Sainte Paule* ne soit en

place dans la même église. S'il n'y a d'ailleurs aucun obstacle, je vous autorise à lui faire remettre le bloc de marbre qu'il demande et je vous engage à conserver son mémoire pour veiller à l'exécution de la condition qu'il contient.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[al] DE SÉGUR.

M[rs] les administrateurs des Invalides.

19 septembre 1786.

Monseigneur,

En exécution de vos ordres, nous allons délivrer au s[r] *Caffiéry*, sculpteur du Roy, le bloc de marbre qui lui est nécessaire pour l'exécution de la statue de *Saint Alippe*. Quant à l'engagement qu'il prend de ne demander aucun acompte que lorsque la statue de *Sainte Paule* sera en place, il ne risque pas d'attendre longtems, Monseigneur, à vous faire sa demande, puisque cette statue touche au moment d'être placée et qu'elle le sera sous huit à dix jours. Nous croions que les acomptes que ces artistes ne cessent de solliciter mérittent quelque attention pour ne pas mettre l'hôtel dans le cas de perdre les sommes qu'il aurait avancées si quelqu'un de ces artistes venait à mourir pendant l'exécution de la statue qu'il aurait commencée. Il serait encore possible, Monseigneur, que les différens artistes à qui vous avés accordé l'exécution des statues qui restent à faire vous sollicitassent pour avoir les blocs dont ils ont besoin et entreprendre toutes à la fois les statues qu'ils doivent sculpter, la

dépense alors deviendrait onéreuse à l'hôtel, et dans ce cas nous prendrions la liberté de vous représenter que, depuis qu'il a été aretté qu'on substituerait des statues de marbre à la place de celles qui étaient et qui sont encor en plâtre dans les chapelles du dôme, on ne les a jamais entreprises que l'une après l'autre.

Versailles, 23 septembre 1786.

Je viens de me faire rendre compte, Messieurs, de la lettre que vous m'avez écrite le 19 de ce mois, au sujet de la demande que fait le s[r] *Caffiéri* du bloc de marbre destiné pour la statue de l'exécution de laquelle il est chargé. Vos observations sur le risque que l'hôtel des Invalides peut courir de perdre les à-comptes ordonnés aux artistes pendant leur travail sont fort sages; mais il faut convenir aussi que le dommage serait peu considérable, parce qu'il n'est pas naturel de penser qu'ils mourront tous avant l'exécution de leur ouvrage. Cette réflexion et le bien-être actuel de l'hôtel des Invalides me déterminent à employer un moyen que je crois propre d'ailleurs à écarter les demandes d'à comptes; c'est de remettre à tous les artistes désignés les blocs de marbre qui leur sont destinés et de les presser de les employer aussi promptement qu'il dépendra d'eux de le faire. Il résultera de cet arrangement que l'hôtel payera peut-être dans la même année une somme de 50,000# au plus pour les statues qui restent à faire; mais outre que le bon état de ses finances rend une dépense insensible, la jouissance de ces monuments sera aussi plus prompte et servira de compensation au sacrifice qu'on aura pu faire. Je vous autorise en

conséquence à avertir ces artistes et à leur faire connaître mes intentions.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Mis DE SÉGUR.

M^rs^ les administrateurs des Invalides.

Versailles, 3 mars 1787.

Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de la lettre que vous m'avez écrite le 24 du mois dernier pour m'informer de la demande que fait le s^r^ *Caffiéry* d'un acompte de trois mille livres sur les honoraires de la statue de *Saint Alipe* dont il est chargé. Comme l'usage établi est de ne donner que deux mille quatre cent livres aux artistes employés pour l'hôtel des Invalides, je vous autorise à lui faire payer cette somme en suposant encore qu'il ait rempli la condition imposée jusqu'à présent, qui est d'avoir établi le modèle en plâtre de sa statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Mis DE SÉGUR.

M^rs^ les administrateurs des Invalides.

Versailles, 21 juillet 1787.

Je vous autorise avec plaisir, Messieurs, conformément à votre lettre du 15 de ce mois, à faire payer au s^r^ *Caffiery*, sculpteur, le second à compte sur le prix de la statue qu'il est chargé d'exécuter, puisque vous vous êtes assurés qu'il est en mesure à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement,

Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Mis DE SÉGUR.

M^rs les administrateurs des Invalides.

Versailles, le 7 mars 1789.

Je vous renvoye, Messieurs, revêtu de mon aprobation, le marché fait avec le s^r Pelayo pour le transport des ateliers du s^r *Caffiéry* à l'hôtel de la statue dont l'exécution a été confiée à cet artiste et le placement de cette statue sur son pied d'estal moyénant la somme de 744#.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : PUYSÉGUR.

Mrs du Conseil d'administration des Invalides.

État estimatif d'un transport d'une figure à prendre chez M. Cafferie *au Louvre et la conduire à l'hôtel royal des Invalides et la metre en place.*

7 mars 1789.

Savoir :

Pour sortir ladite figure de l'atellier, tant pour journées d'ouvriers et bois employés pour chantiers et coulottes, la somme de . . . . 66#

Plus 18 journées de cheveaux à 10#, font la somme de . . . . 180#

Douze journées d'ouvriers pour conduire à 2# 10 s., font . . . . 30#

A Reporter . . . . . 276#

Report. . . . . 276#

Pour faire et placer des coulottes rempante sur le péron, côté de la porte doré, tant chantiers que platteformes dans l'intérieur du dôme que pour metre d'autres coulottes pour monter au niveau de la chapelle et metre l'ancien échaffaud en place, ainsi que la figure, la somme de . . . . 300#

Plus pour cordages, chevres, cabestrant, vindas et autres ustensiles pour ports et transports, la somme de. . . . . 72#

Pour la démolition de l'échaffaud et le transporté au magasin, la somme de . . . . . 60#

Pour traîneau et ferrements nécessaires, évalué pour chaque figure la somme de . . . . 36#

Total. . . . . 744#

J'ai, soussigné, entrepréneur des Bâtiments du Roy et de l'hôtel royal des Invalides, promet et m'engage envers l'administration dudit hôtel, de prendre une figure destinée pour le dôme étant chez M. *Caffiérie* au Louvre, ou est son atellier, de la conduire et de la metre en place pour le prix et somme de sept cents quarante-quatre livres, sans prétendre aucune augmentation, en foi de quoi jé remis ma présente soumission à Monsieur Motel, directeur et ordonnateur de l'hôtel royal des Invalides.

A Paris, ce onze octobre 1788.

Signé : PELLAYOT.

Vu et approuvé par nous, architecte du Roy et de l'hôtel royal des Invalides. La présente soumission du s[r] Pelayo pour le transport de la figure de l'attelier de M. *Caffiéri* au dôme des Invalides et la placé

sur son pied d'estal dans le dit dôme moyennant sept cent quarante-quatre livres.

A l'hôtel des Invalides, le 18 février 1789.

Signé : A.-T. BRONGNIART.

Le Conseil de l'hôtel royal des Invalides assemblé a agréé le présent état estimatif pour le transport d'une statue à prendre chez le s[r] *Caffiéry* au Louvre et la conduire au dôme de l'hôtel, la mettre en place d'après l'avis de M. Brongniard, architecte, mais il n'aura son exécution qu'après avoir été revêtu de l'approbation de Monsieur le comte de Puységur. Fait au Conseil, le 18 février 1789.

Signé : SOUDREUIL, MOTEL, IGELLEBERT, HUQUET, DE FRÉMINVILLE neveu.

Approuvé à Versailles, ce 7 mars 1789.

PUYSÉGUR.

CAFFIÉRI.

Le s[r] *Caffiéri* a exécuté trois statues en marbre de huit pieds de proportion qui lui ont été confiée successivement par trois ministres de la Guerre : M. le duc de Choiseul, M. le maréchal de Muy et M. le prince de Montbazey.

La statue de *Sainte Silvie* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de huit mille livres.

Le s[r] *Caffiéri* en a déboursé (?) la somme de. 5,476#

Reste la somme de . . . . 2,524#

La statue de *Saint Satyre* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de . . 8,000#

Le s[r] *Caffiéri* en a déboursé (?) la somme de. 5,834#

Reste la somme de . . . . 2,166#

La statue de *Saint Alippe* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de. 8,000*
Le s[r] *Caffiéri* a déboursé (?) la somme de. 6,447*
Reste la somme de 1,553*

A Versailles, le 3 juillet 1780.

M. d'Angivilliers désire, Messieurs, que le s[r] *Goys*, sculpteur, soit employé à l'exécution des quatre statues en marbre qui doivent servir à décorer les chapelles de l'église de l'hôtel royal des Invalides. Cet artiste s'étant déjà fait connaître par des ouvrages qui donnent l'idée la plus avantageuse de ses talens, vous voudrez bien le charger de faire une de ces statues en suivant l'ordre établi pour ces objets et relatif aux sommes qui y sont destinées.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZE.

M[rs] les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

SAINTE MONIQUE PAR HOUDON.

En 1781, *Houdon* demande à exécuter l'une des statues qui restent à faire pour les chapelles du dôme. On le charge de faire pour la chapelle de saint Augustin le marbre de la *Sainte Monique* que le sculpteur *François* avait précédemment exécutée en plâtre. Avant que cette décision ne fût prise, il avait été question que *Houdon* terminât la *Sainte Paule* qu'*Allegrain* n'avait pas exécutée en marbre; il en fit même un modèle en terre cuite, comme nous le voyons dans les documents suivants. Avant d'être commandée à *Houdon*, la statue de *Sainte Monique* avait été promise à *Le Moyne* et à *d'Huez*.

Le 9 germinal an IV (29 mars 1799), la statue de *Houdon* fut remise à Lenoir : reçu de la plate-forme des Invalides, du citoyen Boucault une statue en marbre de *Sainte Monique* par *Monnot*[1] (il faut vraisemblablement lire *Houdon*, puisque *Monnot* exécuta une *Sainte Eustochie*).

A Versailles, le 20 juillet 1781.

Le s^r^ *Houdon*, sculpteur, désire, Messieurs, être employé à l'exécution d'une des statues en marbre qui doivent servir à décorer les chapelles de l'église de l'hôtel royal des Invalides. Cet artiste s'étant déjà fait connaître par des ouvrages qui donnent l'idée la plus avantageuse de ses talents, vous voudrés bien le charger de faire une de ces statues aussitôt que vous le pourrés.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Ségur.

M^rs^ les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

Répondu le 27.

Ce dimanche 11 novembre 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'espère être libre avant peu de former quelque projets relatif à la *Sainte Paule* dont Mgr le marquis de Ségur, ainsi que Monsieur le baron d'Espagnac veulent bien me confier l'exécution en marbre. Lors de l'arivée du bloc de cette statue, qui ne doit être qu'à la paix, que

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 391.

je désire prochaine, car j'attends pour mon propre compte la restitution d'un bloc de pareille mesure qui m'est dû par le Roi. La guerre mettant obstacle au transport des marbres, je ne puis me livrer aux grandes exécutions dans ce genre, mais je peux m'occuper du model en terre qu'il faut toujours faire longtemps avant l'exécution en marbre; en conséquence, Monsieur, et conformément à la lettre que le ministre a eu la bonté de vous envoyer, je vous prie de me faire délivrer l'ordre nécessaire et accoutumé dans ces sortes d'occasions. Vous obligerez sensiblement celui qui est, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : HOUDON.

Répondu le 13 novembre.

Aux Invalides, le 13 novembre 1781.

M. le Mis de Ségur, Monsieur, nous a en effet autorisés, par la lettre dont il nous a honnorés le 20 juillet dernier, à vous employer, ainsi que vous lui avez paru le désirer, à l'exécution d'une des statues du dôme de l'hôtel royal des Invalides, conséquemment, vous êtes bien le maistre d'aller en avant sur celle de *Sainte Paule* destinée à la chapelle de saint Jérôme et de préparer dès à présent, comme vous l'observez, votre modèle en terre cuite, en attendant que la paix vous facilite les moyens de recevoir les blocs de marbre qui vous sont nécessaires. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

M. *Houdon*, de l'Académie de peinture et sculpture, barrière du Roule.

SAINTE EUSTOCHIE PAR MONNOT.

En 1781, *Monnot* reçoit la commande d'une statue de marbre de *Sainte Eustochie*, qui avait précédemment été promise à *Caffiéri*, pour remplacer le plâtre de *Jean de Dieu* dans la chapelle de saint Jérôme.

Nous n'avons, dans les Archives des Invalides, qu'une seule lettre du ministre de la Guerre approuvant le choix du sculpteur *Monnot*.

La *Sainte Eustochie* de *Monnot* n'est pas mentionnée dans les papiers de Lenoir. Elle a probablement été détruite aux Invalides en 1798.

A Versailles, le 23 mars 1781.

J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois celle par laquelle le s^r^ *Monnot*, sculpteur, demande d'être employé à l'exécution d'une des statues qui doivent servir à décorer l'église de l'hôtel royal des Invalides. Si cet artiste vous paraît mériter la préférence, vous pourrés le charger de faire une de ces statues, lorsque vous aurés pu vous procurer du marbre.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : SÉGUR.

P.-S. — Les talens du s^r^ *Monnot*, Messieurs, me sont parfaitement connus; il en a déjà donné des preuves si distinguées que je ne doute nullement que votre choix ne tombe sur lui.

M^rs^ les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

SAINTE MARCELLINE PAR PAJOU.

En 1782, *Pajou* se voit confier l'exécution de la dernière statue qui reste à élever au dôme des Invalides, celle de *Sainte Marcelline*, de la chapelle de saint Ambroise, dont le plâtre était de *Le Paultre*, et qui avait été d'abord promise à *Caffiéri* et à *Guyard*.

Nous n'avons que la date de cette commande dans les documents qui suivent.

La *Sainte Marcelline* de *Pajou* ne figure pas dans les papiers de Lenoir, elle a dû disparaître aussi, détruite en 1798 aux Invalides.

Versailles, 30 mars 1782.

D'après la lettre que vous m'avez écrite, Monsieur, le 24 de ce mois et l'état qui y était joint, voici les résolutions que j'ai cru devoir prendre et l'ordre qui me paraît le plus sage, pour prévenir les inconvénients qu'entraînerait infailliblement l'exécution trop prompte des cinq statues à faire pour l'église des Invalides.

Le s^r *Monnot* sera chargé de *Sainte Eustochie*.

Le s^r *Houdon* exécutera *Sainte Monique* et *Sainte Marcelline* sera confiée au s^r *Pajou*.

Le s^r *Caffiéri* et ses confrères ne s'occuperont de leurs travaux à cet égard que successivement et en vertu d'un ordre exprès qui ne sera donné d'abord qu'après l'exécution et l'élévation en place de la statue dont aura été chargé celui qui les précède dans l'ordre de l'état ci-joint, et ensuite qu'autant que les circonstances le permettront. Il ne sera conséquement donné aucun à compte à celui qui n'aura pas l'ordre exprès de travailler, et vous êtes, par cette disposition, autorisé à refuser celui que demande le

s[r] *Caffiéri* et tous ceux qui pouraient vous être demandés. J'écris à chacun de ces artistes pour les instruire de mes intentions à cet égard.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : SÉGUR.

M. de la Ponce.

30 mars 1782.

Il résulte de l'état ci-joint envoyé par le s[r] de la Ponce, directeur de l'hôtel des Invalides :

Que la statue de *Sainte Paule* a été donnée au s[r] *Allegrain* le 12 août 1768 et qu'il a déjà reçu 2,400# à compte;

Que la statue de *Saint Alippe* a été donnée au s[r] *Caffiéry* le 24 mai 1780 et qu'il demande un à compte de 1,200#;

Que le s[r] *Monnot* a été chargé d'une statue, qui n'est point désignée, le 23 mars 1781;

Que le s[r] *Houdon* est chargé d'une statue, qui n'est pas désignée, du 20 juillet 1781.

Et qu'il reste une statue à donner.

On propose à Monseigneur, pour ne pas laisser cette disposition en arrière, de choisir pour cette dernière statue entre *Falconnet*, *Pajou* et *Bridan*.

De donner, en suivant l'ordre de l'état :

Sainte Eustochie à *Monnot*,

Sainte Monique à *Houdon*,

Et *Sainte Marcelline* à celui que Monseigneur aura choisi dans les trois proposés.

Approuvé, et *Sainte Marcelline* sera donnée à M. *Pajou*.

STATUES DU DÔME DES INVALIDES
DANS L'ORDRE DE LEUR EXÉCUTION EN MARBRE.

30 mars 1782.

Dénomination des statues :	Noms des auteurs :	Dates du choix qui a été fait d'eux :
Sainte Paule.	*Allegrain.*	12 août 1768.
Saint Alippe.	*Caffiéri.*	24 mai 1780.
Sainte Eustochie.	*Monnot.*	23 mars 1781.
Sainte Monique.	*Houdon.*	20 juillet 1781.
Sainte Marcelline.	*Pajou.*	30 mars 1782.

Aprouvé par Mgr, suivant la décision de ce jour, pour n'avoir d'exécution que conformément à la lettre écrite à M. de la Ponce et à celle écrite à chacun des artistes ci-dessus nommés.

Suivant ces lettres, M. *Caffiéri* ne doit travailler qu'après que M. *Allegrain* aura fini; M. *Monnot* après que M. *Caffiéri* aura fini et ainsi des autres.

DOCUMENTS
DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION.

INVENTAIRE DES OBJETS TROUVÉS DANS LA MAISON DES INVALIDES, SISE PLACE DES INVALIDES, TANT MARBRES, TABLEAUX ET FRESQUES.

20 nivôse an II-9 janvier 1794.

Intérieur du dôme.

. . . .

Six chapelles :

Chapelle de la Vierge.

Marbre. — La *Vierge*, par *Pigalle.*

Chapelle saint Jérôme.

Marbre. Statue. — *Saint Jérôme*, par *Adam l'aîné.*
Marbre. Statue. — *Sainte Paule,* par *Granier?*
Marbre. Statue. — *Sainte Eustochie*, par *Dieu?*

Chapelle saint Augustin.

Marbre. Statue. — *Saint Augustin*, par *Poultier?*
Marbre. Statue. — *Sainte Monique*, par *François?*
Marbre. Statue. — *Saint Alipe*, par *Mazières?*

Chapelle sainte Thérèse.

Marbre. Statue. — *Sainte Thérèse*, par *Magnier?*

Chapelle saint Ambroise.

Marbre. Statue. — *Sainte Marcelline*, par *Le Paultre?*
Marbre. Statue. — *Saint Satyre,* par *Caffiéri.*
Marbre. Statue. — *Saint Ambroise*, par *Slodtz?*

Chapelle saint Grégoire.

Marbre. Statue. — *Saint Grégoire,* par *François Barrois?*
Marbre. Statue. — *Sainte Silvie*, par *René Frémin?*
Marbre. Statue. — *Sainte Émilienne*, par *Robert Le Lorrain?*

. . . .

Moi, Le Brun, membre de la Commission nommé par le Comité d'Instruction publique, et en vertu des pouvoirs qu'il m'a donnés, je me suis transporté dans la susdite maison des Invalides, où j'y ai trouvé les objets cy-dessus énoncés. Le présent inventaire fait et fini le 20 nivôse, l'an 2e de la République une et indivisible.

Signé : Le Brun.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PROCUREUR SYNDIC DE L'ADMINISTRATION DES INVALIDES.

Paris, ce 29 pluviôse, l'an 2e de la République française une et indivisible (19 février 1794).

Je te préviens, citoyen, de l'autorisation que j'ai donnée au c. *Daujon*, sculpteur, pour faire enlever de l'église de la maison nationale des Invalides le baldaquin, les autels en bois, les confessionnaux, les signes de royauté, de féodalité, les fleurs de lys et les écussons en cuivre et en plomb qui existe sur les portes. Tu voudras bien, en conséquence de cette autorisation, laisser exécuter ces travaux, dont il me sera rendu compte par le c. *Daujon*, ainsi qu'à la commission des arts pour ce qui regarde les monuments et les ornements du culte.

Signé : PARÉ.

Copie de l'ordre donné à l'inspecteur des Bâtiments par l'architecte du département.

—

9 germinal, 2e année de la République française.

—

MAISON NATIONALE DES MILITAIRES INVALIDES.

Ordre donné à l'inspecteur des Bâtiments de ladite maison par le citoyen Hubert, *architecte, relativement aux travaux de l'extérieur et intérieur du dôme.*

Neuf germinal, l'an 2e de l'ère républicaine (mars 1794).

Ouvrages à faire :

La démolition de tous les autels dans la cy devant

église et l'intérieur du dôme. — Le baldaquin et les colonnes du maître-autel. — La chaire. — Les confessionnaux et les stales. — Tous les signes de royauté et féodalité. — Les fleurs de lys et écussons en cuivre et plomb qui sont sur les portes dans l'intérieur. *Faire descendre avec beaucoup de précaution les statues de marbre sans les mutiller, non plus que les marbres qui carlent le dôme.* Pour cet effet, l'inspecteur se fera fournir tous les paillassons nécessaires tant pour les figures que pour couvrir les carreaux.

A l'extérieur, l'inspecteur fera ôter les quatre statues en plomb qui sont au-dessus de la lanterne du dôme. Ces plombs seront coupés par morceau et déposés au magazin[1]. Il fera supprimé toutes les têtes d'anges qui se trouveront tant sur les ceintres que sur les arcqueboutants, en général partout où il s'en trouvera. Fera descendre toutes les figures de saints en pierre qui se trouveront tant au premier cordon qu'au second, les matériaux seront déposés avec soin pour être employés. Dans tous les frontons, les armes, les L couronnés, les fleurs de lys seront supprimés, ainsi que celles qui se trouvent au-dessus de la porte dorée et les anges de la corniche au-dessus de la dite porte. On fera disparaître toutes les marques de féodalité qui sont sur la porte dorée, elles seront remplacées par des ornements dont je donnerai les dessins. Tous les verres de couleurs qui armoriés seront suprimés

1. Les quatre statues de plomb de la lanterne du dôme ne furent pas remises à Lenoir pour le Musée des Monuments français et servirent à faire des balles.

En 1812, on commanda pour les remplacer au sculpteur *Ruxhield* quatre statues de plomb de *la Force*, *la Justice*, *la Charité* et *la Prudence* pour la somme de 33,600 francs. Elles ne furent jamais mises en place et furent refusées par l'administration des Musées.

et remplacés par des panneaux à petits plombs semblables aux grandes parties. Au pourtour de l'entablement du dôme, les L couronnés seront suprimés. Le grand cordon qui représente 12 rois entourés de fleurs de lys, je donnerai le dessin de ce qui les représentera. On suprimera les ornements et bordures de plomb des 4 tableaux représentant les 4 évangélistes. Suprimer toutes les armoiries qui se trouveront sur les portes du dôme. A l'égard des marques de féodalité qui se trouvent dans l'église, on suspendra jusqu'à ce que j'aie donné de nouveaux ordres.

Signé : HUBERT,
Architecte provisoire
du département de Paris.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

L'EXPERT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS AU CITOYEN LESCHENARD, SINDIC DE L'ADMINISTRATION DE LA MAISON DITE DES INVALIDES.

Paris, le 2 floréal, l'an 2e de la République française une et indivisible (21 avril 1794).

En conséquence de la demande contenue dans la lettre adressée dernièrement par toi à la Commission temporaire des arts, je te donne avis, citoyen, que les citoyens *Lannoi*, architecte, et *Dardel*, sculpteur, tous les deux membres de la dite commission, doivent se rendre à la maison dite des Invalides demain triditroisième jour du présent mois, pour désigner parmi les objets de décorations ou de revêtissemens en marbres, que tu es chargé de faire supprimer ou changer, ceux qui devront être réservés comme monumens ou comme objets d'art et dont la dépose et le

déplacement devront par ces raisons être exécutés avec les soins et les précautions nécessaires, afin de les préserver de toute dégradation.

Salut et fraternité.

Signé : Bourdon.

Nota. — L'heure convenue est celle de midi et demi ou une heure de relevée.

LES STATUES DU DÔME
après la Révolution.

A la date du 28 nivôse an 4 (18 janvier 1796), Louis-Marie Revellière-Lepeaux, membre du Directoire exécutif, s'adressant au ministre de l'Intérieur : « Je viens d'apprendre, écrivait-il, que les chefs-d'œuvre de nos sculpteurs qui décoraient l'intérieur du dôme des Invalides sont depuis très longtemps exposés aux injures de l'air. » — Le 9 pluviôse an 4 (29 janvier 1796), Ginguené informait la commission temporaire des arts de l'objet de la lettre de La Revellière : « Je vous invite à prendre sur-le-champ, écrivait Ginguené, les mesures nécessaires pour soustraire ces précieux objets aux dégradations qui les menacent. » — Des experts furent aussitôt nommés et l'examen auquel ils se livrèrent donna lieu au rapport qui va suivre, adressé par la commission temporaire des arts au ministre. (Résumé de pièces conservées aux archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 44.)

Le 21 pluviôse an 4 (10 février 1796), rapport des citoyens Naigeon, Lannoy et Jolain sur des statues qui ornaient l'intérieur du dôme des Invalides et qui

sont déposées sur la pelouse derrière le dôme de ce monument, exposées à l'injure du temps et aux mutilations des malveillants. Demande que ces statues soient déposées au Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. (Archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 45.)

Le 5 ventôse an 4 (24 février 1796), autorisation du ministre de l'Intérieur de faire transporter les statues au Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. (Archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 45.)

Lettre du gouverneur des Invalides Montegui au ministre de la Guerre, 26 fructidor an 4 (septembre 1796), pour demander qu'on fasse transporter au Museum national 2 statues de marbre qui se trouvent encore dans les fossés des Invalides. (Archives du ministère de la Guerre.)

Lettre du ministère de la Guerre au ministère de l'Intérieur, 30 fructidor an 4 (septembre 1796), pour qu'il donne l'ordre de faire enlever ces 2 statues qui doivent être placées au Muséum. (Archives du ministère de la Guerre.)

5e division.
—
Bureau des Musées.
—
Conseil du 21 prairial an 6.
—
Charge le contrôleur de l'exécution de cette lettre vis-à-vis de l'architecte.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX ADMINISTRATEURS DE LA MAISON DES INVALIDES.

Paris, le 11 prairial an 6e de la République française une et indivisible (1798).

Citoyens, l'état de dégradation où se trouvent les

statues religieuses qui décoraient l'intérieur du dôme des Invalides, l'impossibilité, l'inutilité de les restaurer, et par-dessus tout la médiocrité de pareils ouvrages m'ont déterminé à les utiliser en vous les proposant pour servir de moëlons dans les diverses constructions ou réparations que vous serez obligé de faire dans l'établissement confié à vos soins. En conséquence, dès ce moment, je les mets à votre disposition en vous recommandant d'en tirer le parti le plus utile.

Salut et fraternité.

Signé : MONMEUX.

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS

DE

JACQUES-ANDRÉ PORTAIL

La célébrité de *Jacques-André Portail*, comme celle de tant d'autres de ses contemporains, a été fort lente à émerger de l'oubli, et c'est même assez tard que les éléments essentiels de sa biographie ont pu être reconstitués, puisque la date et le lieu exacts de sa naissance ne sont définitivement connus que depuis une dizaine d'années à peine. Son nom fut cependant en faveur auprès des curieux beaucoup plus tôt qu'on ne serait tenté de le croire; sans parler des ventes Jacqmin (1773) et Marigny (1781), où ont passé de lui des dessins importants, deux catalogues, parus l'un et l'autre en 1810, celui de Paignon-Dijonval et celui de Jacques-Augustin Silvestre, recommandaient aux amateurs les lots et les pièces isolées qui s'y trouvaient mentionnés; mais Regnault-Delalande les présentait comme émanant d'un peintre qui « florissait au dernier siècle », et Bénard le qualifiait de « peintre amateur, vivant en 1738 », parce que l'un de ses dessins portait cette date. Plus tard, quand le marquis de Chennevières entreprit la publication de ses *Portraits inédits d'artistes français*[1], il n'eut garde de négliger un passage des *Mémoires* de Marmontel sur ses visites fréquentes au « bonhomme » *Portail*, dont il était le voisin à l'hôtel de la Surintendance à Versailles, ni les souhaits ou les regrets amicaux que pendant son directorat de Rome *Natoire* lui exprimait par l'intermédiaire de leur ami commun, Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du Roi. En

1. La première livraison, contenant, entre autres portraits, celui de *Portail*, d'après *Fredou*, parut en avril 1853.

1855, M. Charles Dugast-Matifeux[1] essaya de grouper les quelques indications déjà recueillies sur *Portail* qu'il croyait, d'ailleurs, comme tous ceux qui s'étaient occupés de lui, être d'origine nantaise. C'est seulement en 1898 que M. le Dr Marion, bibliothécaire de la ville de Brest, découvrit dans les registres paroissiaux de Recouvrance l'acte de baptême du peintre et le publia dans un journal local auquel l'emprunta la *Chronique des arts* (1898, p. 150); on le retrouve également dans le volume de la *Revue de l'Art français* (1898, t. XIV de la collection, XVe année) que le marquis de Granges de Surgères a consacré aux *Artistes nantais du moyen âge à la Révolution*. M. de Surgères, s'autorisant du long séjour de *Portail* et de sa famille à Nantes, n'avait pas hésité à le considérer comme ayant droit à une place dans son répertoire et la lui avait faite même très large, ce dont personne ne sera tenté de se plaindre. Outre les actes d'état civil qu'il avait réunis sous son nom, il avait tenté de dresser de l'œuvre de *Jacques-André Portail* un essai de catalogue méthodique qui pourrait être repris et complété, mais dont il est juste de faire honneur à celui qui en a eu la première pensée. En cette même année 1898, M. Henry de Chennevières écrivait dans la *Gazette des beaux-arts* du 1er avril un article destiné à accompagner la reproduction de quelques dessins tirés de la collection paternelle et *le Duo* de la vente Léon Decloux, délicieux croquis à la pierre noire et à la sanguine[2]. Si la trouvaille de M. le Dr Marion lui avait forcément échappé, — elle ne fut divulguée par *la Dépêche* de Brest que le 21 de ce même mois

1. Voyez dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (*Bretagne et Poitou*), 2e année, 12e livraison, août 1855, une *Notice sur le peintre Portail* qui a été tirée à part à 25 exemplaires et dont une esquisse avait paru en 1851 dans les *Annales de la Société académique de Nantes* (3e série, fasc. II, p. 247-258). L'auteur a depuis réimprimé à peu près intégralement la seconde version de son travail dans la *Biographie bretonne* de P. Levot (Vannes et Paris, 1852-1857, 2 vol. gr. in-8o).

2. N'oublions pas de signaler aussi deux conférences faites à Brest par M. A. de Lorme, professeur au lycée, et publiées dans le *Bulletin de la Société académique* de cette ville (1899-1900, 2e série, t. XXV, p. 121-168); c'est une agréable causerie, un peu discursive et qui n'ajoute rien à ce que l'on savait déjà sur le peintre et son époque.

d'avril, — M. Henry de Chennevières put au moins faire usage d'un document que lui avait signalé M. Ferdinand Engerand[1] dans le carton O[1] 1919 des Archives nationales : c'est une supplique adressée en 1756 par *Portail* à Marigny pour réclamer une augmentation de traitement et où, incidemment, il rappelait ses services antérieurs. Ce placet, dont ni M. Henry de Chennevières, ni M. Engerand n'ont donné le texte intégral, ne semble pas avoir eu l'effet qu'en attendait son auteur, et trois ans plus tard celui-ci s'éteignait à Versailles, le 5 novembre 1759[2].

Le document que l'on va lire a été retrouvé par M. Émile Coüard, archiviste départemental de Seine-et-Oise, dans le riche dépôt qu'il administre, et il se proposait sans doute de le joindre à la collection de curiosités qu'il en a tirées[3], mais, détourné de ce projet par ses absorbantes fonctions et des travaux multiples, il a bien voulu me communiquer spontanément et m'autoriser à mettre au jour la copie de cet inven-

1. M. Engerand a lui-même utilisé quelques passages de cette requête dans l'*Introduction* (p. xv-xvii) de l'*Inventaire des tableaux du Roy* rédigé par Nicolas Bailly en 1709-1710 et publié par ses soins (Paris, Ernest Leroux, 1899, in-8°).

2. Voici l'acte d'inhumation extrait des registres de la paroisse Saint-Louis, aujourd'hui conservés aux Archives communales (mairie de Versailles) :

« L'an mil sept cent cinquante-neuf, le sixième jour de novembre, s[r] *Jacques-André Portail*, l'un des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture et garde des plans et tableaux du Roy, âgé d'environ soixante-huit ans, natif de Nantes en Bretagne, décédé d'hier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous soussigné, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales, en présence du s[r] *Hubert Pluyette*, architecte et controlleur des bâtiments du Roy, et de M[e] Antoine Duchesne, avocat en Parlement, prévôt des bâtiments du Roy, qui ont signé avec nous.

« PLUYETTE, DUCHESNE,

« SANSON, prêtre. »

M. de Surgères, qui a donné le texte de cet acte, a lu, sans doute d'après une erreur du copiste, PINSON au lieu de SANSON.

3. *Mémoires et recueils composés à l'aide des documents conservés dans les archives du département de Seine-et-Oise*. Versailles, impr. Aubert, 1889-1906, 12 fasc. in-8°.

taire; c'est donc à lui que la Société de l'histoire de l'Art français en est redevable, et elle lui adresse par ma plume l'expression de sa gratitude.

Cet acte ne nous apporte pas, il est vrai, de révélations destinées à renouveler le peu que l'on sait sur *Portail*, mais il confirme deux points indiqués par l'abbé Expilly dans une notice sur laquelle j'aurai à revenir; savoir que l'artiste était mort célibataire et qu'il avait pour unique héritier son frère puîné, l'architecte *Nicolas Portail*. Le mobilier inventorié ne prête pas non plus à d'importantes remarques, et l'on notera seulement, à titre de curiosité, que le défunt ne possédait pas moins de quatre-vingt-cinq chemises de jour et de nuit! En revanche, il avait laissé s'accumuler chez son boucher assez de notes arriérées pour atteindre le total de mille vingt-deux livres douze sols! Ce fournisseur fut sans doute désintéressé par l'héritier, ou celui-ci obtint une transaction, puisque le mandataire du boucher donna dès le 29 novembre mainlevée de l'opposition qu'il avait formée[1].

Suivant l'abbé Expilly, auteur de la première notice connue sur *Portail*, — et que l'on ne s'aviserait pas d'aller chercher

1. A l'inventaire est annexé l'acte qui constate cette mainlevée :

« Aujourd'huy est comparu par-devant les notaires au bailliage royal de Versailles soussignez s. Charles-Henry Martin, bourgeois de cette ville, y demeurant, rue du Vieux-Versailles, paroisse Saint-Louis, au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale passée devant Me Alain, qui en a la minutte, et son confrère, notaires à Versailles, le quinze juin mil sept cent quarante-huit, duement controllée du s. Alexandre Richard, marchand boucher à Versailles, lequel, sous la réserve des droits dud. s. Richard, pour raison du payement de la somme de mille vingt-deux livres douze sols due aud. s. Richard par deffunt s. *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, pour marchandises de viande à lui fournies, a fait et donné pleine et entière mainlevée de l'oposition formée à la requête dud. s. Richard à la reconnoissance et levée des scellés aposés par les officiers de la prévôté de l'hôtel sur les meubles et effets délaissés par led. sr *Portail*, consentant que ladite oposition demeure nule comme non faite et que les scellés soient levés de la même manière que si lad. oposition n'eut point été formée.

« Dont acte, fait et passé à Versailles en la maison où led.

là où il l'a enfouie[1], — le frère de *Portail* « fut un peu trop tard recueillir sa succession et surtout sa riche collection de morceaux curieux de dessins qu'on aura de la peine à égaler pour le goût et la correction. La principale partie de ses portefeuilles a été achetée par ordre du Roi depuis 60 jusqu'à 80,000 livres pour enrichir le cabinet de Sa Majesté ». Sous la plume d'un contemporain, ces assertions ne sont pas négligeables, mais elles me paraissent, je l'avoue, bien suspectes. Qu'était-ce au juste que cette « riche collection de morceaux curieux de dessins » acquis par le Roi à un prix vraiment fabuleux pour le temps et quand une guerre désastreuse obérait si lourdement les finances de l'État? Comment *Portail* aurait-il pu, avec la modicité de ses ressources, acquérir ces « morceaux » estimés si haut à dire d'experts? S'il s'agit au contraire de ses propres dessins et tableaux, jamais la pensée ne serait venue à un contemporain de les payer à un taux aussi élevé. Aucune trace d'une aussi inconcevable prodigalité n'existe, que je sache, dans les papiers de la maison du Roi, où elle eut, sans aucun doute, été signalée depuis longtemps.

Il y eut toutefois, après le décès de *Jacques-André Portail*, une et peut-être même deux ventes, si l'on s'en rapporte à la teneur d'une mention extraite de l'inventaire également mortuaire de son frère Nicolas[2], déposé au greffe du tribunal civil

s. *Portail* est décédé, l'an mil sept cent cinquante-neuf, le vingt-neuf novembre, et a signé.

« MARTIN, RAUX-RAULAND.

« Controllé à Versailles, le 29 novembre 1759.

« Reçu 14 s.

« *(Signature illisible.)* »

1. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, chanoine trésorier en dignité du chapitre royal de Tarascon, etc. Paris, 1762-1770, t. I-VI (le travail a été interrompu à la lettre S et n'a jamais été repris). La notice sur *Portail* figure au mot *Nantes*, t. V, p. 50.

2. D'après M. de Surgères, *Nicolas Portail*, architecte-voyer de la ville de Nantes, fut révoqué de ses fonctions, le 20 décembre 1760, sur l'ordre du duc d'Aiguillon, parce que ses ouvrages étaient « mal dirigés et mal construits ». Il mourut le 3 janvier 1767. Il n'avait pas eu moins de dix enfants, dont la plupart lui ont survécu.

de Nantes et dont Dugast-Matifeux avait pu avoir communication : « Le nombre de quarante-six pièces de différentes dates qui sont les procès-verbaux d'inventaire, vente et autres pièces au milieu desdits inventaires et vente des 29 novembre 1759 et jours suivants, signé ALLAIN et ROLLAND, notaires à Paris[1]; la vente en date du 10 décembre 1759, signé au délivré GUILLOT, faite après le décès de feu *André Portail*, garde des tableaux de la Couronne à Paris (*sic*). »

De cette mention assez confuse et que je reproduis telle quelle d'après la transcription de Dugast-Matifeux, il semble résulter que le mobilier de *Portail* aurait été vendu à Versailles et que ses peintures et dessins auraient été dispersés à Paris; est-il admissible qu'on eût procédé à ce second encan sans dresser un catalogue, si sommaire qu'il fût? Les *Annonces, Affiches et Avis divers*, dépouillés avec le soin le plus attentif par M. A. Trudon des Ormes, précisément au point de vue auquel nous nous plaçons ici[2], ne lui ont rien fourni qui nous permette de contrôler les indications recueillies par Dugast-Matifeux et dont M. de Surgères n'a pas tenu compte. Il serait, ce me semble, attrayant pour un jeune chercheur de reprendre la question et d'y apporter la lumière qui jusqu'à présent y a fait défaut. Si l'inventaire de *Nicolas Portail* existe encore au greffe du tribunal civil de Nantes, — et je ne vois pas pourquoi il aurait disparu, — il mettrait peut-être sur la voie qu'il s'agirait de suivre pour savoir à quelle date et dans quelles conditions s'opéra la première dispersion d'œuvres exquises dont les curieux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle ne se sont pas montrés moins friands que leurs émules du XIX[e] siècle, bien que les enchères des uns et des autres se soient trouvées sensiblement différentes.

Maurice TOURNEUX.

1. Double erreur : d'après le travail de M. Cauvin, intitulé *la Compagnie des notaires de l'arrondissement de Versailles, 1804-1905* (Versailles, impr. Aubert, 1905, in-8°), M[e] Alain exerça de 1750 à 1772 et M[e] Raux-Rolland de 1743 à 1785; leurs successeurs respectifs sont actuellement M[e] Maurice-Théodore Langlois et M[e] Haizet.

2. *Contributions à l'état civil des artistes fixés à Paris de 1746 à 1778*, par A. Trudon des Ormes. Paris, 1907, in-8°, 64 p. (Extrait à 50 exemplaires des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII, 1906.)

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le cinq novembre, cinq heures du soir, sur l'avis qu'il nous a été donné par Monsieur le Prévôt et M[rs] les officiers des bâtiments de Sa Majesté du décès du s[r] *Portail*, garde des plans et tableaux de Sa Majesté, arrivé ce jourd'huy à trois heures du matin et qu'il ne laissoit en cette ville aucuns héritiers ny représentants pour l'intérêt desquels et particulièrement pour la conservation des tableaux et effets de Sa Majesté, il étoit nécessaire que les scellés fussent apposés dans le logement dud. deffunt, nous, Pierre-Charles Davoust, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général civil, criminel et de police en la prévôté de l'hôtel du Roy et grande prévôté de France, assisté de notre commis greffier, nous nous sommes, à la requête de M[e] Jean-Baptiste L'Écu (?), substitut du procureur du Roy en cette partie, transporté en l'appartement dudit deffunt, scis rue du Vieux-Versailles, et y étant au premier étage, avons procédé à l'apposition de nos scellés et à l'état sommaire des effets en évidence, en présence de Messieurs les officiers desdits bâtiments du Roy et dud. substitut du procureur du Roy, de la manière et ainsy qu'il suit. Le tout à la conservation des effets appartenants à Sa Majesté, des droits des présomptifs héritiers, et de tous autres qu'il appartiendra.

Premièrement, dans une petite chambre servant de cabinet aud. deffunt ayant vue sur la cour, avons apposé nos scellés sur les deux bouts et extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battants d'une armoire de bois de chêne, traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposé nos scellés sur les deux bouts et extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battans d'une pareille armoire, traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle, fermeture préalablement faitte avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de quatre bandes de papier appliquées sur les tiroirs d'une commode de bois de raport à dessus de marbre, bouchante et traversantes les entrées et ouvertures des serrures des deux grands et deux petits tiroirs trouvés fermés, à l'exception du tiroir d'en bas, la clef desquelles tiroirs ne nous a point été représentée.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux volets de la croisée unique dud. cabinet après les avoir fermés avec leurs verroux.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier appliquées sur les trois tiroirs d'un bureau de bois noircy à filet sur ses quatre pieds, bouchantes et traversantes les entrées et ouvertures des serrures desdits tiroirs que nous avons trouvés ouverts et dont la clef ne nous a point été représentée.

Et pour éviter la description des effets qui sont en évidence dans ledit cabinet, avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'entrée dudit cabinet, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Ensuite sommes entrés dans la chambre où est décédé led. deffunt *Portail*, ayant vue sur la cour d'un bâtiment appartenant au Roy, lequel bâtiment

est actuellement occupé par le s[r] abbé Berthelot, dans laquelle avons procédé à la description des effets et apposition de nos scellés ainsy qu'il suit :

Premièrement, environ cinq aunes de tapisserie de laine goffrée de couleur cramoisy faisant la tenture de lad. chambre, douze tableaux représentants différents sujets dans leur cadre de bois sculpté et doré, un rideau de fenêtre de toille de coton avec ses tringles et anneaux, deux autres petits de mousseline rayés avec leur tringle et anneaux, un paravent à six feuilles garni de papier, une table sur ses quatre pieds garny d'un tapis de drap vert, la tenture de l'alcôve, la petite de devant et celle du fond, le fut et rideaux chantournés de camelot moiré cramoisy, un bois de lit en bois de chêne avec son enfonçure de bois blanc, une paillasse couverte de toille à carreau, une chaise de bois d'hêtre garnie de canne, un tabouret de même bois garny de crin et couvert de maroquin noir, une autre de même bois garny de crin couvert de panne rouge, une pelle, une pincette de fer poly et un feu garny de cuivre argenté, deux flambeaux aussy de cuivre argenté, deux autres flambeaux de bureau et un autre, le tout de cuivre, une mouchette et porte-mouchette de cuivre argenté, un trumeau en quatre glaces de chacune vingt-six pouces de haut sur quatorze de large dans sa bordure à filet de bois sculpté et doré, une autre trumeau sur la cheminée et deux glaces, dont une de trente pouces sur vingt-quatre pouces et l'autre de quatorze pouces de haut sur vingt-quatre de large.

Avons apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier traversante et bouchante les entrées et ouvertures des serrures de deux petits et un grand

tiroir, dont un petit trouvé ouverts et les autres fermés, d'une commode de bois de raport avec son dessus de marbre, garny de mains et entrées de cuivre dorées, la clef des serrures desquels tiroirs ne nous a point été représenté.

Ensuite sommes passés dans une antichambre donnant sur l'escalier et ayant même vue que la pièce cy-dessus, où étant avons apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchantes et traversantes les entrées et ouvertures des serrures de deux grands et un petit tiroir d'une commode à dessus de marbre de bois de raport avec ses mains et entrées de cuivre dorées, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier, et à l'égard du deuxième petit tiroir de lad. commode n'a été apposé aucun scellé, s'étant trouvé ouvert et rien dedans.

Item, une pendule faite par Varogé, horloger à Paris, à cadran émaillé et de cuivre doré marquant heure et minute sur son pied et dans sa boîte de bois de marqueterie avec leurs ornements de cuivre doré, trois panneaux de papier de la Chine faisant la tenture de lad. chambre.

Étant ensuite passé par le salon boisé, une petite chambre ensuite et une chambre également boisées avec alcôve et [à] grillage la pièce de la Bibliothèque, ayant, toutes lesdites pièces, vue sur la rue du Vieux-Versailles, sommes parvenu à la garde-robe, étant en suite de lad. Bibliothèque ayant issue sur un corridor, sur la porte d'entrée avons apposés nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle trouvé fermé, dont la clef ne nous a point été représentée.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée des ouvertures de la serrure de la porte d'une garde-robe communiquant à une alcôve, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Ensuite sommes passés dans la Bibliothèque et avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte qui communique de lad. garde-robe à l'intérieur dudit cabinet servant de Bibliothèque, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposés nos scellés sur les bouts et extrémités des deux bandes de papier traversante et bouchantes les entrées et ouvertures de deux serrures fermantes les volets à grillage d'une bibliothèque adossée au mur, trouvé fermés et dont les clefs ne nous ont point été représentées.

Ensuite sommes passés dans la pièce de l'alcôve, dans laquelle avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante les entrées et ouverture d'une serrure d'une porte communiquant à un corridor sur l'escalier étant à côté de lad. alcôve, trouvée fermée et dont la clef nous a point été remise.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchante et traversante les entrées et ouvertures des serrures de sept tiroirs d'une commode de bois de placard avec ses ornements en cuivre, trouvés fermés et dont les clefs ne nous ont point été remises.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battants

et traversante et bouchante les entrées et ouvertures de la serrure d'une armoire adossée au mur à côté de la cheminée, fermeture préalablement faite avec la clef qui nous a été remise.

Ensuite sommes passés dans le salon boisé ou étant avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'une porte d'armoire pratiquée dans le mur, fermeture préalablement faite avec la clef qui nous a été remise.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchante et traversante les entrées et ouvertures des serrures des trois tiroirs d'une commode à dessus de marbre garnis de ses mains et entrées de cuivre dorées, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Et étant sorti de lad. pièce cy-dessus avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'entrée d'ycelle, fermeture préalablement faitte avec la clef qui nous a été remise. Et ce afin d'éviter la description des effets en évidence qui sont tant dans lad. chambre que dans les autres pièces cy-dessus désignés, auxquelles dud. salon où nous sommes jusqu'à lad. garde-robe on communique successivement.

Étant sortis dud. appartement, sommes passés par la rue du Vieux-Versailles et monté l'escalier communiquant et conduisant aux salles où sont déposés partie des tableaux de Sa Majesté étant à la garde dud. deffunt s[r] *Portail*, en l'une desquelles sommes entrés, ayant vue sur la rue, où étant avons apposé

nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'une porte qui communique au magazin, fermante avec crochet sans autre fermeture.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de deux bandes de papier fermantes et bouchantes les entrées et ouvertures des serrures d'une bibliothèque, appliquées sur les deux battans de glace d'en haut et les deux autres d'en bas de bois à placard, trouvés fermés et dont la clef ne nous a point été remise.

Et étant sorti de lad. salle, avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'ycelle, fermeture présentement faitte avec la clef qui nous a été remise, lesquelles scellés ont été apposés pour éviter la description des tableaux et autres effets y renfermés.

Et à l'égard des salles où sont les tableaux de Sa Majesté, il n'a été apposé aucun scellé tant à cause qu'il n'y avoit aucun effet aud. deffunt que parce que l'entrée du cabinet où travailloit led. deffunt est fermé par nosd. scellés et encore parce qu'il est indispensable de laisser la jouissance desd. salles.

Revenus à l'appartement dudit deffunt, sommes entrés dans une salle par bas servant à manger. Avons apposé nos scellés sur les deux extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battans, et bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'un buffet, fermeture préalablement faitte avec la clef qui nous a été remise.

Et à l'égard du bas dud. buffet et de deux armoires pratiquées dans la boiserie de lad. salle, ils se sont

trouvés et rien dedans, raison pour laquelle nous n'avons apposé aucuns scellés sur yceux.

Six chaises de bois d'hêtre foncé de canne, deux fauteuils de pareil bois foncé de crin et couvert de maroquin noir, un autre fauteuil de bois blanc foncé de paille, un paravent à cinq feuilles de toile couvert de papier commun, une grande table sur son pied brisé de bois blanc, deux flambeaux de cuivre en couleur, deux bras de cheminée de cuivre en couleur, un poële de fayance avec ses tuyaux, une mouchette et porte-mouchette, un rideau en deux parties de toille de coton encadré de toile peinte avec sa tringle et anneaux, deux pots à fleurs de fayance, deux autres petits rideaux de mousselines à fleurs avec leur tringle et anneaux, quatre tableaux dans leur cadres de bois sculpté, doré et uni représentant différents sujets, une fontaine de cuivre rouge à laver les mains avec sa cuvette aussy de cuivre rouge et une porte battante couverte de toile verte, deux cages à oiseau.

Dans la cuisine étant cy arret-de-chaussée (*sic*) et ayant vue sur la cour, deux chenets, une pelle, une pincette, une broche à noix, trois poëles de différentes grandeurs, un gril, deux fers à repasser linge, le tout de fer, un tournebroche aussy de fer garni de ses poids et cordage, cinq couvercles, huit casseroles, une lèchefritte, un pot au lait, un garde-feu, le tout de fer blanc, trois chaudrons, un grand et deux moyens, un grand et un petit poëlon, une paire de balances, une écumoire, une passoire, une petite saussière, le tout de cuivre jaune, une casserole à queue, deux marmites avec leurs couvercles, une casserole à confiture, une tourtière, un réchaud, deux couvercles, une bassinoire, une poissonnière, une telière, le tout

de cuivre rouge, deux entonnoirs de fer blanc, deux fontaines, une grande contenant environ quatre voyes, et l'autre deux, garnies de leur robinet de cuivre jaune, montées sur leurs pieds de bois de chêne, quinze pièces de fayance en assiettes, plats et soupières, dix pièces de potterie de terre, dont la plupart cassé, huit caraffons de gros verre vide, trois chaises de bois blanc foncées de paille, une table de bois blanc sur son chassis ployant, une grande table de cuisine de bois de chêne sur ses quatre pieds et fonds de pareille bois, un tabouret de bois d'hêtre foncé de crin couvert de moquette rouge, trois chandeliers de cuivre jaune, une mouchette d'acier, quinze planches de bois blanc servant de tablettes, deux chopines et une boulle d'étain.

Dans un bûcher à côté s'est trouvé environ trois cordes de gros bois.

Ensuite sommes descendus dans les caves qu'occupoit led. deffunt, dans lesquelles se sont trouvés quatre demy muids de vin de la récolte de l'année dernière, deux demy muids de vin de Bourgogne aussy de la récolte de l'année dernière, une demie queue aussy de vin du pays, même récolte, cent cinquante caraffons de gros verre remplis de vin de Bourgogne, deux planches pour poser des bouteilles, six pièces de bois servant de chantier et vingt-cinq bouteilles de vin de Muscat.

Dans un autre bûcher s'est trouvé environ une corde et demy de bois calin scié à usage de poële, une table de bois de chêne sur ses quatre pieds de biche, un autre pied de table brisé avec sa table, le tout de bois blanc, et environ cent caraffons de gros verre vide partie étoilé.

Dans le cabinet ou couche la cuisinière dudit deffunt une table de bois blanc sur son pied ployant, une chaise de bois d'hêtre foncé de crin et couvert de moquette rouge, une couchette à bas pilliers de pareille bois avec son enfonçure de bois blanc, une paillasse couvert de toile à carreaux, deux sommiers de crin couverts de pareille toile, un traversin de coutil rempli de plumes, une paire de draps de toile de ménage, une couverture de laine blanche, un pavillon de toile verte.

Ce fait et attendu qu'il ne s'est plus trouvé aucun scellés à apposés, ni meubles et effets à comprendre dans notre procès-verbal, avons, du consentement du substitut du procureur du Roy et de Messieurs les officiers des bâtiments du Roy, laissé le tout à la charge et garde du s[r] *Henry-Philippe-Bon Coquerel*, peintre au cabinet des tableaux du Roy, ensemble nos scellés sains et entiers et s'en est chargé comme dépositaire de biens de justice et à promis le tout représenter toutesfois et quant il en sera requis, ainsy que quatre-vingt-cinq chemises de jour et de nuit de différentes toiles et manchettes, sept paires de draps aussy de différentes toiles, quatre douzaine et demy de cols de différentes mousselines, trente mouchoirs de différentes toiles et couleurs, quarante-deux coiffes de nuit partie garni de mousseline, trois vestes de bazin, une camisole de futaine, six tayes d'oreiller, sept tabliers de cuisine, douze torchons, trente serviettes de différentes toiles, trois nappes d'eux pleine et l'autre ouvrée, deux linges à barbe, cinq essuyemains et deux vieilles serviettes, lequel linge est tant pour l'usage de la maison que pour faire blanchir, et

quarante cuillères et quatre fourchettes d'argent marqué au poinçon de Paris et point au nom du deffunt, le tout après avoir vaqué depuis lad. heure de cinq de relevée jusqu'à celle d'onze heures et midy, et avons pris et reçu le serment de la nommée Jeanne Gérard, fille majeure, cuisinière dud. deffunt et la seule domestique qui se soit trouvée à son décès luy appartenir, qu'il n'a rien été détourné ny vû détourné, aucuns meubles et effets dépendants de lad. succession, qu'elle n'en retient aucun directement ny indirectement, et ont lesd. s[rs] officiers des bâtiments du Roy, led. s[r] *Coquerel* et lad. Gérard et led. substitut du procureur du Roy signé avec nous et notre greffier.

PLUYETTE, DUCHESNE, COQUEREL, SARRAU DE VAHINY, J. GÉRARD, DUVOIGNE.

Aujourd'huy vingt novembre mil sept cent cinquante-neuf est comparu au greffe de cette Cour Alexandre Richard, marchand boucher en cette ville de Versailles, demeurant rue du Vieux-Versailles, paroisse Saint-Louis, où il fait élection de domicile, lequel nous a dit et déclaré qu'il est opposant et s'oppose formellement à la reconnoissance et levée des scellés apposés par Monsieur le lieutenant général de la prévôté de l'hôtel en l'appartement où est décédé le s[r] *Portail*, garde des plans et tableaux du Roy, et ce pour causes et moyens à déduire en tems et lieux, et a signé sous toutes réserves de ses dûs, droits et actions.

RICHARD, DUVOIGNE.

Contrôlé à Versailles, le 29 novembre 1759.

Reçu 14 s.

Et le vingt-neuf novembre audit an mil sept cent cinquante-neuf, neuf heures du matin, nous écuier, conseiller du Roy, lieutenant général, juge susdit, assisté de notre greffier ordinaire à la suitte de la Cour, en exécution de notre ordonnance duement scellée étant au bas de la requête à nous présentée cejourd'huy sommes transportés en cette ville de Versailles, rue du Vieux-Versailles, en l'appartement où est décédé le s^r *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, où étant est comparu le sieur *Nicolas-François Portail*, architecte de la ville et communauté de Mantes [*sic*], lequel, assisté de Me Joseph-Emanuel Yvon, son procureur[1], nous a

1. Voici le texte de la requête de *Nicolas-François Portail* et de son procureur :

« A Monsieur le lieutenant général civil, criminel et de police en la prévôté de l'hôtel du Roy et grande prévôté de France.

« Suplie humblement *Nicolas-François Portail*, architecte de la ville et communauté de Nantes, y demeurant, étant à Versailles logé dans l'apartement qu'occupoit le feu s^r *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, duquel le supliant est seul et unique héritier, ainsi qu'il est justiffié par l'acte de notoriété passé devant Me Raux-Rauland et son confrère, notaires à Versailles, le vingt-quatre du présent mois, qu'il vous plaise, Monsieur, vous transporter tel jour et heure qu'il vous plaira dans l'apartement qu'occupoit et où est décédé le s^r *Portail*, situé en cette ville, à l'effet d'y reconnaître et lever sans description ny inventaire les scellés qui ont été par vous apposés sur les portes, commodes, armoires et autres fermetures renfermans les meubles et effets dépendant de la succession dud. défunt s^r *Portail*, et vous ferez bien.

« PORTAIL, YVON.

« Vu la présente requête, nous ordonnons que nous nous transporterons cejourd'huy, neuf heures du matin, en l'appartement où est décédé le s^r *Jacques-André Portail*, à l'effet de reconnoître, lever et ôter les scellés par nous apposés sur les

dit qu'en sa qualité de seul et unique héritier, ainsi qu'il est justiffié par l'acte de notoriété passé devant Me Raux Rauland et son confrère[1], notaires au bailliage de Versailles, le vingt-quatre du présent mois, il nous plaise présentement procéder à la reconnaissance et levée des scellés par nous apposés sur les portes, commodes, armoires et autres fermetures renfermant les meubles et effets dépendant de la succession dud. deffunt sr *Portail*, sans aucun inventaire ni description, le tout à la conservation des droits et actions du comparant, lequel a signé, avec ledit Me Yvon, *Portail.*

Surquoy nous, lieutenant général, juge susdit, avons donné acte aud. sr *Nicolas-François Portail*, assisté de Me Yvon, son procureur, de ses comparution, dire et réquisition, en conséquence disons qu'il va être par nous présentement procédé à la reconnoissance et levée des scellés par nous apposés sur les commodes, armoires, portes et autres fermetures étant dans l'appartement où nous sommes, sans description ni inventaire, le tout à la conservation des droits et actions dudit sieur *Nicolas-François Portail*, ce qui sera exécuté nonobstant l'appel.

commodes, armoires et autres fermetures étant dans ledit appartement sans description ni prisée. A Versailles, le Roy y étant, le vingt-neuf novembre mil sept cent cinquante-neuf.

« Scellé à Versailles led. jour.

« Reçu 8 s. 1 d.

« Duvoigne. »

1. L'acte de notoriété auquel fait allusion cette requête existe encore dans l'étude de Me Haizet, successeur de Raux-Rolland, et m'y a été communiqué avec la plus courtoise obligeance, mais il m'a paru superflu de le reproduire, car la requête peut en tenir lieu.

En exécution de laquelle avons reconnu nos scellés sains et entiers comme tels levés et ôté apposés sur les extrémités de plusieurs bandes de papier traversantes et bouchantes les entrées et ouvertures des serrures des portes, commodes et autres fermetures, et après récollement fait des meubles décrits dans notre procès-verbal d'apposition qui se sont trouvés en nature, sans aucun defficit, avons déchargé le s[r] *Henry-Philippes-Bon Coquerel,* gardien de nos scellés et notre greffier de la garde de nos scellés, nous nous sommes retiré et à led. s[r] *François Portail* signé avec nous led. M[e] Yvon et notre greffier.

PORTAIL, DUVOIGNE.

Mémoires des frais faits pour parvenir à la reconnaissance et levée des scellés.

A M. le lieutenant général pour deux vacations lors de l'apposition de scellés, xxiiii ₶

A M. le procureur du Roy pour pareilles vacations, xvi ₶

Au greffier pour pareilles vacations, xvi ₶

Au s[r] Guillet, huissier, viii ₶

Pour la requeste à fin de lever les scellés, papier et scel, xl ₶

Pour l'ordonnance au bas de la requeste, iii ₶ iiii s.

A Monsieur le lieutenant général pour une vacation, xii ₶

Au greffier pour pareille vacation, viii ₶

A M. Yvon, procureur, v ₶

Pour le scel du procès-verbal suivant le reçu, vii ₶ xviii s. vi d.

Pour le Clle des épices suivant le reçu,	LV S.
Droit de receveur,	V ₶ X S.
Pour le papier marquée,	XX S.
Pour le Clle d'une opposition,	XXXIIII S.

Arrêté le présent mémoire de frais à la somme de cent treize livres, sauf erreur de calcul ou double employ à Versailles, le Roy y étant, le vingt-neuf novembre mil sept cent cinquante-neuf.

UNIV. OF MICHIGAN,

MAY 1 1913

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

